

The
Rape Gang
Inquiry
Report

Sommaire

Sommaire.....	1
Remerciements.....	2
Avant-propos.....	7
Introduction.....	5
Résumé.....	7
Aperçu des infractions.....	11
Témoignages des victimes.....	18
Témoignage d'un lanceur d'alerte.....	101
Données démographiques et culture.....	106
L'influence de l'islam.....	116
Facteurs favorables locaux.....	174
Impact sur les survivants.....	151
Conclusions.....	154
Recommandations.....	15ç
Réponse législative.....	164
Interventions sur le terrain.....	16ç
Prochaines étapes.....	17ç
Message de conclusion de Rupert Lowe, député et président de la commission d'enquête sur les gangs de violeurs.....	180
Annexe I – Témoignages de victimes n'ayant pas comparu lors des audiences.....	181
Annexe II – Citations de survivantes.....	1çz
Annexe III – Défaillances institutionnelles.....	z07
Annexe IV – Liste des zones où des gangs sont connus pour avoir opéré.....	z14

Remerciements

Tous les témoins qui ont accepté de témoigner – qu’il s’agisse de survivants, de parents, de lanceurs d’alerte, d’hommes politiques ou d’experts – ont fait preuve d’un courage qui a rendu cette enquête possible. Leurs contributions ont permis de garantir que la vérité figure désormais de manière permanente dans les archives publiques.

L’énergie et l’engagement du député Rupert Lowe ont permis la tenue de l’enquête sur les gangs de violeurs. Il s’est consacré sans relâche à faire en sorte que cette tâche nauséabonde sur l’histoire de notre pays reste fermement ancrée dans la conscience collective.

Nous exprimons notre profonde gratitude à toute l’équipe de l’enquête, dirigée par Sammy Woodhouse. Nat Enderby-Shenton, Marlon West, Debra Sudbury et Julie Ballan ont travaillé sans relâche pour rassembler les éléments de preuve et soutenir chaque survivant qui s’est manifesté.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les députés Esther McVey, Nick Timothy et Carla Lockhart d’avoir pris le temps de siéger au sein du comité d’enquête.

Le Dr Mark Durie a fait preuve d’une grande générosité en enrichissant le rapport qui suit grâce à son expertise.

Nous sommes également reconnaissants à Charlie Downes, Joshua Ferme, Harrison Pitt et Graham Smith pour leur supervision éditoriale et leurs conseils.

Enfin, nous remercions les milliers de personnes à travers la Grande-Bretagne qui ont rendu tout cela possible en faisant des dons pour que cette enquête puisse avoir lieu.

Avant-propos

La Grande-Bretagne n'a pas de problème de racisme, elle a un problème d'immigration.

Rupert Lowe

Comme c'est le cas pour de nombreux Britanniques honnêtes et travailleurs, j'ignorais l'ampleur du mal qui a été, et continue d'être, perpétré principalement par des hommes musulmans pakistanais à l'encontre de jeunes femmes et filles blanches vulnérables dans des communautés à travers tout le pays. Mais un simple procès-verbal de justice issu d'une de ces affaires horribles – relayé par Elon Musk au début de l'année dernière – a déclenché une prise de conscience nationale, attendue depuis longtemps, sur cette question, qui a incité plus de 0 000 patriotes britanniques à contribuer au financement de notre enquête sur les gangs de violeurs. Ce qui suit est un rapport complet de ses conclusions. Il est essentiel que tous les documents judiciaires connexes soient conservés en toute sécurité, tant pour des raisons juridiques qu'historiques.

Je remercie tous les membres de mon équipe qui ont contribué à mettre au jour ce chapitre démoniaque de l'histoire britannique. La combinaison d'une peur paralysante des accusations de « racisme » et de la course aux voix auprès des sous-cultures étrangères importées a permis au mal à l'état pur de se propager. Et cette épreuve effroyable n'est pas encore terminée. La cause profonde réside dans l'immigration, qui a débuté avec la loi sur la nationalité britannique de 1948 et s'est intensifiée sous Tony Blair à partir de 1997. Convaincus que les nations fières étaient responsables de la destruction de l'Europe au milieu du XXe siècle, nos dirigeants d'après-guerre ont adopté la diversité et le multiculturalisme comme alternative soi-disant civilisée. Ce rapport établit sans l'ombre d'un doute que cette obsession de la « société ouverte » a en réalité donné lieu à une barbarie sans précédent. L'huile et l'eau ne se mélangent pas, et les différences culturelles, qui remontent à plusieurs siècles, sont à l'origine de ce problème.

J'exhorte tous les Britanniques à lire ce rapport dans son intégralité. Il faut en tirer les leçons et des poursuites judiciaires doivent être engagées pour la lâcheté effroyable de ceux qui ont refusé de résister à de telles horreurs. Les peines les plus sévères possibles, pouvant aller jusqu'à la peine de mort, doivent également être requises à l'encontre de ceux qui n'ont pas encore été dûment punis, voire qui n'ont pas été punis du tout, pour leurs crimes ignobles et innommables.

Le monde est un endroit dangereux où vivre, non pas à cause des personnes malveillantes, mais à cause de celles qui ne font rien pour y remédier.

Albert Einstein

L'homme est l'animal le plus cruel.

Friedrich Nietzsche

Introduction

La Commission d'enquête sur les gangs de violeurs a désormais achevé la première phase de ses travaux. Elle a été mise en place pour examiner l'un des scandales les plus effroyables de la longue histoire de notre pays : le ciblage systématique de jeunes filles vulnérables, en grande majorité des Britanniques de souche, par des gangs pakistanais à prédominance musulmane, dans les villes et villages de tout le pays.

Les preuves présentées tout au long des audiences ont confirmé ce que l'on savait depuis longtemps, mais que beaucoup de membres de la classe politique n'ont cessé de nier. La commission d'enquête a invité des jeunes filles, des jeunes garçons, des hommes et des femmes de toutes origines ethniques et de toutes confessions à témoigner de leurs expériences afin de dresser un tableau complet du phénomène des gangs de violeurs.

Le rapport Casey de 2025 indiquait qu'un nombre disproportionné d'hommes issus de « milieux ethniques asiatiques » figurait parmi les suspects dans des affaires d'exploitation sexuelle d'enfants en groupe (« CSE »). La baronne Casey a cité des rapports locaux montrant qu'une proportion significative des personnes condamnées était d'origine pakistanaise et/ou musulmane. Ces crimes remontent à plusieurs générations.

L'enquête sur les gangs de violeurs était nécessaire car l'État et ses institutions ont échoué de manière catastrophique pendant des décennies. La police, les services sociaux, les écoles, le NHS, les autorités chargées de délivrer les licences et les gouvernements ont permis à ces gangs d'opérer en toute impunité. Il y avait un manque manifeste de volonté politique pour les combattre. Le Parti travailliste a d'abord refusé toute enquête publique, ne cédant que sous une pression considérable. Il faudra de nombreuses années avant que cette enquête ne soit achevée et rien ne garantit qu'elle abordera de manière adéquate la nature ethno-religieuse, politiquement sensible, de ce phénomène. Bien qu'il fasse désormais pression en faveur d'une enquête depuis l'opposition, le Parti conservateur n'a pratiquement rien fait lorsqu'il était au pouvoir.

L'enquête sur les gangs de violeurs a été menée sous l'impulsion des survivantes. Chaque jour, la commission siégeait en présence de Sammy Woodhouse, elle-même survivante devenue militante, aux côtés de divers experts qui participaient chaque fois que leur domaine de spécialité était au cœur de nos efforts pour établir la vérité. Nous avons examiné tour à tour les différents aspects du scandale afin de dresser un tableau aussi complet que possible. Les parents et les personnes en charge des

enfants ont décrit leurs

expériences. Des cas de grossesses, d'avortements et d'enfants nés d'un viol ont été mis au grand jour. Des lanceurs d'alerte, qui avaient auparavant été ignorés, ont témoigné.

Les défaillances de la police et de la justice ont été documentées. Les services sociaux, les services du NHS (y compris la santé sexuelle et la santé mentale), l'éducation, l'octroi des licences de taxi, les tendances démographiques, les enjeux culturels et sociaux, ainsi que les obstacles idéologiques à la justice ont tous été passés au crible sans aucune restriction. Aucun sujet n'a été écarté.

Le politiquement correct malavisé et les sensibilités culturelles n'ont joué aucun rôle dans les travaux. La promesse faite à chaque donateur a été pleinement honorée : la vérité a été recherchée et la justice était notre seul objectif.

Les survivants ont enfin bénéficié de la tribune qui leur avait été refusée pendant si longtemps et ont occupé une place centrale dans l'enquête. L'ampleur et la nature réelles des crimes peuvent désormais être consignées dans les archives publiques. L'horreur véritable de ce qui s'est passé n'est plus dissimulée.

Bien que l'enquête n'ait pas disposé de pouvoirs légaux, la réponse a été massive. Des responsables politiques, des lanceurs d'alerte, des experts, des proches des victimes et bien d'autres encore se sont manifestés. Les rares personnalités de premier plan qui ont refusé de témoigner l'ont fait en sachant que leur refus serait noté.

Ce rapport présente les conclusions de l'enquête et formule des recommandations claires sur la manière d'éradiquer le problème des bandes de violeurs. Le pays connaît désormais toute la vérité. Il dispose désormais des bases nécessaires à la justice. Il dispose d'une feuille de route pour garantir que ces crimes ne se reproduisent plus jamais.

Résumé

L'enquête sur les gangs de violeurs a examiné le ciblage systématique de jeunes filles vulnérables, en grande majorité des Britanniques de souche blanche, par des gangs pakistanais à prédominance musulmane, dans les villes et villages de tout le Royaume-Uni. Les éléments de preuve présentés à la commission d'enquête confirment que ce scandale constitue l'un des échecs les plus effroyables de l'histoire du pays. Des réseaux organisés d'auteurs ont mis en place des opérations coordonnées consistant à transporter les victimes d'un lieu à l'autre, à leur fournir de la drogue et de l'alcool, à enregistrer les abus à des fins de diffusion et de chantage, et à faire passer les jeunes filles de main en main entre plusieurs hommes adultes. Ces crimes ont été commis pendant des décennies, depuis les années 1950, notamment par des Pakistanais, et ont touché toutes les régions de notre nation.

L'ampleur des crimes commis est stupéfiante. Il a déjà été établi qu'au moins 50 000 jeunes filles blanches ont été victimes de viols répétés, de viols collectifs, de traite, de tortures, de grossesses, de conversions forcées à l'islam et de traumatismes à vie.¹ Le nombre réel est probablement plus élevé. Les auteurs portent la responsabilité principale, mais il faut également s'attaquer aux défaillances institutionnelles qui leur ont permis d'agir pendant des décennies. D'après les dossiers judiciaires et les enquêtes officielles, environ 87 % des personnes condamnées dans ces affaires d'exploitation sexuelle d'enfants (« CSE ») commises en groupe portaient des noms typiquement musulmans.² La grande majorité des hommes impliqués dans ces gangs n'ont pas été condamnés. Le Dr Taj Hargey, imam de la Congrégation islamique d'Oxford, estime que la proportion réelle de membres de ces gangs qui sont musulmans se situe autour de 5 %.⁷ Ce chiffre dépasse de loin la part des musulmans dans la population totale du Royaume-Uni. La grande majorité des réseaux de gangs de violeurs était entièrement composée d'hommes issus de milieux musulmans – principalement d'origine pakistanaise, bien que des groupes plus restreints d'origine somalienne, iranienne, syrienne, turque et d'autres origines musulmanes aient également été impliqués.

La commission d'enquête a entendu les témoignages poignants des survivantes et de leurs familles. La méthode utilisée pour appâter les enfants suivait généralement le même schéma. Les filles, en tant que

¹ Lord Pearson of Rannoch (Chambre des lords, Hansard, vol. 7ç7) lors d'un débat sur [les gangs de prédateurs](#), le 14 mai 201ç.

² Voir « [Sacrifier les filles au nom du politiquement correct](#) », *Christian Science Monitor*, 16 mars 2018.

⁷ Voir « [Les "musulmans" fondamentalistes estiment que si le Prophète a couché avec une fillette de neuf ans, "qu'y a-t-il de mal à ce qu'une jeune fille de 12 ans fasse de même ?"](#) », *affirme un dirigeant musulman* », *London Evening Standard*, 8 janvier 2005.

Certaines, âgées d'à peine 11 ans, se liaient d'abord d'amitié avec un jeune homme musulman qui traitait ensuite ces jeunes enfants comme des adultes et commençait à leur fournir de l'alcool, de la drogue et des cigarettes. Au bout de quelques mois, les filles étaient alors récupérées à la sortie des écoles, des foyers d'accueil et dans la rue, à bord de taxis. Elles étaient emmenées dans des maisons, des appartements, des restaurants et des hôtels où elles étaient violées à plusieurs reprises par des groupes d'hommes, torturées, filmées à des fins de chantage, et traitées de « racaille blanche » ou de « kuffar » méritant d'être punies. Beaucoup sont tombées enceintes alors qu'elles n'étaient encore que des enfants. Certaines ont fait des fausses couches sous le choc, d'autres ont subi des avortements forcés, et certaines ont donné naissance à des enfants qui leur ont ensuite été retirés par l'État. Nous avons constaté que ces mêmes crimes innommables avaient été commis dans au moins 14 districts administratifs locaux – soit près de 40 % de l'ensemble de ces districts au Royaume-Uni (voir page 14 pour notre carte complète). Les survivantes ont décrit des viols quotidiens, des « salles rouges » où elles subissaient des tortures extrêmes, des trafics entre différentes villes, ainsi qu'un manque de crédulité de la part des institutions qui aggravait leurs souffrances. Certaines jeunes filles ont même été victimes de traite vers le Moyen-Orient, où elles ont été contraintes à un mariage islamique.

Les facteurs démographiques et culturels sont clairs. Les auteurs, issus de milieux musulmans pakistanais et d'autres origines musulmanes, agissaient au nom de l'honneur et un code clanique fondé sur la honte qui considérait les jeunes filles non musulmanes, en particulier celles issues de la classe ouvrière blanche, comme des biens destinés à un usage sexuel. Ce schéma était renforcé par huit aspects théologiques et juridiques de l'islam. Parmi ceux-ci figure la doctrine de la supériorité musulmane, tirée de versets coraniques qui placent les musulmans au sommet de la hiérarchie et leur confèrent le devoir de corriger les non-croyants. La justification des crimes commis par les membres de ces gangs se trouve dans les principes islamiques de loyauté et de désaveu connus sous le nom *d'al-valā' wa-l-Aa'ā'*. Ceux-ci exigent l'hostilité envers les non-musulmans, la supériorité des hommes sur les femmes, le mariage forcé associé à l'absence de tout âge minimum fixe du consentement, la perception de la sexualité féminine comme intrinsèquement dangereuse, un système d'esclavage sexuel autorisant les relations sexuelles avec des captives non musulmanes, ainsi qu'une hiérarchie sociale sanctionnée par la religion qui assujettit les non-musulmans conquis. Ces éléments, filtrés à travers des sous-cultures claniques d'immigrés, ont fourni une justification religieuse qui a permis le viol systématique, voire le massacre, de jeunes filles britanniques blanches.

Si la Grande-Bretagne fonctionnait efficacement, ces jeunes filles auraient bénéficié d'une protection considérable de la part de l'État. Or, chacune de nos institutions les a

laissées tomber

de manière catastrophique. Les forces de police ont ignoré les signalements répétés, criminalisé les victimes au lieu des auteurs, détruit des preuves et permis à des violeurs notoires de rester en liberté sous caution. Les services sociaux ont sapé les efforts des parents protecteurs, placé des enfants dans des foyers servant de plaques tournantes de la traite, classé des dossiers sans suite malgré des indices évidents d'exploitation et exercé des représailles contre les lanceurs d'alerte. Le NHS a enregistré des lésions génitales, de multiples infections sexuellement transmissibles chez des enfants âgés d'à peine 17 ans, des grossesses résultant de viols et des tentatives de suicide, mais a renvoyé les victimes chez leurs agresseurs sans les orienter vers des services de protection ni leur prodiguer de soins post-traumatiques. Les écoles ont vu des hommes plus âgés venir chercher des jeunes filles aux portes de l'établissement, ont entendu des témoignages de viols commis dans l'enceinte de l'établissement et ont réagi en excluant les victimes plutôt qu'en les protégeant. Les autorités chargées de délivrer les licences de taxi ont renouvelé les permis des chauffeurs qui constituaient l'épine dorsale logistique de ces réseaux et ont cédé face à des manifestations organisées lorsque des mesures de sécurité élémentaires ont été proposées.

L'échec politique est au cœur de ce scandale. Les gouvernements successifs n'ont pas eu la volonté de s'attaquer aux schémas ethniques et religieux. Le Parti travailliste porte une responsabilité particulière. Il a d'abord refusé une enquête publique et n'a cédé que sous la pression, en ordonnant une procédure accueillie avec un scepticisme généralisé.

Les conseils municipaux et les députés à majorité travailliste avaient été informés depuis longtemps de l'existence de ces gangs, mais ont par la suite nié en avoir eu connaissance. Le parti a donné la priorité à son dépendance électorale vis-à-vis des blocs électoraux musulmans, puis a bloqué ou édulcoré les enquêtes, supprimé les données sur l'origine ethnique et qualifié les préoccupations légitimes d'agitation « d'extrême droite ». Lorsqu'il a finalement été contraint d'agir, le gouvernement travailliste a mis en place une enquête nationale dont le mandat, étroitement défini, excluait délibérément tout examen systématique des facteurs démographiques, culturels et religieux. Le Parti conservateur, lorsqu'il était au pouvoir, a poursuivi l'approche du Parti travailliste et n'a pas imposé l'enregistrement obligatoire de l'origine ethnique ni lancé d'enquête officielle approfondie, malgré des preuves évidentes provenant de Rotherham et d'ailleurs. Les partis politiques écossais ont refusé une enquête spécifique et n'ont pas enregistré l'origine ethnique des délinquants. Le politiquement correct, la crainte d'accusations de racisme et la crainte de perdre le soutien électoral de certains groupes démographiques ont pris le pas sur la protection des enfants britanniques.

Les lanceurs d'alerte, les parents et les survivants qui se sont manifestés ont fait preuve d'un courage extraordinaire, bien qu'ils aient été confrontés par le passé à l'incrédulité et à

l'intimidation.

Les auteurs de ces crimes ont agi en toute impunité parce que l'État leur en a donné la possibilité. Les preuves exigent désormais une action immédiate et décisive pour éradiquer le problème, rendre justice aux victimes et veiller à ce que ces crimes odieux soient éradiqués de notre territoire.

Nous avons désormais une vision plus claire du problème. Un certain nombre de mesures sont nécessaires pour y remédier, allant jusqu'à des changements considérables de notre système de justice pénale, l'adoption d'une législation visant spécifiquement l'exploitation sexuelle des enfants par des gangs, et une refonte institutionnelle en profondeur.

Notre liste détaillée de recommandations comprend l'amélioration de la collecte de données sur les profils ethniques et religieux des auteurs, des peines nettement plus sévères, un effort global en matière d'expulsion, des mesures de responsabilisation des institutions, une coordination interinstitutionnelle, une formation spécialisée, une protection renforcée grâce à une implication accrue de la famille, ainsi que la suppression des diverses lacunes de la législation britannique qui ont fait tant de victimes.

À la suite de la publication de ce rapport, nous avons l'intention de rendre publics l'intégralité des témoignages, de recueillir d'autres récits de survivants, d'identifier les responsables au sein du Parlement et d'engager des actions en justice civiles et privées afin de garantir une responsabilisation maximale.

Aperçu des crimes

Des gangs de violeurs ont exploité systématiquement des enfants dans toutes les régions du Royaume-Uni pendant des décennies.

La présidente indépendante du Centre d'excellence pour la prise en charge et la protection de l'enfance, Alexis Jay, a identifié les années 1970 comme la décennie au cours de laquelle des gangs de violeurs immigrés ont commencé à tourmenter les jeunes filles britanniques.⁴ Cependant, les archives des journaux britanniques révèlent que le premier cas recensé impliquant spécifiquement des gangs de violeurs pakistanais remonte à 1955, lorsque quatre Pakistanais résidant à Bradford ont été inculpés pour le viol d'une jeune fille de 15 ans originaire de Middlesbrough.⁵ Cela s'est produit peu après que d'anciens sujets coloniaux, issus tant du sous-continent indien que des Caraïbes, ont pu entrer au Royaume-Uni en nombre non négligeable en vertu de la loi britannique sur la nationalité de 1948.⁶ Ce qui n'était au départ que des cas isolés et de petite envergure est devenu, au fil du temps, un phénomène systématique et à grande échelle.

Ces crimes horribles n'ont fait que s'intensifier au cours des dernières décennies, en particulier après la victoire de Tony Blair en 1997 et le début d'une immigration de masse orchestrée. L'augmentation des effectifs a entraîné une multiplication des possibilités d'abus. Les auteurs ont mis en place des réseaux organisés qui transportaient les victimes d'une ville à l'autre et faisaient circuler les jeunes filles entre plusieurs hommes adultes.

Dans chacune de ces régions, les mêmes tactiques étaient utilisées. Des jeunes filles âgées d'à peine 11 ans étaient approchées à l'aide de cadeaux, d'alcool et de drogues, récupérées en taxi à la sortie des écoles, dans des foyers d'accueil et dans la rue, puis emmenées dans des maisons, des appartements, des restaurants et des hôtels, où elles étaient violées à plusieurs reprises par des groupes d'hommes, passées de main en main entre les auteurs, transportées d'un comté à l'autre, et dans de nombreux cas mises enceintes ou contraintes à avorter.

La plupart des victimes ont subi des violences, ont été filmées à des fins de chantage, ou se sont vu dire qu'elles étaient des « white trash » ou des « kuffar » méritant d'être punies.

Les autorités à tous les niveaux – y compris la police, les services sociaux, les services de santé, les écoles, les organismes chargés de délivrer les licences et les responsables politiques – connaissaient ces schémas et disposaient

⁴ Voir Alexis Jay OBE, [Rapport de l'enquête indépendante sur les abus sexuels sur mineurs](#), octobre 2022.

⁵ Voir « *8 adfio d OAss vs* », samedi 27 août, 155, dans les [archives des journaux britanniques](#).

⁶ Voir la [loi britannique sur la nationalité \(1948\)](#).

les renseignements, et n'a pourtant pas réussi à protéger les enfants du pays. Les preuves démontrent qu'un scandale national, marqué par des viols répétés, la traite d'êtres humains, la torture, des grossesses, des conversions forcées à l'islam et des traumatismes à vie, a été rendu possible par le déni institutionnel, les calculs politiques et la crainte d'être accusé de racisme, et s'est déroulé pendant des décennies.

Les faits criminels énumérés dans le présent rapport sont tirés de dossiers judiciaires, d'enquêtes officielles et non officielles menées à travers le pays, ainsi que de témoignages fournis à la Commission d'enquête. Ils confirment qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une série de défaillances locales isolées. Il s'agissait d'un schéma coordonné, à l'échelle nationale, d'exploitation sexuelle organisée d'enfants, qui s'est répété de ville en ville, du Grand Nord à la côte sud. Le même profil ethnique et religieux des auteurs a été constaté chez la quasi-totalité des témoins qui ont contacté la commission d'enquête.

L'ampleur du phénomène des « gangs de violeurs » est endémique sur l'ensemble du territoire britannique. Le chiffre de 50 000 provient directement d'une déclaration faite à la Chambre des lords par Lord Pearson of Rannoch le 14 mai 201ç :

« Le gouvernement reconnaît-il que, si l'on considère les cas de viols collectifs, les affaires de Jay Street à Rothamond et d'autres à Telford et Oxford, cela reviendrait à avoir 250 000 jeunes filles et garçons dans ce pays, qui seraient nourris par des musulmans, généralement plusieurs fois par jour, n'est-ce pas ? »

Il a ajouté que ce chiffre « est probablement sous-estimé »⁽⁷⁾.

Cette extrapolation bénéficie désormais d'un soutien accru grâce à de nouvelles données recueillies, issues de l'extrapolation des tendances documentées dans le cadre d'enquêtes majeures :

- **Rotherham (rapport Jay, 2014)** : au moins 1 400 filles ont été victimes d'abus entre 1977 et 2017, certaines estimations actualisées dépassant ce chiffre. Les auteurs étaient en grande majorité des hommes musulmans pakistanais.
- **Enquête de Telford (2022)** : plus de 1 000 enfants (principalement des filles) sur plusieurs décennies, là encore avec le même profil d'auteurs.

⁷ Lord Pearson of Rannoch (Chambre des lords, Hansard, vol. 7ç7) lors d'un débat sur [les « gangs de prédateurs »](#), le 14 mai 201ç.

- **Portée nationale** : le modèle des réseaux de prostitution infantile a été confirmé dans des dizaines de villes. Notre enquête indépendante, menée par le député Rupert Lowe, a recueilli des témoignages démontrant l'existence d'opérations coordonnées s'étendant aux quatre coins du pays, dans au moins 14^ç circonscriptions locales (voir page 14 pour la carte complète).

Lorsque l'échelle de Rotherham/Telford est appliquée à la répartition nationale documentée, et multipliée par le facteur de sous-déclaration extrême admis par les études officielles, le total atteint le seuil de z50 000 au strict minimum.

Nous sommes loin de saisir toute l'ampleur de la criminalité des gangs de prédateurs sexuels dans la Grande-Bretagne d'aujourd'hui. Il est raisonnable de supposer que, puisque les abus sexuels de toutes sortes ont tendance à être sous-déclarés, cela vaut également pour les gangs de prédateurs sexuels. Le journal *The Independent* a rapporté que près de 1 000 enfants ont été identifiés comme victimes d'exploitation sexuelle en Angleterre en l'espace d'une seule année, malgré la réticence des acteurs de l'État à nommer ou à s'attaquer au problème des gangs de violeurs.⁸ Après des décennies d'abus, les victimes doivent se compter par centaines de milliers. L'ampleur réelle n'est pas encore connue.

Toutes les études majeures ont souligné que les statistiques enregistrées sous-estiment considérablement la réalité :

- **Audit national de la baronne Casey sur l'exploitation et les abus sexuels collectifs des enfants (juin 2025)** : l'audit indique explicitement que l'ampleur, la nature et les caractéristiques de l'exploitation sexuelle collective des enfants restent impossibles à quantifier avec précision en raison d'une collecte de données incohérente et d'une dissimulation historique des faits.
- **Enquête indépendante sur les abus sexuels sur mineurs (IICSA) et multiples enquêtes locales (2022–2025)** : « Il est tout simplement impossible d'en connaître l'ampleur », car l'origine ethnique, les infractions commises en groupe et les affaires historiques n'étaient systématiquement pas enregistrées ou classées sans suite afin de protéger la « cohésion communautaire ».

Au verso figure une carte thermique illustrant les différents lieux où l'Enquête peut affirmer avec certitude que les gangs de violeurs opéraient. Il est probable que l'ampleur réelle soit bien pire.^ç

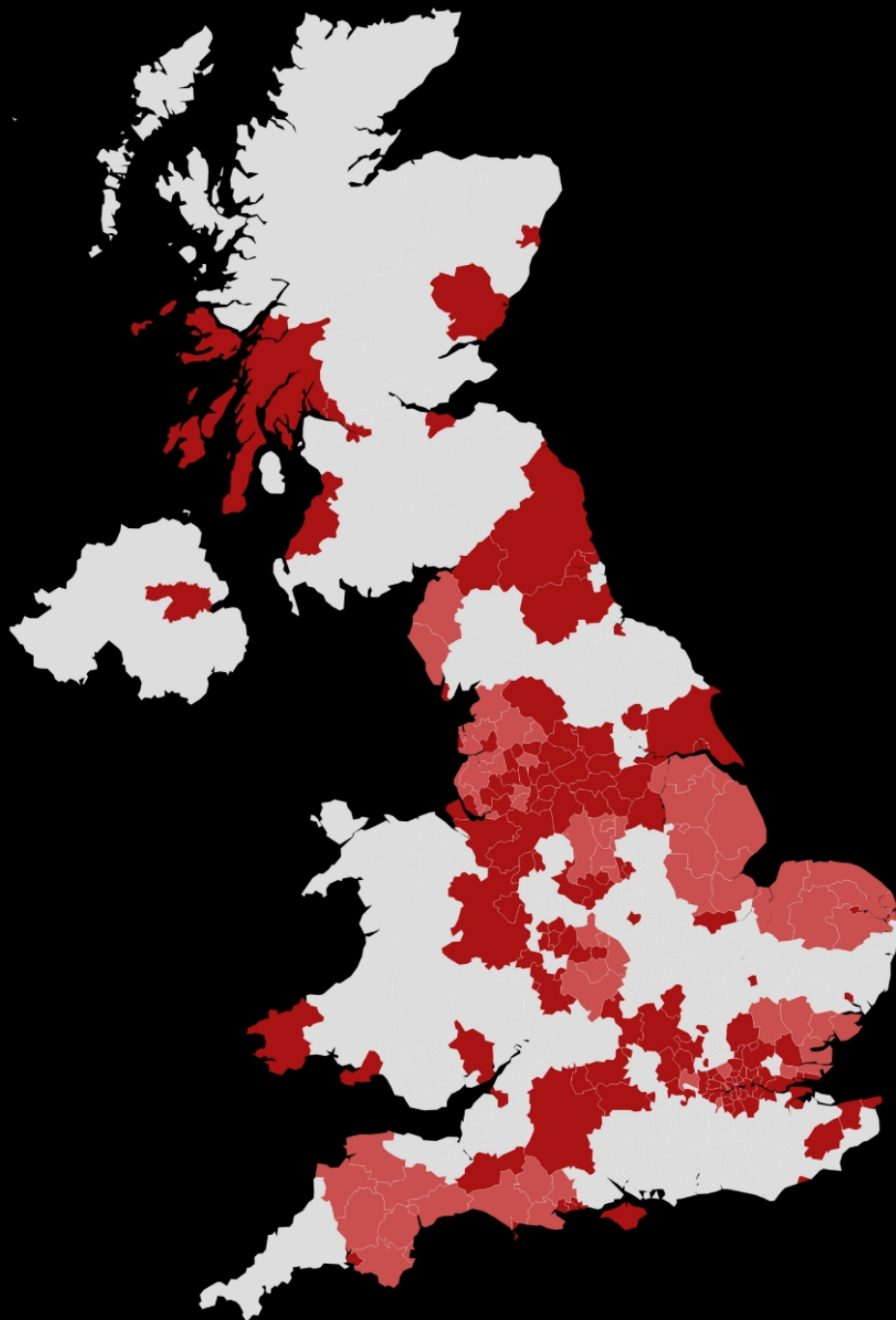
⁸ Lizzie Dearden, « [Épidémie](#) » de grooming : près de 1 000 enfants identifiés comme victimes d'exploitation sexuelle en Angleterre, *The Independent*, 8 décembre 2016.

^ç Voir l'annexe IV pour notre liste nominative des zones touchées.

Rape gangs operate / have operated
in at least 149 Local Authority Districts
across the United Kingdom.

SUSPECTED

CONFIRMED



**THE RAPE GANG
INQUIRY**

L'ampleur, les tactiques, le profil des auteurs et l'inaction systémique étaient presque toujours identiques partout. La Grande-Bretagne n'a pas été confrontée à des dizaines de scandales locaux distincts. Elle a été confrontée à un seul scandale national que l'État a laissé s'amplifier pendant des décennies.

Londres

Londres apparaît comme l'épicentre du déni institutionnel dans le scandale des gangs de prédateurs. Alors que les villes du nord ont fait l'objet d'enquêtes publiques après que la vérité a éclaté, la capitale a maintenu un mur de silence pendant des années. Le maire de Londres, Sadiq Khan, a insisté à plusieurs reprises sur le fait qu'aucun gang de prédateurs n'opérait dans la ville. Comme l'a témoigné Susan Hall, chef de file des conservateurs à l'Assemblée de Londres, devant notre commission d'enquête, le phénomène des gangs de violeurs est en réalité endémique au sein de la capitale. Après avoir interpellé Khan sur la présence de tels gangs à Londres, Mme Hall a été submergée d'appels de femmes et de jeunes filles se présentant comme des victimes de leurs agissements. Khan qualifie les témoignages des lanceurs d'alerte de malveillants et motivés par des considérations politiques. Il a déclaré à l'Assemblée de Londres que le problème était bien plus complexe que dans d'autres régions du pays et que les jeunes étaient exploités par le biais des « county lines » plutôt que par des groupes organisés se livrant à l'exploitation sexuelle des mineurs.¹⁰

Ces déclarations ont été faites alors même que la police métropolitaine disposait de rapports faisant état de jeunes filles auxquelles on faisait consommer de l'alcool et des drogues avant qu'elles ne soient violées par des groupes d'hommes dans des hôtels et d'autres lieux de la capitale. Une enquête *du Daily Express* a révélé que Khan avait directement accès à des documents de l'Inspection générale de la police britannique détaillant précisément ces modes opératoires. Il a lu ces dossiers mais a continué à nier publiquement l'existence de gangs de prédateurs sexuels.¹¹

Le député Chris Philp, porte-parole de l'opposition chargé des affaires intérieures, a accusé Khan d'avoir facilité une opération de dissimulation, et d'autres responsables politiques ont déclaré que tant le maire que la police métropolitaine avaient nié l'existence de réseaux de prostitution infantile à Londres. Des militants, dont la lanceuse d'alerte Maggie Oliver et Chris Wild, ont décrit la capitale comme le dernier bastion du déni et ont averti que l'ampleur des abus y était encore plus catastrophique

¹⁰ Voir « [Le maire de Londres, Sadiq Khan, affirme que les affaires de réseaux de prostitution infantile à Londres sont "bien plus complexes"](#) », *ITV News*, 8 octobre 2015.

¹¹ Jak Garner-Purkis & Callum Cuddeford, « [Le "dissimulation" des réseaux de prostitution par Sadiq Khan dévoilée à la lumière de nouvelles preuves](#) », *Daily Express*, 1^{er} octobre, 2015.

que partout ailleurs dans le pays.

Les preuves qui émergent aujourd’hui confirment leurs avertissements. En octobre 2025, la police métropolitaine a annoncé un réexamen de 7 000 affaires d’exploitation sexuelle d’enfants. L’Agence nationale contre la criminalité (NCA) a lancé l’opération Beaconport afin d’examiner des milliers d’autres dossiers à l’échelle nationale après que des évaluations initiales ont mis en évidence des erreurs humaines, des pistes d’enquête négligées et des affaires classées à tort. Londres représente une part importante de ce retard. Un ancien inspecteur de la police métropolitaine a décrit une prostitution enfantine et un recrutement de mineurs à des fins sexuelles à l’échelle industrielle dans la capitale, les autorités en étant conscientes mais choisissant de ne pas agir en raison d’un mélange « d’incompétence, de paresse et de corruption »¹²

Londres compte la plus grande population musulmane de Grande-Bretagne. Khan compte sur un soutien électoral important de la part de ces communautés, tout en ayant une motivation ethno-religieuse pour protéger la réputation publique des musulmans pakistanais en particulier.

La reconnaissance généralisée de l’existence de réseaux organisés, composés principalement d’hommes musulmans pakistanais ciblant des jeunes filles blanches vulnérables, aurait brisé le discours sur la cohésion communautaire que les administrations londoniennes successives – et aucune plus que celle de Khan – ont promu. Quant aux autres responsables, la crainte d’être qualifiés de « racistes » a paralysé la police métropolitaine et la mairie, tout comme cela avait été le cas auparavant à Rotherham et à Rochdale. Un lanceur d’alerte anonyme nous a confié que les garçons, tout comme les filles, constituent une cible particulièrement vulnérable pour les gangs criminels – généralement albanais, somaliens ou turcs – opérant dans la capitale. Pourtant, les organismes compétents refusent toujours de collecter des données sur l’origine ethnique, s’aveuglant délibérément face aux schémas comportementaux mêmes qui sont censés aider les forces de l’ordre dans leur quête de justice.

L’enquête de la police métropolitaine, l’opération de l’Agence nationale contre la criminalité et les témoignages qui affluent prouvent que l’exploitation sexuelle des enfants par des groupes a prospéré dans notre capitale.

La présente enquête constate sans réserve cet échec. Sadiq Khan et les hauts responsables de la police métropolitaine doivent répondre de leur rôle dans ce scandale. Tant que la capitale n’aura pas affronté la vérité avec la même rigueur que celle qui est désormais exigée

¹² Voir « [Le camouflage de Sadiq Khan concernant les gangs de prédateurs sexuels DÉVOILÉ](#) » | Daily Express

ailleurs, les enfants de Londres resteront en danger et l'État restera complice.

Témoignages de victimes

Des milliers de survivants auraient pu apporter leur témoignage à notre équipe d'enquête. Vous trouverez ci-dessous un résumé de certains des témoignages fournis par nos courageux témoins qui se sont exprimés lors des audiences de l'enquête. Certains témoins doivent rester anonymes pour leur propre sécurité.

« Chloé »

Tout au long de sa petite enfance, « Chloé » était populaire à l'école, obtenait de bons résultats scolaires et menait une vie sociale active. Bien que ses parents se soient séparés lorsqu'elle était jeune, elle décrit son enfance comme relativement stable.

À la suite de la séparation, la garde exclusive de Chloé et de son frère aîné a été confiée à leur père, malgré son alcoolisme. Sa mère, en revanche, était souvent absente de sa vie et s'est retrouvée sans domicile fixe après la séparation.

Chloé se souvient d'un environnement familial globalement sécurisant et bienveillant sous la garde de son père. Cependant, à la suite de la mort soudaine de celui-ci, juste avant son dixième anniversaire, elle est allée vivre avec sa mère et le nouveau mari de celle-ci – un homme qu'elle qualifie de « pédophile » et par qui elle a subi des abus sexuels. La mère de Chloé a surpris son mari en train d'agresser Chloé à de nombreuses reprises, mais n'a pas fait grand-chose pour y mettre un terme. Une fois, la mère de Chloé a surpris son mari sous la douche avec Chloé et, au lieu d'intervenir, « elle a fermé la porte et est sortie ». À cette époque, Chloé avait dix ans.

Les abus ont rapidement dégénéré en viols. Le beau-père de Chloé lui fournissait de l'alcool et des cigarettes « pour la faire taire », et elle a commencé à fumer du cannabis. À peu près à la même époque, Chloé a commencé à faire l'école buissonnière et à passer du temps dans le centre-ville avec une amie, sans surveillance. Elle décrit des groupes d'hommes musulmans, principalement pakistanais, âgés de 0 à plus de 50 ans, qui leur prêtaient attention, notamment en leur sifflant des sifflets de séduction et en leur achetant de l'alcool. Beaucoup étaient des chauffeurs de taxi qui emmenaient les filles dans leur voiture et les promenaient en ville. À ce stade, il n'y avait pas d'abus sexuels, et bien que le comportement de ces hommes fût clairement inapproprié, Chloé et son amie – alors en dernière année d'école primaire – appréciaient d'être traitées

comme des adultes.

Le processus de conditionnement s'est rapidement intensifié. L'offre d'alcool et de plats à emporter s'accompagnait d'une manipulation émotionnelle, les hommes – dont beaucoup étaient apparentés les uns aux autres – se présentant comme des amis bienveillants auprès de Chloé. Chloé décrit ce processus comme une manière pour eux de « déterminer si tu es une personne vulnérable ». Les contacts physiques, notamment les baisers et les massages, sont devenus de plus en plus fréquents. Pendant ce temps, les abus commis par son beau-père à la maison s'aggravaient, et sa mère était pratiquement absente de son rôle de tutrice.

À cette époque, Chloé avait une tante et un oncle qui habitaient à proximité, et elle cherchait souvent refuge chez eux. Elle avait passé des vacances avec eux pendant sa petite enfance et sentait qu'elle pouvait leur faire confiance. Un jour, elle leur avait rendu visite après avoir séché l'école, avant de rentrer chez elle et d'y passer la journée pendant que sa mère et son beau-père étaient au travail. À la grande surprise de Chloé, son oncle est arrivé chez elle à l'improviste une heure plus tard, et elle l'a invité à entrer. Après une brève conversation, l'oncle de Chloé l'a agressée sexuellement. Chloé a résisté, et il a renoncé et est parti.

Elle a raconté l'agression à sa mère, qui l'a signalée à la police. La police a accusé Chloé de mentir, et aucune autre mesure n'a été prise. Jusqu'à cet incident, elle considérait son oncle comme « l'une des meilleures personnes de sa vie » ; par la suite, il ne restait plus aucun adulte à qui Chloé puisse se confier ou demander de l'aide. De plus en plus isolée, elle s'est davantage impliquée auprès des groupes d'hommes musulmans qu'elle rencontrait dans le centre-ville.

Un soir, l'amie de Chloé a proposé qu'elles se rendent dans une ville voisine où l'un des hommes avait réservé une chambre d'hôtel. Elles ont été récupérées par cet homme – qui était ivre et sous l'emprise de la drogue – et conduites à l'hôtel. À leur arrivée, le personnel de l'hôtel les a vues mais n'est pas intervenu. Dans la chambre, on a fait fumer aux jeunes filles une variété de cannabis très puissante, qui a laissé Chloé – alors âgée de onze ans – « complètement défoncée ». L'amie de Chloé a été emmenée dans une autre chambre par un groupe d'hommes, tandis que Chloé a été tripotée par l'homme qui était resté. Chloé a résisté, et il l'a frappée. L'homme n'a pas tenté de l'agresser sexuellement à nouveau ; il a plutôt jeté les jeunes filles – qui étaient toutes deux encore sous l'emprise de la drogue – hors de l'hôtel et a refusé de les ramener

jusqu'à leur ville d'origine. Elles ont été contraintes de rentrer à pied. Il était environ minuit. Chloé ne voulait pas rentrer chez elle car elle craignait que sa mère ne la frappe pour être rentrée tard ; elle est donc restée chez son amie.

Aux petites heures du matin, la police est venue chercher Chloé chez son amie après que sa mère eut signalé sa disparition. Chloé a menti à la police et à sa mère sur l'endroit où elle s'était rendue. La mère de Chloé l'a « punie » pendant un mois, ce qui signifiait qu'elle était coincée à la maison avec son beau-père prédateur – une période qu'elle décrit comme une « torture ».

Une fois le mois écoulé, Chloé a pris rendez-vous avec son amie, qui se vantait d'avoir un nouveau petit ami. Chloé est sortie de chez elle pour la retrouver, et les deux jeunes filles ont été prises en charge par ce « petit ami » – qui était en réalité un homme indien de 5 ans.

Au départ, Chloé a trouvé cet homme sympathique – « plus chic » que les autres hommes qu'elle avait rencontrés en centre-ville. Il a emmené Chloé et son amie dans un magasin où il a acheté une bouteille de vodka avant de passer prendre l'un de ses amis et d'emmener les jeunes filles dans un endroit isolé. Pendant le trajet, les hommes ont commencé à faire pression sur les jeunes filles pour qu'elles aient des relations sexuelles. Chloé a refusé, prétextant qu'elle avait ses règles, mais les hommes ont répondu que cela n'avait aucune importance. La nuit tombait lorsqu'ils sont arrivés, et le « petit ami » a fait descendre l'amie de Chloé de la voiture, laissant Chloé seule avec l'autre homme. Celui-ci l'a alors violée sur la banquette arrière.

Cet incident s'est produit en 2007. En 2008, Chloé a porté plainte contre les deux hommes, mais aucun d'entre eux n'a été reconnu coupable.

À partir de ce moment-là, la vie de Chloé a basculé. À douze ans, elle a commencé à boire beaucoup, à fumer de grandes quantités de cannabis et à prendre des drogues plus dures, notamment de l'ecstasy – « n'importe quoi pour chasser ce souvenir de son esprit ». Elle buvait avant d'aller à l'école « juste pour tenir le coup toute la journée » et son assiduité a considérablement baissé. Avec son amie, elles passaient les heures de cours dans le centre-ville, « à errer jusqu'à ce que quelqu'un les prenne en voiture, leur achète de l'alcool ou leur donne de la drogue ». Il arrivait parfois que Chloé disparaisse pendant jusqu'à trois jours, période durant laquelle elle était ballottée d'un taxi à l'autre, droguée, maltraitée et violée. Dans tous les cas, les auteurs étaient

musulmans, et principalement pakistanais.

Une fois, Chloé a été enlevée par un agresseur – qui conduisait en état d’ivresse – et emmenée dans un cimetière. Il a donné du whisky à Chloé – qui n’avait encore que douze ans – avant de l’agresser sexuellement et de la violer. Il s’est retiré avant l’éjaculation et a enfoncé de force la bouteille de whisky vide dans le vagin de Chloé, où elle s’est brisée. Chloé s’est rendue d’elle-même aux urgences, mais personne ne lui a demandé comment elle s’était infligé une telle blessure. Elle a été examinée, les éclats de verre ont été retirés, puis elle a pu rentrer chez elle.

Chloé a été interrogée par la police à plusieurs reprises en raison de ses absences. À chaque fois, on lui a demandé où elle était allée, avec qui elle était et ce qu’elle avait fait. Elle a répondu qu’elle avait eu des rapports sexuels avec des hommes adultes dans des voitures. Plutôt que d’ouvrir une enquête et de poursuivre ses agresseurs, la police a qualifié Chloé de prostituée. Les agents lui ont demandé si elle avait consenti à ces rapports sexuels et, bien que Chloé leur ait dit qu’elle ne connaissait pas la définition du mot « consentement », ils ont indiqué qu’elle y avait consenti.

La police a retrouvé Chloé, ainsi que d’autres enfants disparus, à plusieurs reprises dans des voitures avec les membres du gang, mais a laissé ces derniers partir sans même les interroger. Une fois, alors que Chloé se trouvait dans le centre-ville, elle a été identifiée comme une enfant disparue par un agent de police qui lui a demandé où elle avait été. Chloé a raconté à cet agent toute l’étendue des abus subis, mais celui-ci a répondu qu’il n’y avait rien à faire et l’a laissée partir.

En raison de son absentéisme et de la détérioration de son comportement, l’école plaçait régulièrement Chloé en isolement et l’obligeait à suivre chaque jour des cours supplémentaires après l’école. Cela n’a guère contribué à améliorer son état émotionnel, et elle a continué à passer du temps avec son amie et le « petit ami » de celle-ci.

Cette situation a duré plusieurs années. Le « petit ami » fournissait de l’alcool et de la drogue aux jeunes filles et les présentait à ses amis, qui étaient exclusivement des hommes d’origine sud-asiatique. À une occasion, il a emmené les jeunes filles sur son lieu de travail – une usine textile – où il a violé Chloé. À la suite de cet incident, Chloé

a cessé de fréquenter son amie qui, jusque-là, l'avait accompagnée tout au long de son exploitation.

À ce moment-là, Chloé s'était tellement habituée à son « mode de vie », consistant à fréquenter les bandes de musulmans, qu'elle continua à le faire sans son amie. Un jour, après un énième retour tardif à la maison, sa mère la « punit » en la privant de sortie pendant deux mois. Craignant de nouveaux abus de la part de son beau-père, Chloé se rendit à pied au bureau des services sociaux le plus proche pendant que sa mère était au travail et porta plainte contre lui.

Chloé a été entendue par les travailleurs sociaux au sujet des abus, après quoi sa mère et son beau-père ont été arrêtés et interrogés. Tous deux ont nié que ces abus aient eu lieu et ont été relâchés sans inculpation.

Chloé a multiplié les appels auprès des services sociaux et a finalement été retirée du domicile familial pour être placée en famille d'accueil. Elle a vécu chez un couple qui s'occupait de plusieurs autres enfants placés et, bien qu'elle les trouvât « snobs » et moralisateurs, elle a trouvé auprès d'eux un semblant de stabilité – mais cela n'a pas duré longtemps. Elle vivait toujours dans la même ville ; ainsi, lorsqu'elle se rendait au centre-ville – ce qu'elle faisait souvent, seule ou avec ses parents d'accueil –, les gangs musulmans la reconnaissaient et la prenaient pour cible. Elle continuait à fréquenter la même école et, comme elle habitait désormais plus loin, ses parents d'accueil payaient des taxis pour l'y emmener. Elle demandait aux chauffeurs de taxi de la déposer près de l'école et, au lieu d'y aller, elle se rendait à pied dans l'un des quartiers où les gangs musulmans passaient leur temps. Les membres de ces gangs l'emmenaient dans leurs taxis, la faisaient consommer de la drogue et de l'alcool, puis abusaient d'elle sexuellement.

Vers l'âge de 17 ans, Chloé a révélé aux services sociaux qu'elle subissait des abus sexuels de la part de gangs d'hommes musulmans. En réponse, les services sociaux ne sont pas intervenus, mais ont plutôt parlé à Chloé de contraception et de santé sexuelle. Une assistante sociale a commencé à emmener régulièrement Chloé dans un centre de santé sexuelle, où on lui a diagnostiqué une chlamydia dans la gorge et le vagin, une gonorrhée, des verrues génitales et une maladie inflammatoire pelvienne. Ni les travailleurs sociaux ni le personnel de la clinique n'ont remis cela en question ni signalé ces faits. La police était au courant des activités de Chloé, mais au lieu de cibler les responsables de ses abus, elle s'est systématiquement abstenue de les interroger – sans parler de prendre des mesures supplémentaires – lorsque Chloé était retrouvée dans des voitures ou des maisons en leur compagnie.

Chloé a rapidement été placée dans une autre famille d'accueil, auprès d'une personne bien plus protectrice. Un jour, un gang s'est présenté au domicile d'accueil à la recherche de Chloé, et la personne chargée de s'occuper d'elle s'est battue avec eux dans la rue pour la protéger.

Vers l'âge de 14 ans, une assistante sociale a abordé Chloé au sujet de l'exploitation sexuelle dont elle était victime. C'était l'une des premières fois que cela se produisait, et Chloé était soulagée que ses abus soient enfin pris en compte. Cependant, plutôt que de proposer une solution, l'assistante sociale a dit à Chloé que les producteurs de « *E1/2s* » cherchaient une jeune actrice pour incarner une victime d'exploitation sexuelle infantile, et lui a demandé si, compte tenu de son expérience, elle serait intéressée par une audition pour ce rôle. À la suite de cet échange, Chloé – bouleversée, en colère et incrédule – s'est enfuie de son foyer d'accueil et, après avoir été enlevée par un gang musulman, a été portée disparue pendant six mois.

Pendant cette période, elle a été victime de traite à travers toute la Grande-Bretagne. Elle a été emmenée de « maison en maison » et violée et maltraitée par « un homme après l'autre, encore et encore ». Les hommes qui l'ont maltraitée ont versé de l'argent au gang, qui la traitait comme une simple marchandise. Sa disparition a été signalée et sa photo a été diffusée à la télévision. Ses agresseurs lui ont fait remarquer : « C'est toi, la fille de la télé qui a disparu », mais sa localisation n'a jamais été signalée à la police. Chloé décrit un cycle de manipulation, de viols et d'abus de drogues et d'alcool – cela a duré jusqu'à ce que, finalement, elle soit retrouvée par la police.

Lorsque la police l'a retrouvée, elle se trouvait dans une voiture avec un homme musulman d'origine sud-asiatique. L'homme a été relâché sans être inculpé, et elle a été ramenée chez sa mère. À ce stade, la relation de Chloé avec sa mère était complètement rompue ; elle a donc continué à s'enfuir et son état psychologique s'est encore détérioré.

Après une nouvelle période de manipulation et d'exploitation sexuelle par un gang musulman, Chloé a été placée en garde à vue puis transférée dans une unité sécurisée d'un foyer pour enfants.

Elle décrit ce foyer comme une prison. Chaque aspect de sa vie était contrôlé et surveillé, et elle était régulièrement soumise à des examens corporels, y compris des fouilles corporelles complètes. Chloé a trouvé cette expérience extrêmement

traumatisante. Elle y est restée ç mois, jusqu'à l'âge de presque 15 ans. Les services sociaux ont estimé qu'elle allait suffisamment bien pour être libérée, et elle a été placée en famille d'accueil non loin de l'endroit où elle vivait auparavant. Chloé décrit ses nouveaux parents d'accueil comme une présence positive et encourageante dans sa vie et, malgré la proximité des lieux où elle avait subi des abus et de l'exploitation, elle a trouvé stabilité et sécurité en vivant avec eux. Elle s'est inscrite à une formation à temps plein en coiffure et esthétique dans un établissement d'enseignement supérieur voisin, et pendant les deux années qui ont suivi, Chloé qualifie sa vie de « fantastique ».

À l'approche de son 18e anniversaire, les services sociaux l'ont informée que son placement en famille d'accueil allait bientôt prendre fin. Ils lui ont trouvé un logement et, après avoir fait ses adieux à sa famille d'accueil, elle s'y est installée et a trouvé un emploi dans le commerce de détail pour subvenir à ses besoins. Bien qu'elle n'ait eu que peu d'expérience en matière d'autonomie, la vie de Chloé est restée globalement stable pendant cette période.

Finalement, Chloé a repris contact avec l'amie avec laquelle elle avait subi des abus lorsqu'elle était toute petite. Elle l'a invitée chez elle, et lorsque celle-ci est arrivée, elle était accompagnée d'un groupe d'hommes musulmans – qui se souvenaient tous de Chloé en raison des abus passés.

Du jour au lendemain, la vie de Chloé a replongé dans le chaos. Les hommes ont refusé de partir et, selon les propres mots de Chloé, « ce n'était plus ma petite maison tranquille. C'était leur maison ». Ils ont brisé les vitres, enfoncé les portes à coups de pied, laissé la maison dans un « état de délabrement total » et ont abusé sexuellement de Chloé. L'un des hommes – un de ses anciens agresseurs – l'a immobilisée, a baissé son pantalon et « s'est assis sur son visage », la violant oralement sur son propre canapé sous le regard du reste du groupe.

Chloé s'est remise à la drogue et à l'alcool pour tenir le coup. Bien qu'elle travaillât toujours dans le commerce de détail, sa capacité à travailler déclinait rapidement. Au cours d'un service, l'un de ses collègues – un ami – lui a pincé les fesses pour plaisanter.

Chloé, traumatisée par ces années de maltraitance, lui a donné un coup de poing au visage en plein milieu du magasin. Elle a été convoquée par la direction et a tenté de se défendre, mais elle a été licenciée. Se retrouvant sans revenus, Chloé a sombré encore davantage. Le gang musulman occupait toujours sa maison et, n'ayant nulle part où aller et aucun moyen de les expulser, elle est restée là avec eux. Ils la droguaient, la maltrahaient et

et la violaient régulièrement, notamment avec des objets tels que des canettes de soda, des clés et une batte de baseball.

Très vite, ils ont commencé à payer ses factures afin de consolider leur présence chez elle. À plusieurs reprises, ils ont amené de jeunes enfants chez Chloé pour les maltraiter. Chloé se souvient de plusieurs occasions où des garçons de moins de 18 ans issus de la communauté musulmane ont été contraints et intimidés par leurs amis et proches plus âgés pour la violer. Chloé a été forcée de commettre des délits, notamment de la fraude à l'assurance et la détention de stupéfiants. Un jour, elle a contacté la police pour signaler une agression en cours chez elle et, à leur arrivée, c'est Chloé qui a été menacée d'arrestation plutôt que les membres du gang, car le logement était enregistré à son nom.

Un soir, un complice du gang, originaire d'une ville voisine, s'est présenté chez elle. Trafiquant sexuel notoire, il a rapidement commencé à emmener Chloé dans des bars et des boîtes de nuit des environs. Là-bas, il lui faisait ingérer de l'héroïne avant de la livrer à des hommes qui l'agressaient sexuellement et la violaient.

Chloé est devenue dépendante aux opiacés et sa santé s'est rapidement détériorée. Elle est devenue anorexique, ne pesant plus que cinq stone à l'âge de 18 ans. La consommation d'héroïne était un moyen de contrôle utilisé par le gang, car elle la rendait incapable de se défendre physiquement. Son quotidien s'est transformé en un cycle implacable de viols, d'exploitation et de violence.

Finalement, une assistante sociale a rendu visite à Chloé et a été choquée tant par son apparence que par les conditions dans lesquelles elle vivait. Soucieuse de son bien-être, elle a emmené Chloé dans un centre de traitement de la toxicomanie, où des analyses ont révélé une concentration extrêmement élevée d'opiacés dans son organisme. On a prescrit à Chloé des médicaments pour gérer sa dépendance aux opiacés et elle s'est progressivement sevrée.

À cette époque, Chloé a renoué avec un ami d'enfance, et leur amitié s'est rapidement transformée en relation amoureuse. Son petit ami a pris conscience des abus dont elle était victime et, avec l'aide de son père, a réglé le loyer restant de Chloé et l'a fait sortir de sa maison insalubre. Chloé a emménagé avec lui, après quoi elle a trouvé un autre emploi dans le commerce de détail. Pendant une courte période, la vie de Chloé a été

relativement stable – mais, en raison de son traumatisme non surmonté, elle a rapidement recommencé à boire excessivement, à fumer du cannabis et à jouer.

Son lieu de travail se trouvait près de son premier foyer d'accueil, et elle n'a pas tardé à renouer contact avec des membres du gang qui l'avaient maltraitée à l'époque. Le cycle de la manipulation, de l'exploitation et des abus a rapidement repris. Sa relation avec son petit ami a pris fin et, poussée par le désespoir, elle a repris contact avec sa mère – qui avait quitté son mari violent – et est rapidement revenue vivre chez elle.

Un soir, Chloé était sortie avec des membres du gang et avait beaucoup bu. À son retour chez sa mère, celle-ci l'a dénoncée à la police. La police a arrêté Chloé alors qu'elle enfilait son pyjama ; elle a été emmenée au commissariat, ivre et à moitié nue. Elle a été retenue dans une cellule jusqu'à deux heures du matin le lendemain, heure à laquelle elle a été relâchée. Les agents ne lui ont fourni ni vêtements ni moyen de transport pour rentrer chez sa mère. Elle a tenté de contacter son ex-petit ami, mais celui-ci n'a pas répondu. Chloé, alors âgée de 1ç, s'est retrouvée livrée à elle-même.

Elle a erré dans le quartier pendant plusieurs heures avant de tomber sur un membre d'un gang qui l'avait déjà maltraitée par le passé. Transie de froid et désespérée, elle est montée dans sa voiture et, au cours des semaines suivantes, a été victime de traite à travers tout le pays.

Finalement, Chloé a trouvé une nouvelle maison où emménager. Malgré leur relation difficile, sa mère a accepté de signer le bail en tant que garante de Chloé, car celle-ci – qui n'avait alors aucun revenu – savait qu'elle ne pourrait pas payer le loyer. Après son emménagement, elle s'est rendu compte qu'elle était la seule Britannique blanche de son quartier. Tous les autres habitants étaient d'origine sud-asiatique. En conséquence, les gangs ont découvert où elle vivait et ont une nouvelle fois traité sa maison comme si c'était la leur. Le cycle de maltraitance s'est poursuivi, et l'état émotionnel de Chloé s'est considérablement détérioré. Chloé a été emmenée à l'hôpital après une tentative de suicide et, pendant son séjour, elle a découvert qu'elle était enceinte.

Le père de l'enfant – un migrant clandestin pakistanais de confession musulmane – s'est installé

chez Chloé. Chloé a ensuite été contrainte de se convertir à l'islam et mariée de force, à la fois pour légitimer la grossesse aux yeux de son agresseur et pour l'aider à obtenir un visa. Le comportement de Chloé a été soumis à un contrôle strict. Elle a été contrainte de porter un hijab, il lui était interdit de regarder par les fenêtres de son domicile et, si elle se comportait mal aux yeux de son « mari », celui-ci la « battait jusqu'à la laisser couverte de bleus » – ce qui arrivait « tous les jours ».

L'enfant de Chloé est né avec de multiples problèmes de santé, notamment une malformation rénale, en raison de la détérioration de l'état de l'utérus de Chloé suite aux abus sexuels. Néanmoins, le fait de devenir mère a redonné à Chloé la détermination nécessaire pour remettre sa vie sur les rails. Elle a dénoncé le père de son enfant à la police après qu'il eut agressé l'enfant, et celui-ci a été expulsé du domicile. Elle a arrêté de consommer de la drogue. Elle était « concentrée » et, pour la première fois, les gangs l'ont laissée tranquille.

Un soir, elle est sortie avec une amie qui habitait de l'autre côté de la rue. Chloé, désormais mère, ne buvait pas beaucoup, mais son amie était complètement ivre. Un groupe d'hommes asiatiques a engagé la conversation avec elles et leur a proposé de raccompagner Chloé et son amie chez elles. Chloé se méfiait d'eux, mais, par souci pour son amie, elle a accepté. Au lieu de les ramener chez elles, ils les ont toutefois emmenées dans un hôtel.

Chloé, qui n'était pas ivre, a protesté et a encouragé son amie – qui était « complètement ivre » – à partir avec elle. Chloé a prévenu son amie de ce qu'elle soupçonnait allait se passer, mais celle-ci a refusé de partir. Chloé, pensant à sa fille et cherchant à se protéger, est partie à contrecœur sans elle. Le lendemain, l'amie de Chloé lui a raconté qu'elle avait été violée par ces hommes.

Cet incident a marqué un tournant dans la vie de Chloé. Elle a décidé qu'elle devait quitter définitivement sa ville natale et « s'éloigner le plus possible de ces hommes asiatiques ». Par hasard, elle a renoué contact sur Facebook avec un homme qu'elle avait connu dans sa petite enfance – un ancien collègue de sa mère qu'elle décrit comme « l'un des seuls hommes adultes de ma vie à ne m'avoir jamais fait de mal ni maltraitée ». Elle lui a raconté tout ce qu'elle avait vécu et lui a fait part de son désir de partir. Il vivait en Écosse et l'a invitée à lui rendre visite pour le week-end, ce qu'elle a fait.

De retour chez elle, elle a sollicité l'aide de l'association Women's Aid, qui a réussi à lui trouver un logement en Écosse. Avec pour seuls bagages sa fille et un petit sac, elle a quitté sa ville natale, laissant derrière elle une vie entière de maltraitance et d'exploitation, pour s'installer en Écosse, où elle réside encore aujourd'hui.

Chloé connaît personnellement au moins vingt autres jeunes filles de sa région qui ont été la proie des gangs musulmans qui l'ont maltraitée. Le schéma était toujours le même : séduction, drogue, traite, maltraitance et viol. De plus, Chloé raconte avoir été emmenée dans des mosquées où les imams qualifiaient les non-musulmans d'« infidèles » et prêchaient que les femmes blanches qui s'habillaient de manière « inappropriée » étaient des « proies faciles ».

Chloe estime que la police locale, les services sociaux, le NHS et le gouvernement étaient tous pleinement conscients de ce qui se passait, y compris de la nature raciste de ces crimes, mais qu'ils ne sont pas intervenus pour deux raisons : parce qu'ils « ne voulaient pas s'embêter avec la paperasse » et parce qu'« ils ne voulaient pas passer pour des racistes ». Chloe tient ces institutions, et leur « campagne massive en faveur de la diversité », pour responsables des abus qu'elle a subis.

Chloé déclare : « Si je peux sauver ne serait-ce qu'un seul enfant de plus, fille ou garçon, de vivre tout cela, alors j'aurai fait mon travail. »

Inquiry panellist:

“Do you know how many men abused you over that period if you had to guess?”

Chloe:

“Hundreds. Hundreds and hundreds and hundreds.”

**THE RAPE GANG
INQUIRY**

Fiona

Fiona a grandi dans un foyer extrêmement violent, marqué par la violence domestique, de graves maltraitements psychologiques et les tentatives de suicide répétées de sa mère, dont Fiona a été témoin. Malgré des capacités scolaires exceptionnelles, elle a développé dès son plus jeune âge de graves troubles de santé mentale, des comportements d'automutilation et des idées suicidaires.

Après une escalade des abus et des tentatives infructueuses de les signaler, Fiona a été placée en institution à l'âge de 17 ans. Elle a été accueillie dans un foyer pour enfants qui avait déjà été identifié comme présentant un risque élevé d'exploitation sexuelle dans un documentaire télévisé avant son arrivée.

En raison d'une surveillance insuffisante, elle a disparu à plusieurs reprises. À 17 ans, elle a été victime de grooming de la part d'hommes pakistanais adultes, dont elle estime l'âge compris entre 24 et

45 ans. Le processus de manipulation a commencé par des marques d'affection et de l'alcool, pour dégénérer rapidement en viols, dépendance à la drogue, menaces et traite des êtres humains.

La négligence du personnel de l'établissement était extrême. Les agresseurs attendaient les jeunes filles dans leurs voitures garées à l'extérieur, discutaient ouvertement avec le personnel et allaient même jusqu'à téléphoner au foyer pour se renseigner sur elles. Une éducatrice a déclaré à la mère de Fiona que sa supérieure avait estimé que noter les numéros d'immatriculation des voitures de ces hommes était « au-dessus de ses compétences », l'avertissant qu'elle perdrait son emploi si elle le faisait. Fiona estime que le personnel était au courant de ce qui se passait mais se sentait impuissant à y mettre fin, plutôt que d'être activement complice. Néanmoins, le foyer d'accueil recevait 5 000 £ par semaine pour s'occuper d'elle et a lamentablement échoué. Fiona soupçonne la direction d'avoir évité toute enquête en bonne et due forme par crainte d'être taxée de racisme.

Seule la police a pris des mesures officielles, en délivrant aux hommes des « avis d'interdiction de fréquentation » – des avertissements officiels indiquant qu'ils n'avaient pas l'autorisation de fréquenter, de contacter ou d'héberger une enfant vulnérable. Cependant, aucune autre mesure n'a suivi. Lorsque la mère de Fiona a appelé la police pour signaler la disparition de sa fille et a évoqué des antécédents d'abus commis par des hommes asiatiques, l'opérateur lui a répondu : « Vous ne pouvez pas les décrire comme des hommes asiatiques, car c'est raciste. Vous devriez simplement vous réjouir que votre enfant découvre une culture différente. » À une occasion, un agent de police a ramené Fiona dans la maison où les abus avaient lieu et a dit aux hommes de « s'amuser avec elle ». Une autre fois, la police a indiqué aux

agresseurs que s'ils parvenaient à persuader Fiona de signer elle-même sa sortie de la prise en charge, la police cesserait de les importuner.

Le gang a alors tenté de la convaincre de le faire, dans l'intention de la faire passer clandestinement au Cachemire. Seule l'absence de passeport l'a empêchée de quitter le pays.

Entre 2008 et 2012, Fiona a été violée à plusieurs reprises par divers hommes liés à des réseaux organisés de prostitution infantile. Elle était souvent retenue dans une maison dite « maison de fête », où se retrouvaient entre 10 et 20 hommes à la fois. Une fois, elle a été encouragée à amener ses amies car le propriétaire recevait des proches venus de Birmingham pour fêter l'Aïd et « s'attendait à ce qu'il y ait des filles ». À l'intérieur de la maison, les filles étaient systématiquement qualifiées de « salopes blanches », tandis que les hommes voulaient que les filles pakistanaises restent « pures » en vue du mariage.

Les membres de ces gangs auraient évoqué leurs craintes de voir l'English Defence League (EDL) arriver armée, raison pour laquelle ils gardaient des battes de baseball pour se protéger. Ils auraient également parlé de participer aux manifestations de l'EDL en portant des armes.

Fiona a non seulement été victime de traite et violée dans plusieurs villes du Royaume-Uni, mais elle a également été contrainte de se livrer au trafic de drogue. La drogue, l'intimidation et la violence étaient utilisées pour la contrôler. On l'a forcée à ramasser les couteaux sur les lieux de deux agressions mortelles à l'arme blanche. Elle était présente lors d'une fusillade. Ses agresseurs se sont vantés auprès d'elle d'avoir caché des cadavres à un certain endroit. Quelques jours plus tard, Fiona se souvient d'un reportage annonçant la découverte d'un corps à l'endroit même que ses agresseurs lui avaient révélé. De ce fait, les menaces de violence avaient un poids énorme.

À 14 ans, Fiona a été victime d'abus de la part d'un homme surnommé « Rambo ». Il était entré illégalement en Grande-Bretagne à l'arrière d'un camion. Auparavant castré au Pakistan en guise de punition pour des abus sur mineurs, il s'était ensuite enfui aux Philippines, où il aurait agressé plusieurs femmes et enfants avec un grand couteau – d'où son surnom.

Rambo a enfermé deux filles dans une pièce et les a soumises à d'extrêmes tortures sexuelles. Cette affaire a montré que, dans certains cas, les abus sexuels sur mineurs étaient davantage motivés par l'humiliation et le contrôle que par la satisfaction sexuelle.

À 15 ans, Fiona est tombée enceinte alors qu'elle vivait dans un foyer d'accueil mixte. Son fils a ensuite été

retiré à sa mère et adopté en raison des risques persistants d'exploitation, tandis que Fiona elle-même a été laissée dans ce même environnement dangereux. Les abus se sont poursuivis jusqu'à l'âge adulte. Ils n'ont cessé qu'à ses 18 ans, lui laissant de profonds traumatismes physiques et psychologiques, notamment un syndrome de stress post-traumatique, une dépendance aux substances et des séquelles de santé à long terme.

Fiona affirme que le plus grand préjudice ne lui a pas été causé uniquement par les agresseurs, mais aussi par l'incrédulité, la négligence et les sanctions des institutions, qui ont activement favorisé la poursuite de l'exploitation. Au total, elle estime avoir été victime d'abus de la part de 50 à 100 hommes. Parmi eux, seuls deux n'étaient pas pakistanais.

Fiona:

“I was beaten regularly. I was drugged, filmed being raped, and the footage was distributed. I sustained broken bones, facial injuries and severe trauma.

I was subjected to racial abuse in the community and blamed by families of perpetrators.”

**THE RAPE GANG
INQUIRY**

« Michelle »

« Michelle » a subi des violences physiques durant son enfance, tant de la part de sa mère que de son beau-père. Sa mère a eu de nombreux partenaires tout au long de l'enfance de Michelle, dont beaucoup l'ont également maltraitée – certains sexuellement. Elle estime que cette expérience précoce a créé un lien entre maltraitance et amour, la rendant particulièrement vulnérable.

Dès l'âge de 17 ans, elle a été manipulée par trois frères pakistanais adultes qui lui fournissaient de l'alcool, des cigarettes et de la drogue. Elle a été violée alors qu'elle était en état d'ébriété, notamment une fois où elle a été emmenée à l'étage tandis que sa sœur tentait d'intervenir. En raison de son éducation, elle pensait que c'était normal – qu'ils étaient ses petits amis et qu'ils l'aimaient. Elle disparaissait pendant de longues périodes et subissait quotidiennement des abus sexuels répétés. Les agresseurs venaient la chercher à l'école, chez elle et dans des lieux publics, recourant à des menaces de violence pour la contraindre et la contrôler.

À l'âge de 14 ans, elle a été victime d'un viol collectif et battue par trois hommes qui l'avaient enfermée dans une maison. Elle en est ressortie couverte de coupures et d'ecchymoses, ce qui a alerté une amie. Celle-ci en a parlé à sa propre mère, qui a alors contacté la mère de Michelle. La police a été appelée, mais les agents ont affirmé qu'ils ne pouvaient pas faire grand-chose sans preuves supplémentaires. L'un des membres du gang a par la suite forcé Michelle à l'accompagner au commissariat pour qu'elle revienne sur sa déposition. La police l'a reconnu comme son « adulte de référence » – un rôle normalement réservé à un parent, un proche, un travailleur social ou un professionnel qualifié. L'enquête a par la suite été classée sans suite.

L'une des amies de Michelle, qui vivait dans un foyer d'accueil, était récupérée juste devant l'établissement par ce même gang. Le personnel du foyer appelait la police, mais les agents auraient qualifié les jeunes filles de « prostituées » alors qu'il s'agissait d'enfants.

Selon Michelle, ni les services sociaux ni la police n'ont compris la situation et ont cru que les filles se livraient à cette activité de leur plein gré. En conséquence, peu de mesures ont été prises pour intervenir. Lorsqu'elle a été enlevée et a disparu, personne n'est venu la rechercher. Un travailleur social lui a un jour dit qu'à 14 ans, elle serait autorisée à vivre avec son « petit ami » de 70 ans à condition qu'ils ne partagent pas la même chambre.

Michelle a été violée dans des abris à poubelles, menacée avec un couteau et contrainte à avoir des rapports sexuels avec de nombreux hommes qui l'attendaient dans des voitures. Elle a été droguée, battue, brûlée avec des cigarettes, enfermée dans des pièces et ballottée d'un homme à l'autre. Une salle de jeux vidéo servait de couverture au trafic de drogue et à l'exploitation sexuelle des enfants. Elle est tombée enceinte à quatre reprises alors qu'elle était encore enfant à la suite de viols, ce qui a entraîné des fausses couches, un avortement et la naissance d'un enfant qui a survécu. À propos de ses agresseurs, elle déclare : « Environ 8 % d'entre eux étaient des musulmans pakistanais. Sinon, c'étaient des musulmans irakiens ou des Kurdes. »

Michelle estime que ces gangs sont restés intouchables parce que les autorités craignaient d'être taxées de racisme. Elle décrit un vaste réseau d'agresseurs opérant dans tout le pays, dont elle qualifie l'ampleur d'« industrielle ». Ce réseau fonctionne comme une grande structure centrale à laquelle sont reliés des groupes plus petits dans des localités spécifiques.

Michelle affirme avoir été violée par entre six cents et sept cents hommes différents en l'espace de trois ans. Elle vit aujourd'hui avec un syndrome de stress post-traumatique grave et un traumatisme à vie, décrivant à la fois son enfance et son avenir comme détruits.

Inquiry panellist:

“What would you say the main issue was?”

Michelle:

“I don't think that they cared much about us. They didn't want to open that can of worms, because it's a religion thing. I'd probably say 98% of them were Pakistani Muslim. If not, they were Iraqi or Kurdish.”

**THE RAPE GANG
INQUIRY**

« Whitney »

« Whitney » a grandi dans un foyer précaire. Sa mère souffrait de graves troubles mentaux et son père était absent de sa vie.

Elle a d'abord été manipulée et abusée sexuellement à l'âge de 15 ans par deux frères pakistanais adultes. L'un des frères, se souvient Whitney, jouait le rôle d'un petit ami. Les deux frères l'emmenaient régulièrement dans un appartement à Birmingham, lui faisaient boire de l'alcool et, selon ses propres termes, elle « avait des relations sexuelles avec eux ».

Leurs relations avec Whitney sont rapidement devenues violentes. Ils ont commencé à la frapper et, à une occasion, lui ont appliqué un fer à repasser brûlant sur le visage. Whitney se souvient que les frères ont cessé de la contacter après être venus la chercher chez elle et avoir trouvé tous ses oncles assis sur le mur à l'extérieur. Après cet incident, ils ne sont jamais revenus. Elle ne se souvient pas exactement comment ni pourquoi ses oncles se trouvaient là, mais elle pense que sa mère leur avait demandé d'intervenir.

De nombreuses années plus tard, la fille de Whitney a commencé à s'automutiler à l'âge de onze ans et a même tenté de se suicider. Son téléphone contenait des messages à caractère sexuel explicite. La fille de Whitney lui a confié qu'il existait à l'école une « salle de sexe » gérée par les garçons plus âgés. Profondément inquiète pour sa fille, Whitney a contacté les services sociaux. Ceux-ci ne lui ont apporté que peu de soutien, se contentant de discuter des problèmes avec elle. À une occasion, les services sociaux lui ont accidentellement envoyé les dossiers de six autres enfants à la place de celui de sa fille, ce qui l'a rendue profondément méfiante quant à leur capacité à l'aider.

La fille de Whitney a été contrainte d'envoyer une image à caractère sexuel, qui a ensuite circulé dans plusieurs écoles, au sein de la communauté locale, puis sur Internet. Cela l'a exposée à une attention indésirable de la part d'hommes adultes de diverses origines ethniques et de plusieurs pays. À partir de ce moment-là, la fille de Whitney a commencé à disparaître régulièrement. Ces disparitions étaient directement liées à des sollicitations sexuelles et à l'exploitation par des garçons plus âgés et des hommes adultes.

On la menaçait de violences si elle contactait la police et il lui arrivait parfois de rentrer à la maison avec des vêtements manquants. Whitney a signalé à plusieurs reprises ses inquiétudes à la police et aux services sociaux, en indiquant clairement qu'elle pensait que sa

filles étaient victimes d'exploitation sexuelle. Les interventions de la police ont souvent tardé, les dépositions n'ont pas été relevées et les enquêtes ont été classées sans suite. Les services sociaux ont refusé de reloger la famille, ont revu le niveau de risque à la baisse et ont finalement classé le dossier malgré la poursuite de l'exploitation.

Whitney a elle-même été mise en cause, et son propre passé a été utilisé pour saper sa crédibilité en tant que parent. Sa famille a reçu des menaces répétées, notamment des avertissements selon lesquels leur maison serait incendiée, leurs visages lacérés et des machettes utilisées. Plus tard, Whitney a découvert que sa fille avait été inscrite au Mécanisme national d'orientation (NRM) en tant que victime de traite – sans qu'elle en soit informée. Le NRM est le dispositif officiel britannique chargé d'identifier, d'orienter et d'accompagner les victimes de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne ; il sert de reconnaissance par un professionnel désigné du fait qu'une personne est une victime potentielle de la traite des êtres humains ou de l'esclavage moderne.

Whitney:

“[My daughter] told me after a while that there was a sex room in the school.

I told the school about it, but they completely shut it down and said she was lying.”

**THE RAPE GANG
INQUIRY**

« Sally »

« Sally » est la mère d'une fille qui a été reconnue coupable de neuf chefs d'accusation d'entrave à la justice pour avoir menti au sujet du fait qu'elle avait été victime de démarchage sexuel par un gang asiatique, et condamnée à huit ans de prison. Malgré cela, Sally estime qu'il existe des preuves suggérant que sa fille était bel et bien une victime de ces gangs.

Sally a décrit une vie familiale auparavant stable et épanouie, jusqu'à ce que des difficultés de logement et des tensions familiales coïncident avec des changements de comportement chez sa fille. L'achat de la maison que la famille envisageait a échoué, mais ils avaient déjà quitté leur domicile familial et toutes leurs affaires étaient entreposées. Un ami de la famille a pu leur louer à court terme un logement partiellement rénové, mais celui-ci n'était pas adapté à une famille de quatre enfants. Cela ne devait être qu'une solution temporaire, mais la famille y est finalement restée dix mois.

Sa fille a commencé à inventer des histoires, affirmant par exemple que sa mère et son beau-père partaient et la laissaient seule pour s'occuper de son petit frère de cinq ans à l'école. Cela a conduit l'école à s'impliquer dans leur vie familiale. Le stress qui pesait sur le foyer a donné lieu à des disputes qui ont nécessité l'intervention de la police et des services sociaux. Après avoir quitté l'école à 16 ans, la fille de Sally a commencé à travailler dans un pub du quartier.

Un jour, elle a été invitée à une fête. Plus tard dans la soirée, Sally a reçu un appel d'une des amies de sa fille lui disant que celle-ci était allongée sur le trottoir devant la maison. Si Sally ne venait pas la chercher, elles allaient l'emmener à l'arrêt de bus et l'y laisser, car elle faisait trop de bruit. Lorsque sa mère l'a trouvée allongée par terre, elle poussait des cris déchirants et n'arrêtait pas de dire de ne pas la toucher. Sa mère a compris que quelque chose n'allait vraiment pas et l'a emmenée à l'hôpital.

La fille de Sally a déclaré à l'infirmière chargée de l'examen qu'elle avait été victime d'une agression sexuelle. Le rapport médical indiquait que ses parties génitales étaient enflées et rougies. L'hôpital a signalé l'incident à la police. La fille de Sally a ensuite reçu des menaces via Snapchat, a pris peur quant à l'issue de l'affaire et s'est retirée de la procédure. À peu près au même moment, les services sociaux ont clos leur

affaire qui a pesé sur la famille. Sally pense que sa fille ne voulait pas causer davantage de problèmes au sein du foyer.

Il est apparu par la suite au tribunal qu'ils avaient tous fumé du cannabis. Sally pense que sa fille y avait pris part et qu'il lui était arrivé quelque chose, mais celle-ci a été reconnue coupable d'avoir menti au sujet de son viol.

La fille de Sally a alors commencé à travailler comme aide de cuisine dans une maison de retraite et comme ramasseuse de verres dans une boîte de nuit, en plus de son emploi au pub. Après avoir eu 18 ans, elle a pu travailler derrière le bar de la boîte de nuit, où son comportement a commencé à changer. Elle rentrait à la maison avec des coupures et des bleus. Un jour, elle est revenue avec un œil au beurre noir et a expliqué qu'une bagarre avait éclaté dans la boîte de nuit et qu'elle avait été frappée par accident. Elle semblait plus fatiguée et bouleversée que d'habitude.

Sally a commencé à remarquer que le téléphone de sa fille sonnait régulièrement, et que des noms d'hommes « asiatiques » s'affichaient à l'écran. Lorsqu'elle l'interrogeait à ce sujet, sa fille essayait de cacher ces appels. Le gérant du bar a interdit à sa fille de travailler dans la salle principale car elle était petite et qu'ils avaient du mal à la surveiller. Ils veillaient également à ce qu'elle soit toujours accompagnée d'un membre du personnel plus âgé, car les hommes « asiatiques » la harcelaient lorsqu'elle travaillait seule. Un homme « asiatique » lui a offert une chaîne en or.

La fille de Sally a commencé à dire qu'elle voulait quitter la maison. Elle se rendait régulièrement en train dans une ville voisine. Sally allait la chercher et la déposait à la gare, et elle ne semblait jamais avoir bu ni consommé de drogue. Un jour, en rentrant chez elle, Sally a découvert que sa fille était partie avec ses affaires et qu'elle ignorait ses appels. Elle avait dit à ses collègues de travail qu'elle avait déménagé parce que son beau-père lui faisait du mal, mais ce n'était pas vrai.

Après quelques jours d'enquête, Sally a réussi à localiser l'endroit où sa fille s'était installée. Lorsqu'elle est arrivée à l'appartement, elle a trouvé sa fille en compagnie de deux policiers à qui elle signalait une agression sexuelle. Lorsque sa fille a remis son téléphone comme preuve, la police y a découvert des centaines de messages provenant d'hommes « asiatiques ». Les policiers ont estimé qu'elle était victime de grooming. Elle a par la suite été reconnue coupable d'avoir menti au sujet de l'agression sexuelle qu'elle avait signalée.

Au cours de l'année suivante, Sally a signalé la disparition de sa fille à trente-neuf reprises. Celle-ci réapparaissait souvent dans différentes villes de la région, battue, couverte de bleus, en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue. Elle était généralement sans sous-vêtements et passait de plus en plus de temps à l'hôpital. Un service de police l'a orientée vers le NRM, estimant qu'elle était victime de traite. Une autre brigade de police l'a arrêtée à plusieurs reprises et a saisi son téléphone, ce qui a empêché l'organisme de référence de la contacter, son numéro changeant sans cesse.

Lors d'un incident, la fille de Sally a été enfermée dans une pièce au-dessus d'un restaurant indien, l'homme refusant de la laisser partir. La police a ignoré l'affaire, estimant qu'elle mentait. Lors d'un autre incident, un homme « asiatique » l'a suivie, essayant de l'attraper et de l'emmener. Heureusement, elle était avec sa sœur et des amis, qui l'ont rapidement fait monter dans un taxi et l'ont renvoyée chez elle. Ce même homme a par la suite été arrêté pour s'être introduit chez une femme et l'avoir agressée sexuellement pendant son sommeil – pourtant, la police a continué d'affirmer que la fille de Sally avait menti au sujet de l'incident précédent. La police pensait qu'elle souffrait de troubles mentaux et qu'elle s'automutilait délibérément tout en se mettant dans des situations dangereuses. Elle souhaitait la faire interner, mais un médecin s'y est opposé, estimant qu'elle était encore capable de discernement.

Un autre incident a impliqué un autre homme « asiatique » qui refusait de quitter l'appartement de la fille de Sally. La police lui a ordonné de partir sans lui poser de questions. Il a laissé derrière lui une cagoule, mais la police n'a manifesté aucun intérêt pour cet objet, bien qu'il l'ait portée lors de sa visite chez une jeune femme. Après qu'on eut enfoncé la porte de son appartement lors d'un énième incident alors qu'elle avait disparu, elle est retournée chez sa mère.

La fille de Sally a expliqué par la suite qu'elle avait déménagé pour assurer la sécurité de sa famille. Elle a affirmé qu'on lui avait dit que si elle ne se pliait pas aux exigences de ses agresseurs, ceux-ci s'en prendraient à son frère, violeraient sa sœur et incendieraient la maison. Elle avait menti à ses collègues au sujet de son beau-père pour éviter que la famille n'en subisse les conséquences.

Elle a de nouveau disparu. La police a déclaré qu'elle pensait que Sally inventait toute cette histoire et qu'elle s'infligeait elle-même des blessures ; elle l'a donc inculpée d'entrave à la justice. L'une des conditions de sa libération sous caution lui interdisait de quitter la

. La semaine suivante, sa fille a tenté de se suicider par surdose. Elle a disparu une dernière fois et a été retrouvée dans un champ, blessée à la tête et à l'oreille, un doigt sectionné, ainsi que de nombreuses coupures et contusions.

Suite à cela, elle a publié un message sur Facebook dans lequel elle affirmait avoir été victime de réseaux de prostitution infantile. Le message est devenu viral. En moins d'une demi-heure, la police l'a arrêtée et elle a été incarcérée.

Après la condamnation de sa fille, la famille a subi un harcèlement et des intimidations incessants, notamment de la part d'un homme musulman. Sally dénonce les manquements répétés de la police à son devoir de protection. Elle estime que sa fille était une jeune femme vulnérable qui mentait parfois, mais qui avait néanmoins été victime de grooming.

Marlon

Marlon est le père d'une fille qui a été victime à plusieurs reprises de manœuvres de séduction et qui a également été laissée pour compte à maintes reprises par les autorités.

Marlon a signalé à plusieurs reprises la disparition de sa fille Scarlett, âgée de 14 ans, car elle était victime de manipulation et d'exploitation. La police a informé les services sociaux que l'attitude de Marlon était appropriée, car il agissait pour protéger sa fille. Cependant, les services sociaux n'ont pas accepté l'évaluation de la police et ont au contraire fait traîner l'enquête pendant trois mois. Pendant ce temps, sa fille a fait part de ses inquiétudes à son école, ce qui a conduit les services sociaux à se rendre au domicile de Marlon. En présence de sa fille, ils lui ont dit que s'il essayait de l'empêcher de quitter la maison, elle devait appeler les services sociaux ou la police.

Le fait que les services sociaux aient sapé son autorité parentale a entraîné une aggravation spectaculaire de ses épisodes de disparition. Les services sociaux lui ont en effet donné la permission de disparaître, et le dossier a ensuite été classé sans intervention significative. Marlon a déposé une plainte officielle auprès des services sociaux, indiquant qu'il avait du mal à faire face aux épisodes de disparition de sa fille. L'assistante sociale qui lui a été attribuée à la suite de cela lui a ouvertement déclaré qu'ils ne s'occupaient de ce dossier qu'en raison de sa plainte. Cela lui a donné l'impression d'être le problème plutôt qu'un parent soucieux de protéger sa fille contre la maltraitance.

Un soir, Marlon s'est interposé devant la porte pour empêcher sa fille de sortir tard dans la nuit, ce qui l'a amenée à lui donner des coups de pied à plusieurs reprises et à lui casser trois doigts. Il a signalé cet incident aux services sociaux, qui se sont contentés de lui dire qu'il devait s'éloigner lorsqu'elle devenait violente. Même après leur avoir montré les ecchymoses sur son dos, contractées alors qu'il s'éloignait, ils n'ont pas modifié leur conseil. Marlon reste convaincu que si son enfant avait été un garçon et lui une femme, la réaction aurait été différente.

Marlon passait souvent ses soirées à parcourir les rues en voiture à la recherche de sa fille jusqu'à trois ou quatre heures du matin, alors qu'il devait travailler le lendemain, ce que son employeur n'approuvait pas. Il signalait souvent sa disparition à la police, qui se présentait parfois chez lui plusieurs heures plus tard. Une fois, il a vu

une vidéo montrant des policiers déclarant qu'il ne fallait même pas prendre la peine de le réveiller. Cela lui a donné davantage l'impression d'être considéré comme un problème plutôt que comme une situation d'urgence en matière de protection de l'enfance, ce qu'elle était pourtant.

Scarlett a été illégalement exclue de son école en raison d'un comportement lié au grooming et orientée vers un nouvel établissement où opérait le réseau de grooming. Une réunion interinstitutionnelle de gestion des risques a finalement été organisée avec les services de protection de l'enfance et l'équipe « Disparus de chez eux » de la police. Alors que la réunion était en cours, l'un des policiers présents a demandé à Marlon de cesser de signaler la disparition de sa fille. Marlon a contesté cette demande, ce qui a conduit le policier à lui crier dessus devant toutes les personnes présentes. Le policier a depuis été licencié. L'assistante sociale et le responsable présents n'ont pas intervenu, mais ont reconnu en privé qu'il avait raison de continuer à signaler la disparition de sa fille. Ils ont refusé de déposer une plainte officielle contre le policier.

Peu après, sa fille a disparu pendant plusieurs jours et a finalement été retrouvée chez la mère de Marlon, en piteux état, bouleversée et affirmant avoir été violée. Le personnel d'aide sociale l'a ramenée sur les lieux du viol, détruisant ainsi toute possibilité de preuves médico-légales, et n'a signalé les faits à la police que plusieurs jours plus tard. Marlon a dû s'adresser lui-même au centre d'aide aux victimes de viol, mais à ce moment-là, les preuves médico-légales avaient déjà été perdues.

L'auteur des faits a été arrêté mais libéré sous caution à condition de ne pas contacter la fille de Marlon. Dès sa sortie du commissariat, il l'a appelée et a menacé de la tuer. C'était un adulte et un trafiquant de drogue, et ses complices ont rapidement commencé à se rendre au domicile de Marlon. Sa fille était terrifiée par eux. Une femme plus âgée a commencé à amadouer et à manipuler la fille de Marlon sous prétexte d'amitié.

Après une nouvelle disparition, Marlon a réussi à localiser sa fille dans une propriété précise. Malgré des appels répétés et des signalements indiquant que des hommes pénétraient dans la propriété, ni la police ni les services sociaux n'ont pris les mesures nécessaires pour la faire sortir de là ou émettre un avis d'alerte en cas d'enlèvement. On a découvert par la suite que sa fille était victime d'exploitation criminelle, notamment de trafic de drogue, de prostitution et qu'elle avait été contrainte de détenir une arme à feu. Ces actes étaient orchestrés, entre autres, par la femme plus âgée. À ce stade, l'impact sur Marlon était catastrophique. Il était physiquement

épuisé, anxieux, déprimé et vivait dans une peur constante. Il a été agressé chez lui par des individus masqués, tandis que la police a réagi avec retard et dédain.

La fille de Marlon a finalement été placée en institution sécurisée, où elle a subi de nouveaux abus, notamment des abus sexuels de la part du personnel et d'autres enfants, de la négligence et des manquements à l'obligation de protection. Marlon a déposé de multiples plaintes. Lors d'une audience au tribunal, les services sociaux ont tenté de placer sa fille sous un plan de protection de l'enfance pour maltraitance émotionnelle et négligence de la part de Marlon lui-même. Cependant, le juge est intervenu et a ordonné que cela soit modifié pour être consigné comme « hors du contrôle parental ».

La fille de Marlon a continué à être ballottée entre des placements inadaptés. Elle a été victime à plusieurs reprises de manœuvres de séduction, de traite, contrainte à se livrer au trafic de drogue et violée par des hommes adultes. Elle est tombée enceinte à la suite d'un viol. La gestion de son avortement par les professionnels s'est avérée traumatisante et négligente. La police a par la suite inculpé Scarlett pour intention de trafic de stupéfiants de classe A, alors même qu'elle était victime de traite et inscrite au Mécanisme national d'orientation. Scarlett a été placée dans un établissement entièrement géré par du personnel masculin musulman, où elle a de nouveau été victime de manœuvres de séduction. Elle a été la cible d'insultes racistes et de propos extrémistes. Marlon a de nouveau fait part de ses inquiétudes, qui ont été ignorées.

Malgré ses tentatives répétées pour aider sa fille, il a subi de nombreux actes de violence de sa part, conséquence du traumatisme et de la manipulation dont elle a été victime. Il a subi de nombreuses agressions, a eu les yeux au beurre noir et a dû dormir barricadé dans sa chambre. Il a demandé à plusieurs reprises une aide pour victimes de violences conjugales, mais sa demande a été refusée parce qu'il était un parent de sexe masculin. Il a été contraint de suivre des cours sur le rôle parental et a été tenu pour responsable des abus subis par sa fille.

Toute cette expérience a porté préjudice à Marlon sur les plans financier, émotionnel et psychologique. Il affirme que cela a détruit sa vie. Il n'est plus la personne qu'il était autrefois. Le cas de Marlon met en évidence le fait que les parents peuvent eux aussi être victimes tant des réseaux de grooming que d'une défaillance institutionnelle généralisée.

Si vous souhaitez découvrir l'histoire de Marlon plus en détail, il a récemment publié un livre sur son parcours intitulé [*I» Plai» Sight* \(z0z6\)](#).

Marlon:

“Scarlett went missing again for several days. When she was eventually found, she was unkempt, distressed and disclosed she had been raped. Shockingly, Edge of Care staff returned her to the location where she had been raped and failed to report the offence to police or duty social workers until days later.”

**THE RAPE GANG
INQUIRY**

« Wallace »

La petite enfance de « Wallace » en Écosse a été marquée par la pauvreté, l'instabilité et l'absence d'une protection constante de la part des adultes. Sa mère souffrait de troubles mentaux et de problèmes de toxicomanie. Elle avait du mal à prendre conscience des situations dans lesquelles elle mettait son fils et, souvent, elle n'intervenait pas, ce qui a permis que les abus subis par Wallace se poursuivent. La mère de Wallace l'a maltraité psychologiquement et émotionnellement tout au long de son enfance.

Dès son plus jeune âge, des hommes adultes allaient et venaient dans sa vie, et on l'encourageait à les appeler « papa » ou « oncle ». Cela lui a fait croire qu'il était normal que des hommes adultes gravitent autour de lui alors qu'il était enfant. Il a été ballotté entre de nombreux foyers différents et a appris à accepter les situations sans poser de questions. Ses premières expériences lui ont fait croire que les adultes pouvaient envahir son espace personnel sans son consentement, que la peur devait être tolérée et qu'il n'avait aucun contrôle.

Le premier souvenir d'abus de Wallace remonte à l'âge de quatre ou cinq ans, lorsqu'un adulte est entré dans sa chambre pendant la nuit et s'est glissé dans son lit. Il ne pouvait pas identifier de qui il s'agissait, mais savait instinctivement que c'était mal. Ses principaux agresseurs étaient le compagnon de sa mère et le frère de ce dernier, qui exerçaient tous deux une autorité sur Wallace et étaient considérés comme des adultes de confiance. Ils étaient liés à un groupe de motards de la région. Tous les membres du groupe n'étaient pas impliqués dans les abus, mais un noyau dur d'hommes l'était.

Wallace se souvient avoir été emmené dans une maison en particulier où se trouvaient plusieurs hommes. L'atmosphère y était sombre, éclairée par des bougies, peut-être des bougeoirs en forme de serpent placés près de la cheminée. Le décor semblait avoir été délibérément mis en scène. Plusieurs adultes étaient assis autour de lui et l'observaient, ce qui lui a instinctivement donné un sentiment d'insécurité. Il a été conduit dans une chambre, immobilisé et violé par un adulte.

Le frère du compagnon de sa mère lui a parlé comme si ce qui venait de se passer était normal, malgré la douleur physique et la détresse émotionnelle considérables qu'il ressentait. Wallace a demandé s'il recevrait un jouet en échange de ce qui venait de se passer. Il en a bien reçu un, mais c'était un jouet bon marché et insignifiant. Même à ce moment-là, il a compris qu'il n'y avait pas de véritable compensation pour ce qui lui était arrivé. Ce même schéma d'abus s'est répété à de nombreuses reprises.

Wallace se souvient avoir vu d'autres garçons et filles présents, qui étaient généralement immobilisés et drogués. Il se souvient également avoir été drogué lui-même et avoir perdu connaissance. Il se réveillait souvent seul ou avec d'autres enfants victimes d'abus, désorienté et en détresse. Cela lui a causé des séquelles psychologiques à long terme.

À un moment donné, la police a fait une descente dans la propriété. Les agents ont emmené Wallace dehors et lui ont présenté des adultes un par un, en lui demandant s'il les reconnaissait. On lui avait appris à dire que ces hommes étaient ses « oncles », et c'est ce qu'il a répondu. Il associait les figures d'autorité à la peur et voulait éviter de dire ce qu'il pensait être une mauvaise réponse. En conséquence, l'intervention de la police ne l'a pas protégé. Aucune mesure de protection n'a été mise en place et il est retourné dans cet environnement maltraitant.

Les signes d'abus étaient bien là et n'ont fait que renforcer la conviction de Wallace que parler ne le mettrait pas en sécurité. À l'âge adulte, il a finalement tenté de signaler ce qui lui était arrivé, une révélation qui lui a pris des années. Il s'attendait à être traité comme une victime d'abus sexuels graves subis pendant l'enfance, mais au lieu de cela, sa révélation a été considérée comme un problème de santé mentale. On lui a demandé de fournir des rapports psychiatriques et médicaux avant qu'une enquête en bonne et due forme ne soit menée. Le manque de sérieux des autorités a conduit à un enregistrement inadéquat des déclarations de Wallace.

Suite à cette expérience, il a déposé des plaintes auprès de la police, d'organismes professionnels, notamment le General Medical Council, et d'autres organismes de contrôle. Chaque procédure s'est avérée lente, fragmentée et entravée, et s'est prolongée pendant des années sans aboutir à une résolution. Pendant cette période, il a été contraint de revivre ses expériences à maintes reprises, tout en se heurtant au scepticisme. À aucun moment son bien-être n'a été pris en compte, ce qui a encore aggravé son traumatisme, car il s'est une nouvelle fois senti ignoré, mis en doute et sans protection.

En raison des abus subis, Wallace a subi un préjudice psychologique à long terme. Ce préjudice a affecté ses études, ses relations, son estime de soi et sa capacité à se sentir en sécurité. Il souhaite que ses agresseurs et les autorités qui n'ont pas agi soient tenus pour responsables, et que son histoire contribue à protéger d'autres enfants contre des

Sebastian

Sebastian a grandi en Écosse dans un foyer stable. Sa mère exerçait un métier qualifié, possédait sa propre maison et sa propre voiture, et la famille partait régulièrement en vacances ensemble. Malgré ce milieu relativement sécurisant, qui n'était pas caractéristique des victimes d'abus, Sébastien a été violé et maltraité dès l'âge de six ans par des membres de sa famille – à l'insu de sa mère. Ces membres de la famille ont inculqué à Sébastien la conviction que, pour être en sécurité, il devait leur donner ce qu'ils voulaient. Cela a conduit Sébastien à développer une vision transactionnelle des relations interpersonnelles.

À l'âge de onze ans, ces membres de la famille maltraitants ont présenté Sébastien au propriétaire d'un café du quartier. Ce dernier offrait à Sébastien des repas gratuits, des trajets en voiture et des places de cinéma gratuites afin de gagner sa confiance et de lui faire naître un sentiment de dette. À partir de là, ils ont commencé à prostituer Sébastien auprès d'un certain nombre de personnes. Parmi celles-ci figuraient des professionnels en apparence respectables, tels que des agents immobiliers, des avocats, des travailleurs sociaux chargés de l'aide à l'enfance, et même des policiers. Même à l'internat, Sébastien a été violé, agressé et manipulé par des membres du personnel et des adultes de leur entourage, ses blessures étant souvent ignorées par les professionnels de santé. Tous les agresseurs de Sébastien étaient des Britanniques blancs.

À l'âge adulte et durant les dernières années de ces abus, Sébastien a pris conscience de l'ampleur du fonctionnement des réseaux de manipulation, tant dans une zone rurale tranquille qu'en ville. À l'âge de 40 ans, Sébastien a enfin pu échapper à un cycle d'abus qui avait duré près de quatre décennies. Après des années d'abus, Sébastien, né de sexe féminin, a effectué sa transition vers le sexe opposé et s'identifie désormais comme un homme trans. Sébastien a effectué sa transition sociale à 41 ans et sa transition médicale à 48 ans. Cependant, lorsqu'il décrit les abus subis durant son enfance, il reste important pour Sébastien de reconnaître que ces événements se sont produits alors qu'il vivait en tant que fille et était perçu comme telle.

Sébastien reconnaît que cette transition était, au moins en partie, une conséquence des abus subis, et se sent plus à l'abri de nouveaux abus lorsqu'il se présente en tant qu'homme. Sébastien reconnaît l'impact profond que le traumatisme peut avoir sur la vie d'une personne et estime que chacun trouve sa propre façon de faire face. Pour certains, cela peut se traduire par le choix d'une carrière ou d'une relation particulière, ou par des

en consommant des substances ou de l'alcool ; pour Sébastien, la transition et le fait de trouver la paix en étant « Seb » sont devenus le chemin vers la guérison.

Sebastian décrit la guérison d'un traumatisme comme une forme de transformation. Pour lui, cette transformation s'est accompagnée d'un changement d'identité personnelle et de la découverte d'un sentiment de sécurité qu'il n'avait jamais connu lorsqu'il vivait en tant que femme. Sebastian comprend que tout le monde ne saisisse pas forcément les chemins que les gens empruntent pour faire face à un traumatisme, mais il espère qu'au moins, chacun s'efforcera de comprendre.

Sebastian milite désormais en faveur d'autres survivants, dans le but de protéger les personnes vulnérables et de contribuer à l'élaboration de mesures locales visant à prévenir la maltraitance des enfants.

« Anna »

Anna a grandi dans un foyer stable de classe moyenne, avec ses deux parents. Elle a subi ses premiers abus à l'âge de 17 ans, de la part d'un agresseur âgé de presque 18 ans, qu'elle avait rencontré par l'intermédiaire d'amis. Il a entamé leurs échanges par ce qu'on appelle un « love-bombing » : il lui faisait des compliments, lui envoyait régulièrement des messages, lui proposait de lui acheter des cadeaux et de l'alcool, lui demandait des photos d'elle et évoquait la possibilité de se voir.

Ils avaient prévu de se retrouver à un arrêt de bus du quartier pour aller en ville. À la dernière minute, il a changé de plan et a demandé à Anna de le rejoindre au bout d'un sentier dans un bois voisin. À son arrivée, son attitude était froide et agressive. Il a exigé qu'Anna lui fasse une fellation et a menacé de révéler à ses proches qu'elle lui avait envoyé des photos explicites et qu'ils avaient déjà eu des rapports sexuels. Se sentant menacée et effrayée, elle s'est exécutée.

À l'insu d'Anna, il avait filmé l'incident en secret. Quelques jours plus tard, plusieurs hommes l'ont ajoutée sur Snapchat et ont commencé à se moquer d'elle et à la railler. L'auteur des faits lui-même a envoyé la vidéo à Anna, en riant, et lui a dit qu'il l'avait partagée avec ses « potes et ses frères », la laissant humiliée, effrayée et traumatisée. Anna a signalé l'agression à la police, mais bien qu'elle ait expliqué la contrainte et les menaces subies, l'affaire a été classée sans qu'aucune enquête ne soit menée sur la production ou la diffusion de matériel pédopornographique.

Des rumeurs se sont rapidement répandues parmi les camarades d'Anna, qui a été raillée et insultée en public. Un an plus tard, Anna a rencontré trois frères musulmans par l'intermédiaire d'une amie qui était déjà victime de manœuvres de séduction et d'abus de leur part. Ils lui ont fourni de l'alcool et des cigarettes dans un parc public et ont attendu qu'elle soit fortement en état d'ébriété avant de commencer à l'agresser. L'un des frères l'a entraînée derrière un arbre et lui a tripoté la poitrine malgré ses refus répétés. Lorsqu'elle a tenté de s'enfuir, il l'a violemment poussée contre l'arbre, lui faisant heurter la tête et subir une commotion cérébrale.

Le processus de manipulation s'est poursuivi par des menaces à l'encontre de sa famille, des intimidations, des violences verbales, ainsi que des cycles alternant affection, cadeaux et coercition. Anna ne se sentait pas en sécurité à l'idée de signaler ces abus à la police. À une autre occasion, on lui a de nouveau fait boire de l'alcool. L'un des frères l'a saisie violemment par le corps et a enfoncé ses ongles

en elle, et lui a tiré les sous-vêtements à plusieurs reprises en riant. Anna a pleuré en silence, se sentant impuissante face à cette agression. Par la suite, elle a tenté de couper tout contact, mais l'un des frères l'a retrouvée et a frappé à la porte en criant tandis qu'elle se cachait à l'intérieur jusqu'à ce qu'il parte. Par peur, elle a cédé à d'autres demandes de rencontre avec les frères, ce qui a donné lieu à de nouvelles agressions.

Il s'est écoulé près de quatre ans avant qu'un procès n'ait lieu, en grande partie à cause de la pandémie de COVID-19. Les auteurs ont profité de ce délai pour répandre des rumeurs présentant ces abus comme consensuels et pour se vanter de leurs agressions. Dans la salle d'audience, les abus et les intimidations se sont poursuivis : ils lui ont fait des grimaces, l'ont montrée du doigt en riant et ont tenu des propos grossiers sur son apparence. Ce comportement n'a pas été sanctionné par le tribunal. L'un des frères a été reconnu coupable d'agression sexuelle et, alors qu'il était emmené en détention, il a crié « Allahu Akbar ».

Lors du prononcé de la peine, la sœur de l'un des frères a proféré des insultes à l'encontre d'Anna, l'a menacée, puis a levé son anonymat sur Internet. Elle a rejeté la responsabilité sur le jury, affirmant qu'il était « entièrement blanc ». Elle a finalement été arrêtée et inculpée de communications malveillantes.

Anna affirme qu'il existe un manquement plus général à aborder le rôle de l'ethnicité, de la religion et des dynamiques culturelles dans l'exploitation sexuelle organisée, par crainte d'accusations de racisme.

Anna:

“As he left the dock to be taken down to custody, I was literally verbally assaulted by his sister who shouted Allahu Akbar.”

**THE RAPE GANG
INQUIRY**

« Taylor »

« Taylor » a été présentée, à l'âge de douze ans, à des hommes plus âgés par l'intermédiaire de ses amis, dont beaucoup étaient des hommes musulmans adultes. Ils ont commencé par la raccompagner de l'école à la maison, parfois en taxi noir, parfois dans leur propre voiture. Taylor voyait ces hommes acheter des cadeaux à ses amis et, au début, elle aurait aimé recevoir des cadeaux elle aussi.

Un jour, au lieu d'être conduite à l'école, elle a été emmenée chez la sœur de l'un de ces hommes, où on lui a appris à cuisiner des « plats asiatiques ». Ses amies passaient plus de temps avec ces hommes, mais comme ses parents attendaient d'elle qu'elle rentre directement à la maison après l'école, ses contacts avec eux se limitaient aux trajets en voiture. Elle note que ses amies faisaient déjà des choses d'adultes, comme fumer, boire et aller en boîte, alors qu'elle avait encore un comportement plus enfantin.

Cette situation a perduré pendant trois ans, jusqu'à ses 15 ans, âge auquel les abus ont commencé. Elle a commencé à accompagner ses amies dans un restaurant tenu par des hommes musulmans pour aider aux livraisons. La situation s'est aggravée lorsqu'un des employés – un Bangladais de 75 ans – l'a embrassée, ce qui l'a poussée à s'enfuir. Ce même homme l'a ensuite violée alors qu'elle avait 15 ans. Comme ses amies subissaient elles aussi des abus, Taylor pensait que c'était normal et que cet homme était son petit ami. Cependant, lorsqu'elle l'a surpris avec l'une de ses amies, elle a compris que ce n'était pas le cas. Après cet incident, son comportement a radicalement changé : elle a commencé à faire l'école buissonnière et à boire excessivement.

Lors d'un incident familial qui a conduit à l'intervention de la police, le père de Taylor a fait part de ses soupçons selon lesquels elle était victime d'abus de la part d'hommes asiatiques. La police a répondu qu'elle ne pouvait rien faire car elle avait « consenti ». La police a été appelée à plusieurs reprises au sujet des abus subis par Taylor et ses amies, mais elle a systématiquement refusé d'intervenir. La seule fois où ils l'ont aidée, c'est lorsqu'un groupe de jeunes filles « asiatiques » a appelé la police ; les agents ont alors raccompagné Taylor et son amie chez elles. Taylor pense qu'ils ne sont intervenus à cette occasion que parce qu'ils ne voulaient pas être accusés de racisme, étant donné que l'appel provenait de femmes « asiatiques ».

À l'âge de 16 ans, elle avait déjà été présentée à de nombreux autres hommes et était constamment harcelée par eux au téléphone. Certains hommes se montraient d'abord gentils et attentionnés, lui faisant croire qu'ils étaient en couple, pour mieux l'attirer dans des situations où elle serait victime de viols collectifs. Ils utilisaient un mélange de fausse gentillesse, de violences physiques et d'alcool pour la contraindre et la contrôler. Des voitures s'arrêtaient dans la rue et lui ordonnaient de monter à bord. Elle était violée, puis emmenée chez l'agresseur suivant. Elle affirme que certaines nuits, elle a été transmise à pas moins de dix hommes différents, et estime avoir été agressée par une centaine d'hommes au total.

Une tactique couramment utilisée par ces gangs consistait à envoyer des taxis chercher des jeunes filles ivres tard dans la nuit. Le chauffeur faisait semblant de s'arrêter dans un magasin pour acheter une boisson, puis repartait en laissant la jeune fille sur place. Un groupe d'hommes venait alors la « secourir », pour mieux l'emmener dans une maison prévue à cet effet en vue d'un viol collectif. Un certain nombre de femmes jouaient également un rôle en orientant les jeunes filles vers leurs agresseurs en échange de cadeaux et d'argent. Ces femmes piégeaient les jeunes filles dans des propriétés ou recouraient à la violence pour les contraindre. Taylor a été témoin de fusillades, s'est fait mettre un couteau sous la gorge et un pistolet sur la tête. Les gangs utilisaient la mort d'une des autres jeunes filles comme moyen de pression, menaçant que toute personne qui parlerait serait la prochaine sur la liste.

Consciente qu'elle devait échapper à ces abus, Taylor a rédigé une déposition détaillée de vingt pages à l'intention de la police. Elle a fourni les numéros de téléphone de plus d'une centaine d'hommes « asiatiques » et leur a montré des messages dans lesquels ces hommes menaçaient de violer sa mère, de passer son père à tabac et de mettre le feu à la maison familiale. Aucune enquête n'a été ouverte. Ses professeurs à l'école et son médecin généraliste savaient tous deux qu'il se passait quelque chose de grave, mais n'ont pas donné suite à leurs soupçons.

Taylor:

“Before they raped me,
they would chant
‘Bismillah Hir Rahman
Nir Rahim’.”

(Translation: In the
name of Allah, The Most
Gracious and The Most
Merciful.)

**THE RAPE GANG
INQUIRY**

« Marie »

« Marie » est née dans une maison de maternité pour mères célibataires et a grandi avec sa mère et sa grand-mère. Sa mère était cruelle et violente. Elle faisait délibérément pleurer Marie, la touchait de manière inappropriée et se montrait violente. Elle arrivait à l'école avec les lèvres fendues, des yeux au beurre noir, des ecchymoses et des marques sur le corps. On ne lui demandait jamais ce qui s'était passé. Elle n'avait pas le droit de sortir, de voir des amis et on lui donnait régulièrement des surnoms humiliants.

En consultant son dossier médical à l'âge adulte, on a constaté que des inquiétudes étaient consignées dès l'âge d'environ un an. Des notes faisaient état d'une éruption cutanée « en bas » accompagnée de points d'interrogation. D'autres mentions décrivaient ce phénomène comme une éventuelle éruption due aux couches, là encore avec des points d'interrogation. Sept ans plus tard, un médecin a noté qu'il s'agissait d'une enfant qu'il fallait « surveiller de près ». Sa mère refusait de discuter de sa situation en présence de Marie. Le dossier indiquait qu'elle souffrait de problèmes intestinaux et gynécologiques importants. Malgré les signes de maltraitance, aucune mesure de protection n'a été prise.

À partir de l'âge de sept ans environ, le compagnon de la mère de Marie a commencé à la manipuler psychologiquement et à abuser d'elle sexuellement. Il lui apportait des cadeaux, puis la touchait de manière inappropriée. Marie lui disait que ce qu'il faisait était « mal » et qu'elle n'aimait pas ça. Il lui répondait que sa mère lui avait dit que c'était autorisé. Sa mère demandait à « Marie » comment ça s'était passé avec lui, exigeait qu'elle l'ait remercié « comme il faut » et menaçait de se mettre en colère si ce n'était pas le cas. Elle était complice et les abus se sont poursuivis pendant de nombreuses années.

Sa mère l'humiliait délibérément. Lorsque Marie a eu ses premières règles, elle a cru qu'elle allait mourir, mais sa mère lui a dit que les règles, c'était le lot des « filles sales ». Elle lui donnait délibérément des serviettes hygiéniques qui fuyaient afin de l'humilier et de la punir. Si elle avait un bouton sur le visage, elle lui mettait une grosse noisette de Germolene et lui disait de ne pas l'enlever, sinon les gens ne sauraient pas qu'elle était « sale ». Lorsqu'elle était malade, sa mère demandait à son compagnon de lui frotter la poitrine avec du Vapour Rub. Sa mère trempait ses sous-vêtements dans de l'eau de Javel et l'obligeait à les porter, ce qui cause encore aujourd'hui un malaise à Marie. Une fois, sa mère et son compagnon lui ont enfoncé de force une bouteille dans le corps, ce qui était douloureux. Sa mère attachait des pinces à linge à son clitoris pour voir combien de temps

Marie pouvait tenir. La mère de Marie la préparait également pour d'autres hommes et elle devait partager son lit avec elle.

Marie a été emmenée chez un autre homme par le compagnon de sa mère, où elle a été violée. Il a commencé à la vendre à d'autres agresseurs qu'il connaissait par le biais de son travail et qui opéraient comme un groupe organisé ou un gang. Elle est tombée enceinte à la suite de ces abus. À deux reprises, sa mère l'a emmenée chez une femme. Là-bas, cette femme a utilisé une aiguille à tricoter pour pratiquer des avortements. Le mari de cette femme l'a également violée.

On lui a enfoncé des bouchons de bouteille dans le vagin, puis on l'a forcée à boire le contenu de la bouteille alors qu'elle était encore à l'école primaire. Il lui est arrivé de croiser des membres du réseau qui l'avait manipulée sexuellement ; ceux-ci l'attiraient dans un endroit isolé pour la violer. Les abus qu'elle a subis comprenaient des violences sexuelles extrêmes et des humiliations. Elle a été violée à plusieurs reprises au fil des années, notamment par voie anale. Elle a été soumise à des pénétrations avec des objets. On a uriné sur elle. On lui a écarté les jambes de force. Elle a été mordue dans le dos, coupée à la jambe et étranglée. Elle porte des séquelles durables.

Marie a tenté de mettre fin à ses jours à l'école en se jetant sous une camionnette. Au lycée, elle a bu une bouteille de vodka et avalé une boîte de comprimés pour tenter de se suicider. Le conseiller d'orientation du lycée a fait part de ses inquiétudes et a contacté son médecin généraliste, mais aucune mesure n'a été prise. Entre la fin de sa scolarité et son entrée à l'université, à l'âge de dix-sept ans, elle a été manipulée par un sergent de police de 55 ans. Il connaissait son histoire et lui avait promis qu'il attraperait son agresseur et lui rendrait justice. Au lieu de cela, un soir, il lui a proposé de l'emmener hors de chez elle et l'a violée. Il l'a violée à une autre occasion.

Une fois majeure, elle s'est rendue dans un refuge de l'association Women's Aid pour se mettre en sécurité. L'association l'a transférée dans un lieu sûr. Un jour, sa mère et le compagnon de celle-ci se sont rendus au bureau de Women's Aid, mais l'association a refusé de leur donner des informations et a mis en place des mesures supplémentaires pour protéger Marie. Pendant son séjour dans le refuge, elle a fait une fausse couche, dont le père était le compagnon de sa mère. Suite à cela, Marie a appelé sa mère, ivre, et lui a raconté ce qui s'était passé. Même après qu'elle lui eut expliqué qui l'avait mise enceinte, sa mère a déclaré : « On aurait adoré avoir un bébé à la maison. »

Ces dernières années, elle s'est rendue au commissariat pour signaler qu'elle avait été victime d'abus sexuels pendant son enfance, mais on lui a dit de partir et de « se remettre les idées en place ». Aucun des auteurs de ces faits n'a été traduit en justice.

« Jane »

« Jane » a grandi dans une famille déchirée. Rarement présente, sa mère était toxicomane et alcoolique ; elle consommait régulièrement du haschisch et de la cocaïne pendant l'enfance de Jane.

Elle a tenté de mettre fin à ses jours à plusieurs reprises et a quitté le foyer lorsque Jane avait sept ans.

Le père de Jane souffrait de graves troubles mentaux, même si elle décrit avoir entretenu avec lui une relation globalement positive jusqu'à l'âge de cinq ans. Cependant, après avoir rencontré une nouvelle compagne suite au départ de la mère de Jane, il est devenu plus froid, plus distant et de plus en plus violent. Il frappait Jane avec ses mains, une pantoufle et une canne.

La mère de Jane est revenue dans sa vie avec un nouveau compagnon lorsque Jane avait 17 ans. Ce compagnon était violent envers la mère de Jane et, à une occasion, l'a violée devant Jane.

C'est à peu près à cette époque que le dealer de la mère de Jane a commencé à la manipuler via Facebook. Il avait appris que Jane s'automutilait et s'est présenté comme un ami compatissant et solidaire. Jane, qui était vulnérable à l'époque, a échangé des messages avec lui pendant plusieurs mois.

Finalement, le trafiquant a commencé à demander à Jane si elle avait déjà fumé des cigarettes, pris de la drogue ou eu des relations sexuelles. Au cours d'une semaine de vacances scolaires, il lui a proposé de la rencontrer. Elle a accepté, et il s'est rendu chez le père de Jane pendant que celui-ci était au travail, armé d'un couteau. Il l'a emmenée dans sa chambre et lui a ordonné de se déshabiller entièrement. Il lui a dit : « Tu as peut-être 17 ans, mais tu as le corps d'une femme », puis il l'a violée avant de s'enfuir aussitôt.

Dès lors, le trafiquant de drogue appelait régulièrement Jane et l'attendait devant son école. Jane se cachait dans la salle des professeurs et disait aux enseignants qu'elle ne voulait pas partir, car elle savait qu'il l'attendait. Le personnel n'intervenait pas et la forçait à quitter l'établissement.

Le trafiquant emmenait régulièrement Jane chez sa petite amie, où il lui donnait du Valium et du cannabis. Il lui montrait également les drogues qu'il consommait, notamment

l'héroïne, la méthadone et le crack. Le trafiquant a abusé sexuellement de Jane « tous les jours sauf le week-end » pendant plusieurs mois.

À cette époque, Jane a été victime d'un diagnostic erroné de trouble de la personnalité. Elle n'a parlé à personne de sa relation avec le trafiquant de drogue jusqu'à ce qu'un soir, lors d'une dispute avec sa mère, qui était ivre, celle-ci lui dise : « Je ne sais pas pourquoi tu es comme ça », et que Jane réponde : « Parce que je me fais baiser par un homme de 50 ans et que personne ne s'en est aperçu. »

Le lendemain, en rentrant de l'école, Jane a trouvé la police chez elle. Les policiers ont insisté pour que Jane, qui n'avait encore que 17 ans, témoigne seule devant le tribunal contre le trafiquant de drogue. Intimidée, elle n'a pas souhaité l'affronter, et il n'a pas été poursuivi.

Après la révélation du grooming et du viol de Jane par le trafiquant de drogue, le père de Jane l'a traitée de « pute » et lui a dit qu'il « souhaitait qu'elle se dépêche de se suicider ». L'école a accusé Jane de recourir à l'automutilation pour manipuler son père. Elle était régulièrement mise en retenue et menacée d'expulsion en raison de son retard scolaire. En conséquence, Jane est devenue de plus en plus rebelle et suicidaire.

À l'âge de 14 ans, Jane a commencé à fuguer de l'école, à consommer de la drogue et à fréquenter des hommes plus âgés qu'elle. Un jour, elle a pris une « overdose » avant d'aller à l'école pour tenter de mettre fin à ses jours. Elle a été emmenée à l'hôpital après que le personnel lui eut fait remarquer que si elle avait vraiment voulu mourir, elle l'aurait fait dans les bois ou dans un endroit isolé. Son père s'est alors rendu à l'hôpital et lui a dit de « faire plus d'efforts la prochaine fois, car elle faisait perdre du temps à tout le monde ». Plus tard dans la journée, elle a tenté de se suicider en se tranchant la gorge, mais sans succès.

Jane a été brièvement prise en charge à l'hôpital. Elle en est sortie au bout de moins d'un mois, et « tout le monde a fait comme si de rien n'était ». Son père refusant de la réintégrer au sein du foyer familial, elle s'est retrouvée sans domicile. Jane a passé un court moment chez des amis, jusqu'à ce que sa tante informe les services sociaux de sa situation. Jane a refusé de rentrer chez elle, révélant aux services sociaux qu'elle subissait des violences physiques et leur montrant

les ecchymoses sur son corps. Elle a ensuite été brièvement placée en famille d'accueil, avant d'être transférée dans un foyer pour enfants jusqu'à l'âge de 16 ans. Jane a ensuite été orientée vers un foyer de vie semi-autonome destiné aux jeunes en situation de vulnérabilité.

Au bout de quelques mois, une jeune fille du même foyer a invité Jane à ce qu'elle a décrit comme une « fête ». Cette jeune fille se montrait autoritaire et intimidante, et Jane ne s'est pas sentie capable de refuser. Elle a été emmenée dans un immeuble à Hounslow, où elle s'attendait à rencontrer un groupe de personnes de son âge. Au lieu de cela, l'appartement était occupé par six ou sept hommes somaliens.

Jane a été emmenée dans la salle de bains par la jeune fille qui l'avait conduite là-bas et on lui a ordonné de se raser. On lui a dit qu'elle allait être vendue à ces hommes à des fins sexuelles. Jane ne voulait pas y participer, mais elle s'est pliée à leurs exigences par peur. Elle a ensuite été victime d'abus sexuels de la part de l'un des hommes, puis on l'a forcée à dormir dans un petit lit d'enfant.

Le lendemain matin, la jeune fille qui avait conduit Jane à l'appartement a été payée par les hommes.

Ces faits se sont répétés pendant plusieurs mois, parfois en présence de plusieurs autres jeunes filles. On a dit à Jane qu'elle devait prendre du poids pour être plus attirante aux yeux des hommes. En réaction, Jane a commencé à se faire vomir, ce qui a dégénéré en un grave trouble alimentaire.

Jane a été victime de chantage de la part de cette jeune fille, qui la menaçait de prison si elle révélait à qui que ce soit qu'elle était exploitée. La violence et l'intimidation étaient devenues monnaie courante dans ce foyer d'hébergement semi-autonome. Un jour, une jeune femme est revenue au foyer en état d'ébriété et en détresse, affirmant qu'elle avait été enlevée et agressée sexuellement. Le personnel – qui savait que de l'exploitation sexuelle avait lieu sur place, mais avait choisi de ne rien faire – a réagi en l'accusant d'inventer tout cela.

Finalement, Jane a révélé au personnel de l'établissement qu'elle-même était victime d'exploitation sexuelle, y compris de traite et d'échanges d'argent. On lui a répondu que ce qui se passait ne constituait pas de la traite puisqu'elle avait plus de 16 ans. La police n'a pas été contactée et aucune mesure n'a été prise. Jane a été victime de chantage de la part du personnel, qui l'a menacée d'être tenue pour responsable de son exploitation et de celle d'autres personnes si elle poursuivait ses plaintes.

Les troubles alimentaires de Jane se sont aggravés et elle a recommencé à s'automutiler. Elle a été placée d'office en vertu de la loi sur la santé mentale et admise dans un hôpital psychiatrique. Pendant son hospitalisation, elle a de nouveau révélé l'exploitation dont elle était victime. Des auditions policières ont eu lieu, mais – en raison de sa forte médication – Jane a été considérée comme un témoin peu fiable et aucune autre mesure n'a été prise. Elle a également décrit par écrit ce qui lui arrivait. Ce document a été retiré de son dernier dossier des services sociaux, mais l'original indique clairement qu'elle leur avait écrit une lettre un an avant son hospitalisation et que son audition policière correspondait au contenu de cette lettre. Les autorités n'ont donné aucune suite à cette lettre.

À la suite des abus subis et de son trouble alimentaire, Jane a développé une endométriose, qui a entraîné la perte de la moitié de son utérus.

Jane a depuis appris que son dossier au centre d'hébergement semi-autonome avait été perdu ou détruit, en dépit des obligations légales de conservation. Même à l'âge adulte, Jane n'a toujours pas trouvé de réponse à ses questions et ses tentatives pour obtenir justice se sont heurtées à des retards, à des obstructions et à un nouveau traumatisme. Jane affirme qu'elle estime que les enfants restent en danger en raison de la culture du silence qui persiste au sein des institutions censées prendre soin d'eux.

Jane:

“I later learned that key records from [the children’s home] were missing or destroyed. Despite statutory retention requirements, my care file from that placement cannot be produced. This has obstructed accountability.”

**THE RAPE GANG
INQUIRY**

« Leanne »

« Leanne » décrit une enfance marquée par une instabilité extrême, la violence domestique, la peur et des traumatismes précoces. Dès son plus jeune âge, elle a été exposée à des abus au sein de sa famille, notamment des abus sexuels commis par son oncle, ce qui a gravement compromis sa capacité à faire confiance aux adultes ou à révéler les maltraitances subies. Les déménagements fréquents, les perturbations scolaires, le TDAH, le harcèlement et les exclusions ont aggravé sa vulnérabilité.

À l'âge de 14 ans, Leanne a été entraînée dans des cercles de jeunes liés à des hommes nettement plus âgés. Ces hommes étaient des adultes, principalement d'origine kurde, irakienne et d'autres origines musulmanes, et ils agissaient en groupes. Le processus de conditionnement était systématique : alcool, drogues, hébergement et manipulation émotionnelle étaient utilisés pour la piéger.

Elle a été emmenée dans diverses maisons à Sheffield (notamment à Pitsmoor) et dans d'autres villes, où de nombreuses jeunes filles étaient victimes de traite et d'exploitation sexuelle. Elle a été violée à plusieurs reprises, droguée et, au moins une fois, retenue captive et battue pendant plusieurs jours. Elle a été témoin d'agressions à l'arme blanche, de fusillades et d'attaques à la machette ; elle a manipulé des armes à feu alors qu'elle était encore enfant et a été contrainte de vivre dans des environnements d'une violence extrême.

À 15 ans, Leanne est tombée enceinte d'un homme irakien adulte. Elle a fait une fausse couche et a découvert par la suite que des documents avaient été falsifiés pour faire croire qu'elle avait 16 ans, minimisant ainsi la gravité de l'infraction. Malgré des disparitions répétées, des renseignements de la police et des réunions sur la stratégie de lutte contre l'exploitation sexuelle, les mesures de protection ont échoué. Le service du logement social a refusé de l'aider en raison de son âge.

Des plans de protection de l'enfance ont été mis en œuvre, mais n'ont pas réussi à la soustraire au danger.

Les services sociaux et la police savaient qu'elle fréquentait des hommes kurdes plus âgés et qu'elle courait un risque élevé d'exploitation sexuelle, mais leur intervention s'est avérée insuffisante et incohérente. Aucun auteur n'a été poursuivi pour son viol. Elle n'a finalement échappé à l'exploitation qu'après être devenue mère à 17 ans et s'être éloignée du réseau de prostitution.

Aujourd'hui adulte, Leanne vit avec des séquelles physiques et psychologiques chroniques, notamment une fibromyalgie liée au traumatisme. Elle n'a jamais obtenu justice. Elle a témoigné pour que ce qui s'est passé soit enfin reconnu et ne se

reproduire plus.

« Lilly »

« Lilly » a grandi dans une grande famille ouvrière et aimante dans les années 1970. La vie de sa famille a été définitivement bouleversée lorsque la municipalité les a contraints à quitter leur petite maison pour permettre la construction d'appartements. Ils ont été expulsés de leur logement et ont emménagé dans deux logements sociaux. C'était la première fois qu'un membre de la famille vivait dans une cité HLM.

Dès leur emménagement dans la cité, les problèmes ont commencé. Un garçon plus âgé a tenté d'arracher Lilly des bras de sa mère alors qu'elle avait cinq ans. Sa mère a signalé l'incident à la police, mais celui-ci a été pris à la légère. Des années plus tard, cette même personne a violé un enfant de trois ans.

Cet agresseur et son frère se sont alors mis à s'en prendre à la famille. Ils ont harcelé la mère de Lilly et ont violemment battu son père. Cela a créé une atmosphère de peur et de chaos permanents. La police se rendait fréquemment au domicile familial, fouillant les affaires et cassant des objets tout en enquêtant sur de fausses accusations.

Au fil du temps, Lilly et ses frères et sœurs ont été placés en foyer. Ceux qui sont rentrés chez eux ont révélé avoir subi de graves abus dans ces foyers, notamment des viols, des violences, des humiliations et des intimidations. Lilly elle-même a été manipulée, enlevée à plusieurs reprises et violée par un homme dès l'âge de six ans. Il menaçait de s'en prendre à ses sœurs si elle parlait.

La sœur de Lilly a été victime d'abus sexuels de la part de son propre assistant social à l'âge de douze ans. Ces faits ont été activement dissimulés par la direction, qui a prétendu qu'il entretenait une relation avec une autre assistante sociale afin de détourner les soupçons. Il a obtenu la tutelle légale de la sœur de Lilly et a fini par l'épouser. Il était rémunéré par les autorités locales, et sa sœur n'a jamais terminé sa scolarité. Pendant de nombreuses années, Lilly a été témoin d'enfants sélectionnés par le personnel et remis à des chauffeurs de taxi étrangers.

Au foyer pour enfants, Lilly a été violemment agressée et victime d'abus sexuels de la part du personnel. Les responsables ont écarté ou dissimulé ces abus. Elle a également subi de nombreuses blessures violentes infligées par le personnel. La plus grave était un traumatisme crânien qui a entraîné des séquelles neurologiques durables. Plus tard, à l'âge adulte, on lui a diagnostiqué un anévrisme cérébral. Après être retournée à l'école malgré ses blessures graves, Lilly a été

renvoyée chez ses parents. À l'âge de quatorze ans, à son retour dans le quartier, elle a été victime d'un viol collectif perpétré par des hommes et des garçons plus âgés qu'elle. Elle n'a pas porté plainte auprès de la police.

À l'âge adulte, Lilly a appris que les dossiers de la police et de la municipalité concernant les abus qu'elle avait subis avaient été dissimulés pendant des décennies. L'opération Marmion a brièvement pris acte de son témoignage avant d'être interrompue par les hautes instances. On lui a dit que les auteurs des faits se trouvaient hors de la juridiction, étaient décédés ou introuvables. Personne n'a été tenu pour responsable.

Lilly:

“They would toot the horn of the car and then a child would be taken to the front door [by a staff member of the children’s home].”

**THE RAPE GANG
INQUIRY**

« Grace »

« Grace » a grandi sans père, avec une mère qui subvenait à ses besoins physiques fondamentaux mais qui était froide sur le plan émotionnel, ni attentionnée ni affectueuse. Elle estime que cette expérience de son enfance a contribué à un manque de sécurité affective et à une vulnérabilité accrue plus tard dans sa vie. À l'âge de quatre ans, elle a été victime d'abus sexuels de la part d'une baby-sitter. Elle n'a aucun souvenir de ces abus et affirme que cela ne la perturbe pas directement sur le plan émotionnel.

La mère de Grace l'a empêchée d'entrer en contact avec son père, dont elle était séparée, sans donner aucune raison, ce qui a poussé Grace à se rebeller contre elle. À l'âge du collège, son comportement s'était considérablement détérioré. Elle a commencé à monter dans les voitures d'hommes adultes qui lui proposaient du cannabis, de la musique, de la nourriture et de la raccompagner. Elle affirme que la majorité des hommes qui l'ont manipulée étaient pakistanais, bien que certains hommes blancs aient joué le rôle d'intermédiaires et aient contribué à la manipulation des jeunes filles.

Elle a été violée à plusieurs reprises par des hommes adultes, souvent alors qu'elle était en état d'ébriété. Comme elle avait bu, elle se croyait responsable de ces abus. À quinze ans, elle pensait être en couple avec un homme adulte, une situation qui a duré environ cinq ans. Pendant cette période, elle a été victime de violences conjugales, de viols et de contrôle coercitif.

Elle a dénoncé les auteurs à la police, dans le seul but d'empêcher d'autres enfants de subir des abus. Cependant, la police a arrêté et interrogé certains de ces hommes au sujet de Grace sans la consulter au préalable ni évaluer l'impact potentiel sur elle. Elle s'est sentie poussée vers des poursuites judiciaires sans préparation ni soutien adéquats. Elle a trouvé la procédure brusque et mal expliquée. À la suite de la gestion de l'affaire par la police, elle a souffert de flashbacks, de crises de panique et d'une rechute dans l'abus de substances.

Un autre compagnon était un pédophile impliqué dans des réseaux de « grooming » qui a abusé sexuellement de ses enfants et d'autres mineurs. Il a harcelé, menacé et persécuté la famille, et a manipulé les enquêtes policières pendant des années. À plusieurs reprises, la police a omis de saisir des appareils, de relier les affaires entre elles, de donner suite aux signalements de harcèlement ou de la protéger, elle et ses enfants.

Les ordonnances d'interdiction d'approcher et les conditions de liberté sous caution ont été enfreintes sans aucune conséquence. L'impact cumulé de ces événements se traduit par une maladie mentale grave,

un déplacement forcé, la perte d'emploi et une peur permanente.

Grace:

“If I got raped tomorrow, I would never come back to the police again because what is the point? It's just a pointless process that leaves you feeling even worse because you're either not believed or you're not taken seriously or they don't use the tools that they've got to investigate properly because it's too hard.”

**THE RAPE GANG
INQUIRY**

Victoria

Victoria a témoigné en tant que mère d'une adolescente vulnérable qui a intégré un établissement d'enseignement secondaire local à z0zz.

En z0z7, sa fille s'est brusquement convertie à l'islam. Victoria a découvert des vêtements musulmans, un Coran et un tapis de prière cachés sous son lit. Sa fille a commencé à citer le Coran et à prier cinq fois par jour. Ce changement soudain coïncidait avec une relation secrète avec un étudiant musulman algérien aux convictions islamiques très fortes. Elle est devenue irrespectueuse envers sa famille et a commencé à tenir des propos négatifs sur la Grande-Bretagne. Victoria affirme que sa fille a complètement changé.

Le petit ami exerçait un contrôle coercitif : il détenait les coordonnées bancaires de sa fille via Face ID, contrôlait ses réseaux sociaux, l'isolait de sa famille et lui imposait des pratiques islamiques strictes. Inquiète, Victoria a contacté la police et a signalé ce comportement contrôlant ainsi que cette conversion soudaine. La police a indiqué qu'elle orienterait sa fille vers les services sociaux, car elle était encore mineure.

Lors de la visite des services sociaux, ceux-ci ont appris que sa fille était contrainte de prendre un moyen de contraception. Ils ont également discuté de la nature de ses nouvelles convictions islamiques. L'assistante sociale a déclaré qu'elle l'orienterait vers l'association Women's Aid afin qu'elle bénéficie d'un accompagnement face à cette relation coercitive et contrôlante. Victoria a demandé à l'assistante sociale de se renseigner sur les antécédents du compagnon, mais l'établissement d'enseignement supérieur n'a pas répondu aux demandes de l'assistante sociale. Victoria a alors contacté elle-même le responsable de la protection de l'établissement. Ce dernier a reconnu que la situation semblait relever de l'exploitation et a transmis le dossier à « Prevent » – le programme antiterroriste du gouvernement britannique destiné à protéger les personnes vulnérables contre la radicalisation et le terrorisme.

Le régime alimentaire de sa fille a radicalement changé : elle a cessé de manger du bacon et mangeait beaucoup moins qu'auparavant. Elle passait beaucoup de temps à faire des allers-retours à l'hôpital, mais n'expliquait jamais pourquoi à sa mère. Sa santé mentale s'est également gravement détériorée. Après avoir rencontré cet homme, elle a tenté à plusieurs reprises de se suicider en se coupant et a passé des appels désespérés dans lesquels elle disait qu'elle allait se tuer. Lors d'une hospitalisation d'urgence, la police a retiré sa fille à Victoria, a menacé cette dernière d'arrestation et a emmené la jeune fille à l'adresse du frère de son agresseur – malgré les avertissements explicites de Victoria concernant le danger.

Là-bas, sa fille a été victime de violences psychologiques et physiques, notamment d'étranglement, de menaces de mort, de viol et d'exploitation financière. L'argent transitait par le compte bancaire du frère de l'agresseur. L'homme et sa famille l'ont insultée de manière raciste, la traitant de « salope blanche », et ont fait pression sur elle pour qu'elle retire toutes ses plaintes et l'épouse.

L'intervention de Prevent a été retardée de manière catastrophique. Le responsable de la protection de l'établissement a d'abord déclaré à Victoria que les signalements avaient été effectués et acceptés, mais des preuves ultérieures ont montré qu'ils avaient été envoyés en retard, de manière erronée, voire pas du tout. Les arrestations ont été retardées de plusieurs mois, et les accusations de viol ont finalement été abandonnées faute de preuves, après de simples vérifications téléphoniques. Victoria en a conclu que des défaillances systémiques et la réticence des institutions à traiter les questions de protection liées à l'islamisme avaient exposé sa fille à un grave danger.

Victoria:

“The local mosque where [the boyfriend] used to go is known for extreme radical views, and I feel that the children and young adults that are attending that mosque are being taught what to go out and do in the community and to our children at schools to preach.”

**THE RAPE GANG
INQUIRY**

« Eleanor »

« Eleanor » est née dans une famille aisée, mais son enfance a néanmoins été marquée par l'instabilité, la négligence affective et l'absence de protection de la part des adultes. Ses parents se sont séparés et, après avoir déménagé avec sa mère et ses deux sœurs, elle a vécu dans des conditions plus précaires et a beaucoup moins vu son père. Privée de sa famille élargie et avec une mère émotionnellement distante, elle a dû grandir en grande partie toute seule.

Son besoin d'attention de la part des adultes s'est traduit par un comportement inadéquat à l'école. Elle a été renvoyée en cinquième et placée dans un établissement spécialisé, dont elle a finalement été exclue elle aussi. Elle attribue son comportement perturbateur à un manque de motivation et de capacité émotionnelle à s'investir dans ses études, ainsi qu'à l'absence de structure dans sa vie. Elle était obsédée par la recherche d'attention, de reconnaissance et d'affection.

À l'âge de 17 ans, elle a commencé à être manipulée par des hommes plus âgés qu'elle rencontrait dans son quartier, généralement dans le centre-ville. Certains étaient des hommes blancs plus âgés, mais il y avait aussi des hommes musulmans liés à un restaurant qui venait d'ouvrir dans le quartier. À mesure que cette manipulation se poursuivait, le comportement d'Eleanor s'est considérablement détérioré. Elle a eu de fréquents démêlés avec la police et a été arrêtée à plusieurs reprises. Pendant cette période, des hommes plus âgés lui donnaient de la drogue et la retenaient dans différentes maisons. Elle croyait que ces hommes veillaient sur elle et lui offraient l'attention dont elle avait tant besoin.

Pendant toute cette période, sa mère ignorait où elle se trouvait, mais n'a pas signalé sa disparition. Aucune autorité n'est intervenue pour s'interroger sur les raisons pour lesquelles elle était souvent absente, arrêtée et passait beaucoup de temps avec des hommes adultes.

À l'âge de quatorze ans, elle est rentrée chez elle un jour après avoir été absente, mais personne n'a répondu à la porte. Eleanor a grimpé sur le toit de la maison et a réussi à entrer. Elle a découvert que la maison était complètement vide. Sa mère avait tout jeté – y compris les photos d'enfance et les objets personnels – et était partie sans lui dire. Elle s'est rendue de son plein gré aux services sociaux, où on lui a conseillé d'aller chez son père. On attendait d'elle qu'elle se rende chez lui seule en train.

Elle n'avait aucune relation significative avec son père et ne lui parlait qu'occasionnellement. À l'arrivée d'Eleanor, il lui fit clairement comprendre que sa nouvelle compagne était sa priorité et qu'elle-même et ses sœurs passaient au second plan. Sa compagne tenta de la remettre sur une voie plus stable et de la réinsérer dans le système scolaire, mais en raison de ses exclusions antérieures, les écoles la refusaient systématiquement. Dans un quartier à majorité « issue de minorités ethniques », une école lui a explicitement fait savoir qu'elle ne pouvait pas être admise parce qu'elle était une jeune fille anglaise et qu'elle serait la seule de son genre. Elle a été placée dans un centre d'orientation scolaire, mais le comportement des autres élèves ne lui procurait guère le sentiment de sécurité, de cadre et d'aspiration dont elle avait besoin. Elle s'est donc souvent enfuie.

Ces fugues fréquentes ont entraîné des arrestations répétées, et les services sociaux ont finalement décidé qu'elle pouvait être prise en charge dans un cadre familial et l'ont placée en foyer. Pendant son placement, elle est devenue plus visible et plus accessible aux hommes qui recherchaient déjà des jeunes filles vulnérables, et elle a de nouveau été victime de manœuvres de séduction. Un jour, des hommes adultes l'ont abordée et lui ont proposé de l'alcool et de la raccompagner. Elle a bu une petite quantité d'alcool, s'est rapidement sentie mal et a perdu connaissance.

À son réveil, elle s'est rendu compte qu'elle se trouvait à l'intérieur d'une maison qui semblait décorée pour un mariage asiatique, mais elle a de nouveau perdu connaissance. Lorsqu'elle s'est enfin réveillée complètement, elle s'est retrouvée abandonnée au bord de la route, dévêtue, blessée et désorientée. Elle a réussi à regagner le foyer pour enfants. Cependant, personne ne lui a demandé ce qui s'était passé, elle n'a pas été emmenée à l'hôpital et aucun compte rendu de l'incident n'a été consigné dans son dossier.

À la suite de cet incident, Eleanor a disparu beaucoup plus souvent. Elle dormait à la belle étoile dans des entrées d'immeubles, des bâtiments abandonnés et des taxis. Personne au foyer ne lui a posé de questions sur les raisons de ce comportement. Elle a été transférée dans un autre foyer pour enfants où des hommes venaient régulièrement chercher des filles à l'extérieur du foyer et entraînaient parfois même à l'intérieur du bâtiment. Le personnel tolérait cette situation. Ces hommes offraient de la nourriture, de l'alcool, un endroit où dormir et un sentiment d'appartenance, mais en réalité, ils étaient là pour exploiter sexuellement les enfants.

Eleanor a entamé une relation avec un homme plus âgé qu'elle, qu'elle considérait comme son petit ami. Il était impliqué dans le trafic de drogue. Elle a été emmenée à Jersey et retenue

dans un hôtel pendant plusieurs jours. Elle n'avait pas le droit de sortir librement. À son retour au foyer d'accueil, personne ne lui a demandé où elle était allée. Elle a continué à être arrêtée pour des délits mineurs, notamment des vols à l'étalage. Elle a finalement été placée dans un centre pour jeunes délinquants. Une fois, elle a reçu un coup de poing lors de son arrestation, et cette expérience – parmi d'autres – a anéanti toute la confiance qu'elle avait en la police. À partir de ce moment-là, elle a considéré la police comme une menace de plus.

À l'âge de 17 ans, Eleanor a été témoin d'une agression à l'arme blanche impliquant des hommes liés au réseau de prostitution infantile qui l'avait exploitée. Elle n'a pas pris part à la violence, mais a prodigué les premiers secours à la victime et a appelé les services d'urgence. Elle a été arrêtée sur les lieux et inculpée, en vertu de la doctrine de la « joint enterprise », de complicité dans le but de causer des lésions corporelles graves avec intention.

L'affaire n'a été jugée que deux ans plus tard, alors qu'Eleanor était majeure, et elle a donc été jugée comme une adulte. Elle a été condamnée à deux ans de prison. Elle estime avoir été criminalisée pour des circonstances découlant directement de l'exploitation, de la négligence et d'une défaillance systémique, au lieu d'en être protégée.

À la suite de sa condamnation, Eleanor s'est convertie à l'islam. Elle ne l'a pas fait pour des raisons théologiques, mais pour des raisons pratiques, comme moyen de survie. Dans de nombreux milieux qu'elle avait connus, les jeunes filles musulmanes bénéficiaient d'une certaine protection par rapport aux non-musulmanes. Elle estimait que la conversion était un moyen de réduire les risques et de se rendre moins vulnérable.

Avant de purger sa peine, elle est tombée enceinte d'un homme plus âgé et a contracté un mariage islamique avec lui, pensant que cela pourrait lui apporter stabilité et protection. Elle a été incarcérée avec son jeune bébé, une expérience qu'elle a trouvée profondément pénible.

Après sa libération, elle a été victime de violences conjugales et de contrôle coercitif. Ces violences n'étaient pas toujours physiques. Elles se traduisaient par l'isolement, la surveillance, des restrictions sur son comportement et l'érosion constante de son estime de soi. Elle était contrôlée par la peur, la culpabilité et les obligations religieuses. On ne lui permettait pas

d'être indépendante ni d'exercer un emploi, et on faisait croire à son entourage qu'elle souffrait de troubles mentaux. Cela l'a encore davantage isolée.

Elle a rencontré et s'est remariée avec un autre homme qui l'a emmenée en Arabie saoudite. Elle dépendait entièrement de son mari pour tout et n'avait pas le droit de quitter la maison sans lui. Elle se sentait isolée et impuissante. Cette expérience lui a fait prendre conscience qu'elle devait quitter l'islam, mais elle savait que l'apostasie entraînait des conséquences très graves et a donc gardé cela pour elle. Cependant, elle a finalement réussi à s'échapper d'Arabie saoudite et à retourner au Royaume-Uni avec ses enfants.

De retour en Grande-Bretagne, sans logement, sans travail et sans argent, elle a été violée par un autre homme, est tombée à nouveau enceinte et s'est sentie contrainte de se marier une nouvelle fois. Les abus ont continué. Elle a finalement réussi à s'extraire de cette situation après avoir étudié en secret et renforcé suffisamment son identité et sa confiance en elle pour se construire une nouvelle vie.

Eleanor estime qu'une grande partie des préjudices qu'elle a subis auraient pu être évités si les institutions l'avaient protégée comme il se doit. Les services de protection de l'enfance ne l'ont pas protégée. Le système éducatif l'a exclue. La police l'a criminalisée.

Eleanor:

“I'd had friends that were Muslim, girl friends, and this never happened to them.

They would be in the cars with us sometimes, but the men would treat them differently.”

**THE RAPE GANG
INQUIRY**

Rachel

Rachel est la mère d'une fille décédée à l'âge de douze ans des suites d'une overdose. Sa fille était une enfant joyeuse, créative et studieuse, issue d'un foyer stable et aimant. Elle était cependant autiste, ce qui la rendait plus vulnérable aux abus et à l'exploitation.

À la suite du confinement lié à la COVID-19, son comportement a radicalement changé : elle s'est renfermée sur elle-même, est tombée en dépression et a commencé à s'automutiler.

La fille de Rachel a révélé qu'elle avait été victime d'un viol oral commis par un garçon britannique blanc de son école. Cette révélation l'a bouleversée, elle et sa famille. Lorsque la police s'est finalement rendue au domicile familial, on lui a dit que ce serait « sa parole contre la sienne », que la procédure prendrait des années et qu'elle impliquerait une lourde charge administrative. Cette interaction l'a poussée à se refermer sur elle-même et à retirer sa plainte. L'enquête policière n'a pas été poursuivie.

Malgré les assurances du contraire, l'auteur présumé est resté à l'école et les mesures de protection se sont avérées inefficaces. Elle a été victime de harcèlement incessant, y compris d'agressions physiques commises par des filles liées à l'auteur, qui ont été filmées et diffusées en ligne. La police a mis des semaines à réagir et n'a pas donné suite aux preuves vidéo ni aux menaces. La fille de Rachel a été quotidiennement victime d'abus et de menaces sur Snapchat et d'autres plateformes.

Les intimidations se sont intensifiées lorsque le frère adulte de l'auteur des faits s'est présenté au domicile familial et a tenté d'y pénétrer de force. La police s'est contentée de conseiller à la famille d'envisager de déménager. Le fils de Rachel a été agressé à l'école.

La nuit de sa mort, la fille de Rachel a pris une overdose de colchicine, déclarant qu'elle voulait simplement que tout cela cesse. Elle a souffert d'une défaillance multiviscérale et est décédée quelques jours plus tard. Même après sa mort, les abus se sont poursuivis.

Rachel estime que sa fille a été laissée pour compte par la police, son école et le ministère public. Elle affirme qu'elle a en réalité été assassinée par une défaillance institutionnelle.

Jen

L'enfance de Jen a été marquée par la négligence affective et un manque de sécurité. Ses besoins émotionnels n'étaient ni reconnus ni pris en compte par les adultes de son entourage, en particulier ses parents, qui étaient absents la plupart du temps. Au sein de la famille élargie, les limites étaient floues et des dynamiques inappropriées étaient considérées comme normales – par exemple, des membres de la famille l'ont initiée à la drogue et à l'alcool vers l'âge de 17 ans.

Tout au long de ses années de collège et de lycée, Jen a été victime de harcèlement, mais le personnel n'a pas fait grand-chose pour l'aider malgré sa détresse évidente. Au contraire, il a contribué à sa victimisation.

Une grande partie de ces brimades trouvait son origine dans un incident survenu lors de sa première année, au cours duquel un enseignant avait refusé de laisser Jen aller aux toilettes, ce qui l'avait amenée à se mouiller et à devoir rester dans ses vêtements souillés pour le reste de la journée. L'enseignant n'a subi aucune conséquence. Jen a commencé à s'automutiler et à fuguer, et le seul adulte en qui elle pensait pouvoir se confier s'est suicidé à cette époque.

À l'adolescence, Jen n'avait aucune estime de soi stable et aucun adulte qui la protégeât ou défendît ses intérêts de manière constante. Ses automutilations se sont aggravées et elle a eu des pensées suicidaires, mais aucune mesure de protection n'a été mise en place. Jen a commencé à croire qu'elle « ne méritait pas d'être protégée » et est ainsi devenue de plus en plus vulnérable à l'exploitation. À 17 ans, des hommes adultes ont commencé à la contacter en ligne, lui procurant un sentiment de reconnaissance et d'appartenance. Les conversations à caractère sexuel étaient fréquentes ; l'un de ces hommes a notamment encouragé Jen à s'introduire un couteau dans le vagin.

À 15 ans, le « grooming » hors ligne a commencé avec un groupe d'hommes britanniques blancs qui se présentaient comme des amis bienveillants auprès de Jen, alors vulnérable. Bien qu'elle n'ait pas été violée par ces hommes, l'un d'eux lui a dit que « les attouchements, ça allait, mais on ne peut pas avoir de rapports sexuels avant tes 16 ans à cause de la loi ».

À l'âge de 17 ans, Jen a été présentée à un gang d'hommes musulmans kurdes irakiens par une amie dont elle pense aujourd'hui qu'elle avait elle-même été victime de grooming. Les membres du gang – qui étaient tous des migrants en situation irrégulière – ont fait circuler Jen de nombreuses villes des Midlands, où elle a été violée par plusieurs hommes lors de ce qu'on leur appelait des « fêtes ». Une fois, elle a été violée par voie anale dans un parc par l'un des membres du gang. Elle a été emmenée pour

faire des courses de drogue et a assisté à l'abattage d'un agneau

dans la salle de bains d'une maison.

Elle décrit « un monde social fermé et intimidant, régi par la peur, la loyauté et le silence », dans lequel des attitudes de suprématie raciale étaient ouvertement et régulièrement exprimées. Les Britanniques blancs étaient qualifiés de « white trash » (racaille blanche), et les filles blanches de « English pig-dogs » (chiennes anglaises). Les agresseurs affirmaient que les enfants « choisissaient » l'exploitation, et la Grande-Bretagne ainsi que ses institutions étaient décrites comme « laxistes » et « faciles » à exploiter.

Ils se vantaient de recevoir de « l'argent gratuit » de l'État britannique, et à plusieurs reprises, Jen a été contrainte de remplir des demandes d'allocations d'asile en leur nom.

Jen a été témoin d'actes d'intimidation, de violence, de traite d'êtres humains, de fraude à l'asile, d'exploitation sexuelle – y compris l'administration de drogues et le viol d'enfants âgés d'à peine 17 ans – ainsi que des conséquences d'un meurtre lié à un gang alors qu'elle faisait partie du groupe ; elle avait donc peur de s'opposer à ses membres ou de les dénoncer.

Le gang est devenu de plus en plus autoritaire et violent, isolant Jen de ses amis et de sa famille. Ses déplacements, ses communications et ses décisions étaient étroitement surveillés et restreints, et toute tentative d'affirmer son indépendance se heurtait à des menaces. Elle a subi des abus émotionnels, psychologiques et sexuels, et, à 18 ans, elle est tombée enceinte à la suite d'un viol.

On a répété à Jen à maintes reprises qu'elle était inférieure et impure en tant que non-musulmane. La coercition religieuse a dégénéré en une conversion forcée à l'islam, en partie en raison de sa grossesse. Elle a été emmenée dans un appartement « sombre » et « miteux » qui avait été transformé en mosquée et mariée par un imam lors d'une cérémonie islamique sans avoir donné son consentement. Le mariage a servi de prétexte pour légitimer le contrôle exercé sur elle, et les restrictions imposées à son comportement se sont intensifiées.

Pendant sa grossesse, les menaces se sont intensifiées. On a dit à Jen qu'elle n'avait pas le droit de partir ni de prendre des décisions concernant son enfant, car cela serait contraire à l'islam. Son comportement était étroitement contrôlé ; on lui avait notamment interdit de manger du porc, car le père pensait que « cela rendrait le bébé homosexuel ». On lui a fait comprendre que si elle en parlait aux autorités, elle s'exposerait à la honte et à des sanctions.

Elle a néanmoins tenté de signaler sa situation à la police, mais aucune mesure

n'a été prise. Les dimensions idéologiques et religieuses de sa traite et des abus qu'elle subissait ont été minimisées, et ses révélations ont été présentées comme des problèmes relationnels ou des questions culturelles avant d'être rejetées comme exagérées et peu fiables.

Après la naissance de sa fille, l'accès de Jen à son enfant a été restreint et utilisé comme moyen de pression. Le père – un migrant irakien en situation irrégulière – a emmené leur fille à plusieurs reprises en Irak, alors même qu'il avait demandé l'asile en Grande-Bretagne au motif qu'il ne pouvait pas y rester en sécurité. Pendant ces séjours, l'enfant a été exposée à des armes à feu, notamment des AK-47.

Lorsque sa fille avait 7 ans, Jen a contacté la police après que le père eut menacé d'emmener leur fille en Irak et de ne jamais la ramener. La police a répondu qu'il s'agissait d'une « affaire civile » et n'est pas intervenue. Jen n'a pas passé un seul anniversaire avec sa fille depuis que celle-ci a eu neuf ans et n'a eu que très peu de contacts avec elle depuis plusieurs années. Son père continue de l'emmener régulièrement en Irak.

Jen souffre aujourd'hui d'un syndrome de stress post-traumatique complexe, d'anxiété, de dépression, de dissociation, de périodes d'agoraphobie, ainsi que d'une peur et d'une détresse persistantes liées à la sécurité et à l'autonomie de sa fille. Ces difficultés entravent considérablement sa capacité à mener une vie normale au quotidien. Elle témoigne afin que les abus coercitifs motivés par la religion soient dûment reconnus et combattus, même lorsque cela suscite des controverses sur les plans politique, culturel ou social.

Jen:

“They have no compassion for the young girls that are out on the streets and they see us as slags, as white trash. ‘English pig dogs’ came up a lot.

Muslims don't like pigs and they don't like dogs. So they hate dogs, they hate pigs, and they'd put women on the same level as that.”

**THE RAPE GANG
INQUIRY**

« Kate »

« Kate » a grandi dans un foyer profondément dysfonctionnel et dangereux où la violence, les abus sexuels et la négligence étaient monnaie courante. Les services sociaux intervenaient auprès de la famille depuis avant la naissance de Kate, principalement en raison de la négligence dont ses parents faisaient preuve envers ses frères et sœurs et du comportement de son demi-frère aîné, qui était physiquement violent. Ce dernier, avec le père de Kate, a abusé sexuellement de Kate dès son plus jeune âge – un fait qui n’a pas été détecté par les services sociaux pendant plusieurs années.

Vers l’âge de cinq ans, Kate et ses deux frères ont été retirés de la garde de leurs parents biologiques et placés dans une famille d’accueil. Il a été décidé qu’ils ne pouvaient pas retourner chez leurs parents, et ils ont été adoptés par un couple vivant dans une ville située à environ 50 miles de là. Kate et ses frères se sont bien adaptés à leur nouveau foyer et à leur nouvel environnement familial. Pendant les sept années qui ont suivi, Kate a mené une vie heureuse et stable, ses parents adoptifs lui apportant l’amour et le soutien que ses parents biologiques n’avaient pas su lui donner.

Les parents adoptifs de Kate étaient des chrétiens pratiquants et la famille se rendait à l’église locale tous les dimanches. Une grande partie de la vie sociale de Kate en dehors de l’école s’articulait autour des activités paroissiales, notamment les groupes de jeunes et les moments passés avec d’autres familles de la communauté paroissiale. À l’école, elle obtenait d’excellents résultats et était considérée comme « douée et talentueuse » dans toute une série de matières. Elle avait rarement des problèmes et, bien qu’elle souffrît d’une faible estime de soi, elle était très appréciée tant par ses professeurs que par ses camarades. Kate entretenait un cercle d’amis restreint et consacrait l’essentiel de son énergie à ses études, qui lui procuraient un sentiment d’accomplissement, de structure et d’estime de soi.

Kate était très ambitieuse et optimiste quant à l’avenir. Elle se fixait des exigences très élevées et aspirait à entrer à l’université, à obtenir un doctorat et à poursuivre une carrière dans l’archéologie ou les sciences paramédicales. Elle était également animée par un fort sens de la famille et avait hâte de se marier et d’avoir ses propres enfants.

Vers l’âge de douze ans, Kate a commencé à suivre des cours d’éducation sexuelle à l’école. Ces cours la bouleversaient car, jusqu’alors, sa compréhension de ce qui

lui était arrivé pendant sa petite enfance était très limitée. Les services sociaux n'avaient pas su identifier les abus à l'époque, et ceux-ci n'avaient donc jamais été reconnus, abordés ni expliqués à Kate. Elle est entrée dans l'adolescence dans la confusion quant à ce qui lui était arrivé, sans comprendre clairement ce qu'étaient des limites saines et ce qu'était un comportement inapproprié. Elle n'avait pas suffisamment confiance en elle pour se confier à un adulte, ce qui la rendait vulnérable.

Kate a fini par prendre conscience que les abus qu'elle avait subis de la part de son père biologique et de son demi-frère n'étaient ni normaux ni légaux. Elle a commencé à éprouver un sentiment croissant de honte, de peur et de culpabilité, et ressentait une profonde incertitude quant à son identité, son corps et ses relations avec les autres. Elle a rapidement commencé à avoir des pensées suicidaires.

Alors qu'elle n'avait encore que douze ans, Kate a décidé de mettre fin à ses jours. Un samedi soir, après que sa famille se fut endormie, elle a quitté son domicile aux petites heures du matin et s'est rendue à pied dans un endroit isolé où elle avait l'intention de se suicider, en espérant ne pas être retrouvée. Elle s'est arrêtée sous un arbre pour s'abriter de la pluie, et au bout d'un moment, elle a entendu un groupe d'hommes s'approcher. À leur ton, Kate a soupçonné qu'ils étaient ivres, et lorsqu'ils l'ont aperçue, ils se sont mis à la railler. Ils l'ont traitée de « sans-abri » et lui ont suggéré qu'elle pourrait « se réchauffer sur leurs bites ». Kate, terrifiée et pleine de regrets, a attendu que les hommes passent avant de tenter de rentrer chez elle – mais alors qu'elle marchait, elle a été saisie par derrière par l'un d'entre eux.

Kate a été maîtrisée par les trois hommes, plaquée au sol, les bras et les jambes immobilisés, puis les hommes l'ont violée à tour de rôle, par voie orale et vaginale. Une fois l'agression terminée, les hommes l'ont frappée à plusieurs reprises et ont menacé de la retrouver, de la tuer et de s'en prendre à ses proches si jamais elle racontait à qui que ce soit ce qui s'était passé. L'agression a été si violente que les vêtements de Kate étaient maculés de sang.

Traumatisée, elle a traversé la ville à pied pour se rendre à l'église de sa famille, sachant que ses parents s'y trouveraient dans quelques heures. Elle s'est assise sous le porche et a pleuré pendant plusieurs heures avant de décider de rentrer chez elle. Alors qu'elle marchait, un conducteur de fourgonnette et un chauffeur de taxi se sont arrêtés pour lui demander si elle allait bien, vu son apparence débraillée et sa détresse manifeste. Elle a répondu que oui. Une fois rentrée chez elle, elle a caché

ses vêtements tachés de sang et s'est endormie.

Kate n'a parlé de cette agression à personne et sa santé mentale et physique s'est rapidement détériorée. Elle a commencé à s'automutiler et ses pensées suicidaires se sont intensifiées. Elle a tenté de mettre fin à ses jours à plusieurs reprises au cours des mois suivants et a donc été hospitalisée à de nombreuses reprises. Elle a commencé à être victime de harcèlement à l'école. Les inquiétudes concernant son bien-être se sont accrues, mais Kate a résisté à toutes les tentatives d'intervention de ses parents et de ses enseignants. Les autorités locales lui ont attribué un professionnel des services de santé mentale pour enfants et adolescents (CAMHS) avec lequel elle a entamé des séances de suivi régulières, mais Kate n'a trouvé cela ni efficace ni utile et a continué à cacher l'agression. Les professionnels ont conclu que la détérioration de sa santé était liée au traumatisme qu'elle avait subi dans sa petite enfance.

Plus tard dans l'année, Kate a reçu un message sur les réseaux sociaux de la part de l'un de ses agresseurs. À ce jour, Kate ignore comment ils l'ont retrouvée. Le message contenait une vidéo de l'agression, et ils ont menacé de la diffuser auprès de ses amis et de sa famille si elle ne se pliait pas à leurs exigences. Kate craignait que, s'ils le faisaient, le harcèlement s'aggrave et qu'elle ait des ennuis. Une fois de plus, elle n'a parlé de cet incident à personne et, pensant pouvoir mettre fin à ce chantage, elle est allée les rencontrer.

On lui a demandé de se rendre dans une maison située dans le centre-ville. Elle a été conduite à l'intérieur, où les trois agresseurs étaient présents. Ils l'ont à nouveau violée, en précisant cette fois-ci qu'elle était filmée. À l'issue de l'agression, ils ont déclaré à Kate qu'elle « travaillait » désormais pour eux et qu'elle devait obéir à leurs ordres, faute de quoi la vidéo serait diffusée. On lui a remis un téléphone et on lui a ordonné de rester joignable en permanence.

Au cours de la période qui a suivi, Kate a été contrainte de rencontrer fréquemment les deux principaux agresseurs. Ceux-ci l'ont présentée à d'autres hommes de leur réseau et elle a également été soumise à plusieurs reprises à des abus sexuels de leur part. Kate a également été forcée de participer à des séances d'abus devant une webcam, qui généraient des revenus pour les agresseurs. Si la diffusion en direct ne rapportait pas ce qu'ils considéraient comme une somme d'argent satisfaisante, Kate était punie. Les changements constants de leurs attentes étaient

servait de moyen de contrôle.

Kate s'est peu à peu ouverte davantage à ses conseillers. Bien qu'elle ne dévoilât toujours pas toute l'étendue de ce qui lui arrivait, elle a commencé à désigner l'agression initiale comme « l'événement », et ils ont rapidement compris qu'elle avait été violée – même s'ils ne soupçonnaient pas la persistance des abus. Ils ont fait part de leurs inquiétudes aux parents de Kate et, près d'un an après l'agression initiale, la mère de Kate l'a confrontée aux soupçons qu'elle-même, le père de Kate et les professionnels des services sociaux avaient formulés. Kate a confirmé à sa mère qu'elle avait été violée. Peu après cette révélation, Kate a été conduite dans un centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles et de viols (SARC) pour bénéficier d'un accompagnement psychologique plus approfondi.

Les thérapeutes du SARC ont encouragé Kate à signaler l'agression initiale à la police. Kate espérait que cela conduirait à une intervention qui mettrait fin aux abus persistants, mais elle était trop effrayée pour nommer les auteurs, craignant des représailles de la part du gang. Elle a néanmoins signalé l'agression à la police, en leur fournissant autant d'informations que possible, et a été convoquée pour un interrogatoire en présence de sa mère.

Au commissariat, Kate a été conduite dans la salle d'interrogatoire. Avant le début de l'interrogatoire, et en l'absence de sa mère, on a dit à Kate que c'était sa « dernière chance » de déclarer que sa plainte était fausse. On l'a avertie que si une partie quelconque de son récit ne pouvait être étayée par des preuves, elle pourrait être arrêtée et le serait effectivement. Pendant un long moment, les deux agents lui ont répété à plusieurs reprises à quel point elle aurait de gros ennuis si le moindre détail de sa déclaration était réfuté, et qu'elle pouvait retirer sa plainte avant le début de l'interrogatoire sans aucune conséquence. Ils ont également laissé entendre que ses parents seraient soulagés si elle affirmait que l'incident n'avait pas eu lieu.

À peine âgée de douze ans et déjà profondément traumatisée, Kate, submergée par la pression qu'elle sentait les agents exercer sur elle, a dit ce qu'elle pensait qu'ils voulaient entendre : que le viol n'avait pas eu lieu. Cet échange s'est produit avant le début de l'enregistrement et, de ce fait, l'interrogatoire officiel n'a pas reflété la coercition qui avait eu lieu. Kate s'est sentie incapable de révéler quoi que ce soit d'autre, y compris les abus qui se poursuivaient à l'époque,

car elle avait l'impression de ne pas être crue ni prise au sérieux. Le rapport de police a consigné l'incident comme un retrait de plainte. À la suite de cette expérience, Kate a de nouveau tenté de mettre fin à ses jours.

Peu après, la mère de Kate a découvert dans le journal intime de sa fille des passages décrivant le viol. Elle a encouragé Kate à s'adresser à nouveau à la police, mais Kate lui a expliqué que les policiers l'avaient déjà poussée à retirer sa plainte.

Néanmoins, Kate est retournée au commissariat et, cette fois-ci, a mené l'entretien jusqu'au bout.

Quelques semaines plus tard, les parents de Kate ont découvert sur son téléphone des messages à caractère sexuel échangés entre Kate et plusieurs hommes adultes, y compris des photos à caractère sexuel. Ces éléments ont été signalés à la police, mais celle-ci a conclu que Kate entretenait des relations avec ces hommes de manière consensuelle, bien qu'elle n'ait que 17 ans. Kate, toujours effrayée par les représailles du gang, a nié avoir eu connaissance de ces échanges et n'a pas fait l'objet d'autres interrogatoires.

Au cours de l'année suivante, Kate a disparu à de nombreuses reprises, notamment pendant les heures de cours et tard dans la nuit. Elle affirme qu'aucune trace de ses absences n'a été consignée. Le gang la faisait chanter pour qu'elle accomplisse ce qu'ils appelaient des « missions » : des abus sexuels commis par des membres du gang et leurs complices, pour lesquels le gang recevait de l'argent. Il s'agissait notamment de séances devant une webcam, de viols collectifs, de « soirées », de « nuits avec des flics » et de « salles rouges ». Kate était violée plusieurs fois par semaine, parfois jusqu'à quatre fois par jour.

Pendant cette période, Kate a rencontré une autre jeune fille que le gang exploitait. Kate – qui avait alors 14 ans – soupçonnait que cette jeune fille était plus jeune qu'elle. La nuit où elles se sont rencontrées, Kate avait reçu l'ordre de retrouver deux membres du gang dans un endroit isolé, tard dans la nuit. À son arrivée, ceux-ci tenaient la jeune fille « fermement » par le cou. L'un des membres du gang a expliqué à Kate que la jeune fille allait être « initiée » cette nuit-là, et que les hommes qu'elle allait « satisfaire » étaient particulièrement « brutaux ». Kate a tenté d'intervenir, en disant aux membres du gang qu'elle se chargerait elle-même de ces « missions ». En réponse, les membres du gang l'ont battue et violée. Kate a ensuite « travaillé » avec cette jeune fille à de nombreuses reprises, et elles sont devenues très proches.

Tout au long du premier semestre de l'année suivante, l'exploitation s'est intensifiée, et Kate a fait une nouvelle tentative de suicide. Peu après, elle a entamé une relation avec un proche de l'un des membres du gang, ce qui a entraîné une accalmie temporaire des abus. Cette relation a duré près d'un an, mais lorsqu'elle a pris fin, l'exploitation a repris presque immédiatement.

Plus tard cette année-là, Kate – alors âgée de 16 ans – a vécu l'épisode de perte de mémoire le plus important à ce jour. Au cours de cet incident, le gang a emmené Kate de force dans une ville éloignée de chez elle, où elle a été immobilisée et violée à plusieurs reprises sur une péniche – y compris, selon ses dires, par un policier. À un moment donné, Kate a tenté de s'échapper, mais elle a été rattrapée, et le gang l'a battue et lui a coupé une grande partie de ses cheveux en guise de punition.

Kate a tenté de s'échapper une deuxième fois et a réussi. Elle a rejoint une maison voisine et a frappé à la porte pour demander de l'aide. La femme qui y habitait l'a accueillie et lui a donné des vêtements, car ceux de Kate avaient été gravement endommagés par ses agresseurs et elle était partiellement nue. La femme a appelé la police, qui s'est rendue sur place. Elle a tenté de retirer la corde qui restait autour des poignets de Kate, mais la police lui a ordonné de la laisser en place, car elle était considérée comme une preuve.

Kate hésitait à parler à la police, compte tenu à la fois des abus présumés récents commis par un agent en service et du contexte plus large de menaces, de contrôle coercitif et de violences physiques et sexuelles qu'elle avait subies. Elle a néanmoins raconté à la police ce qui s'était passé sur la péniche – mais sans évoquer l'exploitation antérieure, par crainte de représailles. Elle n'a pas non plus signalé qu'elle avait été violée par un policier.

L'enquête n'a pas abouti et la police a accusé Kate de mentir au sujet de l'exploitation. Cela a marqué un tournant dans les relations de Kate avec la police, car elle a dès lors estimé qu'elle ne pouvait plus se tourner vers elle pour obtenir de l'aide, craignant de ne pas être crue.

Kate a été placée sous un plan de protection de l'enfance par les autorités locales. Elle a tenu un journal intime avec l'une des assistantes sociales, dans lequel elle décrivait en détail les abus sexuels

qu'elle subissait, mais, une fois de plus, on ne l'a pas crue. Au cours de cette période, on a diagnostiqué chez Kate un trouble dissociatif de l'identité. Peu après, Kate affirme avoir été violée dans un hôtel par un homme qu'elle croyait être un médecin. La police a été appelée à l'hôtel car le personnel craignait qu'elle ne soit une prostituée. À l'arrivée de la police, elle a été retrouvée seule et nue dans la chambre, où ses agresseurs l'avaient laissée en lui ordonnant d'attendre l'arrivée d'autres hommes.

À ce stade, tant la famille de Kate que les professionnels chargés de sa prise en charge ont commencé à exprimer leur frustration face à ce qu'ils percevaient comme ses « choix de vie ». Ils ne croyaient pas qu'elle était exploitée et supposaient au contraire qu'elle – qui n'avait encore que 16 ans – rencontrait de son plein gré des hommes adultes.

Cette « mauvaise interprétation » de la situation de Kate a eu un impact profond sur la manière dont les professionnels ont réagi à son égard au cours des mois et des années qui ont suivi. Comme ils estimaient que son comportement était volontaire, les incidents ultérieurs – tels que des absences inexplicables, le fait qu'elle soit retrouvée dans des hôtels, qu'elle reçoive des messages inappropriés ou qu'elle fréquente des hommes adultes – ont été traités comme des questions de choix personnel plutôt que comme des indicateurs d'une exploitation continue. En conséquence, ces événements n'ont pas été considérés comme des problèmes relevant de la protection de l'enfance. Au lieu d'explorer la possibilité qu'elle fût contrainte ou contrôlée, les professionnels ont de plus en plus présenté la situation comme un problème de troubles du comportement, de prise de risques ou de non-respect des règles.

Selon Kate, cette perspective a influencé la prise de décision au sein des différents organismes. Les dossiers ont été classés prématurément, les réunions consacrées à la protection de l'enfance n'ont pas débouché sur des mesures de protection, et les révélations – complètes ou partielles – n'ont pas été prises au sérieux comme elle estimait qu'elles l'exigeaient. L'hypothèse selon laquelle elle se livrait à des activités consensuelles a empêché les professionnels d'intervenir efficacement, même lorsque les circonstances indiquaient clairement une exploitation. Cette perspective a renforcé son isolement, réduit sa capacité à demander de l'aide et, en fin de compte, permis à l'exploitation de se poursuivre et de s'aggraver.

À une occasion, à cette époque, des inquiétudes ont été soulevées à l'école de Kate. Elle a été conduite dans un bureau où se trouvaient le directeur adjoint, le responsable désigné de la protection de l'enfance (DSL), un agent de police communautaire (PCSO), un policier, son assistante sociale, l'

et son responsable de classe. Ils l'ont empêchée de quitter la pièce et l'ont pressée de donner des noms et des détails sur les personnes impliquées dans les abus. À ce moment-là, en raison de la peur, de la contrainte et des menaces qu'elle estimait subir, elle ne se sentait pas en sécurité ni capable de fournir les informations qu'ils lui demandaient. Elle a plutôt donné les surnoms de certaines des personnes impliquées. Kate tremblait visiblement et a demandé à plusieurs reprises à pouvoir partir, expliquant qu'elle courrait un danger considérable si elle révélait davantage d'informations.

À l'issue de la réunion, Kate a été autorisée à partir, mais aucune mesure de protection n'a été mise en place. Elle n'a fait l'objet d'aucune surveillance, d'aucune protection ni d'aucun plan de sécurité immédiat. Malgré des signes évidents de peur et de contrainte, elle a été autorisée à rentrer chez elle et à reprendre sa routine habituelle. Aucune mesure de suivi n'a été prise pour veiller à son bien-être dans les jours qui ont suivi.

Après la réunion à l'école, les agresseurs de Kate lui ont clairement fait comprendre qu'ils savaient qu'elle s'était adressée à la police. Ils lui ont dit qu'ils étaient au courant de chacune de ses interventions auprès de la police, car « ils avaient des informateurs à l'intérieur ». Ils l'ont accusée d'être une « moucharde », lui disant qu'elle « le paierait cher ». Peu après, elle a été emmenée dans un endroit isolé et boisé. La jeune fille que Kate avait rencontrée auparavant était également présente. Au départ, Kate a cru qu'elles avaient été emmenées là-bas pour une autre « mission ». Les hommes ont alors soumis la jeune fille à des violences sexuelles et physiques extrêmes tandis que Kate était immobilisée de force et contrainte d'assister à la scène. Kate affirme que la jeune fille a ensuite été assassinée sous ses yeux.

À la suite de cet incident, Kate rapporte que ses agresseurs ont utilisé ce qui s'était passé comme une menace directe et permanente pour s'assurer de son silence. Ils lui ont répété à plusieurs reprises que le meurtre avait eu lieu parce qu'elle avait parlé à la police et ont insisté sur le fait que c'était de sa faute. Ce message lui a été transmis sans relâche et est devenu un élément central de leur contrôle coercitif. Ils lui ont clairement fait comprendre que la même chose pourrait arriver à Kate ou à d'autres si jamais elle révélait quoi que ce soit à nouveau.

À une autre occasion, Kate raconte avoir été enlevée à l'église de son quartier lors d'un office du dimanche matin. Elle a été emmenée dans une ville voisine, à une heure de route, pour effectuer des « tâches ». Elle affirme avoir été violée dans la voiture pendant le trajet vers cette ville. Elle a finalement réussi à échapper à ses agresseurs, mais ceux-ci l'ont suivie et

l'ont rattrapée, l'ont traînée hors d'un sentier longeant le canal et l'ont violée. Une fois les agresseurs partis, Kate a quitté les lieux et a tenté de revenir à pied en longeant le sentier du canal. Elle était visiblement blessée, en détresse, et ses vêtements étaient déchirés. Un groupe d'hommes qui pêchaient à proximité l'ont vue dans cet état et ont contacté la police. Les secours sont intervenus et elle a été emmenée à l'hôpital pour y recevoir des soins médicaux. Kate indique qu'aucune mesure de protection efficace n'a été mise en place à la suite de cet incident.

À l'âge de 17 ans, Kate a intégré un établissement d'enseignement supérieur local. Cette transition a entraîné un changement significatif dans son quotidien. Elle disposait de plus d'autonomie, passait moins d'heures sous surveillance et bénéficiait d'un encadrement moins direct de la part des adultes par rapport à son ancienne école. Cela a accru sa vulnérabilité, car les individus qui l'exploitaient ont pu tirer parti de cette liberté supplémentaire et de la surveillance réduite inhérentes à la vie étudiante.

Les parents de Kate ont eu de plus en plus de mal à assurer sa sécurité et elle a été placée au sein des services « Edge of Care » avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans. Elle passait 2 nuits par semaine au foyer d'accueil dans le cadre d'un « accueil de répit » pour sa famille. Au cours de cette période, elle raconte avoir été emmenée de force par le gang à Londres. Là-bas, elle a été victime d'exploitations sexuelles répétées. À un moment donné, elle a réussi à contacter le foyer d'accueil et à leur indiquer où elle se trouvait. Un collègue lui a donné des conseils par téléphone et a indiqué à Kate un endroit où elle pourrait rester en sécurité jusqu'à l'arrivée des secours.

La police est intervenue et est venue la chercher à cet endroit. Elle a révélé les faits d'exploitation dont elle avait été victime et, cette fois-ci, les agents ont pris son témoignage au sérieux et ont réagi avec ce qu'elle a perçu comme une préoccupation appropriée. Ils lui ont conseillé de ne pas retourner immédiatement dans sa région d'origine en raison des risques pour sa sécurité. Cependant, les autorités locales de Kate n'étaient pas d'accord avec cette décision et ont insisté pour qu'elle soit ramenée chez elle. Le personnel du foyer d'accueil s'est rendu à Londres pour la récupérer et la ramener au foyer.

Pendant cette période, un policier à la retraite a eu connaissance de la situation de Kate par l'intermédiaire d'une connaissance commune. Un ami l'a contacté au nom de Kate et il a pris contact avec elle. Il s'est rendu à son établissement d'enseignement supérieur le lendemain matin pour la rencontrer en personne. Il a exprimé son intention de la soutenir et

a déclaré qu'il pensait pouvoir l'aider, mais a expliqué qu'en raison de son âge, il devrait se concerter avec l'assistante sociale qui m'avait été attribuée avant d'entreprendre toute démarche officielle.

L'assistante sociale de Kate a refusé de collaborer avec lui. La situation est rapidement devenue confuse et accablante pour Kate : le manque de coopération des professionnels, combiné à l'exploitation continue et à la détérioration de sa santé mentale, a conduit à une grave crise émotionnelle. Kate est devenue extrêmement angoissée et a exprimé son intention de mettre fin à ses jours alors qu'elle se trouvait à l'université. En conséquence, elle a été placée d'office en vertu de la loi sur la santé mentale et emmenée pour une évaluation.

Peu après cet incident, Kate a de nouveau été enlevée par les personnes qui l'exploitaient. Elles lui ont dit qu'elles savaient qu'elle avait parlé à la police. Elle a été retirée de l'établissement d'enseignement supérieur et emmenée dans « un lieu de type "Red Room" ». Une autre jeune fille, Meg, était également présente. Kate affirme avoir été contrainte, au cours de cet incident, d'assister à des actes de violence extrême qui ont coûté la vie à Meg. Selon elle, cet acte a été commis délibérément, et les auteurs lui ont clairement fait comprendre qu'il s'agissait d'une conséquence directe de leur conviction qu'elle avait divulgué des informations à la police après son placement d'office.

Avant que Kate ne commence ses études universitaires, elle raconte avoir été emmenée à Londres pendant le carnaval de Notting Hill et contrainte de se livrer à du « travail du sexe dans la rue ». À un moment donné, Kate a trouvé les policiers les plus proches et a tenté de leur expliquer qu'elle n'était pas en sécurité, qu'elle avait été victime de traite et qu'elle craignait que ses agresseurs ne la retrouvent. Ceux-ci ont confirmé qu'elle avait été signalée comme personne disparue et ont contacté le père de Kate, qui a déclaré aux policiers qu'elle mentait et a refusé de venir la chercher.

Les agents l'ont ensuite conduite au commissariat. À son arrivée, on lui a dit qu'elle ne pouvait pas rester là et que, son père ayant refusé de venir la chercher, elle devait quitter les lieux. Aucune mesure de protection n'a été mise en place, et elle craignait que les personnes qui l'exploitaient ne la retrouvent. Elle s'est sentie totalement abandonnée par les adultes et les professionnels qui auraient dû assurer sa sécurité et, submergée par le désespoir, elle a de nouveau tenté de mettre fin à ses jours.

Peu après, elle a commencé ses études universitaires – un objectif qu’elle tenait à atteindre, car elle pensait que cela lui permettrait d’échapper aux abus. Cependant, l’indépendance accrue et la surveillance réduite liées à la vie universitaire ont offert de nouvelles opportunités aux personnes qui l’exploitaient pour étendre leur emprise au-delà de la région où vivait Kate. C’est, selon son témoignage, à ce moment-là que sa situation de traite a pris une dimension nationale, les abus se produisant dans plusieurs régions de Grande-Bretagne.

Au cours de cette année universitaire, Kate affirme avoir été régulièrement emmenée dans diverses villes à travers la Grande-Bretagne. Ces déplacements étaient fréquents, souvent imprévus et effectués à la dernière minute, ce qui l’empêchait de trouver une quelconque stabilité ou prévisibilité dans sa vie quotidienne. Le niveau de violence s’est considérablement accru durant cette période. Ses blessures sont devenues plus fréquentes et plus visibles. À plusieurs reprises, les professeurs et les amis de Kate à l’université ont remarqué des ecchymoses et d’autres marques, qui reflétaient la gravité et la régularité des abus. Malgré ces signes de maltraitance, aucune intervention efficace visant à la protéger n’a été mise en place, et l’exploitation s’est poursuivie.

À une occasion, Kate a été emmenée par ses agresseurs depuis un quartier proche de l’université. Ils lui ont dit qu’elle avait « des ennuis » parce qu’elle n’avait pas été disponible pour des « missions » en raison d’une récente hospitalisation. Elle a été conduite dans un endroit isolé et retenue dans une caravane pendant « environ neuf jours ». Au cours de cette période, elle rapporte avoir été soumise à des violences sexuelles répétées, à de graves agressions physiques et à des actes de torture prolongés – notamment le fait d’avoir été violée par un chien tandis que les hommes pariaient sur le fait qu’il la pénétrerait par le vagin ou par l’anus, filmée, puis contrainte de revoir les images. Il s’agit de l’incident « le plus extrême et le plus long » qu’elle ait vécu, marquant une escalade significative du niveau de préjudice et de contrôle exercé à son encontre. La durée, l’isolement et l’intensité des abus subis durant cette période ont eu un impact durable et profond sur son bien-être physique et psychologique.

Au cours de l’année suivante, Kate a disparu pendant plusieurs longues périodes et a été victime d’un trafic et de viols incessants à travers tout le pays. Lorsque le confinement lié à la COVID-19 a commencé, ses déplacements quotidiens et ses activités universitaires ont été restreints conformément aux directives nationales. Cependant, les individus

qui contrôlaient son exploitation ont continué à exiger d'elle qu'elle se rende à ses « emplois » tout au long de cette période. Le confinement n'a pas réduit la fréquence des contacts ni les exigences qui lui étaient imposées.

À l'issue de cette période, la traite a commencé à diminuer progressivement. Kate a obtenu une décision positive de « motifs concluants » par le biais du Mécanisme national d'orientation, confirmant qu'elle était victime de traite et d'exploitation.

Les comportements de manipulation auxquels Kate a été soumise ne suivaient pas le « modèle du petit ami » ni les tactiques de manipulation souvent associées à l'exploitation sexuelle des enfants. Au contraire, les abus qu'elle a subis reposaient principalement sur le chantage, la contrainte et les menaces. Dès le début, les individus impliqués ont eu recours à la peur, à l'intimidation et au contrôle plutôt qu'à l'affection ou à la persuasion pour la piéger et l'exploiter.

Le profil démographique des hommes qui ont abusé de Kate était hétérogène. Le premier groupe qui l'a victime de traite et l'a exploitée était principalement composé de Britanniques blancs ou issus des communautés tsiganes, roms et itinérantes. À mesure qu'elle grandissait et que sa traite s'étendait, les principaux agresseurs étaient des musulmans pakistanais, bangladais et bengalis. Les autres victimes qu'elle a rencontrées étaient presque exclusivement des Britanniques blancs. Kate a été victime à maintes reprises d'abus motivés par des considérations raciales et religieuses, et « le fait d'être blanche a été utilisé à plusieurs reprises pour justifier les abus ou pour minimiser, voire nier, le préjudice infligé ». Kate a été agressée verbalement et rabaissée en raison de sa religion ; on se moquait notamment d'elle parce qu'elle portait une croix et on lui disait que « sa foi chrétienne ne lui offrait aucune protection ». Les agresseurs laissaient régulièrement entendre que « son Dieu l'avait abandonnée ». Des remarques étaient constamment formulées, suggérant que les filles blanches et chrétiennes étaient considérées comme ayant une moralité dégradée ou une valeur inférieure, tandis que les filles musulmanes étaient décrites par certains de ces hommes comme dotées de dignité et d'une supériorité morale.

Kate a participé à cette enquête car elle estime avoir « la responsabilité personnelle de prendre la parole au nom des nombreuses jeunes filles à travers le pays qui ne peuvent pas le faire » et de « contribuer à faire en sorte que les réalités de cette forme d'exploitation soient comprises et qu'un changement significatif puisse être mis en œuvre ». Les systèmes qui auraient dû protéger Kate n'ont pas reconnu les risques auxquels elle était confrontée, n'ont pas réagi

de manière efficace lorsque des inquiétudes ont été soulevées et, dans certains cas, estime-t-elle, « ont contribué au préjudice en minimisant ou en refusant de croire ce qui se passait ».

Pour consulter des témoignages poignants provenant d'autres sources que nos audiences, voir l'annexe I.

Kate:

Comments were constantly made suggesting that ‘white girls’ and Christian girls were viewed as having fewer morals or lower value, whereas ‘Muslim girls’ were described by some of the men as having dignity and higher moral standing. These comparisons were used to justify the way I was treated and to further humiliate and control me. I was also subjected to religiously charged comments designed to shame and dehumanise me, including statements implying that God had abandoned me or would reject me because of what had been done to me.”

**THE RAPE GANG
INQUIRY**

Témoignages de lanceurs d'alerte

Les lanceurs d'alerte qui ont tenté de dénoncer les gangs de violeurs ont été systématiquement réduits au silence, discrédités et sanctionnés. Parfois, leur carrière et leur réputation ont également été ternies. Les professionnels de l'aide sociale, les militants et les activistes qui ont apporté des preuves de la poursuite des pratiques de grooming, de la traite et de l'exploitation financière d'enfants placés, ainsi que des dissimulations institutionnelles, ont été confrontés à des suspensions, des poursuites en diffamation, des perquisitions à l'aube, des gels d'avoirs, des accusations forgées de toutes pièces, des conditions de libération sous caution imposant le silence, et à un isolement mettant fin à leur carrière. Les autorités leur ont assuré que des enquêtes approfondies avaient eu lieu alors qu'aucune n'avait été menée et que les dossiers avaient été détruits. Des hauts responsables et des élus ont reconnu que ces préoccupations étaient crédibles, mais n'ont pris aucune mesure corrective. L'État ne s'est pas contenté d'ignorer les lanceurs d'alerte ; il les a punis pour protéger les gangs et sa propre réputation.

Nous avons souhaité remédier à cette situation, c'est pourquoi nous avons invité ces lanceurs d'alerte à témoigner devant notre commission d'enquête. Vous trouverez ci-dessous certains de leurs témoignages.

« Une assistante sociale »

Notre assistante sociale lanceuse d'alerte est une professionnelle expérimentée de la protection de l'enfance, forte de près de quatre décennies de service. Son travail spécialisé portait sur la sortie des jeunes des structures d'accueil et la protection des jeunes particulièrement vulnérables. En février 2018, elle a révélé de nombreuses informations concernant l'exploitation financière de jeunes, le détournement de fonds publics, des sanctions illégales, des expulsions illégales, le racisme à l'encontre des enfants placés, ainsi que des défaillances systémiques dans la protection contre l'exploitation sexuelle et criminelle.

On lui a assuré qu'une enquête approfondie serait menée. En réalité, les réponses ont été tardives, fragmentaires et opaques. Des responsables de haut rang ont par la suite reconnu que l'exploitation financière était probable, mais ont affirmé qu'il était impossible d'en apporter la preuve en raison de dossiers manquants. Elle a été informée que des déchetes avaient été achetées dans les établissements et que des dossiers

avaient peut-être été détruits. Malgré cela, ses révélations ont été considérées comme « examinées » sans qu'elle n'ait jamais été entendue.

Elle décrit les défaillances répétées en matière de protection dont elle a été témoin lorsqu'elle occupait le poste de co-responsable par intérim d'unités semi-autonomes, notamment le placement dans des conditions dangereuses d'enfants présentant de graves troubles mentaux, des disparitions répétées, des risques d'exploitation non pris en charge et des interventions tardives de la police ou des services de santé mentale. Son témoignage met en évidence une aggravation des préjudices, notamment l'automutilation, l'exploitation sexuelle, l'exploitation criminelle et des pratiques illégales en matière de logement.

Après avoir fait part de ces préoccupations, elle a subi des représailles, notamment la suppression de sa rémunération, une suspension fondée sur des allégations infondées et un isolement professionnel. La direction et les élus ont à plusieurs reprises refusé de prendre au sérieux ses préoccupations. Elle conclut que le conseil municipal a fait passer les considérations de réputation et financières avant la sécurité des enfants, laissant ainsi des risques persistants sans réponse.

Caven Vines (militant de Rotherham)

Caven a compilé des dossiers provenant de plusieurs organismes à partir de 2007. Ceux-ci montraient que la police, les conseils municipaux et les députés étaient au courant du «grooming» organisé par des gangs musulmans pakistanais des années avant toute reconnaissance publique. Vines a contacté les médias nationaux et fourni des preuves à de hauts responsables. Il affirme que l'une des interviews auxquelles il a participé – notamment celle accordée à Sky News – a été déformée, ce qui a donné lieu à une procédure en diffamation qui l'a conduit à la faillite et a ruiné une grande partie de sa vie. Il accuse des députés de parjure et la police de ne pas avoir enquêté sur ces faits. Ce schéma démontre que les premières dénonciations concernant la connaissance des faits par les institutions ont entraîné des représailles plutôt qu'une protection des victimes.

Tommy Robinson (militant national)

Tommy Robinson a documenté les schémas de « grooming » après l'exploitation d'une proche parente âgée de 14 ans. Il a recueilli des centaines de témoignages similaires auprès de familles à travers toute l'Angleterre. Lorsqu'il a fondé l'English Defence League et s'est exprimé publiquement, la police du South Yorkshire l'aurait soumis à des arrestations répétées et à des perquisitions à l'aube au domicile de sa famille. Il aurait également fait l'objet d'accusations forgées de toutes pièces, de gels d'avoirs et de menaces qui l'ont contraint à déménager à plusieurs reprises. L'État a traité les dénonciations publiques concernant les schémas ethniques et religieux des gangs comme davantage

plus dangereux que les gangs eux-mêmes.

Après que Robinson eut détaillé à plusieurs reprises l'ampleur du phénomène des gangs musulmans spécialisés dans le « grooming » à travers la Grande-Bretagne, l'État a réagi par des poursuites judiciaires ciblées qui, dans les faits, l'ont réduit au silence. En mai 2018, il a diffusé en direct depuis l'extérieur du tribunal de grande instance de Leeds alors que les accusés d'un important procès contre un gang de « grooming » entraient dans le bâtiment. Il a été immédiatement arrêté pour trouble à l'ordre public et inculpé d'outrage au tribunal pour avoir enfreint les restrictions de couverture médiatique visant à protéger les accusés. Il a été condamné à 17 mois de prison le jour même. Bien qu'il ait été libéré au bout de deux mois à la suite d'un appel, l'affaire a été réexaminée et, en juillet 2019, il a été condamné à neuf mois d'emprisonnement. Cette peine combinait six mois pour l'infraction commise à Leeds et trois mois pour avoir enfreint une précédente ordonnance de mépris de la cour avec sursis liée à un incident similaire survenu à la Cour d'assises de Canterbury en 2017.

Pour beaucoup, le moment choisi et la nature de ces poursuites laissent clairement entrevoir des représailles. Robinson avait été l'une des voix les plus en vue pour dénoncer le scandale des réseaux de prostitution infantile, à une époque où les autorités de Rotherham, Rochdale et d'ailleurs continuaient de nier son existence ou d'étouffer les preuves. Au lieu d'enquêter sur les réseaux qu'il avait identifiés, l'État a concentré ses ressources sur l'emprisonnement de l'homme qui avait attiré l'attention du public sur eux. Les accusations d'outrage au tribunal ont permis de criminaliser ses reportages sur les procès en cours, tandis que les réseaux de prostitution d'enfants continuaient d'opérer. Il existe des indices *prima facie* suggérant que le recours répété aux tribunaux contre Robinson n'avait pas pour but de rendre une justice équitable, mais bien de punir l'une des personnes qui avait révélé au grand jour le scandale des réseaux de prostitution d'enfants bien avant que les institutions officielles ne soient disposées à agir.

« Fred »

« Fred » est un père de famille et un spécialiste en technologies de l'information qui compte environ six ans d'expérience dans le domaine de la protection de l'enfance. Son engagement a débuté après que ses propres filles ont été victimes de démarchage hors ligne par un ancien compagnon de leur mère. Sa fille aînée a identifié le risque et a révélé la situation, ce qui a permis à Fred d'intervenir rapidement et de protéger ses enfants. Cette expérience l'a incité à rejoindre une équipe de protection de l'enfance en ligne.

Pendant environ deux ans, Fred a travaillé comme appât, se faisant passer pour un enfant en ligne afin d'

identifier les adultes cherchant à séduire et à exploiter sexuellement des enfants. Il a été exposé à des communications à caractère sexuel extrêmement perturbantes, qui ont eu un impact psychologique grave et l'ont finalement conduit à se retirer de ses fonctions d'appât.

Fort de son expérience professionnelle, Fred s'est alors tourné vers le développement d'outils de suivi numérique, d'identification des auteurs et de collecte de preuves médico-légales. Son travail vise à produire des preuves recevables devant les tribunaux. Il a collaboré avec plusieurs équipes britanniques de protection de l'enfance et a travaillé en liaison avec diverses forces de police, notamment des unités spécialisées dans la protection des enfants en ligne.

À ce jour, Fred a contribué à l'identification, au suivi et au signalement de près de 1 700 prédateurs sexuels présumés s'en prenant à des enfants. Ces affaires ont donné lieu à des arrestations, des poursuites et des condamnations. Au moins quatre d'entre elles concernaient des tentatives de traite d'enfants. Il a également identifié et fourni des données techniques ayant conduit à la fermeture d'environ 70 serveurs du deep web hébergeant d'importants volumes de contenus pédopornographiques.

Fred a constaté que de nombreux délinquants sont des récidivistes, certains ayant été condamnés à plusieurs reprises. Selon lui, la réinsertion est inefficace pour cette catégorie de délinquants, et les pratiques actuelles en matière de condamnation ne jouent souvent pas un rôle dissuasif, certains individus ne se voyant infliger que des peines de travail d'intérêt général malgré des preuves solides.

Fred estime que le «grooming» en ligne pourrait être considérablement réduit, voire éliminé, grâce aux technologies existantes et à l'intelligence artificielle. De tels systèmes pourraient détecter les comportements de «grooming» en temps réel sur la base de modèles établis. Une constante dans les affaires sur lesquelles Fred a travaillé est que la grande majorité des suspects prennent contact avec des leurres, ce qui suggère qu'ils ciblent activement plusieurs enfants.

Il a mis en avant un cas précis sur une plateforme, impliquant un individu qui se présentait publiquement comme un professeur de Coran et d'arabe lié à une mosquée et à un centre d'enseignement dans deux universités. De nombreuses preuves numériques, notamment des historiques de discussion, des données IP et des informations de localisation, ont été transmises à la police. Malgré cela, l'individu semblait avoir quitté la Grande-Bretagne peu après, pour refaire surface plus tard dans le

pays et à l'étranger alors que l'enquête restait en cours. Fred s'est dit préoccupé par l'absence apparente de mesures dans cette affaire malgré des preuves solides, et a signalé des cyberattaques ultérieures contre ses systèmes provenant du Moyen-Orient.

Fred a fait l'objet de menaces personnelles directes, notamment une menace de mort proférée par un récidiviste dangereux ayant déjà été condamné pour enlèvement, torture et viol. Fred a livré ce témoignage afin de mettre en lumière l'ampleur du grooming en ligne, les possibilités offertes par la technologie en matière de prévention, ainsi que les lacunes systémiques qui permettent aux auteurs de ces crimes de continuer à commettre leurs infractions.

Données démographiques et culture

Les auteurs, issus de milieux musulmans pakistanais et d'autres origines musulmanes, constituaient le noyau dur des gangs de violeurs à l'échelle nationale.

Ils agissaient selon un code clanique d'honneur et de honte qui considérait les jeunes filles non musulmanes, en particulier celles issues de la classe ouvrière blanche, comme des biens à disposition à des fins sexuelles, car ces jeunes filles n'avaient pas de protecteurs masculins capables de riposter. Ces hommes commençaient par combler les jeunes filles d'attention, de cadeaux, d'alcool et de drogues. Cela dégénérait ensuite en coercition, en viols collectifs et en traite des êtres humains. Ils transportaient les victimes d'une ville à l'autre, les partageaient avec leurs amis et leur famille, et les forçaient parfois à se convertir à l'islam avant de les marier selon le rite religieux. Les hommes musulmans justifiaient ces abus en qualifiant les jeunes filles britanniques blanches de « faciles », de « racaille » ou de moralement inférieures. Ces mêmes réseaux s'en prenaient aux jeunes filles sikhes jusqu'à ce que les communautés sikhes mobilisent une protection collective masculine et forcent les gangs à se retirer. Les jeunes filles britanniques n'avaient pas droit à une telle défense. Cette exploitation à caractère religieux s'est répétée dans toutes les grandes villes et au-delà.

La Grande-Bretagne a connu une série de condamnations très médiatisées pour exploitation sexuelle d'enfants par des groupes organisés, communément appelés « gangs de grooming ». Cependant, le nombre de condamnations ne représente qu'une petite proportion des hommes ayant commis ces crimes.

Dans les affaires où les auteurs d'origine pakistanaise ont été nommés publiquement dans des dossiers judiciaires ou des rapports, leurs noms ont systématiquement présenté un caractère musulman.

Selon le recensement 2021 pour l'Angleterre et le Pays de Galles, environ 7 % des personnes s'identifiant comme pakistanaises d'origine ethnique se déclaraient également musulmanes, tandis qu'environ 1 % seulement pratiquaient une autre religion (les autres n'ayant pas indiqué de confession).

Le chercheur Peter McLoughlin, dans *Easy Msat* (2016), a compilé une liste exhaustive des condamnations liées aux gangs de prostitution infantile entre 1997 et 2018 (avec des mises à jour dans des analyses ultérieures), en s'appuyant sur les décisions judiciaires publiées. Son examen des noms a révélé qu'environ 87 % des personnes condamnées portaient des noms typiquement musulmans, un chiffre confirmé par des analyses connexes et dépassant de loin la

(environ 6 %) de la population générale britannique.¹⁷

La majorité de ces groupes condamnés se composait exclusivement d'hommes issus de milieux musulmans. Ces groupes sont majoritairement d'origine pakistanaise, en particulier lorsque le groupe compte plus de dix membres. La dynamique des groupes plus importants formés par des auteurs pakistanais est mise en évidence dans les poursuites judiciaires majeures et les enquêtes officielles menées dans des localités telles que Rochdale, Rotherham, Huddersfield, Oxford, Telford et d'autres.

D'autres condamnations ont concerné des groupes composés principalement de musulmans d'origine non pakistanaise, ce qui démontre que le problème ne se limite pas nécessairement à un seul groupe ethnique :

- Deux gangs d'origine somalienne à Bristol.
- Un gang composé principalement de personnes d'origine africaine à Banbury.
- Trois Iraniens à Chelmsford.
- Trois Syriens et un Koweïtien à Newcastle.
- Deux hommes d'origine turque dans le Somerset.
- Un gang roumain coupable de viols à Rotherham.
- L'affaire « Operation Sanctuary » à Newcastle, qui a fait grand bruit et impliquait 17 hommes et une femme issus de divers milieux musulmans : d'origine albanaise, kurde, bangladaise, indienne, turque, iranienne, irakienne, pakistanaise et d'Europe de l'Est. Presque tous les noms publiés étaient islamiques.

Ces tendances sont tirées de procédures judiciaires, de registres de condamnations, d'enquêtes officielles (telles que celles menées à Rotherham, Rochdale et ailleurs) et de comptes rendus publics sur des affaires classées. Les développements récents, notamment les examens en cours et les audits de données (par exemple, les audits nationaux et la réouverture d'affaires historiques), continuent d'étudier l'ampleur, les caractéristiques et les schémas de ces infractions.

Quant à l'ampleur de ces crimes, elle transparaît dans les registres de condamnations, les données policières des zones concernées et les audits – qui font tous état d'une surreprésentation des hommes d'origine sud-asiatique ou pakistanaise dans certaines affaires liées à des groupes, tout en reconnaissant les limites des données concernant l'origine ethnique

¹⁷ Voir Peter McLoughlin, *Easy Msat : l'»sids 8»itai»'s G»oo%zi»g Ga»g Sca»dal* (Nashville, TN : New English Review Press, 2016).

à l'échelle nationale. Les petits groupes non musulmans présentent souvent des dynamiques ou des profils de victimes différents de ceux du modèle classique de « grooming » impliquant plusieurs auteurs, que l'on retrouve dans les opérations de plus grande envergure.

Le terme « asiatique » a souvent été utilisé dans les médias, les communiqués officiels et le discours public pour décrire les auteurs des faits dans les affaires de réseaux de « grooming » à travers la Grande-Bretagne. Cette étiquette générique peut toutefois prêter à confusion, car la Grande-Bretagne abrite une population asiatique non musulmane importante, composée notamment d'hindous et de sikhs originaires d'Inde, de bouddhistes du Japon et de chrétiens des Philippines et du Vietnam. À de très rares exceptions près, ces populations n'ont pas été impliquées dans ces infractions. En réalité, les membres de ces communautés sont plus souvent apparus comme des victimes que comme des auteurs dans les affaires de réseaux de prostitution d'enfants qui ont été mises au jour.

Le Dr Ella Hill, survivante des réseaux de prostitution infantile de Rotherham et aujourd'hui médecin diplômée, a courageusement partagé ses expériences et ses réflexions lors de multiples tribunes publiques, notamment lors de son témoignage devant la commission d'enquête *z0zz Jay*, dans une interview diffusée en juillet sur le podcast *z0z0*, et dans un article publié en 2018 dans *The Independent*. Son témoignage concorde parfaitement avec les éléments de preuve présentés lors de l'enquête sur les réseaux de viol.

Après des années de violences sexuelles répétées, de coups violents et de tentatives de meurtre de la part de ses agresseurs, les membres de sa famille ont été contraints de changer de nom de famille et de déménager dans une autre région du pays afin qu'elle puisse terminer sa scolarité, puis poursuivre et obtenir un diplôme de médecine.

Dans ses témoignages, le Dr Hill a systématiquement décrit ces abus comme étant aggravés à la fois par des motifs raciaux et religieux. On lui a explicitement dit, pendant les viols, que ces agressions avaient lieu parce qu'elle était blanche et parce qu'elle était chrétienne.

Elle a expliqué qu'elle avait d'abord été manipulée, puis vendue par un petit ami pakistanais musulman à des groupes d'hommes musulmans. Elle a été emmenée à plusieurs reprises dans diverses maisons et appartements où elle a été violée, agressée physiquement et torturée. Même après avoir tenté de s'enfuir et de se cacher, son principal agresseur l'a retrouvée, s'est introduit chez elle et a tenté de la tuer à cinq reprises. Elle a survécu

ces agressions, mais en a gardé de nombreuses lacérations et contusions.

À au moins cinq reprises, elle s'est adressée à la police, en présentant des preuves médicales de ses blessures, mais à chaque fois, on lui a répondu qu'on ne pouvait rien faire et ses preuves n'ont pas été acceptées.

Le Dr Hill a souligné que les violences verbales qu'elle a subies étaient truffées d'insultes à caractère tant racial que religieux. Tout en étant battue, elle a été traitée à plusieurs reprises de « salope blanche », de « pute blanche », de « connasse blanche », et condamnée en même temps en tant que non-musulmane méritant un châtiment pour ne pas avoir respecté les règles islamiques. Selon elle, ses agresseurs agissaient selon ce qu'elle a qualifié d'« idéologie des gangs de prédateurs », en vertu de laquelle ils estimaient que leurs crimes étaient justifiés par la religion.

Plus en détail, dans sa déclaration intégrée au témoignage de la professeure associée Lisa Oakley devant la commission d'enquête zOzz Jay, la Dre Hill a déclaré :

« On m'a dit que je devais simplement "respecter cette religion". C'était la première d'une série de leçons déroutantes qu'on m'a imposées. On m'a dit que pour montrer mon respect envers eux (les musulmans), je ne devais pas m'asseoir ;o»k. On m'a dit que les filles musulmanes étaient aussi bonnes que ça, et qu'elles restaient vierges jusqu'au mariage, alors que toutes les filles blanches sont des traînées, et qu'elles couchent toutes avec des centaines de mecs. On m'a dit que les filles blanches, c'était des ordures. Ce sont toutes des putes. Elles adorent cette merde que tu leur montres. Elles n'adorent pas Allah, alors elles méritent d'être anéanties. Elles ne se comportent pas pieusement. Les musulmans sont comme ça parce qu'ils se couvrent à cause de ces questions, à cause de ces visites, et c'est pour cette raison qu'ils se couvrent aussi à cause de ces baisers. Les filles qui montrent ces parties de leur corps en demandent donc le droit. Elles devraient être considérées comme des « juives » pour ne pas avoir obéi à Allah. Les filles kafir [non-musulmanes] sont considérées comme impures. Les relations sexuelles avec une fille non musulmane ne comptent pas comme un rapport conjugal (seules les relations avec une musulmane comptent comme un rapport conjugal). Si vous n'êtes pas vierge, vous devriez vous repentir. On m'a souvent dit que le Coran dit : « Si l'un d'entre vous vit dans la désobéissance, Asat l'a fait. » Cela était souvent cité aux Asfio»s pour leur dire qu'Asat était de leur côté. Ils considéraient qu'ils avaient une mission de « soumission religieuse » envers les « infidèles ». Ils estimaient qu'il était de leur devoir de nous exterminer, car ils pensaient que cela ferait le bonheur des bons musulmans. C'est ce qu'on leur a enseigné à l'école. On leur a enseigné que les sorcières au Pakistan sont des « Alo»ds », tout comme les « Alo»ds » sont des « ½o»s svil », et qu'il fallait les « ;u»ish½s»t ». On m'a dit que dans l'islam, si une jeune fille ou une femme regarde un homme qui n'est pas son père ou le

mari de sa mère, cela signifie qu'elle souhaite avoir des relations sexuelles avec lui. On m'a donc

on m'a dit de regarder ces garçons quand j'étais chez les musulmans. Alors, quand j'ai regardé un garçon dans une rue, on m'a immédiatement emmenée en me traitant de « coureuse de jupons ». On m'a expliqué que, selon cette communauté religieuse, les filles, dès l'âge de six ans, commencent à prononcer ces mots (à l'âge de la puberté). Beaucoup d'entre nous ont dû se livrer à cet acte sexuel qu'est le « thighi » [A'aAic mufākhadhah], dont on m'a dit à maintes reprises qu'il s'agissait d'une pratique religieusement sanctionnée pour éduquer les enfants, selon certains érudits islamiques. (Il faut s'allonger sur le dos, les jambes bien tendues, et on vous tient par les cuisses et on vous frappe les cuisses).

J'ai été frappé, étouffé, et j'ai eu la tête enfoncée dans des seaux d'eau, j'ai été roué de coups, de coups de pied, et «frappé» plus de 100 fois. On m'a dit que si l'on ne «crie» pas comme on vous le «demande», cela «coûte» à ces «agresseurs», donc il faut «rester» ainsi jusqu'à la mort. On m'a dit que les filles musulmanes le savent (car le Coran dit que les larmes d'Aïcha ont été la cause de la victoire de Mahomet). Donc, les filles musulmanes s'habillent ainsi, tandis que les filles non musulmanes ne le font pas ; c'est donc là leur faute, car elles ne sont pas musulmanes. Lorsque j'ai porté un hijab pour essayer de me protéger de l'Asi'g, on m'a dit de l'enlever, et ils ont recommencé. (Je sais bien que toutes ces soi-disant « façons de se protéger de l'Asi'g » ne sont que des « mythes » utilisés pour excuser la politique d'Ashaviou de l'État.)

Ils menaçaient de tuer mes assistants si ceux-ci essayaient de m'empêcher de faire cela. J'étais menacé par des coups, et mes assistants ont été blessés par des coups de couteau. Lorsque j'ai tenté de m'enfuir, on m'a dit que j'avais offensé cette maison, et qu'ils devaient donc me tuer. Ils l'ont fait lors d'une attaque à la maison. Tous les abus sexuels que j'ai subis étaient liés à des abus situationnels ou à des abus religieux. Les situations religieuses étaient utilisées comme des outils de contrôle pour forcer les gens à se soumettre à ce village. Je n'avais pas le droit de remettre en question ces « règles religieuses ».

Ils utilisaient cette « autorité religieuse » et ces règles auto-imposées pour contrôler les fidèles par le biais de situations, de confessions forcées, de cas de décision, l'imposition de règles et de silences, l'isolement, le partage excessif et le tabou autour de la sexualité, et « des questions » ;squi»i»g u»qusstio»i»g oAsdis»cs. J'ai considéré cela comme une attaque dss;ly ;s»so»al, ts»»ifiyi»f

; physique, sociale et spirituelle. Chaque fois qu'ils citaient ces passages, c'était très difficile d'y répondre ; c'était comme si je me disputais avec Dieu. En fait, c'était comme si je me disputais avec le diable. Ils utilisaient cette soi-disant « autorité religieuse locale » pour commettre les actes les plus horribles et inouïes imaginables. »¹⁴

Les expériences tout à fait typiques des survivantes connues sous les noms de « Sarah » et « Anna » – toutes deux

¹⁴ Enquête indépendante sur les abus sexuels sur mineurs, [déclaration de la professeure Lisa Ruth Oakley](#), pp. 4-5.

ont été aidées par le Christian Legal Centre – illustrent davantage les éléments religieux signalés dans certaines affaires impliquant des réseaux de prostitution infantile.

Sarah a enduré un calvaire de 12 ans après avoir été enlevée dans la rue à l'âge de 15 ans. Au cours de cette période, elle a été droguée à plusieurs reprises au Valium, battue et violée. À un moment donné, son agresseur lui a présenté un certificat délivré par la mosquée et a déclaré qu'ils étaient mariés selon les rites islamiques. Plus tard, il a divorcé d'elle selon la procédure de la charia, simplement en prononçant trois fois « Je divorce de toi ». Elle a ensuite été immédiatement mariée, lors d'une cérémonie célébrée par un imam, à un homme qu'elle ne connaissait pas. Quelques minutes après la fin de la cérémonie, alors que la fête de mariage se poursuivait en bas, elle a été violée par son nouveau « mari ».

Au fil des années, Sarah a subi huit avortements forcés, dont l'un alors qu'elle était enceinte de cinq mois. Lorsqu'elle accompagnait son agresseur à ses rendez-vous médicaux, il lui imposait de porter un hijab et de marcher à cinq pieds derrière lui. Elle a été contrainte d'apprendre le Coran en arabe et n'avait le droit de parler qu'en ourdou et en pendjabi. Elle a également été obligée de faire la cuisine et le ménage pour les membres du gang qui abusaient d'elle.

Sarah a tenté à plusieurs reprises de s'échapper, sans succès. Une fois, après avoir signalé son enlèvement à la police, elle a été interrogée par un officier musulman qui a éteint le magnétophone et lui a ordonné de retirer sa plainte en raison d'un « manque de preuves ». Elle a appris par la suite que cet officier avait été incarcéré pour des délits sexuels sur mineurs.

Dans une autre affaire, Anna vivait dans un foyer pour enfants à Bradford en 2002. Dès l'âge de 17 ans, elle a été violée et maltraitée au sein de ce foyer et, à 15 ans, elle a été contrainte à un mariage selon la charia. Son assistante sociale a assisté à la cérémonie de mariage et a autorisé les parents de son mari à l'accueillir en famille d'accueil après qu'elle fut tombée enceinte ; ces derniers ont perçu une allocation d'accueil versée par l'État. Anna a décrit sa situation comme un cas d'« esclavage domestique » dans lequel elle était traitée « comme une servante » et subissait des abus sexuels répétés de la part de dizaines d'hommes.¹⁵ En Grande-Bretagne, les rapports de la police métropolitaine de Londres indiquent à eux seuls une moyenne de 1 125 agressions sexuelles par an impliquant des chauffeurs de taxi sans licence. Un nombre significatif

¹⁵ James Tozer, « Une assistante sociale a assisté au mariage d'une jeune fille terrifiée de 15 ans avec son agresseur » : les tuteurs ont fermé les yeux lorsque cette adolescente, victime de grooming, a été contrainte à un mariage islamique, révèle un rapport accablant, *Daily Mail*, 7 juillet 2015.

des auteurs de ces faits a été identifiée comme étant de confession musulmane.¹⁶

Une autre forme d'exploitation sexuelle associée à certaines communautés musulmanes à travers la Grande-Bretagne est la traite à des fins de mariage. L'Unité chargée des mariages forcés (FMU) a traité 801 cas en 2024 concernant des jeunes filles et des femmes résidant dans le pays qui avaient été contraintes de se marier avec des hommes, apportant un soutien direct dans 22% de ces cas.

Parmi les 280 cas pour lesquels le pays d'origine a été enregistré en 2027, les six pays représentant les chiffres les plus élevés étaient le Pakistan (45 %), le Bangladesh (17 %), l'Afghanistan (7 %), l'Inde (7 %), la Somalie (7 %) et le Nigeria (2 %). Parmi ces six pays, tous sauf l'Inde et le Nigeria ont une population majoritairement musulmane.

Des chiffres antérieurs du ministère de l'Intérieur, datant de 2007, indiquaient que 70 % des victimes de mariages forcés en Grande-Bretagne étaient musulmanes. Ces dernières années, cependant, la FMU a cessé de collecter ou de publier des données sur la religion des personnes concernées – un changement qui fait écho aux tendances à l'évitement observées lors des enquêtes sur les réseaux de prostitution infantile.

Un rapport de la FMU indiquait :

« Les mariages forcés ne sont pas spécifiques à un pays, une religion ou une culture en particulier. [...] La FMU ne recueille pas de données sur la religion ; la majorité des croyances au Royaume-Uni prônent les mariages forcés . Le consentement donné librement est une exigence des religions chrétienne, hindoue, juive, musulmane et sikhe. »¹⁷

Bien que les mariages forcés se produisent dans diverses communautés et ne soient pas l'apanage des musulmans, les statistiques montrent une surreprésentation manifeste des musulmans parmi les personnes impliquées dans des affaires de mariages forcés. Il est également inexact d'affirmer que l'islam exige le consentement de la femme pour le mariage.

Des schémas similaires d'infractions sexuelles impliquant de manière disproportionnée des hommes musulmans ont été signalés dans d'autres pays occidentaux comptant d'importantes populations d'immigrés musulmans.

¹⁶ Dr Mark Durie, « [Les gangs de prédateurs sexuels au Royaume-Uni et l'islam](#) », *Christianity Today*, 17 novembre 2005, p. 15.

¹⁷ Voir les statistiques du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères, [statistiques de l'Unité chargée des](#)

mariages forcés de 2007, mai 2004.

Aux Pays-Bas, les médias ont largement couvert le phénomène des « lover boys », qui sont principalement des hommes musulmans d'origine marocaine. Ces individus séduisent d'abord des jeunes filles néerlandaises, souvent adolescentes, puis les contraignent à se prostituer afin de tirer profit de leurs gains. Selon un rapport 2001 de l'organisation Child Right, basée à Amsterdam, environ 5 000 lycéennes néerlandaises « ordinaires », âgées de 17 ou 14 ans et issues de milieux familiaux classiques, ont été entraînées dans la prostitution par des « lover boys ». Le documentaire « *Lovs» 8oys*, réalisé par Julia Rooke, suit le travail d'Ibrahim, un travailleur social néerlandais d'origine marocaine qui accompagne à la fois les auteurs de ces crimes et leurs victimes.¹⁸

En Suède, une étude universitaire de 2021 portant sur les « auteurs de viols suédois » a conclu que près de la moitié des personnes condamnées étaient nées hors de Suède, les immigrés originaires du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord étant nettement surreprésentés parmi eux.¹⁹

En Australie, neuf hommes musulmans libanais ont été condamnés en 2002 pour le viol collectif de jeunes filles blanches. Les reportages médiatiques de l'époque indiquaient que la police avait connaissance de plus de 60 victimes féminines liées à ce groupe, bien que les condamnations n'aient porté que sur les viols de sept jeunes filles. La police a saisi un SMS provenant de l'un des auteurs, qui disait :

*« Où tu te caches... Aash, une chrétienne ou une catholique, et on va te chercher. »*²⁰

Statistiques

Les données sur les auteurs issues de l'analyse de la Fondation Quilliam de 2017, ainsi que des enquêtes indépendantes récentes, révèlent une implication constante et disproportionnée d'hommes musulmans – en grande majorité d'origine pakistanaise – dans l'exploitation sexuelle des enfants en groupe.

Le chiffre de 50 000 n'est pas un décompte précis. Un tel décompte n'existe pas, car l'État britannique n'a pas tenu de registre à ce sujet. Mais nous pouvons le considérer comme une estimation prudente qui tient compte de la nature organisée et répétée des abus (de nombreux

¹⁸ Voir Julia Rooke et Caroline Pare, « [Lover Boys](#) », *Al Jazeera*, 15 mai 2012.

¹⁹ Ardavan Khoshnood, Henrik Ohlsson, Jan Sundquist et Kristina Sundquist, « [Swedish rape offenders – a latent class analysis](#) », *Physical Science Research*, 2 février 2001.

²⁰ Voir Kate Warner, « [Gang Rape in Sydney: Crime, the Media, Politics, Race and Sentencing](#) », *Journal of Criminology*, volume 77, numéro 7, décembre 2004.

(des filles violées des centaines de fois par plusieurs auteurs) et des décennies de dissimulation institutionnelle.

L'analyse de 64 condamnations pour exploitation sexuelle d'enfants en groupe entre 2005 et 2017 a révélé que 84 % (zzz délinquants) étaient originaires d'Asie du Sud, la grande majorité étant des musulmans pakistanais. Seuls 7 % étaient blancs et 8 % noirs.^{z1}

Parmi les éléments de contexte supplémentaires fournis par des experts figurent les déclarations du Dr Taj Hargey, imam de la Congrégation islamique d'Oxford, qui a observé que pratiquement tous les membres de ces gangs de prédateurs semblent être musulmans, estimant qu'environ 5 % des personnes impliquées sont de confession musulmane.^{zz}

Comme indiqué précédemment, les recherches de Peter McLoughlin montrent qu'environ 87 % des condamnations pour viols collectifs concernaient des personnes portant des prénoms typiquement musulmans. Ces chiffres contrastent fortement avec la proportion bien plus faible des communautés pakistanaises ou musulmanes au sein de la population totale de la Grande-Bretagne contemporaine (environ 6,5 % de musulmans et environ 2,1 % de Pakistanais, selon les données du dernier recensement). De nombreuses études, notamment des données policières provenant de différentes forces de police, des audits nationaux et des analyses indépendantes, ont mis en évidence cette surreprésentation dans les infractions collectives de cette nature, alors même que certains discours officiels antérieurs soulignaient l'absence de profil communautaire unique ou cherchaient à minimiser les tendances ethniques.^{z7}

Le nombre de viols signalés au Royaume-Uni a considérablement augmenté depuis 1çç7, année où a débuté, sous le gouvernement Blair, la période d'immigration massive à grande échelle vers le pays. Les données officielles de la police sur la criminalité en Angleterre et au Pays de Galles indiquent que le nombre de viols s'élevait à environ 8,5ç7 en 2000 – un chiffre très proche des niveaux observés à la fin des années 1çç0, avant les changements majeurs apportés aux pratiques d'enregistrement.^{z4} À la fin de l'année se terminant en mars 20z5, la police a enregistré une augmentation du nombre de viols à plus de 70 000, selon les chiffres publiés par l'Office national des statistiques (ONS), ce qui reflète une hausse supérieure à 800 % même

^{z1} Voir Haras Rafiq & Muna Adil, « [Group-Based Child Sexual Exploitation: Dissecting "Grooming Gangs"](#) », *Quillia*, décembre 2017.

^{zz} Voir « [Les musulmans fondamentalistes estiment que si le Prophète a couché avec une fillette de neuf ans, "qu'y a-t-il de mal à ce qu'une jeune fille de 1z ans soit concernée ?"](#), affirme un dirigeant musulman », *Lo»do» Lovss 8usi»sss*, ç janvier 20z5.

^{z7} Voir Connor Tomlinson, « [Le déni concernant les gangs de prédateurs est révolu](#) », *Cou»ags Msdia*, 18 juin 20z5.

^{z4} Voir Office for National Statistics, « [Aperçu des infractions sexuelles en Angleterre et au Pays de Galles : année se terminant en mars 20z5](#) », 4 novembre 20z5.

après prise en compte d'une croissance démographique d'environ 15 % au cours des années intermédiaires.^{z5}

À l'opposé, la Pologne, qui a maintenu des niveaux d'immigration relativement faibles tout au long de la même période, a connu une baisse du nombre de viols signalés. Les données de la police nationale polonaise montrent que le nombre de viols enregistrés, qui était de 2,7çç en 2000, est tombé à 1,1z7 en 20z7 – soit une réduction de plus de 50 %. Avec une population stable d'environ 78 millions d'habitants, cela correspond à un taux par habitant d'environ trois viols pour 100 000 habitants ces dernières années, contre plus de 100 pour 100 000 au Royaume-Uni.^{z6}

Ces tendances comparatives tirées de sources officielles mettent en évidence des évolutions divergentes entre les deux pays. Les références comprennent le bulletin de l'ONS sur les infractions sexuelles en Angleterre et au Pays de Galles pour l'année se terminant en mars 20z5, les tableaux historiques du Home Office sur les infractions enregistrées par la police, ainsi que les données d'Eurostat sur les infractions enregistrées par la police, parallèlement aux statistiques nationales polonaises compilées via Statista pour la période allant de 2000 à 20z7. Les calculs par habitant soulignent encore davantage l'ampleur de la disparité lorsque l'on tient compte de la taille relative des populations.

Ces chiffres indiquent que les bandes de violeurs constituent un phénomène ethnoreligieux spécifique, les musulmans – en particulier les musulmans pakistanais – étant nettement surreprésentés.

^{z5} Voir Office for National Statistics, [Aperçu des infractions sexuelles en Angleterre et au Pays de Galles : année se terminant en mars 20z5](#), 4 novembre 20z5.

^{z6} Voir Statista, « [Nombre de viols en Pologne de 1ççç à 20z7](#) ».

L'influence de l'islam

Le traitement réservé par les musulmans aux non-musulmans à travers le monde

La Grande-Bretagne n'est pas un cas isolé. Ce genre de situation se produit partout où l'on accueille une immigration massive en provenance de pays musulmans ou où vivent des populations musulmanes établies de longue date. On observe une tendance constante à la violence sexuelle dirigée contre les minorités non musulmanes dans les contextes où les musulmans constituent la majorité.²⁷

Partout en Grande-Bretagne, comme nous l'avons noté, des jeunes filles d'origine sikhe et hindoue ont également été prises pour cibles par des gangs musulmans. Contrairement à la majorité britannique blanche, ces populations immigrées non musulmanes n'ont jamais été empêchées de s'organiser collectivement pour protéger les leurs. Ce faisant, comme il était de leur devoir, le Réseau des organisations sikhes a attiré l'attention sur le « traitement épouvantable » réservé aux non-musulmans au Pakistan :

« Il suffit de considérer cette statistique alarmante concernant les filles issues de minorités religieuses au Pakistan – notamment les filles chrétiennes, hindoues et sikhes – qui, dès leur plus jeune âge, sont contraintes de se convertir à l'islam et à l'islam, afin de mieux comprendre les motivations sous-jacentes de ce phénomène. En 2018, environ 1 000 jeunes filles des provinces du Sindh au Pakistan ont également subi ce sort. Dans la plupart des cas, les victimes ont déclaré avoir subi des violences en raison de tensions et de conflits avec les autorités locales. » (28)

En avril 2004, des experts des droits de l'homme des Nations unies ont exprimé leur profonde inquiétude concernant la vulnérabilité des jeunes filles issues de minorités au Pakistan face aux conversions religieuses forcées et aux mariages forcés. Leur communiqué de presse soulignait que les jeunes filles chrétiennes et hindoues, en particulier, sont exposées à des risques accrus d'enlèvement, de traite, de mariage forcé d'enfants, de servitude domestique et de violences sexuelles.²⁹

Des organisations de défense des droits de l'homme et des reportages médiatiques, notamment une enquête de la BBC réalisée en 2021, ont estimé que des milliers de jeunes filles non musulmanes – principalement chrétiennes,

²⁷ Il va sans dire que, comme le montre notre expérience en Grande-Bretagne, ce même bilan s'applique même lorsqu'elles ne constituent qu'une minorité parmi d'autres.

²⁸ Réseau des organisations sikhes, [Notre lettre au ministre de l'Intérieur concernant les réseaux de prostitution infantile](#), 20 janvier, 2025.

²⁹ Communiqué de presse du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), « [Pakistan : les experts de l'ONU s'alarment du manque de protection des jeunes filles issues de minorités contre les conversions religieuses forcées et les mariages forcés](#) », 11 avril 2024.

Des hindoues et des sikhes sont enlevées chaque année au Pakistan, contraintes de se convertir à l'islam et forcées à épouser leurs ravisseurs. Un cas documenté concerne Farah, une jeune chrétienne de 12 ans enlevée chez elle en juin 2020 par trois hommes musulmans, violée et contrainte d'effectuer des tâches ménagères comme une esclave.⁷⁰

Le scénario classique dans ces affaires est le suivant : une jeune fille est enlevée, contrainte de signer un certificat de conversion, puis rapidement mariée à un homme musulman. Au Pakistan, la police prend souvent le parti des ravisseurs plutôt que celui de la famille de la jeune fille. Lorsque les parents engagent une action en justice, les tribunaux ont tendance à confirmer la légitimité de la conversion. Les actes de naissance peuvent être falsifiés pour indiquer que la jeune fille n'est pas mineure. Tout contact avec sa famille est généralement interrompu. Suite à la conversion à l'islam, les parents non musulmans perdent toute autorité sur leur enfant, car la loi islamique interdit aux non-musulmans d'exercer la tutelle sur des musulmans, y compris sur leur propre progéniture.

Les éléments de preuve issus des condamnations de réseaux de prédateurs sexuels à travers la Grande-Bretagne montrent à maintes reprises que bon nombre des auteurs sont d'origine musulmane. Considérés conjointement avec des schémas similaires de crimes sexuels observés tant dans les pays d'origine des immigrés que dans les sociétés à majorité musulmane, ces éléments fournissent des motifs convaincants de considérer que certains aspects de l'islam contribuent au fléau des réseaux de prédateurs sexuels dans notre pays.

S'il n'est pas surprenant qu'une religion puisse façonner et réguler les comportements sexuels, l'idée que l'islam puisse jouer un rôle dans l'incitation aux crimes sexuels reste profondément dérangeante pour certains dans l'Occident libéral. Néanmoins, la possibilité d'une influence islamique sur ces crimes ne peut être écartée. Les données disponibles indiquent clairement qu'il s'agit d'une hypothèse qui mérite d'être examinée sérieusement.

L'impact d'une religion sur le comportement individuel est rarement direct et sans intermédiaire ; il est fortement filtré par la culture, que la religion peut progressivement remodeler au fil des générations. Toutes les communautés ou sociétés musulmanes ne sont pas influencées par l'islam au même degré ni de la même manière. Les populations musulmanes minoritaires peuvent se comporter différemment de celles issues de la majorité. Par exemple, les condamnations d'hommes musulmans d'origine indienne dans des affaires de réseaux de prostitution impliquant des mineurs à travers la Grande-Bretagne

⁷⁰ Mike Thomson, « [Abducted, shackled and forced to marry at 12](#) », *88C Nsvs*, 10 mars 2021.

sont particulièrement rares par rapport à celles des personnes d'origine pakistanaise. Cette disparité peut s'expliquer par un contexte démographique : les musulmans ne représentent qu'environ 14 % de la population indienne (les hindous constituant environ 80 %), ce qui les place dans une position minoritaire où les contraintes sociales et juridiques diffèrent nettement de celles du Pakistan, où les musulmans dominent de manière écrasante et où les non-musulmans constituent une petite minorité souvent marginalisée. Dans un tel contexte, il devient beaucoup plus facile d'exploiter ses voisins non musulmans.

Au moins huit aspects théologiques de l'islam peuvent contribuer à des schémas culturels qui favorisent ou normalisent les abus sexuels commis à l'encontre de jeunes filles non musulmanes. Parmi ceux-ci figurent (1) la doctrine de la supériorité musulmane, (2) le principe de loyauté et de désaveu (*al-valā' va-l-Aa'ā'*), (3) la domination masculine sur les femmes, (4) la réclusion forcée et le port du voile imposés aux femmes, (5) le mariage forcé associé à l'absence d'âge minimum fixe du consentement, (6) la perception de la sexualité féminine comme intrinsèquement dangereuse ou « *fitna* », (7) l'institution historique de l'esclavage dans la charia, (8) et le système des *dhimmis*.

Tous ces éléments trouvent leur origine dans la théologie islamique classique, y compris la jurisprudence islamique. Mais même dans les pays régis par la charia, des adaptations sont courantes, telles que la fixation d'un âge minimum pour le mariage ou la restriction du divorce unilatéral par les hommes afin d'atténuer les effets les plus sévères sur les femmes.

Suprémacisme musulman

L'islam soutient que ceux qui sont vertueux et craignent véritablement Dieu, c'est-à-dire les musulmans, sont intrinsèquement supérieurs à ceux qui rejettent les commandements de Dieu, à savoir

les non-musulmans. Cette idée est exprimée dans le Coran 7:110 :

« Vous [les musulmans] êtes la communauté la plus juste, qui ordonne le bien et interdit le mal, et qui croit en Allah. Si seules les âmes de ce Livre [c'est-à-dire les chrétiens et les juifs] croyaient, elles seraient considérées comme des croyants parmi ceux-ci, ou du moins comme des sauvés. » (Sourate 7:110)

Ce verset présente les musulmans comme la meilleure communauté, à qui Dieu a confié le devoir d'ordonner le bien et d'interdire le mal. Cette responsabilité peut être interprétée comme autorisant les musulmans à corriger, contraindre ou, si nécessaire, punir les non-musulmans,

éventuellement par la contrainte ou la force. D'autres passages coraniques affirment la suprématie ultime de l'islam sur toutes les religions, comme dans la sourate 48:28 :

« C'est Lui [Allah] qui a envoyé Ses messagers avec ces directives et cette religion de vérité [l'islam], afin de la faire triompher sur toutes les autres religions. »

Les non-musulmans qui refusent l'islam sont décrits en termes sévères, comme dans la sourate 8:55 :

« Les pires des créatures aux yeux d'Allah sont les associateurs [de l'islam] ; ceux-là ne croient pas. »

Le concept de supériorité musulmane est étroitement lié à des opinions désobligeantes à l'égard des non-musulmans. Par exemple, la sourate 3:28 qualifie les « associateurs » (terme péjoratif englobant les chrétiens, les juifs et d'autres non-musulmans) d'« impurs » (najis).

Ces enseignements peuvent fournir une justification religieuse qui renforce la conviction d'un agresseur quant à sa propre supériorité et facilite la déshumanisation des victimes non musulmanes.

Dans son interview diffusée en juillet sur le podcast z0z0, la Dre Ella Hill, survivante des événements de Rotherham, a décrit des propos et des actes abusifs qui incarnaient ce sentiment de supériorité. Elle a raconté avoir été contrainte de se baisser pour embrasser les pieds de son agresseur, un acte délibéré visant à souligner son infériorité. Elle a également évoqué une autre victime de Rotherham qui, lors de viols collectifs commis par des dizaines d'hommes, a été forcée de leur lécher les pieds pour les nettoyer, car « ils se croyaient moralement supérieurs à elle ». Ella Hill a fait remarquer :

« C'est une question de supériorité musulmane : ces agresseurs estiment qu'ils disposent d'une autorité morale absolue pour contraindre ces âmes assujetties à leur lécher les pieds. »

Elle a en outre souligné que ses violeurs considéraient les habitudes non musulmanes comme intrinsèquement impures :

« Si tu manges avec une cuillère, tu es impure. Si tu utilises un couteau et une fourchette

*tu es sale ; si tu ne manges pas ta nourriture avec tes mains. »*⁷¹

La mentalité du « nous et eux »

Le principe islamique connu sous le nom *d'al-valā' va-l-Aa'ā'* (loyauté et rejet) impose aux musulmans de diriger leur amour et leur allégeance vers ce qui plaît à Dieu, tout en haïssant, en évitant et en se distanciant de ce qui Lui déplaît. En substance, il appelle à aimer et à soutenir les coreligionnaires et à rejeter les non-croyants.

Cet enseignement s'appuie sur plusieurs versets du Coran, notamment :

*« Que les croyants ne prennent pas pour alliés les mécréants, au lieu des croyants – ceux qui ont tout perdu auprès de Dieu – à moins que vous ne vous protégiez vous-mêmes par
« mise en garde ». (Sourate 7:28)*

« Ô vous qui croyez ! Ne prenez pas Jésus et les chrétiens pour égaux. Ils sont tout à fait différents. Quiconque parmi vous les prend pour égaux fait déjà partie de ceux-là. De même, Dieu ne guide pas les âmes qui sont perverses [c'est-à-dire les non-musulmans]. Tu verras que ceux dont les cœurs sont malades sont prompts à se tourner vers eux. ... Quiconque prend Dieu pour allié, ainsi que Son Messager [Muhammad], et ceux qui croient [les musulmans] – ceux-là sont les partisans de Dieu, et ce sont eux les vainqueurs. » (Sourate 5:51–5z, 56)

« Ce fut une belle bataille pour vous à Aqaba, ainsi que pour ceux qui étaient avec lui, lorsqu'ils dirent à ces gens-là : « Nous nous désolidarisons de vous et de ce que vous dites au nom de Dieu. Nous vous avons mis à l'épreuve, et nous vous avons donné des signes, et vous avez été divisés, jusqu'à ce que vous croyiez en Dieu seul. » (Sourate 60:4)

Ces passages soulignent que les musulmans doivent entretenir des liens solides au sein de la communauté musulmane tout en gardant les non-musulmans à distance et en leur vouant de l'hostilité. Le Coran avertit que Dieu considère les non-musulmans avec mépris et que les musulmans qui se lient d'amitié avec eux, s'allient à eux ou entretiennent des relations étroites avec eux risquent d'être eux-mêmes considérés par Dieu comme des mécréants. Si certains musulmans minimisent cette doctrine, les mouvements revivalistes, qui ont gagné

⁷¹ Voir « [Je suis une survivante d'un gang de prédateurs : mon histoire](#) » | Triggernometry

une influence considérable dans les pays occidentaux, l'ont activement promue, présentant le strict respect de la loyauté et de la désolidarisation comme essentiel à la réussite de la communauté musulmane dans l'accomplissement de sa mission divine.

Au-delà de son rôle théologique, *al-valā' va-l-Aa*»ā' a profondément façonné certaines cultures islamiques. Dans de tels environnements, de nombreux musulmans subissent une forte pression pour ne rien dire ni faire qui puisse nuire à l'image de la communauté musulmane ou discréditer l'islam. Dans un cadre fondé sur l'honneur et la honte, renforcé par ces valeurs, dénoncer à des personnes extérieures les actes répréhensibles commis par des coreligionnaires est souvent considéré comme un acte de trahison. Cette dynamique peut avoir de graves conséquences dans la vie réelle. Par exemple, dans son livre **Ths I½a½'s Daughts** (200ç), Hannan – connue par la suite sous le nom d'Hannah – a décrit son expérience en tant qu'adolescente pakistanaise de 14 ou 15 ans vivant en Grande-Bretagne.

Après avoir confié à une enseignante que son père, un imam, la battait, celle-ci en a informé le directeur adjoint, qui a pris des dispositions pour qu'un travailleur social pakistanais de confession musulmane vienne la rencontrer à l'école. D'abord terrifiée par ses origines, Hannan a fini par se confier à lui, lui expliquant qu'elle était traitée comme une domestique, qu'elle craignait un mariage forcé et qu'elle subissait des violences physiques. L'après-midi même, en rentrant chez elle, elle a trouvé le travailleur social en train de parler à son père et de lui rapporter tout ce qu'elle avait dit. En présence du travailleur social, son père s'est montré aimable, mais dès que celui-ci est parti, il l'a violemment battue et violée, a menacé de la tuer si elle osait en parler à nouveau, et l'a enfermée dans la cave pendant plusieurs jours. Lorsque Hannan a croisé le travailleur social à l'école par la suite et a refusé tout nouveau contact, celui-ci lui aurait dit :

« Hsy, je faisais juste ce que je pensais être juste, tu le sais bien. Ce n'est pas bien de parler à la communauté. »^{7z}

Des schémas similaires sont apparus dans les témoignages de survivantes de gangs de prédateurs. Certaines ont raconté s'être adressées à la police pour se retrouver interrogées par des agents musulmans qui ont éteint l'enregistreur et les ont exhortées à abandonner leur plainte en raison d'un prétendu « manque de preuves ».

^{7z} Hannah Shah, **Ths I½a½'s Daughts** : **My Dss;»ats Flight to F»ssdo½** (Grand Rapids, MI : \ondervan, 200ç).

Une culture profondément ancrée de loyauté imposée et de protection de la communauté peut dissuader les individus de signaler des abus ou de fournir des preuves contre des membres de leur propre groupe. Si l'assistante sociale chargée du dossier de Hannan avait transmis ses révélations à la police, ce qui aurait conduit à des poursuites pénales contre son père, elle se serait exposée, et par extension ceux qui lui sont proches, au risque sérieux d'être qualifiée de traîtresse au sein de la communauté.

Abul A'la Maududi, éminent penseur et renouveauiste musulman indo-pakistanaï, affirmait dans son ouvrage influent **L'Us 8s Musli½s** (2016) que les musulmans ne peuvent atteindre le véritable succès tant qu'ils n'ont pas accordé leur allégeance suprême à Dieu et à la **u½½ah** (communauté) musulmane. La doctrine de la loyauté et de la désolidarisation exerce une pression particulièrement forte lorsque les musulmans vivent en minorité au sein de sociétés d'accueil non musulmanes. Dans de tels contextes, alors qu'ils cherchent à préserver et à affirmer une identité collective forte, les musulmans peuvent accorder encore plus d'importance à la solidarité interne et à la séparation d'avec les non-croyants qu'ils ne le feraient dans leurs pays d'origine.⁷⁷

Supériorité et domination des hommes sur les femmes

L'islam établit que les hommes occupent la position de tuteurs ou de protecteurs (*qavvā½ũ*) vis-à-vis des femmes, comme l'indique la sourate 4:74, où ce rôle consiste à veiller à ce que les femmes restent dans leur état approprié. En vertu de la loi islamique, toute femme reste sous la tutelle (*valī*) d'un parent masculin. Normalement, il s'agit de son père.

Si le père est dans l'incapacité d'exercer cette fonction en raison de son décès, d'une perte de ses facultés mentales ou d'une apostasie de l'islam, un ordre précis de parents masculins de la lignée paternelle prend le relais, en commençant par le grand-père paternel, puis les fils, les frères, les neveux et les oncles. La sourate 4:74 autorise en outre les hommes à discipliner leurs épouses, y compris par la violence physique.

De nombreuses sources faisant autorité et dispositions de la charia renforcent la notion d'infériorité des femmes par rapport aux hommes. La sourate 2:228 déclare que les hommes occupent un rang supérieur à celui des femmes. Le prophète Mahomet a affirmé que les femmes présentaient des lacunes tant sur le plan religieux qu'intellectuel par rapport aux hommes, et dans le même hadith, il a noté que les femmes constituaient la majorité des habitants de l'enfer. Il a également enseigné que si une femme ou un

⁷⁷ Voir Sayyid Abul A'la Mawdudi, *Lst Us 8s Musli½s* (Leicester : Kube Publishing, 2018).

Si un chien passe devant un homme en prière, celle-ci est invalidée (c'est pourquoi, dans les mosquées, les hommes prient dos aux femmes). La charia oblige une épouse à avoir des rapports sexuels avec son mari chaque fois qu'il le désire ; si elle refuse, Mahomet a déclaré que les anges la maudiraient jusqu'au matin.

Le divorce en vertu de la charia favorise fortement les hommes. Un mari peut divorcer unilatéralement de sa femme sans donner de raison, simplement en prononçant trois fois « Je divorce de toi ». Pour une femme, obtenir le divorce est bien plus difficile : cela implique généralement une procédure judiciaire formelle et entraîne souvent des frais. Après le divorce, la mère peut conserver la garde physique des jeunes enfants jusqu'à un certain âge, mais le père conserve la tutelle légale. De plus, si la mère se remarie, elle perd le droit de faire vivre avec elle les enfants issus de son précédent mariage. Les règles de la charia en matière de preuve affaiblissent encore davantage le statut des femmes, en accordant au témoignage d'une femme une valeur égale à la moitié de celui d'un homme.

Les lois successorales de la charia attribuent généralement aux femmes la moitié de la part accordée aux hommes (par exemple, un fils reçoit deux fois la part d'une fille). Une ou plusieurs épouses héritent ensemble d'un quart de la succession de leur mari s'il ne laisse pas d'enfants, ou d'un huitième s'il en laisse. En revanche, un mari hérite de la moitié de la succession de son épouse si celle-ci n'a pas d'enfants, ou d'un quart si elle en a.

L'approche de la charia en matière de viol désavantage également les femmes. Le viol est classé comme une forme de *zi»ā* (rapport sexuel illicite), le même délit qui couvre l'adultère et la fornication. La *zi»ā* est définie comme un rapport sexuel entre un homme et une femme qui n'est ni son épouse ni son esclave. Il n'existe pas de délit distinct de viol ; celui-ci est traité comme *une zi»ā* commise sous la contrainte (et le viol conjugal n'est pas reconnu). La peine infligée au violeur est identique à celle prévue pour les rapports sexuels extraconjugaux consentis : 100 coups de fouet pour une personne célibataire ou la lapidation pour une personne mariée ou ayant déjà été mariée. Lorsqu'une femme accuse un homme de viol, son consentement est présumé, à moins que l'acte de pénétration et son absence de consentement ne soient prouvés par quatre témoins oculaires masculins ayant chacun observé directement le pénis de l'homme pénétrer le vagin de la femme. (Naturellement, la présence de quatre hommes ayant assisté à un viol sans intervenir rend hautement improbable qu'ils témoignent en faveur de la victime). Si une femme allègue un viol mais ne parvient pas à présenter les quatre témoins masculins requis, elle risque d'être condamnée pour *zi»ā* sur la base de sa propre accusation. En 2007, la Commission nationale

sur le statut des femmes a indiqué que jusqu'à 88 % des femmes incarcérées au Pakistan étaient des victimes de viol ou de viol collectif qui, incapables de satisfaire à l'exigence des quatre témoins, avaient été condamnées pour relations sexuelles illicites.⁷⁴

Prises dans leur ensemble, ces dispositions de la charia qui institutionnalisent la domination masculine sur les femmes exercent une influence profonde. Dans les cultures façonnées par l'islam, les garçons peuvent être élevés pour devenir des hommes qui assument le contrôle légitime sur les femmes de leur entourage, confiants dans leur supériorité inhérente.

L'enfermement des femmes

La loi islamique contient de multiples dispositions imposant le voile et la réclusion des femmes. Il est largement admis qu'une femme musulmane doit se couvrir la majeure partie du corps lorsqu'elle apparaît en public. De plus, la charia confère à un tuteur masculin le pouvoir de restreindre les déplacements d'une jeune fille ou d'une femme, lui permettant de confiner son épouse ou sa fille à la maison et de ne l'autoriser à sortir qu'accompagnée d'un parent masculin et pour une raison valable.

Cela se reflète dans la sourate 77:77, qui enjoint aux femmes : « Restez dans vos maisons et ne vous exhibez pas. » L'une des conséquences de cette culture du voile et de la réclusion issue de la charia est qu'une femme qui apparaît en public sans se couvrir ou qui reste en dehors de l'espace protégé du foyer peut être perçue, d'un point de vue culturel, comme sans protection et donc sexuellement disponible ou libertine. Cette idée, selon laquelle une femme non voilée s'expose à des agressions sexuelles, est suggérée dans la sourate 77:5ç du Coran, où il est demandé à Mahomet de veiller à ce que ses épouses et ses filles se couvrent afin qu'elles « ne soient pas maltraitées ».

Certains prédicateurs islamiques ont explicitement approuvé ce point de vue. À la suite des condamnations très médiatisées d'hommes musulmans d'origine libanaise pour viol à Sydney, en Australie, le grand mufti du pays, le cheikh Taj Aldin al-Hilali, a de manière controversée rejeté la responsabilité sur les victimes pour ne pas s'être couvertes et ne pas être restées chez elles. Il a déclaré :

« Si vous emmenez une femme non voilée dehors... sans qu'elle soit voilée, et qu'un chat vient la mordre... à qui la faute, au chat ou à la femme non voilée ? C'est

⁷⁴ Voir « [Pakistan : la majorité des femmes incarcérées sont des victimes de viol](#) », blog de la Fondation « *Fszi* » *ist Majo* » ity », 7 octobre 2007.

*femme dénudée, c'est cette « femme ». Si elle avait été chez son mari, chez sa belle-famille, chez sa belle-mère,
«o ;»oAls½ n'aurait pas eu lieu.»⁷⁵*

En tenant ces propos, le cheikh al-Hilali présentait les normes islamiques comme le remède aux crimes du type de ceux commis par les bandes de violeurs. Selon cette perspective, si les individus adoptaient l'islam et en respectaient les règles, les femmes et les filles seraient protégées de tels abus car elles seraient maintenues à l'écart, placées sous la surveillance permanente des hommes et rendues invisibles aux yeux des étrangers.

Le mariage forcé et l'âge du consentement

En vertu de la charia, le mariage prend la forme d'un contrat conclu entre deux hommes : le marié et le tuteur masculin de la mariée (son *valī*). La structure s'apparente étroitement à un contrat de vente. Le marié verse une somme convenue, appelée « *½ah* », à la mariée et, en échange, celle-ci devient sexuellement disponible pour lui.

La jurisprudence islamique ne fixe aucun âge minimum à partir duquel une fille ou une femme peut se marier. Les autorités religieuses autorisent un père à arranger le mariage de sa fille alors même qu'elle est encore en bas âge. Le prophète Mahomet lui-même a épousé Aïcha alors qu'elle avait six ans, un arrangement conclu entre Mahomet et son père, et a consommé le mariage lorsqu'elle avait neuf ans. Le Coran lui-même aborde le remariage d'une jeune fille divorcée qui n'a pas encore eu ses premières règles (sourate 65:4).

La charia distingue plusieurs types de tuteurs. Le père ou le grand-père paternel de la mariée est appelé « *valī ½ujAi* » (« tuteur contraignant »), car certaines écoles de droit islamique lui permettent de contraindre une fille ou une petite-fille vierge à se marier sans son consentement. L'idée selon laquelle une jeune fille doit avoir atteint un certain âge avant de pouvoir consentir à des relations sexuelles est étrangère à l'islam. Dans l'enseignement islamique, le mariage est le seul cadre légal dans lequel une femme peut consentir à des relations sexuelles, et même ce consentement n'est pas toujours requis.

Il est significatif que le terme arabe « *ikāh* » désigne à la fois le mariage et les rapports sexuels. La charia fusionne en effet ces deux concepts. Une femme non mariée est

⁷⁵ Voir « [Colère face aux propos d'Al Hilaly sur la "chair découverte"](#) », A8C, z6 octobre z006.

interdit d'avoir des relations sexuelles, tandis qu'une femme mariée n'a pas le droit, en vertu de la charia, de refuser les relations sexuelles avec son mari. Les hadiths précisent en outre que le silence d'une vierge vaut consentement au mariage. Cette fusion entre le consentement au mariage et le consentement aux relations sexuelles éclaire le témoignage du Dr Hill selon lequel ses violeurs ont interprété le silence de leurs victimes comme un consentement au viol, en s'appuyant sur ces mêmes hadiths.

Les érudits islamiques divergent quant au degré de maturité physique ou émotionnelle requis pour les rapports sexuels au sein du mariage. Certains considèrent que le début de la puberté marque le seuil de maturité, bien que Mahomet ait consommé son mariage avec Aïcha, âgée de neuf ans, avant qu'elle n'atteigne la puberté ; d'autres autorisent le « thicing » (rapports sexuels intercruraux) avec une épouse qui a ses règles ou qui est jugée trop jeune pour une pénétration vaginale. Le Dr Hill a également décrit cette pratique.

Ces observations suggèrent que les réseaux de prédateurs musulmans peuvent faire preuve d'une indifférence religieuse et culturelle à l'égard du concept moderne d'âge du consentement. Dans une interview, Andrew Norfolk, l'un des premiers journalistes à avoir révélé le scandale des réseaux de violeurs en Grande-Bretagne, a déclaré que

« bien que l'islam soit pratiqué en dehors des frontières, les quatre grandes écoles de droit islamique enseignent qu'une fille peut être mariée dès qu'elle atteint la maturité sexuelle, qui est en moyenne de 11 ans en Égypte. »

« Lorsque le gouvernement des Frères musulmans a pris le pouvoir en Égypte, l'une des nouvelles lois qu'il s'appropriait à adopter visait à abaisser l'âge du consentement de 18 à 13 ans, ce qui a suscité des voix se sont élevées parmi les salafistes et les érudits de la Fraternité musulmane pour dire que ce n'était pas le cas.

« Les États islamiques ont présenté cela comme des « sissials » contre les « fio » « ½a » « » « ags ». Je ne pense pas qu'il s'agisse ici du même genre de discours et de propos que dans l'affaire concernant des relations sexuelles avec une fillette de 12 ans. »⁷⁶

⁷⁶ Abigail Frymann Rouch, [« Parfois, les journalistes peuvent intervenir lorsque la police et le gouvernement échouent »](#), *Laido Archives*, 3 décembre 2016.

La sexualité féminine

Les sources canoniques islamiques décrivent les femmes comme possédant des désirs sexuels au moins aussi forts que ceux des hommes, voire plus forts, et considèrent ces désirs comme potentiellement nuisibles aux hommes. Le prophète Mahomet a déclaré : « Après moi, je n'ai laissé aucune épreuve plus sévère pour les hommes que les femmes. » Le terme arabe *fit'a* utilisé ici désigne une épreuve sévère pouvant impliquer une séduction ou une tentation qui détourne les gens de la foi, et il comporte également des connotations de chaos perturbant l'harmonie sociale.

Mahomet a en outre suggéré que les hommes sont sensibles à la tentation sexuelle, expliquant qu'Allah a prédestiné une part de « *zi'a* » (rapports sexuels illicites) à chaque homme : « Allah a inscrit pour le fils d'Adam sa part inévitable de « *zinā* », qu'il en soit conscient ou non. »

La pratique des mutilations génitales féminines (MGF) constitue une manifestation concrète de l'inquiétude suscitée par la sexualité des femmes ; diverses écoles de droit islamique l'imposent ou la recommandent vivement comme moyen de freiner un désir sexuel féminin excessif.

La stricte séparation des sexes, imposée par des pratiques telles que le voile couvrant le corps des femmes, leur confinement à la maison et la directive coranique interdisant aux hommes et aux femmes de se regarder les uns les autres, est un autre reflet du danger perçu que représente la sexualité féminine :

« Il est prescrit aux croyants et aux croyantes de baisser le regard et de préserver leur chasteté. Telle est la loi qui leur est imposée. Allah est bien informé de ce qu'ils font. Et dis aux croyantes qu'elles doivent baisser le regard et préserver leur pudeur, et ne pas dévoiler leurs atouts. » (Sourate 24 : 70-71)

Le Dr Hill a décrit comment elle a été soumise à cette règle dans la pratique : « On m'a dit de regarder le sol lorsque j'étais en présence d'hommes musulmans. » On lui a expliqué que si une femme regarde un homme, « cela signifie qu'elle veut avoir des relations sexuelles avec lui ».

Bien que la sexualité féminine soit considérée comme une source de « *fit'a* », la charia confère aux hommes, jugés plus rationnels et mieux à même de faire preuve de maîtrise de soi, la responsabilité, donnée par Dieu, de superviser et de réguler les femmes. Dans cette perspective,

une femme qui ne se conforme pas aux normes de la charia – par exemple, en apparaissant non voilée et non accompagnée en public – représente un danger pour l'ordre social. Dans un tel cadre, la responsabilité de toute agression sexuelle dont elle est victime est souvent attribuée à son propre comportement, en particulier lorsqu'elle est associée à des notions d'impureté inhérente aux non-musulmans.

Cette vision conduit à qualifier les femmes non musulmanes qui apparaissent sans voile et se déplacent librement sans la supervision d'un homme de « salopes » désireuses de séduire les hommes. Dans ce contexte culturel, un homme musulman qui a des relations sexuelles avec une telle femme n'est en rien blâmable ; la faute incombe entièrement à la femme.

Les enseignements islamiques concernant la nature périlleuse de la sexualité féminine et l'infériorité morale des non-musulmans peuvent renforcer et légitimer ce schéma consistant à attribuer la responsabilité à la victime.

Le djihad et l'esclavage sexuel

La charia islamique contient des règles détaillées régissant les conflits armés, y compris des dispositions relatives à l'institution de l'esclavage. En droit islamique, l'esclavage résulte d'une guerre menée contre des non-musulmans (infidèles). Les captifs non musulmans pris lors de ces conflits sont considérés comme légalement réduits en esclavage du simple fait de leur capture. Ces captifs peuvent ensuite être attribués à des combattants musulmans au titre du butin de guerre. Ils peuvent par la suite être vendus, rachetés ou maintenus en esclavage. Les archives historiques montrent que, du vivant du prophète Mahomet, les forces musulmanes ont réduit en esclavage des femmes capturées parmi les groupes ennemis lors de plus d'une douzaine d'engagements militaires.

En vertu de la charia, les relations sexuelles entre un propriétaire masculin et son esclave captive ne constituent pas *un « zi»ā »*. Cela est explicitement autorisé dans plusieurs passages du Coran (par exemple, sourate 4:24, 27:6, 70:70) et étayé par de nombreux hadiths.

De plus, Mahomet a enseigné qu'une femme non musulmane mariée, capturée lors d'une guerre, est automatiquement divorcée de son mari précédent du simple fait de sa capture. Par conséquent, les rapports sexuels entre son ravisseur-propriétaire musulman et la captive (anciennement) mariée ne constituent pas un adultère.

À première vue, il peut sembler incongru d'établir un lien entre l'institution islamique classique

et les abus sexuels dont sont victimes les jeunes filles blanches dans la Grande-Bretagne contemporaine. Pourtant, les archives historiques révèlent une pratique de longue date consistant à réduire en esclavage et à exploiter sexuellement les femmes blanches dans le cadre de l'islam. Les historiens estiment qu'entre le XVI^e et le XVII^e siècle, environ un million d'Européens ont été capturés à des fins lucratives dans le cadre de la traite négrière barbaresque. En mars 1786, lorsque Thomas Jefferson et John Adams ont demandé à l'ambassadeur de Tripoli en France pourquoi les États barbaresques faisaient la guerre à des nations qui ne les avaient pas attaqués, Sidi Haji Abdul Rahman aurait répondu :

« C'était la règle dans ce pays que toutes les nations qui n'avaient pas reconnu le Prophète étaient considérées comme des infidèles, et qu'il était le droit et le devoir des fidèles de les capturer et de les réduire en esclavage ; et que tout « $\frac{1}{2}$ ussul $\frac{1}{2}$ a » [musulman] qui était tué dans cette guerre devait aller au ;a»adiss. Il a également déclaré que celui qui avait été le premier à secourir un vsssl devait posséder des esclaves en plus de sa part. »⁷⁷

Ces derniers temps, des groupes terroristes islamiques tels que Daech ont ouvertement revendiqué le droit de rétablir l'esclavage islamique. Un débat juridique contemporain important parmi les érudits musulmans porte sur la classification appropriée des pays occidentaux qui accueillent aujourd'hui d'importantes populations d'immigrés musulmans. Dans la jurisprudence islamique classique, toute nation non musulmane était présumée appartenir à la catégorie *du dā' al-ḥa'A* (« la maison de la guerre »), d'où les musulmans avaient le « droit et le devoir » de prendre des esclaves, comme l'a articulé l'ambassadeur de Tripoli. La charia médiévale considérait *le dā' al-ḥa'A* comme le statut par défaut des territoires infidèles. Une doctrine attribuée à Mahomet oblige en outre les musulmans résidant dans *le dā' al-ḥa'A* à effectuer *la hij'a* (migration) vers un territoire régi par l'islam, en particulier s'ils ne peuvent pas pratiquer librement leur foi. Ce devoir de migration continue d'être mis en avant par de nombreux groupes salafistes.

À l'époque moderne, cependant, diverses adaptations ont vu le jour pour tenir compte de l'évolution des réalités. Certaines autorités classent désormais les nations occidentales comme *dā' al-da'va* (« maison de la propagation »), où les musulmans jouissent de la liberté d'inviter d'autres personnes à l'islam ; dans de telles circonstances, l'obligation de mener le djihad est considérée comme suspendue. D'autres érudits soutiennent qu'il existe un « pacte de sécurité » implicite pour les migrants musulmans en Occident : ils sont autorisés à vivre et à agir

(77) Lettres des commissaires américains pour la paix à John Jay, 18 mars 1786. Thomas Jefferson Papers, série 1. Correspondance générale. 1651–1827, Bibliothèque du Congrès.

librement en échange de leur renoncement au djihad contre la société d'accueil.

Il convient de souligner que les autres classifications des pays occidentaux, telles que *le dā' al-da'va* ou un pacte tacite de sécurité, ne servent qu'à reporter, plutôt qu'à éliminer, l'obligation traditionnelle de mener le djihad. Pour au moins certains musulmans aux tendances radicales, la question n'est pas de savoir si le djihad sera finalement exigé, mais simplement quand le moment opportun se présentera.

Certains hommes musulmans, dépourvus de connaissances savantes approfondies, justifient souvent leurs délits commis au sein de réseaux de proxénétisme en replaçant mentalement leurs victimes dans le rôle d'esclaves légitimes selon un cadre islamique. À Rotherham, par exemple, un auteur de ces crimes nommé Muhammad a marqué sa victime de la lettre « M » en signe de propriété. Les survivantes ont raconté avoir été contraintes d'effectuer des tâches ménagères telles que la cuisine et le ménage pour leurs ravisseurs, tout en subissant des agressions sexuelles répétées, à l'image du traitement réservé aux esclaves domestiques. Le journaliste Andrew Norfolk a bien saisi cet état d'esprit lorsqu'il a observé :

« Alors, certains de ces jeunes [musulmans] ont une "idsa", parce que c'est tout à fait normal pour eux, que c'est Allah qui a désigné une certaine voie, donc ces choses-là ont un sens ;s»½issiAls i» ts»½s de ce « ths s»s½y » ; je pense que certains de ces types estiment qu'il est acceptable de faire à des filles blanches des choses qu'ils n'oseraient pas faire à des filles musulmanes. »⁷⁸

Dhimmitude : le traitement réservé par l'islam aux peuples conquis peuples non musulmans

La jurisprudence islamique aborde également le traitement des populations non musulmanes conquises par le djihad. Les règles classiques de la charia relatives au djihad, défini comme une guerre menée contre les non-musulmans afin d'étendre la domination de l'islam, se sont cristallisées à l'époque médiévale. Comme nous venons de le noter, ces règles divisaient le monde en deux catégories fondamentales : la *dā' al-Islām* (« la maison de l'islam »), territoires gouvernés par l'autorité islamique, et la *dā' al-ḥā'A* (« la maison de la guerre »), territoires sous contrôle non musulman.

⁷⁸ Abigail Frymann Rouch, « [Parfois, les journalistes peuvent intervenir lorsque la police et le gouvernement échouent](#) », *Laïdo Archives*, décembre 2016.

Dans ce cadre, les non-musulmans se répartissaient en deux groupes. Ceux qui résidaient dans la maison de l'islam étaient considérés comme protégés, à condition qu'ils remplissent certaines obligations et ne constituent pas des cibles légitimes d'actions militaires. En revanche, ceux qui vivaient dans la maison de la guerre pouvaient légalement être combattus, vaincus et, une fois capturés, réduits en esclavage.

Lorsque des communautés non musulmanes passaient sous domination islamique, une tolérance conditionnelle leur était accordée par le biais d'un accord de reddition officiel connu sous le nom de pacte *de dhimma*. Cet arrangement permettait *aux dhimmis* (non-musulmans protégés) de conserver leur religion, mais à la condition que les hommes adultes s'acquittent d'un impôt annuel appelé la *jizya* et que l'ensemble de la communauté respecte toute une série de règles restrictives. Comme l'expliquait le célèbre commentateur Ibn Kathir, ces règles visaient à garantir leur humiliation, leur dégradation et leur déshonneur permanents.

Si une communauté *de dhimmis* était jugée coupable d'avoir violé le pacte, que ce soit en ne s'acquittant pas de la *jizya* ou en enfreignant l'une des conditions imposées, la loi islamique autorisait la reprise du djihad. Dans de telles circonstances, l'ensemble des règles de la charia relatives à la guerre s'appliquait : les hommes adultes pouvaient être tués, les femmes et les enfants réduits en esclavage, et les biens des non-musulmans saisis comme butin.

Le cadre *de la dhi¹/₂¹/₂a* a imposé un état permanent d'insécurité aux populations chrétiennes (et autres populations non musulmanes) vivant sous souveraineté musulmane. Il a fourni un modèle culturel sanctionné par la religion qui continue de sous-tendre les enlèvements, les conversions forcées et les mariages contraints de jeunes filles non musulmanes dans des pays tels que l'Égypte et le Pakistan.

Une façon d'interpréter l'implication, ou l'absence d'implication, des responsables de l'État britannique dans le scandale des gangs de violeurs consiste à y voir l'expression d'une soumission de type « *dhi¹/₂¹/₂a* ». Cet état d'esprit privilégie la déférence envers l'islam et les musulmans par-dessus tout, tout en rejetant la responsabilité sur les non-croyants ou en leur attribuant la faute. Dans cette perspective, l'incapacité des autorités à agir de manière décisive contre le problème des gangs de prédateurs sexuels pourrait représenter une étape significative dans l'islamisation progressive de la Grande-Bretagne.

La culture clanique islamique

Les témoignages de l'auteure et militante Ayaan Hirsi Ali lors de l'enquête soulignent que les réseaux de prostitution et de viols opérant dans des villes telles que Rotherham, Rochdale et d'autres ne constituent pas des cas isolés de criminalité, mais découlent de systèmes claniques prémodernes importés, ancrés au sein de certaines communautés ethnoculturelles et renforcés par un collectivisme spécifiquement islamique. Comme indiqué précédemment, ces crimes impliquent de manière disproportionnée des auteurs d'origine pakistanaise, dont les schémas de comportement s'enracinent dans des dynamiques fondées sur l'honneur et la honte, totalement contraires aux normes britanniques.

Ce comportement est profondément lié aux structures tribales qui prévalent dans certaines régions du Pakistan, de l'Afghanistan, du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et de la Somalie :

- L'honneur familial repose principalement sur la conduite, la pudeur et la virginité des filles et des femmes. Des codes stricts imposent l'obéissance, le port du voile et des interactions limitées avec les étrangers. Les transgressions au sein de la communauté entraînent des sanctions sévères, notamment des crimes d'honneur ou des représailles collectives menées par les hommes du clan.
- Lorsque la cible est une jeune fille non musulmane – en particulier des jeunes filles britanniques blanches perçues comme peu prudentes, vêtues à l'occidentale et dépourvues de protecteurs masculins –, le calcul du risque change. Aucune riposte n'étant attendue de la part de la famille ou de la communauté de la jeune fille, certains jeunes hommes se sentent encouragés à la traiter comme un bien, puis à l'aborder, à l'agresser, à la manipuler, à la partager au sein du groupe et à vendre ses services.
- Cette vision possessive des femmes débouche sur des réseaux organisés qui font circuler les jeunes filles d'une région à l'autre. L'impunité alimente ce cycle : les premières agressions restées sans conséquences créent l'impression que la Grande-Bretagne est un lieu où un tel comportement ne comporte aucun risque, transformant ainsi les jeunes filles vulnérables en marchandises.

Un contraste majeur est ressorti des témoignages. Lorsque des gangs similaires s'en prenaient à des jeunes filles sikhes, la communauté sikhe mobilisait des hommes pour affronter et dissuader efficacement les auteurs de ces actes. Les jeunes filles blanches issues de la classe ouvrière ne bénéficiaient pas d'une protection collective équivalente, notamment parce que les autorités réduisaient souvent au silence leurs préoccupations en les accusant de racisme, permettant ainsi aux abus de persister et de se transformer en esclavage moderne.

Même les immigrés de deuxième, troisième ou quatrième génération élevés en Grande-Bretagne perpétuent ces schémas, formant des groupes démographiques au sein desquels le système clanique se reproduit et s'intensifie, indépendamment de la culture dominante. L'immigration continue en provenance de ces régions étrangères isolées et claniques ne fait que renouveler et renforcer ces communautés.

Si le système sous-jacent est tribal plutôt que purement religieux, les éléments islamiques fournissent une justification idéologique, une protection communautaire et un moyen d'expansion stratégique. Les auteurs dissimulent parfois leurs actes à leur famille, à la mosquée et aux imams, car ce comportement jette le discrédit sur la communauté. Pourtant, le remords envers les victimes britanniques est limité, car les jeunes filles non musulmanes ne sont pas considérées comme des êtres humains à part entière méritant une protection, mais comme des étrangères sans défense, sur lesquelles on peut abuser sans conséquence morale. Cela favorise un silence généralisé au sein des communautés touchées.

Les éléments de preuve recueillis par la commission d'enquête mettent en évidence un choc fondamental entre deux mondes. Partout en Occident, notre respect historique de l'individu a été, en raison de l'immigration de masse, supplanté par des attitudes plus primitives qui prévalent ailleurs, selon lesquelles l'appartenance à un groupe prime avant tout. L'obsession des élites pour la diversité a incité ces dernières à tirer parti de cette situation. Des mots effrayants tels que « islamophobie » et « racisme » ont été utilisés pour exploiter la bonne volonté des sociétés d'accueil occidentales, paralysant ainsi les enquêtes et l'application de la loi.

Facteurs favorisant d'origine locale

«Islamophobie» et politiquement correct

On s'inquiète depuis longtemps du fait que la crainte d'être accusé d'« islamophobie » ait entravé le débat ouvert et la mise en œuvre de mesures efficaces concernant les cas d'exploitation sexuelle d'enfants commis par des groupes, en particulier ceux impliquant des réseaux de prostitution infantile.

Une série de rapports et d'analyses du groupe de réflexion Policy Exchange a montré comment l'accusation d'« islamophobie » a été utilisée pour contester, intimider ou discréditer des individus et des organisations tentant de mettre en lumière ce problème. Dans une note de recherche de 2025 intitulée « Le scandale du grooming à Rotherham et les auteurs de la définition de l'islamophobie », Policy Exchange a examiné les liens entre le scandale de Rotherham et l'élaboration d'une définition controversée de l'« islamophobie » par le Groupe parlementaire multipartite (APPG) sur les musulmans. Le rapport a mis en évidence le rôle d'un membre clé du personnel de l'APPG originaire de Rotherham, Muhbeen Hussain, qui, en 2015, a organisé une manifestation communautaire contre la police du South Yorkshire, l'accusant de « faire des musulmans des boucs émissaires » dans le cadre des enquêtes sur les abus sexuels sur mineurs – des actions décrites par certaines personnalités locales et certaines enquêtes comme ne contribuant pas à la lutte contre ces abus.⁷⁹ Cela en dit également long sur la culture institutionnelle politiquement correcte au sein du Conseil municipal métropolitain de Rotherham : lors d'une réunion sur la stratégie de protection des mineurs, datée du 6 juin 2000, était présent un « coordinateur antiracisme » nommé Bhupinder K. Mauku.

Des thèmes similaires apparaissent dans la publication de Policy Exchange de juin 2025 intitulée « How Not To Tackle Grooming Gangs » (Comment ne pas lutter contre les gangs de prédateurs sexuels), qui soutient que les accusations d'« islamophobie » – indépendamment de toute définition formelle – ont été utilisées pour empêcher la révélation du scandale et la recherche de justice pour les victimes. Elle recommande de suspendre les travaux du gouvernement sur une définition officielle de l'« islamophobie » jusqu'à ce que les conclusions d'une enquête nationale sur les gangs de prédateurs sexuels soient connues.⁴⁰

⁷⁹ Andrew Gilligan et le Dr Paul Stott, « [The Rotherham Grooming Scandal and the Creators of the Islamophobia Definition](#) », *Policy Exchange*, février 2025.

⁴⁰ Sir John Jenkins KCMG LVO, Andrew Gilligan et le Dr Paul Stott, « [Comment ne pas lutter contre les réseaux de prostitution infantile : l'enquête nationale sur le grooming et une définition de l'islamophobie](#) », *Policy Exchange*, juin 2025.

Les responsables politiques se sont fait l'écho de ces inquiétudes concernant les définitions proposées. Claire Coutinho, ministre fantôme chargée de l'Égalité, a averti que l'adoption d'une telle définition, en particulier si elle est formulée de manière à cibler les expressions de l'« identité musulmane », pourrait renforcer une « culture de la censure », risquant ainsi d'accorder une plus grande impunité aux auteurs de ces actes en rendant l'examen légitime des schémas observés dans les affaires de grooming plus difficile ou plus risqué pour la police, les autorités et le public. Elle a fait valoir que cela risquait de reproduire les erreurs du passé, où la crainte d'être qualifié de raciste ou d'« islamophobe » avait contribué à des réactions tardives ou inadéquates.

Le souci de protéger à tout prix les musulmans de la critique allait de pair avec un glissement idéologique plus général, articulé autour d'un traitement inconditionnel des minorités en tant que groupes de victimes privilégiés.⁴¹ Ancrée dans le paradigme libéral de gauche des années 1960, cette vision minoritaire a remporté ses premières victoires politiques sous le gouvernement travailliste d'Harold Wilson. Avec le temps, la tolérance, le multiculturalisme et la lutte contre la discrimination sont devenus des valeurs très prisées dans les cercles élitistes. La loi, elle aussi, a commencé à favoriser un environnement dans lequel remettre en cause certaines communautés minoritaires, y compris les communautés musulmanes, devenait politiquement dangereux, voire criminel. Cela a permis aux réseaux de prostitution d'enfants d'opérer en toute impunité pendant des années, car les autorités à tous les niveaux, comme nous l'avons vu, craignaient davantage d'être qualifiées de « racistes » ou d'« islamophobes » que de manquer à leur devoir de protection envers les jeunes filles.

Le cadre juridique à l'origine de cette paralysie remonte à la loi sur les relations raciales de 1965 et à sa version encore plus stricte de 1976. Ces textes législatifs, destinés à lutter contre la discrimination manifeste, ont été interprétés et étendus de telle manière que toute discussion sur l'ethnicité ou la culture dans le contexte des schémas criminels est devenue risquée. Le rapport Macpherson (1993), faisant suite à l'enquête sur Stephen Lawrence, a qualifié la police de « raciste institutionnelle » et a introduit une définition du racisme si large que les policiers et les travailleurs sociaux en sont venus à redouter toute action pouvant être interprétée comme visant les minorités ethniques.⁴² Partout en Grande-Bretagne, des preuves manifestes d'abus organisés par des gangs pakistanais, parmi d'autres groupes ethniques à majorité musulmane, ont été ignorées car y faire face risquait d'entraîner des accusations de racisme. Cette crainte n'était pas abstraite. Des officiers supérieurs et des fonctionnaires municipaux ont explicitement évoqué des préoccupations concernant les soi-disant « relations communautaires » et les risques potentiels

⁴¹ Voir Eric Kaufmann, *TaAoo : Hov Maki»g Racs Sac»sd P»ducsd A Cultu»al Rsvolutio»* (Londres : Swift Press, z0z4).

⁴² Voir Theodore Dalrymple, « [A Modern Witch Trial](#) », *City Journal*, printemps 2006.

émeutes raciales comme raisons de leur inaction.

La transformation du pays s'est considérablement accélérée sous le projet du « New Labour » de Tony Blair, qui a abouti à la loi sur l'égalité de 2010. Celle-ci a consolidé et renforcé les protections dites « anti-discrimination » en ajoutant la religion comme caractéristique protégée aux côtés de la race. Combinée à la législation sur les crimes de haine prévue par la partie III de la loi sur l'ordre public de 1986 et par la loi sur la criminalité et les troubles de 1998, elle a créé un climat dans lequel critiquer certains aspects de la culture islamique ou des schémas délictueux liés aux communautés musulmanes pouvait être qualifié de « haine raciale » ou d'« islamophobie ». Les définitions officielles de l'« islamophobie » promues par certains groupes militants ont encore brouillé la frontière entre préoccupation légitime et préjugé aveugle. Il en a résulté un effet dissuasif au sein des institutions publiques. Les forces de police, les services sociaux et les conseils locaux ont à maintes reprises préféré le silence ou le déni à une enquête approfondie, car le coût politique et professionnel de donner l'impression de cibler les musulmans était jugé trop élevé. L'audit national Casey de 2005 a confirmé cette tendance, soulignant que les autorités évitaient d'examiner les questions d'origine ethnique et de culture même lorsque les données indiquaient de manière écrasante que les auteurs étaient des musulmans pakistanais.⁴⁷

Ce qui a mal tourné est désormais douloureusement clair. Le consensus libéral d'après-guerre, initié par Wilson, mettait l'accent sur la diversité, l'inclusion et l'absence de jugement comme vertus suprêmes. Le multiculturalisme a remplacé la confiance en soi nationale comme principe directeur. Les normes britanniques de longue date en matière de liberté d'expression, de protection de l'enfance et d'application impartiale de la loi ont été subordonnées à la nécessité d'éviter à tout prix d'offenser la sensibilité des minorités. Les élites libérales des médias, de la politique et du secteur public ont intériorisé l'idée que le simple fait de reconnaître des facteurs culturels ou religieux dans la criminalité constituait en soi une forme de sectarisme. Cet état d'esprit a activement protégé les gangs de violeurs en décourageant les enquêtes et les interventions mêmes qui auraient pu sauver des milliers d'enfants.

Tant que le pays n'aura pas rejeté la crainte d'être qualifié de « raciste » et retrouvé le courage de nommer des vérités dérangeantes, les conditions qui ont permis à ces réseaux de prospérer persisteront. La présente enquête rend compte des dégâts sans concession. La paralysie de nos institutions n'était pas un hasard. C'était une issue prévisible

⁴⁷ Voir la baronne Casey de Blackstock, DBE, CB, « [Audit national sur l'exploitation et les abus sexuels collectifs dont sont victimes les enfants](#) », juin 2005.

de décennies de changements juridiques et culturels qui ont fait passer la sensibilité avant la justice.

La loi

La législation nationale n'a pas seulement failli à son devoir envers les victimes des réseaux de prostitution infantile, mais elle a activement favorisé les auteurs de ces crimes. Pendant des décennies, les textes législatifs qui auraient dû garantir une justice rapide et exemplaire ont été soit ignorés, soit édulcorés, soit délibérément mal appliqués, de manière à protéger des réseaux organisés composés principalement d'hommes musulmans pakistanais, tout en laissant des milliers de jeunes filles britanniques sans protection ni réparation.

Le cadre juridique régissant l'exploitation sexuelle organisée – communément désignée dans le discours public sous le nom de « gangs de grooming » – est vaste, mais fragmenté. Il se compose d'infractions pénales qui se recoupent, d'obligations en matière de droits de l'homme, de responsabilités civiles et de structures de détermination des peines. Bien que le Parlement ait adopté un large éventail de dispositions légales visant à criminaliser l'exploitation sexuelle sous toutes ses formes, de sérieuses questions subsistent quant à savoir si la loi a été suffisamment cohérente, proactive ou efficace pour prévenir les abus systématiques.

La loi de 2007 sur les infractions sexuelles est au cœur de la réponse pénale. Ce texte législatif constitue le principal dispositif législatif visant à lutter contre le viol, l'exploitation sexuelle et le « grooming ». Il érige en infraction pénale un large éventail de comportements, allant du viol et des agressions avec pénétration au fait d'amener ou d'inciter un enfant à se livrer à des activités sexuelles, en passant par la facilitation de l'exploitation sexuelle. La loi prévoit également des infractions spécifiques concernant l'abus de position de confiance, la traite à des fins d'exploitation sexuelle et le fait de payer pour obtenir les services sexuels d'un enfant. Dans leur ensemble, ces dispositions visaient à moderniser et à consolider la législation antérieure en matière d'infractions sexuelles.

Cependant, leur application concrète dans les affaires d'exploitation organisée a souvent révélé des limites structurelles. Le cadre législatif part du principe que le système de justice pénale détectera et interviendra à un stade précoce face aux schémas de comportements abusifs. Dans la pratique, de nombreux cas d'abus organisés ont impliqué des périodes prolongées durant lesquelles les victimes ont été soumises à un processus de conditionnement, victimes de traite et agressées à plusieurs reprises sans intervention significative des autorités.

La législation ultérieure, notamment la loi de 2015 sur les crimes graves, a élargi la notion d'exploitation sexuelle afin d'englober un éventail plus large de comportements, y compris les abus sans contact physique et l'exploitation facilitée par la technologie. Cet élargissement reflétait une compréhension évolutive du « grooming » (manipulation psychologique en vue d'un abus sexuel) en tant que processus plutôt que comme un acte criminel isolé. Néanmoins, la réforme législative a été largement réactive. Elle a eu tendance à faire suite à des scandales publics plutôt qu'à anticiper les schémas systémiques d'abus. En conséquence, le cadre juridique apparaît souvent comme fragmentaire plutôt que conçu de manière stratégique.

Dans les affaires d'exploitation sexuelle organisée, les procureurs s'appuient fréquemment sur un ensemble d'infractions plutôt que sur un seul chef d'accusation global. Les auteurs peuvent être condamnés pour association de malfaiteurs en vue d'un viol, traite à des fins d'exploitation sexuelle, organisation de la prostitution d'enfants et diverses infractions connexes, notamment la fourniture de stupéfiants et la séquestration. Ces affaires démontrent que le droit pénal est capable d'imposer des peines sévères, y compris la réclusion à perpétuité, lorsque les faits sont particulièrement graves. Pourtant, ces issues ne surviennent généralement qu'après des enquêtes approfondies et de multiples échecs d'intervention précoce. La capacité de la loi à punir les actes répréhensibles extrêmes est donc évidente, mais sa capacité à prévenir de tels actes reste contestable.

Un autre aspect crucial concerne la législation relative à la traite des êtres humains et à l'esclavage moderne. La loi de 2015 sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act 2015) érige en infraction pénale la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et prévoit des peines d'emprisonnement à perpétuité dans les cas les plus graves. L'intention, lors de son adoption, était de reconnaître que l'exploitation sexuelle organisée implique fréquemment la contrainte, le déplacement des victimes et l'exploitation à des fins lucratives. Cependant, les détracteurs font valoir que le chevauchement conceptuel entre les infractions liées à la traite et les infractions sexuelles traditionnelles a parfois créé une incertitude dans les décisions relatives aux poursuites. La distinction entre traite et exploitation n'est pas toujours simple à établir, en particulier lorsque les victimes sont amenées à se soumettre de manière apparente plutôt que transportées de force. Cette ambiguïté peut compliquer les poursuites et réduire l'effet dissuasif de la loi.

Le cadre juridique s'étend également au-delà de la responsabilité pénale pour englober les obligations civiles et en matière de droits de l'homme. L'article 7 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) impose à l'État une obligation positive d'enquêter sur les

allégations de viol et d'agressions sexuelles graves. Les tribunaux ont estimé que des défaillances systémiques dans le cadre des enquêtes pouvaient constituer des violations des droits fondamentaux, même lorsque les auteurs sont finalement poursuivis. Ce principe revêt une importance particulière dans les affaires d'exploitation organisée, où les victimes ont souvent dénoncé une inaction institutionnelle prolongée. La loi reconnaît donc que les autorités publiques peuvent être tenues pour responsables non seulement des actes répréhensibles directs, mais aussi de leur incapacité à prévenir ou à réagir face à des abus graves.

Malgré ce cadre juridique complet, l'application de la loi dans la pratique s'est avérée insuffisante. Une critique récurrente est que le cadre juridique met fortement l'accent sur les actes criminels individuels tout en ne traitant pas suffisamment les schémas d'exploitation organisée. Les bandes de violeurs opèrent généralement au sein de réseaux caractérisés par la manipulation, la contrainte et l'exploitation économique. L'accent traditionnellement mis par la loi sur des infractions distinctes peut masquer la nature systémique de ces comportements. Bien que les infractions de complot et de traite des êtres humains comblent en partie cette lacune, il n'existe toujours pas d'infraction légale unique qui englobe pleinement le phénomène de l'exploitation sexuelle organisée en tant que forme de criminalité dotée d'une structure distincte.

Une autre difficulté réside dans les problèmes liés à la preuve. Le « grooming » implique souvent une manipulation psychologique qui sape la crédibilité des victimes aux yeux des enquêteurs et des jurys. La notion juridique de consentement reste au cœur de nombreuses infractions sexuelles, mais elle peut s'avérer inadaptée aux situations impliquant des enfants vulnérables conditionnés par leurs agresseurs à se soumettre. Alors que les tribunaux ont reconnu que le consentement apparent peut être illusoire dans de tels contextes, le cadre législatif continue de s'appuyer fortement sur des formes de preuve plus directes. Cela a parfois créé des obstacles aux poursuites et contribué à l'impression que la loi ne reflète pas suffisamment les réalités de l'exploitation coercitive.

De plus, le fait que la loi repose sur des sanctions a posteriori soulève des questions plus larges quant à sa capacité préventive. Les infractions pénales sont conçues pour intervenir une fois que l'exploitation a eu lieu ou est imminente. Des mécanismes préventifs, tels que les ordonnances de prévention des risques et les obligations de protection, existent, mais leur efficacité dépend de la vigilance des institutions et de la coopération interinstitutionnelle. Lorsque cette coopération fait défaut, le cadre juridique n'offre que des recours limités, au-delà de la

. Cela s'avère insuffisant pour lutter contre l'exploitation organisée qui s'étend sur de longues périodes.

Non-recours aux pouvoirs de détermination de la peine existants

La loi de 1988 sur la criminalité et les troubles à l'ordre public (Crime and Disorder Act 1988) et les lignes directrices du Conseil de détermination des peines autorisent explicitement, et exigent même en cas d'hostilité avérée, une aggravation de la peine infligée lorsqu'une infraction est aggravée par une hostilité raciale ou religieuse. Les éléments de preuve présentés lors des procès de gangs de prédateurs sexuels ont montré à maintes reprises précisément cela : les victimes étaient qualifiées de « salopes blanches », de « racaille blanche », de « salopes kuffar », ou on leur disait qu'elles n'étaient « bonnes qu'à être baisées par des hommes comme moi et utilisées comme des ordures ». Les auteurs criaient « Allahu Akbar » et se vantaient de leur suprématie raciale.

Pourtant, d'après les archives publiques disponibles, les circonstances aggravantes à caractère racial n'ont jamais été invoquées à l'encontre de gangs de violeurs anti-blancs, ni par les procureurs ni par les juges.⁴⁴ Cela contraste fortement avec ce qui se produit généralement lorsque des criminels blancs sont tenus de rendre des comptes pour des crimes interraciaux. Les procureurs n'ont pas hésité, par exemple, à retenir des chefs d'accusation aggravants contre Darren Osborne après qu'il eut massacré une foule de musulmans avec sa camionnette en 2017. En condamnant Osborne à la réclusion à perpétuité avec une peine minimale de 47 ans, le juge a invoqué l'annexe z1 de la loi de 2007 sur la justice pénale pour confirmer qu'« un meurtre commis dans le but de promouvoir une cause politique, religieuse, raciale ou idéologique » comptait – au même titre qu'« un lien avec le terrorisme » – comme un facteur aggravant dans le crime d'Osborne.⁴⁵

Les peines prononcées dans les affaires de viols collectifs, quant à elles, sont restées dans la fourchette basse, souvent comprises entre 4 et 12 ans pour des hommes reconnus coupables d'avoir violé des dizaines d'enfants pendant des années, au lieu des peines à perpétuité ou des peines minimales de 20+ ans que ces crimes méritaient. Lors de nos auditions, le ministre fantôme de la Justice, Kieran Mullan, a attiré l'attention sur le fait que bon nombre des membres de ces bandes de violeurs ne purgent qu'un tiers, voire la moitié, de leur peine. Pire encore, les auteurs étrangers (dont beaucoup proviennent du Pakistan et d'autres pays à majorité musulmane) ont rarement été expulsés après leur condamnation, malgré les pouvoirs clairement définis par la loi britannique de 2007 sur les frontières. Au lieu de cela, ils ont été logés, nourris et, à leur libération, autorisés à récidiver ou à réintégrer leurs communautés.

⁴⁴ Voir Martin Evans et Steven Swinford, « [Des gangs sexuels asiatiques “racistes” : des députés réclament des peines plus sévères pour le débauchage de jeunes filles blanches](#) », *The Telegraph*, 11 août 2017, et Laurie Wastell, « [Pourquoi les gangs de débauchage n’ont-ils pas été traités comme des crimes de haine raciale ?](#) », *The Spectator*, 21 décembre 2015.

⁴⁵ Cour d’assises de Woolwich, [R. c. DARREN OSBORNE, Motifs de la peine](#), février 2018.

Dans l'analyse réalisée par la Fondation Quilliam portant sur 264 condamnations (2005–2017), la grande majorité des auteurs ont écopé de peines sans commune mesure avec le préjudice infligé à vie.⁴⁶ Même dans des affaires très médiatisées telles que celles de Rotherham et de Rochdale, les meneurs ont bénéficié de peines effectives leur permettant d'être libérés après avoir purgé moins de la moitié de leur peine. Cette clémence a persisté malgré la nature organisée, prédatrice et répétée des crimes.

Arguments culturels et relativisme judiciaire

Les tribunaux britanniques ont à maintes reprises permis que le contexte culturel serve de circonstance atténuante de facto. Dans une affaire de Bristol documentée dans le rapport Quilliam, un prévenu a fait valoir que le fait de forcer une jeune fille à avoir des relations sexuelles avec ses amis relevait simplement de « la culture et la tradition somaliennes ». À Rotherham, un autre a affirmé que la tenue vestimentaire des jeunes filles occidentales incitait et provoquait les abus. Ces arguments ont été pris en considération plutôt que rejetés d'emblée. Les juges et les avocats de la défense ont invoqué la « sensibilité culturelle » pour éviter de « donner du pouvoir à l'extrême droite » ou de nuire à la « cohésion communautaire » – expression utilisée dans le rapport Casey pour expliquer pourquoi des affaires avaient été classées sans suite avant 2012.

Il en résulte que des hommes qui considéraient les jeunes filles britanniques blanches comme des biens inférieurs à l'être humain ont bénéficié d'une clémence dont aucune autre catégorie de délinquants n'a pu profiter. Ce n'est pas là la justice au sens de la loi du pays ; c'est l'importation de normes étrangères d'honneur et de honte dans les salles d'audience britanniques, avec l'acquiescement explicite de hauts responsables de la police, de procureurs et de juges.

Politique partisane

Comme l'a déclaré Ayaan Hirsi Ali devant cette commission d'enquête, les partis de centre-gauche considéraient les blocs électoraux musulmans comme une base protégée et estimaient que des poursuites judiciaires agressives ou des expulsions risquaient de leur faire perdre ces voix. La dépendance électorale chronique vis-à-vis de ces blocs a ainsi paralysé bien trop de niveaux de gouvernement. Les acteurs politiques à tous les échelons – national, local et décentralisé – avaient connaissance depuis des décennies de l'existence de ces gangs organisés de violeurs, mais ont fait passer la survie électorale, les soi-disant « relations communautaires » et la crainte du racisme

⁴⁶ Voir Haras Rafiq & Muna Adil, « [Group-Based Child Sexual Exploitation: Dissecting “Grooming Gangs”](#) », *Quillia*, décembre 2017.

plutôt que la protection de l'enfance. Les responsables du Parti travailliste se sont montrés particulièrement coupables de privilégier des calculs électoraux alors qu'ils auraient dû veiller sur les enfants de la nation. Conjugée aux changements démographiques dans les circonscriptions indécises, cette attitude a favorisé une inaction concertée.

L'Écosse a refusé de mener sa propre enquête avant de finalement céder en février 2026. Elle continue de ne pas enregistrer l'origine ethnique des délinquants ni de créer des indicateurs spécifiques d'exploitation sexuelle des enfants. Les premiers signaux d'alerte, dès les années 1980, ont été ignorés car s'attaquer à ces délits risquait d'entraîner un coût politique. La politique a fait passer le maintien du pouvoir avant la sécurité des enfants, permettant ainsi aux gangs d'opérer en toute impunité pendant des décennies.

Les responsables politiques ont reçu des briefings directs, participé à des réunions interinstitutionnelles, pris connaissance de renseignements internes, et ont pourtant continué à nier toute connaissance des faits, à bloquer les enquêtes et à faire taire les critiques afin de s'attacher les blocs électoraux musulmans. Il ne s'agissait pas d'ignorance des crimes, mais d'un abandon calculé, répété et à l'échelle nationale des enfants.

Le Parti travailliste

Le Parti travailliste porte la responsabilité principale de la dissimulation la plus longue et la plus délibérée. Comme l'a souligné l'ancien conseiller municipal conservateur Liam Billington devant notre commission d'enquête, les conseils municipaux et les députés à majorité travailliste ont, à maintes reprises, fait passer la dépendance électorale vis-à-vis des communautés musulmanes pakistanaises avant la sécurité des enfants.

Les députées Jess Phillips et Naz Shah ont gardé le silence en public sur les caractéristiques ethniques et religieuses de ces gangs alors que leurs circonscriptions en souffraient. Les preuves montrent que les responsables politiques travaillistes ont privilégié la nécessité d'éviter les discours sur la « montée de l'extrême droite » et de préserver les soi-disant « relations communautaires » plutôt que de protéger les victimes. À Oldham, les conseillers municipaux travaillistes et la direction du parti ont reçu les révélations de l'un de nos travailleurs sociaux lanceurs d'alerte concernant la traite des êtres humains au sein des structures gérées par la municipalité et semi-indépendantes gérées par la municipalité, mais ils ont exercé des représailles contre cette lanceuse d'alerte et n'ont pris aucune mesure correctrice. Le même schéma s'est reproduit à Rotherham, Rochdale, Telford, Burnley et Peterborough. Les conseils municipaux travaillistes ont laissé les rues à la merci des délinquants, ignoré les

signalements des parents et permis aux auteurs de ces crimes d'agir, notamment parce que les blocs électoraux musulmans étaient essentiels sur le plan électoral.

Maggie Oliver, ancienne inspectrice de police et lanceuse d’alerte sur le gang de violeurs de Rochdale, a critiqué le maire du Grand Manchester, Andy Burnham, avec lequel elle a elle-même travaillé, pour ne pas avoir réussi à reconstituer le tableau complet des informations nécessaires à la lutte contre les gangs de violeurs qui opèrent toujours dans sa région. Bien qu’il ait ordonné quelques enquêtes indépendantes préliminaires sur l’exploitation sexuelle des enfants (CSE) à travers Manchester, Burnham est accusé de se concentrer exclusivement sur les échecs du passé. Mme Oliver a par ailleurs déclaré publiquement que deux enquêteurs dignes de confiance avaient démissionné de la phase finale de l’enquête de M. Burnham – portant sur les années 2013 à 2015 – parce qu’ils avaient été « empêchés » par la police du Grand Manchester d’accéder à des documents essentiels et de s’entretenir avec certaines victimes. Comme l’explique Mme Oliver :

« Ce que j’ai pu constater, c’est que, bien que cette campagne de relations publiques ait été déployée, elle ne faisait que confirmer ce qui était déjà dans le domaine public. Quand il s’est agi de faire preuve de compassion, de courage et de rendre compte de ce qui se passait, il [Burnham] s’est malheureusement détourné.

C’est une énorme occasion manquée d’apporter les changements nécessaires qui ont été identifiés. »

47

Même les enquêtes qui ont abouti à des conclusions précieuses ont rarement été suivies de mesures décisives. Commandée en 2017, l’enquête indépendante limitée menée par Burnham a conclu que les autorités avaient failli à leur devoir de protection des enfants face aux gangs de pédophiles à Manchester, Oldham et Rochdale.⁴⁸ Cependant, aucun fonctionnaire n’a été licencié ni privé de sa retraite pour les manquements historiques mis au jour. Burnham n’a pas non plus exercé ses pouvoirs en tant que commissaire à la police et à la lutte contre la criminalité – une fonction qu’il occupe automatiquement dans le prolongement de son mandat de maire – pour poursuivre en justice les agents reconnus coupables d’avoir manqué à leurs devoirs envers les victimes de ces gangs prédateurs.⁴⁹

Les responsables politiques travaillistes ne se sont pas contentés de ne pas agir, mais ont activement nié l’existence même du problème, diffamé ceux qui tiraient la sonnette d’alarme et bloqué les enquêtes locales qui auraient permis d’en révéler toute l’ampleur. Ils ont sacrifié des milliers de jeunes filles blanches issues de la classe ouvrière au profit de son alliance électorale avec les communautés musulmanes pakistanaïses et de la réputation générale du multiculturalisme auprès du public. Cette paralysie institutionnelle n’était pas fortuite, mais politique, car même lorsque quelques

⁴⁷ Pieter Snepvangers, « Burnham n'a pas su prendre le taureau par les cornes » dans l'enquête sur les gangs de proxénètes, *The Times*, 17 mai 2006.

⁴⁸ Mathilde Grandjean, « Andy Burnham défend l'enquête du Grand Manchester sur les réseaux de prostitution infantile », *The Independent*, 5 janvier 2005.

⁴⁹ Joseph Timan, « Andy Burnham fait le point sur les réseaux de prostitution infantile alors que la police du Grand Manchester (GMP) affirme que les agents responsables des défaillances passées NE SERONT PAS sanctionnés », *Manchester Evening News*, 17 décembre 2004.

Des responsables politiques travaillistes, comme Sarah Champion, ont bien pris la parole, mais ils ont été ignorés.

À Rotherham, Rochdale, Oxford, Telford et dans des dizaines d'autres villes, Les conseils municipaux et les forces de police dirigés par le Parti travailliste ont à maintes reprises classé sans suite des enquêtes, menacé les lanceurs d'alerte d'accusations de « racisme » et donné pour consigne aux agents de ne pas consigner l'origine ethnique des auteurs. Le rapport Jay de 2014 a révélé comment les conseillers municipaux travaillistes et les hauts fonctionnaires de Rotherham avaient minimisé les viols systématiques de 1 400 jeunes filles, craignant que ne pas le faire ne risque d'aliéner la communauté pakistanaise.⁵⁰ Ce schéma s'est répété à l'échelle nationale.

Cette trahison s'est poursuivie au sein du gouvernement. En janvier 2025, les députés travaillistes ont voté en masse contre un amendement conservateur demandant l'ouverture d'une enquête nationale obligatoire sur les réseaux de prostitution infantile. L'amendement a été rejeté par 764 voix contre 111. Sir Keir Starmer et ses principaux collaborateurs se sont abstenus ou se sont opposés à cette mesure, qualifiant les inquiétudes du public d'agitation « d'extrême droite ». Il a fallu une pression extérieure soutenue, notamment le rapport accablant de l'Audit national Casey, cette enquête indépendante et l'indignation publique, pour forcer un revirement en juin 2025. Même alors, le gouvernement a édulcoré les enquêtes locales, des informations indiquant que les projets de cinq examens distincts avaient été discrètement abandonnés « pour éviter d'offenser les Pakistanais ».⁵¹

Jess Phillips, nommée ministre chargée de la protection des mineurs, a largement contribué à ce mépris affiché par le Parti travailliste. Des survivants ont démissionné de son comité de victimes, dégoûtés, qualifiant le processus de mascarade. Mme Phillips s'est excusée pour les retards, mais a conservé le soutien total de Sir Keir Starmer. Sous sa responsabilité, le recensement de l'origine ethnique reste fragmentaire et la dimension anti-blancs de ces crimes horribles continue d'être minimisée.

Il s'agit là du même Parti travailliste qui n'a cessé d'utiliser comme arme les accusations d'« islamophobie » pour réduire au silence quiconque énonçait une évidence : que les gangs étaient et restent majoritairement composés d'hommes musulmans pakistanais. En conséquence, la nation a subi pendant des décennies des viols d'enfants à l'échelle industrielle, avec la complicité de l'État.

⁵⁰ Voir Alexis Jay OBE, [Enquête indépendante sur l'exploitation sexuelle des enfants à Rotherham : 1çç7-2017](#), 21 août 2014.

⁵¹ Charles Hymas, [« Le Parti travailliste a "abandonné les enquêtes sur les gangs de prédateurs sexuels pour ne pas offenser](#)

[les Pakistanais](#) » , *The Times*, 5 avril 2015.

Enquête nationale

La soi-disant « Enquête indépendante sur les gangs de proxénètes », annoncée en décembre 2025 et présidée par la baronne Anne Longfield, est un véritable modèle de dérobade institutionnelle.⁵² Son projet de mandat, finalisé en mars 2026, limite délibérément son champ d'application à « l'exploitation et aux abus sexuels d'enfants commis par des groupes » dans une poignée de « zones locales concernées ». L'enquête est explicitement limitée dans le temps, « ciblée et proportionnée », et présentée comme un exercice visant à examiner les « défaillances dans la pratique » et « l'obstruction par les services publics ».⁵⁷ Il n'y a aucun mandat pour examiner l'ampleur nationale du problème, le profil ethnique et religieux prédominant des auteurs, les facteurs culturels liés à l'honneur et à la honte, ni le rôle du politiquement correct et du cynisme électoral qui ont permis à ces abus de prospérer pendant des décennies. Les victimes et les survivants sont théoriquement placés « au centre », mais le mandat évite soigneusement les questions mêmes auxquelles le public et les survivants exigent des réponses depuis des décennies.

Il ne s'agit pas d'une enquête destinée à faire éclater la vérité ou à rendre justice. C'est un exercice de confinement. En limitant le champ d'investigation aux défaillances opérationnelles locales et en excluant toute analyse systématique des schémas démographiques, culturels et religieux que les témoins ont décrits à maintes reprises, le gouvernement s'est assuré que les vérités les plus dérangeantes – notamment celles qui mettent en cause la dépendance chronique du Parti travailliste vis-à-vis de certains blocs électoraux – ne seront jamais abordées. Ce même gouvernement qui s'était autrefois opposé à une enquête nationale nous en propose aujourd'hui une dont le mandat est rédigé de manière si restrictive qu'il ne saurait en aucun cas remettre en cause le consensus politique qui a permis l'existence des gangs de violeurs. Rien de tout cela ne révélera ce qui s'est réellement passé. L'enquête est structurée précisément pour qu'elle ne puisse pas le faire.

Alors que les principaux réseaux de prédateurs sexuels étaient en grande majorité des réseaux musulmans pakistanais opérant sous protection politique, la complicité du Parti travailliste allait bien au-delà d'une simple négligence. Dans de nombreux cas documentés, des conseillers municipaux travaillistes, en exercice ou anciens, ainsi que des personnalités du parti, étaient eux-mêmes auteurs d'abus sexuels sur mineurs. Soit cela, soit ils protégeaient directement les agresseurs au sein de l'écosystème de ces réseaux de prédateurs sexuels. Ce n'était pas une coïncidence. C'était la conséquence inévitable de

⁵² L'honorable Shabana Mahmood, députée, [déclaration orale au Parlement : Enquête indépendante sur les réseaux de prostitution infantile](#), décembre 2025.

⁵⁷ Voir Ministère de l'Intérieur, [Enquête indépendante sur les réseaux de prostitution infantile : projet de mandat](#), 71 mars, 2026.

un parti qui considérait les communautés musulmanes pakistanaises comme de précieux réservoirs de voix, alors même que certains de ses propres membres violaient des enfants ou mettaient les prédateurs sur la piste de leurs proies.

Auteurs directs au sein des rangs du Parti travailliste

Lord Nazir Ahmed (ancien conseiller municipal travailliste à Rotherham et pair travailliste) a été condamné en 2002 pour de multiples infractions sexuelles sur mineurs, dont le viol d'une jeune fille de 17 ans. Il a été condamné à cinq ans et demi de prison. Ahmed était conseiller municipal travailliste depuis 1990 et avait été anobli par Blair. Des survivants l'ont décrit comme faisant partie des mêmes réseaux qui ont permis l'action des gangs de prédateurs sexuels de Rotherham. Une survivante a publiquement exigé qu'il soit déchu de son titre de pair et « véritablement humilié »⁵⁴

L'ancien conseiller municipal travailliste Liron Velleman a plaidé coupable d'agressions sexuelles sur mineure après avoir abordé une jeune fille de 17 ans et lui avoir demandé si elle était vierge.

La conseillère municipale travailliste Carol Clark a fait l'objet de plaintes officielles après avoir prétendument averti son fils pédophile de son arrestation imminente dans le cadre d'une enquête liée à la prostitution infantine, tout en votant simultanément sur des questions concernant ces réseaux de prostitution infantine.⁵⁵

L'ancien député travailliste Ivor Caplin a été arrêté pour avoir séduit un enfant de 15 ans en 2005.

Il ne s'agissait pas de cas isolés de « brebis galeuses ». Il s'agissait de membres du Parti travailliste opérant au sein même des conseils municipaux (Rotherham, Rochdale, Oldham, etc.) où les réseaux de prostitution d'enfants prospéraient sous une couverture politique.

Les complices au pouvoir

Au-delà des infractions directes, des personnalités de premier plan du Parti travailliste ont soit omis de sévir contre les réseaux de violeurs, soit ont fait obstruction aux efforts visant à le faire.

- Shaun Wright (conseiller municipal travailliste, responsable des services à l'enfance de Rotherham de 2005 à 2010) : il est resté en poste alors qu'il connaissait l'ampleur des abus. Il n'a démissionné qu'après que le rapport

Jay eut révélé les manquements de son service

⁵⁴ Voir « [Lord Ahmed : une victime demande que le pair soit déchu de son titre](#) », *88C Nsvs*, 7 février, 2022.

⁵⁵ Charlie Peters, [une conseillère municipale travailliste visée par une plainte suite à un vote sur les réseaux de prostitution d'enfants après avoir « averti » son fils pédophile de son arrestation](#), *G8 Nsvs*, 28 mars, 2025.

échec catastrophique de son service.

- Roger Stone (président du conseil municipal travailliste de Rotherham, 2007–2014) : a présidé l'administration locale pendant la période de dissimulation documentée dans le rapport Jay.
- Plusieurs conseillers municipaux travaillistes de Rotherham se sont ingérés dans les enquêtes policières, ont prévenu les auteurs des faits ou ont minimisé les plaintes des victimes en affirmant qu'elles « faisaient des choix de vie » afin de protéger les « relations communautaires » et de préserver leurs voix.
- Alors que Sir Keir Starmer occupait le poste de directeur des poursuites publiques, il a été rapporté que 17 000 membres présumés de gangs de violeurs et pédophiles s'en sont tirés avec de simples lettres d'avertissement.⁵⁶

Comme indiqué précédemment, le maire de Londres, Sadiq Khan, a insisté à plusieurs reprises sur le fait qu'aucun gang de prédateurs sexuels n'opérait dans la ville. Il a qualifié les témoignages des lanceurs d'alerte de motivés par des considérations politiques. Il a déclaré à l'Assemblée de Londres que l'exploitation sexuelle des enfants dans la capitale était une question « bien plus complexe » et ne correspondait pas aux schémas de prédation observés dans les villes défavorisées du nord. Il a tenu ces propos alors même que la police métropolitaine disposait de rapports faisant état de jeunes filles auxquelles on faisait consommer de l'alcool et des drogues avant qu'elles ne soient violées par des groupes d'hommes dans des hôtels et d'autres lieux à travers Londres. Une enquête *du Daily Express* a révélé que Khan avait directement accès à des documents de l'Inspection générale de la police britannique détaillant précisément les schémas délictueux qu'il avait niés. Khan a lu ces dossiers mais a continué à nier publiquement l'existence de gangs de « grooming ».

Dans l'ensemble, le Parti travailliste ne s'est pas contenté de ne pas poursuivre ces gangs en justice. Dans certains cas, ses propres membres étaient les auteurs des abus et, dans la plupart des cas, ses conseillers municipaux, ses dirigeants et ses ministres ont fait passer la loyauté envers les blocs musulmans pakistanais avant la sécurité des enfants. Aucun autre parti politique n'a un bilan aussi bien documenté d'implication directe dans le viol d'enfants à grande échelle et de protection institutionnelle de ces actes. Cela était en grande partie dû aux intérêts électoraux du Parti travailliste lui-même.

Le Parti conservateur

Le Parti conservateur, lorsqu'il détenait le pouvoir au niveau national à partir de 2010, n'a pas imposé l'enregistrement obligatoire de l'origine ethnique des auteurs d'exploitation sexuelle des enfants et n'a pas mis en place

⁵⁶ Voir \ak Garner-Purkis & Callum Cuddeford, « [Keir Starmer ébranlé par la révélation d'un scandale : des "pédophiles" s'en tirent avec de simples lettres d'avertissement](#) », *Daily Ex*;»sss, 22 février 2026.

une enquête officielle à l'échelle nationale, bien que l'ampleur du phénomène ait été rendue publique par le rapport Jay sur Rotherham et d'autres révélations locales.

Les gouvernements conservateurs successifs ont laissé ces mêmes dissimulations locales se poursuivre sans contrôle dans les zones non acquises au Parti travailliste et n'ont rien fait pour imposer la transparence des données ou protéger les enfants en dehors des bastions travaillistes. Le climat politique national sous les administrations conservatrices a permis à ces gangs d'opérer pendant une décennie supplémentaire sans être sérieusement perturbés.

Fier islamophile, l'ancien ministre conservateur Rory Stewart est un exemple frappant du malaise au sein du parti. Stewart a un jour déclaré dans son podcast avec Alistair Campbell, « *This Is Politics* », que le phénomène des gangs de prédateurs n'était qu'un fléau à petite échelle, largement confiné au nord de l'Angleterre.⁵⁷ Cela minimise pour le moins la tendance nationale documentée dans les déclarations de témoins provenant de villes et de localités à travers tout le pays, et a renforcé la réticence politique à faire face à l'ampleur réelle du phénomène. Sammy Woodhouse a rencontré David Cameron dès 2015 et lui a dit tout ce qu'elle savait, y compris le fait que de nombreuses victimes mineures étaient encore criminalisées.

Un certain nombre de personnalités éminentes au sein du Parti conservateur se sont exprimées plus ouvertement sur le phénomène des gangs de violeurs, alors que la question gagnait en importance politique. Malgré cela, les Premiers ministres conservateurs, de David Cameron à Rishi Sunak, n'ont pratiquement rien fait une fois au pouvoir.

Politique écossaise

Le témoignage du député John Lamont devant notre commission d'enquête montre que la même réticence prévalait au nord de la frontière anglaise. Les gouvernements écossais successifs – tous partis confondus, mais avec une influence manifeste du Parti travailliste au cours des premières périodes – ont refusé de commander une enquête nationale spécifique sur les gangs de prédateurs sexuels, n'ont pas mis en place de critères spécifiques pour identifier l'exploitation sexuelle des mineurs (CSE) et n'ont pas systématiquement enregistré l'origine ethnique des auteurs. Ce manque de données a empêché l'élaboration d'un tableau national précis et a permis aux réseaux de gangs de violeurs de poursuivre leurs activités en toute impunité, tant dans les zones urbaines que rurales d'Écosse.

⁵⁷ Voir « [Fact check : les allégations de "The Rest Is Politics"](#) concernant [les gangs de prédateurs sexuels](#) », *The Scotsman*, 14 janvier 2015.

Grossesse, avortement et enfants nés d'un viol

Les gangs utilisaient délibérément la grossesse comme un moyen de contrôle. Des filles âgées d'à peine 4 ans ont été violées à plusieurs reprises, certaines jusqu'à ce qu'elles tombent enceintes. Les auteurs exploitaient ensuite la grossesse pour lier les victimes à eux, les empêcher de s'échapper et exercer une contrainte permanente. Les victimes ont subi de multiples grossesses alors qu'elles étaient elles-mêmes encore des enfants. Certaines ont fait une fausse couche sous l'effet du traumatisme physique et émotionnel. D'autres ont été contraintes à avorter. Celles qui ont mené leur grossesse à terme ont accouché alors qu'elles étaient encore des enfants et se sont retrouvées sans soutien, sans éducation ni protection. Beaucoup de ces victimes étaient elles-mêmes nées d'un viol, de mères ayant subi la même exploitation. L'État confiait souvent les bébés à l'adoption ou les plaçait dans le même système de prise en charge défaillant, tout en laissant les jeunes mères dans des environnements où les abus se poursuivaient. Le traumatisme intergénérationnel s'est ainsi institutionnalisé.

Les avortements étaient parfois organisés par les auteurs des abus ou leurs complices, souvent dans des conditions précaires qui causaient des séquelles physiques durables. Les services médicaux enregistraient les grossesses et les blessures, mais renvoyaient les jeunes filles chez leurs agresseurs sans leur offrir de protection ni de soutien à long terme. Les services sociaux et le NHS traitaient ces grossesses comme des événements médicaux isolés plutôt que comme la preuve d'un viol organisé d'enfants. L'État rompait le lien maternel sans parvenir à briser le cycle des abus. D'autres bébés restaient avec des mères qui étaient elles-mêmes encore des enfants, ce qui entraînait des préjudices immédiats, notamment une scolarité interrompue, une dépendance aux substances, un effondrement psychique et des démêlés répétés avec la justice pénale. Les victimes nées d'un viol commis sur des victimes antérieures décrivaient les mêmes schémas se répétant de génération en génération.

Tous les organismes publics ont été confrontés à ces grossesses. Les hôpitaux et les centres de santé sexuelle ont enregistré des lésions génitales, des IST et des grossesses chez des jeunes âgées de 11 à 16 ans, mais n'ont procédé à aucune orientation vers des services de protection. Les services de santé mentale ont renvoyé les jeunes filles chez elles après des tentatives de suicide liées à ces grossesses, sans leur prodiguer de soins post-traumatiques. Les services sociaux ont classé les dossiers ou renvoyé les jeunes mères dans des environnements à risque. La police n'a pas enquêté sur les viols à l'origine de ces grossesses, même lorsque les auteurs étaient nommés et connus. Les autorités chargées de délivrer les licences ont autorisé les taxis qui transportaient les jeunes filles enceintes à poursuivre leur activité.

Les tribunaux aux affaires familiales ont aggravé la situation des victimes à tous les niveaux, souvent en

accordant aux violeurs l'autorité parentale sur les enfants mêmes issus de leurs crimes odieux. Dans certains cas, ces violeurs ont même été autorisés à demander une ordonnance de droit de visite pour rencontrer leurs petits-enfants.

Conséquences pour les survivantes

Les bandes de violeurs ont détruit la vie de centaines de milliers d'enfants. Les survivants vivent avec des séquelles physiques et psychologiques permanentes dont aucune institution ne s'est jamais véritablement occupée. Ils sont marqués à vie par le syndrome de stress post-traumatique, des traumatismes complexes, des addictions, des douleurs chroniques, une scolarité interrompue, un casier judiciaire, la perte de leurs enfants, et vivent dans une peur permanente. Beaucoup ont tenté de se suicider et, malheureusement, certains y sont parvenus. D'autres ont perdu leurs propres enfants aux mains du même système qui les a laissés tomber. Non seulement l'État n'a pas protégé ces survivantes, mais il a aggravé le préjudice en les criminalisant, en les sortant des hôpitaux sans leur offrir de soutien, en leur retirant leurs bébés et en les laissant dans des environnements où les abus pouvaient se poursuivre. Les preuves montrent un schéma national de dévastation à vie infligée à des enfants qui ont été violés, victimes de traite, mises enceintes, puis abandonnées par toutes les institutions censées les aider.

Fiona a été violée à plusieurs reprises dès l'âge de 17 ans alors qu'elle était placée en institution. Elle est tombée enceinte à 15 ans et son enfant lui a été retiré pour être donné en adoption, tandis qu'elle restait dans le même environnement d'exploitation. À la suite des abus subis, elle a développé une psychose à 17 ans et s'est mutilé les jambes avec une lame, car les gangs lui avaient fait des compliments à ce sujet pendant les agressions. Elle vit aujourd'hui avec un syndrome de stress post-traumatique (SSPT) profond, une dépendance aux substances et des complications physiques à long terme dues aux abus subis.

Michelle a subi des viols quasi quotidiens dès l'âge de 17 ans, est tombée enceinte à quatre reprises alors qu'elle était encore enfant, a subi des fausses couches et un avortement forcé, et a accouché alors qu'elle était encore adolescente. Elle décrit son enfance et son avenir comme détruits et vit avec un syndrome de stress post-traumatique qui affecte chaque jour de sa vie.

Chloé a été violée à plusieurs reprises dès l'âge de 11 ans, a contracté de multiples IST alors qu'elle n'avait

17-, a été affamée jusqu'à ne peser plus que cinq stone, droguée à l'héroïne, emprisonnée chez elle et humiliée en public. Elle souffre aujourd'hui de graves lésions gynécologiques et d'un traumatisme à vie.

Leanne a été maltraitée dès sa plus tendre enfance, victime de traite, soumise à des violences extrêmes, notamment des pénétrations avec des objets, des strangulations et des avortements clandestins. Elle

vit avec de graves séquelles physiques et une méfiance totale envers toutes les institutions.

Grace a été manipulée dès le début de son adolescence, violée alors qu'elle était sous l'emprise de l'alcool, a connu des relations conjugales violentes et a vu ses propres enfants subir des abus. Elle souffre d'une grave maladie mentale, d'un sentiment de déracinement et est victime d'un harcèlement continu.

Kate a enduré une décennie de traite, a été filmée à des fins de chantage, a subi des tortures dans des « salles rouges », a été victime de viols par des animaux et a été témoin du meurtre d'autres jeunes filles. Elle a obtenu un statut de victime de traite (NRM) fondé sur des motifs concluants, mais malgré cela, elle n'a reçu que très peu de soutien et vit avec un traumatisme qu'elle doit gérer au quotidien.

L'agression d'Anna, filmée alors qu'elle avait 17 ans, a entraîné son ostracisme, l'interruption de sa scolarité et des séquelles durables sur sa santé mentale.

Jen a été convertie de force, mariée et contrôlée sous la contrainte religieuse ; elle souffre aujourd'hui d'un syndrome de stress post-traumatique complexe et vit dans la crainte pour sa fille.

Leanne a été retenue captive, battue et violée alors qu'elle était enceinte à 15 ans. Elle a fait une fausse couche et souffre aujourd'hui de fibromyalgie chronique et d'un traumatisme psychologique.

Taylor a été victime d'un viol collectif dans plusieurs villes et porte en elle des séquelles psychologiques à vie.

Jane a été victime de traite alors qu'elle était placée en foyer d'accueil ; elle a développé un trouble alimentaire grave, a été internée de force et en a gardé des séquelles physiques et psychiatriques durables.

La fille de Rachel, âgée de 12 ans, a été violée, victime de harcèlement et abandonnée par la police et l'école. Elle s'est donné la mort.

Toutes les survivantes décrivent les mêmes conséquences à long terme : des perspectives d'études et d'emploi anéanties, des relations brisées, l'incapacité à faire confiance aux adultes ou aux institutions, des douleurs physiques chroniques, une addiction, des tentatives de suicide répétées, la perte d'enfants, ainsi qu'un sentiment permanent de honte et d'inutilité inculqué par les gangs et renforcé par l'État.

Le coût humain n'est pas abstrait, mais se mesure en vies ruinées, en avenir perdus et en enfants nés dans le même enfer que celui que leurs mères ont enduré.

Conclusions

Les éléments de preuve issus de condamnations très médiatisées et les données compilées sur l'exploitation sexuelle des enfants par des groupes indiquent une surreprésentation manifeste d'hommes musulmans pakistanais parmi les membres des gangs de violeurs.

Cependant, lorsqu'on examine la dimension religieuse, souvent déduite des noms publiés dans les dossiers judiciaires et des reportages fiables, la proportion d'auteurs musulmans semble encore plus élevée que ne le laisserait supposer le seul chiffre relatif à l'origine ethnique pakistanaise. L'analyse des listes de condamnations (telles que celles compilées par des chercheurs ayant examiné des affaires datant de la fin des années 2010) a révélé qu'environ 30 % des personnes condamnées dans des affaires liées à des « gangs de prédateurs » portaient des noms typiquement musulmans – ce qui contraste fortement avec la proportion de musulmans dans la population totale, qui est d'environ 6 %.

Cette tendance s'explique par le fait que la quasi-totalité des auteurs pakistanais recensés dans ces affaires portent des noms musulmans et que d'autres condamnations ont concerné des hommes musulmans issus d'autres origines (par exemple, somaliens, iraniens, syriens, turcs et des groupes mixtes comportant majoritairement des noms islamiques). Les participants non musulmans restent des exceptions, souvent des incidents isolés au sein de petits groupes ou de groupes mixtes.

Ces observations récurrentes, tirées de décisions judiciaires, d'enquêtes et d'autres documents publics, constituent une base pour plaider en faveur d'une amélioration de la collecte officielle de données sur la religion des auteurs dans les affaires d'exploitation sexuelle d'enfants commises par des groupes. Les données nationales actuelles ne comportent souvent pas d'enregistrement fiable de l'origine ethnique, et la religion est encore moins systématiquement prise en compte, ce qui limite les analyses et les réponses fondées sur des données factuelles.

Un enregistrement renforcé et obligatoire de l'origine ethnique et de la religion (ainsi que d'autres caractéristiques) des suspects et des auteurs condamnés pour ces infractions permettrait d'identifier plus clairement les schémas récurrents, d'élaborer des stratégies de prévention mieux fondées et de mettre en place des interventions politiques plus proportionnées, tout en répondant aux critiques de longue date concernant l'insuffisance des données, mises en évidence dans les examens et rapports gouvernementaux.

Les éléments de preuve examinés par cette enquête sont sans équivoque, accablants et d'une clarté dévastatrice. Des réseaux organisés d'hommes musulmans ont, pendant des décennies, systématiquement violé, fait l'objet de traite, drogué, mis enceintes et détruit la vie de milliers et de milliers d'enfants britanniques dans toutes les régions du Royaume-Uni. Lorsque l'on extrapole à l'échelle nationale les schémas documentés à Rotherham, Telford, Rochdale, Oxford, Newcastle, Oldham, Huddersfield, Peterborough, Burnley, Tameside et dans des dizaines d'autres villes, le nombre de victimes s'élève à au moins 50 000. Il ne s'agit pas d'une série de scandales locaux isolés.

Il s'agit d'un scandale national de viols d'enfants à l'échelle industrielle et d'esclavage moderne, rendu possible, protégé et prolongé par les défaillances délibérées de l'État britannique à tous les niveaux.

Les témoignages des survivantes et de leurs familles ne laissent aucune place au déni ni à l'ambiguïté. Sally a vu la vie de sa fille partir en vrille. Bien que sa fille ait admis avoir menti à certaines occasions, la police a reconnu en privé qu'il y avait eu manipulation, mais l'a traitée publiquement comme une *simple* menteuse. Marlon s'est vu retirer son autorité parentale afin que sa fille puisse être renvoyée à l'endroit même où elle avait été violée. Les signalements d'exploitation de Whitney ont été écartés, tandis que son propre traumatisme d'enfance a été utilisé pour saper sa crédibilité en tant que mère. Rachel a vu sa fille autiste de 12 ans découragée de demander justice, harcelée sans relâche, et finalement poussée à la mort par une overdose après que les autorités l'aient laissée tomber à chaque étape. Fiona, Michelle, Chloé, Marie, Grace, Kate, Anna, Jen, Leanne, Taylor, Jane, Lilly et tant d'autres ont décrit le même schéma implacable : viols répétés, viols collectifs, chantage à l'aide d'enregistrements vidéo des abus, grossesses utilisées comme armes de contrôle, fausses couches, avortements forcés et naissance d'enfants qui venaient au monde déjà condamnés à ce même cycle.

Ces enfants n'étaient pas tous « vulnérables » au sens strict où les autorités préféraient le croire. Certains provenaient de foyers stables, de familles de la classe moyenne et de parents aimants. Les agresseurs les ciblaient précisément parce qu'ils n'étaient pas protégés par le réseau de protection masculin que certaines communautés minoritaires pouvaient mobiliser. Les gangs opéraient selon un code clanique fondé sur l'honneur et la honte

qui considérait les non-musulmans, en particulier les jeunes filles blanches issues de la classe ouvrière, comme des biens destinés à un usage sexuel. Ils transportaient leurs victimes d'une ville à l'autre, se les partageaient entre frères et amis, les forçaient à se convertir à l'islam avant de les marier lors de cérémonies religieuses non enregistrées, et justifiaient ces abus en qualifiant les jeunes filles de « proies faciles », de « racaille blanche » ou d'êtres moralement inférieurs. Ces mêmes réseaux s'en prenaient aux jeunes filles sikhes jusqu'à ce que les communautés sikhes réagissent en organisant une protection collective masculine.

Les jeunes filles blanches n'ont bénéficié d'aucune protection de ce type.

Toutes les institutions censées protéger les enfants ont au contraire facilité les agissements des gangs. Les forces de police d'Angleterre et d'Écosse ont découragé les signalements, criminalisé les victimes, détruit des preuves, permis à des violeurs notoires de rester en liberté sous caution et, dans certains cas, ont activement participé à ces réseaux ou les ont protégés. Les services sociaux ont retiré l'autorité parentale, placé les enfants dans des foyers d'accueil et des unités semi-autonomes servant de centres de traite, classé les dossiers sans suite malgré des preuves évidentes d'exploitation, détruit des dossiers et exercé des représailles contre les lanceurs d'alerte. Le NHS a enregistré des lésions génitales, des IST multiples chez des jeunes de 17 ans, des grossesses résultant de viols et des tentatives de suicide, mais a renvoyé les enfants chez leurs agresseurs le soir même, sans aucune mesure de protection ni prise en charge des traumatismes. Les écoles ont vu des hommes plus âgés venir chercher des jeunes filles aux portes de l'établissement, ont entendu des témoignages de viols dans les toilettes, et ont exclu les victimes au lieu de les protéger. Les autorités chargées de délivrer les licences de taxi ont renouvelé les permis des chauffeurs mêmes qui constituaient l'épine dorsale logistique des réseaux de traite et ont cédé face à des manifestations organisées lorsque des mesures de sécurité élémentaires ont été proposées.

Les médias ont autocensuré les schémas ethniques et religieux par crainte d'être taxés de racisme. Les réseaux sociaux sont devenus les principaux outils de la séduction initiale, de la diffusion de vidéos de viols et de la coordination entre les auteurs. Le monde politique, en particulier le Parti travailliste, porte la plus lourde responsabilité. Des conseillers municipaux et des députés siégeaient au sein des instances mêmes qui ont dissimulé ces abus. Ils avaient été informés dès 2007 par le groupe interinstitutionnel CROP, mais ont par la suite nié en avoir eu connaissance. Lorsqu'il a finalement été contraint d'agir, le gouvernement travailliste a mis en place une enquête nationale dont le mandat est si étroitement défini – limité à « l'exploitation sexuelle des enfants par des groupes » dans une poignée de « zones locales concernées », limité dans le temps et excluant délibérément tout examen systématique des facteurs démographiques, culturels et religieux – qu'il ne peut en aucun cas s'attaquer à

les vérités qui ont été révélées au cours de cette enquête. Le Parti travailliste ne s'est pas contenté de ne pas protéger les enfants : il a activement fait obstruction à la justice, dissimulé les données relatives à l'origine ethnique, voté contre la mise en place d'une véritable enquête nationale et sacrifié des dizaines de milliers de jeunes filles blanches issues de la classe ouvrière sur l'autel du multiculturalisme et des calculs électoraux.

Le Parti conservateur, alors qu'il était au pouvoir au niveau national à partir de 2010, a lui aussi failli à sa mission. Il n'a pas imposé l'enregistrement obligatoire de l'origine ethnique. Il n'a pas non plus lancé d'enquête officielle à l'échelle nationale malgré le rapport Jay sur Rotherham et d'autres révélations. Rory Stewart, ancien ministre conservateur, a publiquement qualifié cette question de « petit problème » confiné au nord de l'Angleterre. Il a minimisé la réalité nationale et a ainsi reflété l'attitude d'au moins une partie du parti. La classe politique écossaise a fait preuve de la même réticence, en refusant une enquête spécifique et en omettant de recenser l'origine ethnique des auteurs d'infractions.

Le coût humain est incalculable et permanent. Les survivantes souffrent toute leur vie de syndrome de stress post-traumatique, de traumatismes complexes, d'addictions, de douleurs physiques chroniques, d'une scolarité interrompue, d'un casier judiciaire, de la perte de leurs enfants et d'une peur incessante. Beaucoup ont tenté de se suicider à plusieurs reprises et certaines y sont parvenues. D'autres ont perdu leurs propres enfants à cause du même système défaillant qui les a laissées pour compte. Les gangs ont utilisé la grossesse comme une arme délibérée de contrôle et l'État a aggravé le préjudice en retirant les bébés pour les donner en adoption ou en les plaçant en foyer, tout en abandonnant les jeunes mères dans des environnements où les abus se poursuivaient. Le traumatisme intergénérationnel a été institutionnalisé. L'État a enregistré les blessures, les IST, les grossesses et les témoignages, mais a préféré privilégier les voix électorales, les soi-disant « relations communautaires » et la crainte d'accusations de racisme plutôt que la protection des enfants britanniques.

Les lanceurs d'alerte qui ont tenté de révéler la vérité, tels qu'« un travailleur social », Caven Vines, Tommy Robinson et d'innombrables parents soucieux de protéger leurs enfants, ont été suspendus, ruinés, soumis à des perquisitions à l'aube, à des gel d'avoirs et à des ordonnances de silence. L'État de droit a failli à sa mission et la circonstance aggravante liée à la race ou à la religion n'a pratiquement jamais été appliquée aux rares personnes condamnées ; les délinquants étrangers ont rarement été expulsés, et les peines n'avaient aucun rapport avec la destruction infligée à vie.

Cette enquête a entendu les témoignages. Elle a examiné les documents. Elle a consigné les noms des agents, des travailleurs sociaux, des élus locaux, des ministres et des institutions

qui

ont failli à leur devoir. Les preuves sont désormais accablantes et irréfutables. Les gangs de violeurs n'opéraient pas dans l'ombre, mais avec le consentement actif ou passif de l'État britannique. La trahison a été totale.

Recommandations

Les preuves présentées à cette enquête par les victimes et les lanceurs d'alerte démontrent hors de tout doute raisonnable que les gangs de violeurs opéraient avec le consentement actif ou passif des pouvoirs publics. Pratiquement toutes les institutions ont failli à leur devoir. L'État connaissait les schémas récurrents, a consigné puis souvent détruit les preuves des préjudices subis, et a privilégié la convenance politique au détriment de la protection de l'enfance.

Tout gouvernement qui aspire à rétablir la justice, à éliminer ces bandes et à protéger la prochaine génération doit mettre en œuvre les recommandations suivantes. Ce n'est qu'alors que l'État britannique pourra commencer à réparer sa profonde trahison envers des centaines de milliers d'enfants britanniques.

Réponse de la justice pénale

Les victimes doivent être placées au cœur de la procédure pénale. Elles doivent avoir le droit d'être informées de toutes les décisions, d'assister aux audiences de détermination de la peine et de présenter des déclarations personnelles de victime ayant une valeur juridique. Des conseillers indépendants spécialisés dans les violences sexuelles doivent être financés au niveau national et affectés à chaque victime d'un gang de prédateurs dès le premier signalement.

Peines

Les directives actuelles en matière de peines sont grotesquement insuffisantes pour les viols organisés d'enfants. Le Conseil des peines doit être tenu par la loi de réviser ses directives afin que l'exploitation sexuelle d'enfants en groupe soit passible d'une peine de prison à perpétuité, avec une peine minimale de 50 ans pour les meneurs et de 5 ans pour les participants. La motivation raciale ou religieuse, le nombre de victimes, la traite interdépartementale, la grossesse résultant d'un viol, ainsi que le recours à l'enregistrement vidéo ou au chantage doivent tous être expressément définis comme des circonstances aggravantes prévues par la loi, entraînant des peines proches de leur maximum. Les peines concurrentes doivent être interdites lorsque plusieurs victimes sont concernées ; les peines cumulatives doivent être la règle par défaut. Un certain nombre de responsables politiques, dont le député Rupert Lowe, ont également appelé à un référendum sur le rétablissement de la peine de mort pour les crimes les plus odieux. On peut faire valoir que cette mesure est plus que proportionnée lorsqu'il s'agit de gangs de violeurs.

IMMIGRATION, expulsions et déchéances de nationalité

Tout ressortissant étranger condamné pour exploitation sexuelle des enfants (CSE) commise en groupe doit, à tout le moins, être expulsé.

Tout citoyen britannique condamné pour ces infractions et possédant la double nationalité doit perdre automatiquement sa citoyenneté dès sa condamnation, ce qui le rend passible d'expulsion. Cette mesure devrait s'appliquer rétroactivement aux personnes condamnées par le passé également. Le ministère de l'Intérieur doit publier les chiffres annuels des expulsions, ventilés par origine nationale et par type d'infraction.

Lorsqu'un auteur a des membres de sa famille en Grande-Bretagne qui l'ont soutenu, hébergé ou n'ont pas signalé les faits, l'ensemble de la famille immédiate doit également faire l'objet d'une procédure d'expulsion, à moins qu'elle ne puisse prouver soit une coopération active avec les autorités, soit une ignorance préalable des faits.

Les témoignages, les condamnations et l'audit Casey montrent une surreprésentation manifeste d'hommes musulmans, en particulier d'origine pakistanaise, au sein de ces réseaux organisés. L'enquête n'a pas ignoré ce fait. Les mosquées, les madrasas et les organisations communautaires qui ont hébergé des auteurs d'infractions ou omis de les dénoncer doivent faire l'objet d'une enquête et, si elles sont reconnues coupables, être fermées. L'expulsion immédiate de toute personne ancrée dans ces sous-cultures promouvant des attitudes qui déshumanisent les jeunes filles non musulmanes doit être poursuivie.

Les nations du monde ne sont pas toutes identiques. Un contrôle des frontières ultra-sélectif, attentif aux tendances générales observées dans les pays d'origine, est donc également essentiel au bonheur à long terme et à la pérennité des populations d'accueil dans l'ensemble de l'Occident. La politique d'immigration doit immédiatement tenir compte de ces données. Toute personne originaire d'un pays dont les ressortissants sont surreprésentés dans les condamnations pour viols collectifs ne doit plus avoir droit à un visa. Cette mesure doit être appliquée sans aucune complaisance. La sécurité de nos jeunes filles doit passer avant tout.

Témoignages d'enfants

Les mesures spéciales en faveur des enfants témoins dans les procès de bandes de prédateurs sexuels doivent être renforcées. Les témoignages préenregistrés, les témoignages à distance et l'utilisation d'écrans doivent constituer la

règle. Les contre-interrogatoires qui traumatisent à nouveau l'enfant doivent être interdits. Le tribunal doit désigner un intermédiaire spécialisé dans chaque affaire.

LE SERVICE DES POURSUITES DE LA COURONNE

Le CPS doit créer une unité nationale dédiée à l'exploitation sexuelle des enfants par des groupes, dotée de procureurs spécialisés formés aux pratiques tenant compte des traumatismes. Les décisions de mise en accusation ne doivent plus être influencées par l'« impact sur la communauté » ou la crainte d'allégations de racisme. Le fait de ne pas engager de poursuites dans une affaire évidente doit pouvoir faire l'objet d'un réexamen par le procureur général et entraîner une responsabilité pénale pour ceux qui manquent à leur devoir.

Groupe de travail sur l'étranger

Il a été établi que des gangs organisés, principalement d'origine pakistanaise, ont non seulement appâté, violé et torturé des milliers de femmes et de jeunes filles à travers la Grande-Bretagne, mais ont également fait passer ces victimes à l'étranger, en particulier au Pakistan et dans d'autres pays. Les éléments de preuve issus d'auditions indépendantes, des motions « Early Day » au Parlement et, bien sûr, des témoignages de survivantes présentés dans le cadre de cette enquête vont dans ce sens. L'intention des auteurs était d'exercer un contrôle quasi total, d'empêcher la divulgation des abus, d'entraver les enquêtes menées au niveau national et de continuer à infliger des abus dans des environnements où les mesures de protection sont plus faibles. L'ampleur réelle du phénomène reste insuffisamment étudiée en raison de défaillances institutionnelles historiques de la part de la police, des conseils municipaux et des services sociaux, souvent liées à des craintes concernant des allégations de « racisme » ou à une coopération transfrontalière insuffisante.

Il faut remédier à cette situation. Il est donc recommandé de mettre en place un groupe de travail dédié au sein du ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO), travaillant en étroite collaboration avec le ministère de l'Intérieur, les forces de police, l'Agence nationale contre la criminalité et les partenaires internationaux. Cette unité devrait donner la priorité à l'identification, à la localisation, à la protection et au rapatriement d'urgence des femmes et des jeunes filles britanniques concernées. Cela implique un renforcement de l'assistance consulaire, un partage des renseignements sur les cas de personnes disparues recensés dans les zones connues pour être des foyers de séduction, des contrôles ciblés des passeports et des historiques de voyage liés à des auteurs connus, ainsi que des pressions diplomatiques sur les pays de destination pour l'extraction des victimes et la collecte de preuves.

Indemnisation

Un dispositif national d'indemnisation des victimes de réseaux de prostitution d'enfants doit être mis en place sans délai. Un dispositif similaire existe déjà sous la forme de l'Autorité d'indemnisation des victimes d'actes criminels (CICA), créée en théorie pour demander réparation au nom des « personnes ayant subi un préjudice physique ou mental à la suite d'un crime violent commis en Angleterre, en Écosse ou au Pays de Galles »⁽⁵⁸⁾. La CICA s'acquitte de cette mission en poursuivant directement les autorités ou les auteurs, mais s'est révélée à maintes reprises inapte à remplir sa mission à bien des égards. Bien qu'elle ait fourni des preuves ayant contribué à la condamnation du chef d'un réseau de violeurs basé à Rotherham, Sammy Woodhouse s'est vu refuser toute indemnisation par la CICA au motif qu'elle avait « consenti » à ses propres abus.⁵⁹

À notre avis, les indemnités devraient être revues à la hausse afin de refléter les préjudices durables documentés dans les témoignages des survivants, notamment la perte d'éducation, d'emploi, de santé mentale, de santé physique et de vie familiale. Ce dispositif doit être financé par une ponction sur tous les biens des auteurs condamnés et par les pensions à prestations définies dont bénéficient les fonctionnaires – qu'ils appartiennent aux forces de police ou aux services sociaux – reconnus coupables ou licenciés pour négligence fautive.

Famille

La loi doit placer la famille protectrice au cœur de la protection de l'enfance.

À ce titre, le principe fondamental qui devrait sous-tendre la réforme de la protection de l'enfance est la reconnaissance du fait que la famille d'un enfant constitue généralement la première ligne de défense, la plus solide et la plus efficace contre l'exploitation. Bien qu'il existe des circonstances dans lesquelles les enfants ne peuvent pas rester en sécurité au sein de leur cellule familiale, les cas d'exploitation diffèrent généralement des modèles traditionnels de maltraitance intrafamiliale.

Les systèmes de protection actuels ne tiennent pas toujours compte de cette distinction. Les familles peuvent se voir confrontées à des réponses qui les présentent principalement comme des facteurs de risque plutôt que comme des protecteurs potentiels contre celui-ci. Cela peut entraîner une perte de confiance entre

⁵⁸ Voir [l'Autorité d'indemnisation des victimes d'actes criminels](#).

^{5c} Josh Halliday, « L'organisme d'indemnisation a déclaré à une victime d'abus de Rotherham qu'elle avait "consenti" », **The Guardian**, 11 septembre 2017.

familles et les professionnels, un désengagement des parents vis-à-vis des processus de protection, un retard dans le partage d'informations, un isolement accru de l'enfant par rapport aux relations protectrices, ainsi que l'exploitation par les auteurs des divisions entre les enfants, les familles et les organismes.

Les recherches officielles renforcent de plus en plus les approches relationnelles de l'exploitation sexuelle des mineurs, en reconnaissant que les réseaux de protection – notamment les parents, les frères et sœurs, la famille élargie, les écoles, les pairs et les relations communautaires – sont essentiels pour réduire la vulnérabilité et mettre fin à l'exploitation.⁶⁰ Une fois éloignés de leurs réseaux familiaux et communautaires, les enfants deviennent généralement plus vulnérables au grooming, aux disparitions, à la traite et à d'autres formes de préjudice. Une approche « la famille d'abord » est donc essentielle. Nous recommandons la mise en place d'un cadre de protection dans lequel les familles sont reconnues comme les principaux facteurs de protection, où la sécurité et le soutien familial sont prioritaires, où les approches contextuelles de protection sont renforcées, et où le placement en institution est utilisé de manière proportionnée et en dernier recours, plutôt que comme réponse par défaut au risque d'exploitation. Cela découle de la constatation, étayée par notre enquête, que dans les affaires impliquant des gangs de violeurs, les parents et les personnes en charge des enfants jouent le plus souvent un rôle protecteur plutôt que de contribuer à la situation.

Il va sans dire que cette approche « la famille d'abord » ne doit en aucun cas empêcher une intervention décisive dans les cas où l'environnement familial est jugé dangereux. Le principe est que les autorités chargées de la protection de l'enfance doivent d'abord établir l'inadéquation d'un environnement familial donné avant que le placement en institution ne devienne la solution. Les parents devraient également disposer d'un droit légal d'être informés de tous les risques pesant sur leur enfant, de recevoir des copies de toutes les évaluations et de tous les plans, et de contester toute décision qui porte atteinte à leur responsabilité parentale ou les en prive. Une aide financière et pratique, y compris un relogement d'urgence si nécessaire, doit être mise à la disposition de tout parent signalant des signes de manipulation à des fins d'exploitation sexuelle.

L'État ne devrait pas entraver la capacité d'une famille à se protéger contre tout danger.

⁶⁰ Voir Josh MacAlister, « [The independent review of children's social care | Final report](#) », mai 2022.

Réponse législative

Le cadre législatif existant est fragmenté, appliqué de manière incohérente et délibérément aveugle aux schémas ethniques et religieux mis en évidence dans la présente enquête et dans l'audit national Casey. Comme nous l'avons noté plus haut, la loi de 2007 sur les infractions sexuelles et la loi de 2015 sur l'esclavage moderne – parmi d'autres textes législatifs pertinents – contiennent déjà des pouvoirs qui n'ont jamais été utilisés de manière significative contre les gangs de violeurs. L'enregistrement des données ethniques reste lui aussi soit fragmentaire, soit inexistant. L'exploitation sexuelle des enfants commise par des groupes ne constitue même pas une infraction distincte dotée de ses propres lignes directrices en matière de peines. Il en résulte un système qui recense des milliers d'infractions individuelles tout en dissimulant, délibérément ou non, la nature organisée de ces agissements prédateurs.

Une loi unique et exhaustive sur l'exploitation sexuelle des enfants doit être promulguée sans délai.

Cette nouvelle loi devrait créer une infraction spécifique d'« exploitation sexuelle des enfants par des groupes organisés » – entendue comme la participation à des réseaux qui appâtent, font passer en main propre ou exploitent des enfants à des fins sexuelles, que chaque acte individuel puisse ou non être prouvé séparément – assortie de peines minimales obligatoires et de circonstances aggravantes en cas de motivation raciale ou religieuse.

Elle doit renverser la présomption selon laquelle un enfant pourrait jamais consentir à une activité sexuelle avec un adulte, en particulier dans un contexte de conditionnement. Jusqu'à présent, les tribunaux ont reconnu qu'un consentement apparent pouvait résulter d'une contrainte ou d'une manipulation psychologique, mais la formulation législative n'a pas pleinement reflété cet aspect de l'exploitation sexuelle des enfants.

Elle doit également imposer à chaque autorité publique concernée l'obligation légale d'enregistrer et de publier l'origine ethnique, le statut migratoire, la nationalité et la religion tant des victimes que des auteurs dans tous ces cas. Cela impliquerait l'abrogation rapide de toute législation interdisant aux autorités de collecter des données pertinentes sur l'origine ethnique et la religion.

Enfin, il doit ériger en infraction pénale, comme nous le développerons ci-dessous, tout manquement ou refus manifestement fautif de la part de fonctionnaires d'intervenir contre les gangs de violeurs par crainte d'attiser les « tensions communautaires » ou de s'exposer à la surveillance médiatique « antiraciste ». Cela s'appuierait sur les principes existants relatifs aux fautes commises dans l'exercice de fonctions publiques, tout en fournissant des normes plus claires et plus facilement applicables.

Le Parlement devrait imposer des peines plus sévères pour les infractions commises dans le cadre de réseaux organisés, notamment des peines privatives de liberté minimales et un recours accru aux peines d'emprisonnement à perpétuité dans les cas extrêmes. La gravité de ces infractions – impliquant souvent des abus prolongés, la traite d'êtres humains et l'exploitation commerciale – justifie les peines les plus sévères possibles.

Une question constitutionnelle plus large se pose concernant l'interaction entre le droit relatif aux droits de l'homme et la poursuite pénale de l'exploitation sexuelle organisée. On fait souvent valoir que les cadres juridiques existants en matière de droits ont été interprétés d'une manière qui entrave une application rigoureuse de la loi ou qui contribue à une certaine prudence institutionnelle. Il convient donc de procéder à un réexamen complet de la loi de 1988 sur les droits de l'homme afin de rééquilibrer les droits individuels et la protection des victimes vulnérables. Les réformes devraient viser à garantir que les arguments fondés sur les droits ne puissent pas être invoqués pour entraver les enquêtes, les poursuites ou les procédures d'expulsion liées à des infractions sexuelles graves.

En effet, il serait probablement préférable d'abroger la loi de 1998 sur les droits de l'homme plutôt que de la laisser en vigueur sous sa forme actuelle.

La loi sur l'égalité de 2010, si elle n'est pas abrogée dans son intégralité, ne devrait jamais s'appliquer aux contextes de la justice pénale et de la protection des personnes vulnérables. Les principes de lutte contre la discrimination ne doivent pas constituer un frein à l'identification des schémas de risque ni à l'application du droit pénal. À défaut d'une abrogation totale, une modification législative devrait au moins préciser que les protections en matière d'égalité ne peuvent être invoquées ni pour couvrir un comportement criminel, ni pour restreindre les pratiques d'enquête légales fondées sur une évaluation des risques fondée sur des preuves.

Les mécanismes préventifs doivent être considérablement renforcés pour faire face à la nature évolutive de l'exploitation sexuelle des enfants et des réseaux organisés de démarchage à des fins sexuelles. À l'heure actuelle, le système de justice pénale reste largement réactif, n'intervenant de manière

de manière décisive qu'une fois que des infractions graves ont déjà été commises et que les victimes ont subi un préjudice durable. Si les poursuites et les sanctions restent essentielles, il convient de mettre davantage l'accent sur l'intervention précoce, la désarticulation des réseaux et la gestion des risques afin de prévenir les abus avant qu'ils ne s'aggravent.

Une réforme essentielle consisterait à garantir un recours plus large et plus proactif aux ordonnances de risque sexuel (SRO) et aux ordonnances préventives civiles connexes. En principe, ces pouvoirs permettent aux autorités d'imposer des restrictions à des individus qui manifestent un comportement préoccupant caractéristique des auteurs d'abus sexuels, même en l'absence de condamnation pénale. Une plus grande disposition à y recourir donnerait aux policiers et aux organismes de protection davantage d'assurance pour intervenir le plus tôt possible, que ce soit en restreignant les contacts avec des enfants vulnérables, en surveillant l'activité en ligne, en limitant l'accès à certains lieux ou en empêchant toute association avec des réseaux présumés de « grooming ». De telles mesures contribueraient à combler le fossé entre le soupçon et les poursuites, dans lequel de nombreux délinquants continuent actuellement d'agir en toute impunité.

Pour des raisons similaires, les dispositifs de surveillance obligatoire des délinquants à haut risque devraient être renforcés. Les personnes ayant des antécédents de violences sexuelles, d'exploitation, de traite ou d'abus organisés devraient être soumises à une surveillance plus rigoureuse par le biais d'un suivi électronique, d'évaluations régulières des risques, d'obligations de déclaration et d'une supervision interinstitutionnelle plus étroite. Compte tenu de la nature de plus en plus numérique du « grooming », la surveillance devrait également inclure les comportements et les communications en ligne, lorsque cela est légalement proportionné. Une surveillance renforcée permettrait non seulement de réduire les risques de récidive, mais aussi d'améliorer la collecte de renseignements sur les réseaux criminels plus vastes.

L'obligation de signalement imposée aux institutions constitue une autre mesure préventive essentielle. Les écoles, les services sociaux, les prestataires de soins de santé, les maisons de retraite, les associations caritatives et les autres organisations travaillant avec des enfants devraient être soumises à une obligation légale claire de signaler aux autorités compétentes tout soupçon d'abus, d'exploitation ou de manœuvres de séduction. Trop souvent, les défaillances institutionnelles, la crainte d'une atteinte à la réputation ou l'incertitude quant aux procédures ont conduit à ignorer les signaux d'alerte. Une obligation légale renforcerait la responsabilité, encouragerait des signalements plus précoces et consoliderait la coopération interinstitutionnelle. Le non-signalement de préoccupations graves, en particulier par des professionnels occupant des postes de confiance, devrait entraîner des sanctions disciplinaires significatives et, éventuellement, des poursuites pénales.

L'extension des pouvoirs préventifs doit toutefois rester conforme aux principes de proportionnalité, de respect des garanties procédurales et des libertés fondamentales. Des garde-fous, notamment un contrôle judiciaire, des mécanismes de révision régulière et des seuils probatoires clairs, sont nécessaires pour garantir que ces pouvoirs étendus ne soient pas utilisés de manière arbitraire. Néanmoins, lorsque la protection d'enfants vulnérables est en jeu, l'équilibre des politiques publiques devrait privilégier une intervention précoce plutôt que d'attendre que des dommages irréparables se produisent.

Enfin, l'objectif législatif primordial devrait être de reconnaître l'exploitation sexuelle organisée comme une forme de criminalité structurelle. Cela nécessite un changement tant au niveau de la doctrine juridique que de la culture institutionnelle. La loi doit passer d'une punition réactive à une éradication proactive des réseaux qui exploitent les enfants vulnérables. Sans un tel changement, les textes législatifs existants – aussi nombreux ou sévères soient-ils en théorie – continueront de fonctionner comme des instruments de justice rétrospective plutôt que de protection efficace.

Les principes suivants doivent être inscrits dans la loi susmentionnée sur l'exploitation sexuelle des enfants :

- **Les enfants ne peuvent jamais donner leur consentement.** La loi doit interdire à tout organisme ou tribunal de considérer le comportement antérieur d'un enfant, sa tenue vestimentaire, son état d'ébriété ou ses « choix de vie » comme des circonstances atténuantes ou un consentement. Tout professionnel qui utilise ce type de langage dans des rapports ou des procédures doit faire l'objet de mesures disciplinaires et d'éventuelles sanctions pénales.
- **La responsabilisation favorise la compétence.** La loi doit apporter davantage de clarté juridique en détaillant les attentes positives auxquelles les organismes en contact avec le public, soumis à un « devoir de diligence » légal, doivent répondre. Parmi les professionnels de première ligne, il est bien sûr du devoir de chacun de protéger les enfants. Cette clarification doit être telle qu'elle oblige le titulaire de cette obligation – qu'il s'agisse d'un individu, d'une organisation ou de toute autre entité – de prendre des mesures proactives et positives pour protéger les enfants contre l'exploitation collective. Le manquement à cette obligation, qu'il résulte d'une incompétence démontrable ou d'une faute délibérée, doit constituer une infraction. L'inaction répétée face à des indicateurs connus de mise en danger a été l'une des caractéristiques déterminantes du fléau des viols collectifs qui sévit à travers la Grande-Bretagne. Les organismes publics doivent donc être soumis à une responsabilité juridique claire en cas de négligence grave.

- **Les crimes commis par des enfants victimes de « grooming » à la demande de leurs**

agresseurs ne présentent pas l'intention criminelle (« mens rea ») nécessaire pour être considérés comme criminels au sens conventionnel du terme. La loi doit effacer le casier judiciaire de tout enfant ou adolescent condamné pour des infractions (notamment la prostitution, la possession de stupéfiants ou les atteintes à l'ordre public) commises *alors* qu'il y était contraint. Il faut partir du principe que ces condamnations sont le résultat direct soit d'une manipulation, soit d'une contrainte. Baptisée « loi de Sammy » en hommage à Sammy Woodhouse, cette mesure bénéficierait aux survivants qui ont besoin de tourner la page et qui ont été criminalisés au lieu d'être protégés.

- **Les violeurs reconnus coupables perdent leurs droits parentaux.** La loi devrait stipuler sans ambiguïté que les violeurs, dès leur condamnation, perdent automatiquement leurs droits parentaux sur tout enfant né de ce viol.
- **Mariage selon la charia.** La loi doit interdire les mariages selon la charia. Trop souvent, ceux-ci ont servi de prétexte aux agresseurs pour exercer un contrôle coercitif accru sur leurs victimes. En effet, les tribunaux de la charia fonctionnent en réalité comme un système judiciaire parallèle, reconnu *par* le droit britannique mais ne relevant pas de celui-ci. Cela leur permet de régir la vie des communautés musulmanes – et, par extension, celle de toute victime manipulée par ces communautés – d'une manière contraire à nos normes et coutumes établies de longue date.

Intervention de première ligne

Tous les professionnels de première ligne – policiers, travailleurs sociaux, enseignants, médecins généralistes, infirmiers, agents chargés de délivrer les licences de taxi, personnel scolaire et animateurs socio-éducatifs – doivent suivre une formation annuelle obligatoire sur l’exploitation sexuelle des enfants en groupe. Cette formation doit présenter les schémas ethniques et religieux avérés, les tactiques utilisées par les gangs, les signes de manipulation psychologique et l’obligation légale d’agir. Le fait de ne pas agir face à des indicateurs clairs doit entraîner un risque professionnel et, dans les cas graves, des conséquences pénales. Une campagne nationale de sensibilisation du public doit être lancée afin que les parents, les voisins et les communautés sachent exactement ce qu’il faut repérer et qui contacter. La réaction par défaut de chaque organisme doit passer de l’incrédulité et de la culpabilisation des victimes à une protection immédiate et à l’ouverture d’une enquête.

Si un changement de politique est nécessaire pour responsabiliser les services publics, la mise en œuvre de ces pratiques doit être soigneusement contrôlée. L’amélioration de la formation est essentielle. De nombreuses initiatives soulignent la nécessité d’une collaboration interinstitutionnelle, mais c’est la mise en œuvre, bien plus que les déclarations d’intention, qui est essentielle à une protection efficace dans la pratique. Des études antérieures ont mis en évidence des lacunes dans les processus interinstitutionnels, dont beaucoup ont été constatées à la suite d’échecs en matière de protection de l’enfance. Un point crucial à prendre en compte est que chaque service dispose de ses propres directives, pratiques et processus, qui contribuent tous à des lacunes en matière de communication, d’orientation vers d’autres services, etc. Il est important que les services publics établissent des relations de confiance entre eux, ainsi qu’avec d’autres partenaires. Cela implique d’engager des conversations ouvertes, de faire preuve de curiosité professionnelle et de privilégier le partage excessif d’informations pour protéger les enfants.

Dans *z0zz*, le *British Journal of General Practice* a publié un article sur les travaux de Sharon Dixon, Bryony Kendall, Jenny Driscoll et Catherine Pope. « L’établissement de relations est au cœur du travail interinstitutionnel », pouvait-on y lire, « et le partage d’expériences et de conclusions peut en faire partie. Lorsque la recherche est principalement menée et partagée dans le cadre de réunions professionnelles et de publications au sein d’une seule institution, des occasions de le faire peuvent être manquées. »⁶¹ Cela vient étayer les conclusions de la présente enquête : la formation interinstitutionnelle est essentielle pour faciliter la collaboration interinstitutionnelle. Nous recommandons donc que la formation interinstitutionnelle à la protection de l’enfance soit rendue obligatoire pour tous les acteurs statutaires

⁶¹ Sharon Dixon, Bryony Kendall, Jenny Driscoll et Catherine Pope, « [Soutenir le caractère “multi” de la collaboration](#)

interinstitutionnelle : apprendre les uns avec les autres et les uns des autres pourrait permettre une protection interinstitutionnelle », *8th British Journal of General Practice*, septembre 2022, p. 47ç.

services. L'enquête recommande en outre que les organismes collaborent afin de convenir de pratiques et de politiques de travail communes visant à empêcher que la confidentialité ne constitue un obstacle au partage d'informations cruciales dans des circonstances où cela pourrait non seulement contribuer à protéger les enfants, mais aussi s'avérer vital.

Des affiches de sensibilisation décrivant les signes de démarchage et d'exploitation sexuels des enfants devraient être apposées dans les espaces publics de tous les établissements de santé, y compris les cabinets de médecine générale, les centres de santé sexuelle, les services d'urgence, les services d'hospitalisation, les centres de santé mentale et tout autre lieu accessible aux personnes fréquentant ces établissements. Cette mesure devrait être étendue aux écoles et aux centres de jeunesse.

La police doit être réformée de fond en comble. Chaque service de police doit être tenu d'enregistrer l'origine ethnique, le statut migratoire, la nationalité et la religion tant des victimes que des auteurs dans toutes les affaires d'exploitation sexuelle des mineurs. Un indicateur national pour l'exploitation sexuelle des mineurs à caractère collectif doit être rendu obligatoire. Des unités spécialisées dans l'exploitation sexuelle des mineurs doivent être mises en place au sein de chaque service de police, dotées de ressources dédiées à une lutte proactive. Il faut s'opposer par principe au lobbying ethnoreligieux qui s'oppose à une application correcte de la loi.

Police

Le cadre actuel dans lequel les forces de l'ordre abordent l'exploitation sexuelle des enfants ne rend pas compte des nuances réelles du problème. Afin d'améliorer son efficacité, la police doit renforcer sa coopération avec les groupes de travail interinstitutionnels existants chargés de l'exploitation sexuelle des enfants, conçus pour identifier et protéger les enfants exposés au risque d'exploitation.

À l'heure actuelle, ces efforts se déroulent principalement au niveau local, sans coordination suffisante. Les groupes de travail interinstitutionnels sur l'exploitation sexuelle des enfants (CSE) ne disposent pas non plus d'une base légale ni d'un cadre opérationnel imposé au niveau national. En conséquence, les résultats varient d'un endroit à l'autre. Les conclusions tirées d'examen de cas graves et d'enquêtes majeures – notamment celles issues des investigations sur les gangs de Rotherham et de Rochdale – indiquent que l'absence d'un guide opérationnel cohérent, établi à l'échelle nationale, a contribué à des défaillances en matière de protection et a compromis les interventions locales.

Nous appelons donc à la mise en place immédiate d'une coordination interinstitutionnelle en matière d'exploitation sexuelle des enfants et d'un cadre opérationnel uniforme. De telles réformes amélioreraient la cohérence et optimiseraient la responsabilisation. Lorsqu'elles sont efficaces, les instances interinstitutionnelles de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants

ont tendance à se caractériser par des seuils et des parcours d'orientation bien définis, des réunions stratégiques régulières entre les services de police et les services de protection de l'enfance, ainsi que des lignes de responsabilité claires. Le comté de Norfolk est souvent salué pour ses résultats dans ces domaines précis. Il existe en effet une équipe interinstitutionnelle dédiée à la lutte contre l'exploitation, intégrée aux services de police. Le modèle éprouvé de ces réussites doit servir de fondement à toute réforme future.

La police devrait également être formée pour interroger les suspects impliqués dans des viols collectifs au sujet de leurs croyances religieuses et pour enquêter sur les témoignages des victimes en lien avec les aspects religieux des abus subis. La crainte d'offenser les sensibilités culturelles doit être totalement éliminée de la culture qui imprègne les services de police modernes.

Santé

La loi doit stipuler que le NHS a un devoir de protection envers les survivantes de viols collectifs. Chaque centre de santé sexuelle, cabinet médical, service des urgences et service de santé mentale doit déclencher automatiquement une procédure de protection pour tout enfant présentant des IST, des lésions génitales, une grossesse ou des actes répétés d'automutilation liés à l'exploitation. Il faut interdire le renvoi d'un enfant dans un environnement à risque connu sans qu'un plan de protection interinstitutionnel ait été mis en place. Des soins tenant compte des traumatismes doivent être mis en place à l'échelle nationale pour toutes les victimes de viols collectifs. Les avortements clandestins et les grossesses résultant d'un viol doivent être traités comme des crimes, et non comme des questions médicales privées.

En mars 2026, le gouvernement a publié une version mise à jour de « Working Together to Safeguard Children » (Travailler ensemble pour protéger les enfants) – un guide réglementaire sur la collaboration interinstitutionnelle visant à aider, soutenir et protéger les enfants. Ce guide présente un résumé des modifications apportées à cette version mise à jour, ainsi qu'un glossaire en annexe consacré à l'exploitation sexuelle des enfants en groupe.

Ce glossaire définit l'exploitation sexuelle des enfants en groupe comme

« deux ou « deux ou plusieurs individus (identifiés ou non) qui ont agi (ou sont associés à d'autres) avec d'autres personnes et qui ont participé à des actes visant à faciliter l'exploitation sexuelle d'un enfant ». L'implication dans l'exploitation sexuelle d'enfants comprend, par exemple, le fait de les présenter à d'autres personnes à des fins d'exploitation, d'abuser d'un enfant à des fins d'

exploitation sexuelle, le fait de tirer profit d'activités sexuelles avec un enfant ou de permettre à ce ;»o;s»ty à des fins d'activités sexuelles avec un enfant, etc. Cela peut se produire au sein de la famille, entre enfants et adultes, ainsi qu'au sein de groupes plus ou moins structurés. »⁶²

Des soins tenant compte des traumatismes doivent également être mis en place à l'échelle nationale pour les survivants de l'exploitation sexuelle organisée. Les survivants souffrent fréquemment de traumatismes psychologiques à long terme, de dépendance, d'automutilation, de sans-abrisme, de syndrome de stress post-traumatique (SSPT), de dépression et de difficultés à recourir aux services de santé. Pourtant, l'offre de soutien reste inégale. Un nombre écrasant de participants avec lesquels nous avons échangé au cours de l'enquête ont fait état de difficultés à accéder à un soutien psychologique adapté pour surmonter leur traumatisme et faciliter leur rétablissement.

Les survivants ont besoin d'une attention plus spécifiquement ciblée que celle habituellement proposée dans le cadre de la thérapie cognitivo-comportementale. Le présent rapport recommande que la thérapie centrée sur la compassion (TCC) constitue également un élément central de l'offre thérapeutique destinée aux survivants. Les survivants présentent couramment une honte profonde, un sentiment de culpabilité, une dissociation, une dérégulation émotionnelle, des symptômes de traumatisme complexes, une dépendance aux substances, une dépression, des comportements d'automutilation et des difficultés à nouer des relations interpersonnelles sûres. Ces schémas psychologiques ne sont pas fortuits ; ils sont souvent la conséquence directe d'une coercition prolongée, d'humiliations, d'une dégradation, de violences et d'un abandon institutionnel.

La CFT cible spécifiquement ces schémas psychologiques. Les processus de conditionnement conditionnent délibérément les victimes à intérioriser la culpabilité, la complicité, le sentiment d'inutilité et la dépendance émotionnelle vis-à-vis des auteurs. De nombreux survivants se décrivent par conséquent non pas principalement comme des victimes de violence, mais comme « sales », « faibles », « complices » ou « irrécupérables ». Ces sentiments fondés sur la honte persistent même une fois la sécurité physique assurée. La CFT vise directement à renforcer ce système apaisant par le biais d'images empreintes de compassion, d'un entraînement à la régulation émotionnelle, de la réparation des liens d'attachement et de la réduction des pensées autocritiques. Des données récentes suggèrent que les interventions fondées sur la compassion sont efficaces pour réduire les symptômes du SSPT, la honte, la dépression et l'autocritique chez les survivants de traumatismes.

Il est important de noter que de nombreux survivants de l'exploitation organisée se méfient des figures d'autorité

⁶² Voir Gouvernement britannique, [Working Together to Safeguard Children](#), mars 2026, p. 164.

et ont du mal à établir des relations cliniques conventionnelles en raison de trahisons répétées. La CFT offre un cadre non punitif et non pathologisant qui valide les réactions de survie plutôt que de présenter les victimes comme dysfonctionnelles ou récalcitrantes. Cela est particulièrement important pour les survivants qui ont auparavant été criminalisés, mis en doute ou blâmés par des professionnels.

Compte tenu de ces éléments, la CFT devrait être mise en œuvre à l'échelle nationale au sein des services spécialisés d'aide aux victimes ; les protocoles de prise en charge des traumatismes du NHS devraient inclure la CFT parmi les interventions recommandées pour les victimes d'exploitation sexuelle organisée ; les cliniciens travaillant avec les victimes de réseaux de « grooming » devraient bénéficier d'une formation spécialisée aux approches tenant compte de la honte et fondées sur la compassion ; la mise en place d'une thérapie à long terme devrait être privilégiée par rapport aux interventions de crise de courte durée ; et les services d'aide aux victimes devraient intégrer des modèles de rétablissement bienveillants basés sur l'entraide entre pairs, parallèlement à la psychothérapie formelle. Un soutien devrait également être proposé aux membres de la famille, en particulier aux enfants et aux partenaires des victimes d'abus commis par des gangs.

En ce qui concerne la santé physique, les grossesses chez les mineures de moins de 16 ans, les avortements à la suite d'un viol présumé, les grossesses dissimulées, les interruptions de grossesse forcées et les avortements clandestins présumés devraient être traités comme des questions relevant de la protection de l'enfance et potentiellement pénales, plutôt que comme de simples épisodes médicaux privés. L'enfant doit toujours être considéré comme une victime ayant besoin de protection.

Comme nous l'avons vu, les séquelles physiques de l'exploitation ne disparaissent pas avec la fin des abus eux-mêmes. Dans de nombreux cas, comme nous l'avons constaté, le traumatisme se répercute sur la vie des enfants nés d'un viol. L'invisibilité institutionnelle persistante de ces enfants reflète une réticence plus générale à faire face aux conséquences humaines plus larges de l'exploitation sexuelle organisée. À ce titre, ces enfants devraient être officiellement reconnus, dans la législation relative à la protection de l'enfance, comme une catégorie vulnérable nécessitant un accompagnement spécialisé. Nous recommandons en outre la création d'un programme national de recherche visant à examiner les conséquences à long terme, sur le plan social, psychologique, du développement et de la protection, pour les enfants nés à la suite de violences sexuelles organisées. L'absence quasi totale de recherches britanniques dans ce domaine constitue un angle mort institutionnel majeur.

Une formation obligatoire devrait également être mise en place pour l'ensemble du personnel de première ligne du NHS sur la manière d'identifier et de gérer les différentes dynamiques de manipulation : contrôle coercitif, dissociation, manifestations traumatiques, abus liés aux gangs, exploitation selon le « modèle du petit ami » et abus liés à l'honneur. De nombreuses enquêtes ont mis en évidence un schéma récurrent dans lequel les professionnels n'intervenaient pas parce que les victimes étaient perçues comme « perturbées », « consentantes » ou « faisant des choix de vie ».

Enfin, nous recommandons la création d'unités spécialisées du NHS consacrées à l'exploitation sexuelle des enfants dans les zones où des antécédents avérés d'abus organisés ont été constatés. Ces unités devraient associer la médecine légale, l'expertise en matière de protection de l'enfance, les services de santé mentale, la défense des droits des survivants et un accompagnement à long terme des traumatismes. Leur objectif serait non seulement le traitement, mais aussi l'identification précoce des schémas d'exploitation organisée. Chaque survivant devrait se voir garantir un accès à long terme à un accompagnement psychologique spécialisé, à un traitement psychiatrique, à des soins de santé sexuelle, à des soins de santé reproductive, à un accompagnement en matière de dépendance, à une aide juridique et à une aide au logement, que des poursuites pénales soient en cours ou non.

Poursuites privées / Procédures civiles

La loi prévoit des mécanismes complets et puissants permettant aux victimes, à leurs familles et aux autres parties concernées de demander des comptes pour les infractions généralisées de démarchage à des fins sexuelles, de viol et de traite commises par des gangs organisés à travers le Royaume-Uni. Ces mécanismes s'exercent par deux voies principales : (1) les actions civiles visant à obtenir une indemnisation, ainsi que d'autres réparations, pour le préjudice subi et (2) les poursuites privées lorsque les autorités publiques ont manqué à leur devoir ou refusé d'agir. Ces deux voies s'appuient directement sur le large éventail d'infractions et de défaillances institutionnelles documentées dans des affaires telles que *R c. Ka»»a»* (2017), et elles peuvent être utilisées de manière stratégique pour obtenir justice, mettre en lumière les lacunes systémiques et dissuader de futures infractions sans dépendre uniquement de procureurs de l'État ou de conseils locaux peu enclins à agir.⁶⁷

Les actions civiles contre les auteurs eux-mêmes s'appuient sur les délits civils fondamentaux que sont les coups et blessures. Ces actions sont engagées dès lors qu'il y a eu contact sexuel non consensuel,

⁶⁷ Cour pénale centrale, [affaire R c. AKHTAR DOGAR, ANJUM DOGAR, KAMAR JAMIL, MOHAMMED](#)

KARRAR, BASSAM KARRAR, MOTS DE PRONONCIATION DE LA PEINE DE SON HONNEUR LE JUGE PETER
ROOK QC, 7 juin 2017.

de la violence physique ou des actes de contrainte, comme l'ont démontré à maintes reprises les schémas de conditionnement et d'exploitation impliquant une brutalité extrême, des agressions répétées et l'utilisation de drogues pour faciliter la commission des infractions. Les victimes peuvent obtenir réparation pour les blessures physiques, la douleur et la souffrance, la perte de revenus et les frais médicaux, les tribunaux étant habilités à accorder des dommages-intérêts aggravés ou exemplaires lorsqu'il est démontré que le comportement a été sadique ou humiliant. La séquestration constitue un autre chef de demande dans toute affaire impliquant la traite ou la séquestration, lorsqu'il est établi que les auteurs ont restreint la liberté des victimes par des menaces, un enlèvement ou un contrôle sur le territoire du Royaume-Uni à des fins d'exploitation sexuelle. Ce délit civil correspond directement aux infractions de traite prévues aux articles 57 à 5çA de la loi de 2007 sur les infractions sexuelles (Sexual Offences Act 2007) et de la loi de 2015 sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act 2015), permettant aux victimes de demander une indemnisation substantielle pour la privation de liberté et le traumatisme psychologique qui l'accompagne.

Une action civile distincte, mais tout à fait pertinente, est possible en vertu de la jurisprudence *Wilki»so»*

c. Dov»to» (18ç7) pour le fait d'infliger intentionnellement une détresse émotionnelle. Ce délit civil englobe le processus de conditionnement lui-même, la fourniture de substances contrôlées visant à affaiblir la résistance, les humiliations répétées et le préjudice mental à long terme infligé aux enfants victimes. Les tribunaux ont reconnu que ce type de comportement délibéré, souvent accompagné de menaces à l'encontre des familles, atteint le seuil d'un comportement scandaleux destiné à causer un préjudice psychiatrique, ouvrant ainsi la voie à une indemnisation même en l'absence de blessures physiques. Outre ces recours de droit privé, toute victime éligible conserve le droit légal de solliciter des indemnités auprès du Criminal Injuries Compensation Scheme 2012. Ce dispositif couvre explicitement les infractions sexuelles violentes, notamment le viol d'un enfant de moins de 17 ans, les agressions avec pénétration et l'exploitation sexuelle ; il fonctionne indépendamment de toute condamnation pénale, offrant un filet de sécurité sous la forme d'indemnités financées par l'État pouvant atteindre plusieurs dizaines de milliers de livres sterling en fonction de la gravité du préjudice.

La responsabilité civile s'étend également aux autorités publiques dont les manquements ont permis la commission d'infractions pénales odieuses. Les actions en responsabilité pour négligence à l'encontre des forces de police, des conseils municipaux, des services sociaux et des organismes du NHS aboutissent lorsqu'un devoir de diligence est établi et qu'il a été manqué par le fait d'ignorer systématiquement les signalements, de ne pas enquêter sur les avertissements ou de privilégier les soi-disant « relations communautaires » au détriment de la protection de l'enfance. Le Conseil municipal métropolitain de Rotherham,

par exemple,

a déjà versé des millions de livres sterling à titre de règlement, précisément parce que sa culture institutionnelle a empêché une protection efficace. L'abus de pouvoir dans l'exercice de fonctions publiques constitue un délit civil supplémentaire et puissant lorsque les plaignants peuvent prouver que des fonctionnaires ont agi de mauvaise foi ou avec malveillance, par exemple en classant délibérément des enquêtes par crainte d'être taxés de racisme. Ce délit civil nécessite la preuve d'un préjudice ciblé, mais peut donner lieu à des dommages-intérêts exemplaires et à la responsabilité personnelle des agents ou conseillers individuels.

Les recours fondés sur la loi de 1988 sur les droits de l'homme se sont révélés particulièrement efficaces dans ce contexte. L'article 7 de la CEDH impose à l'État une obligation positive de protéger les individus contre les traitements inhumains ou dégradants et d'enquêter avec efficacité et rapidité sur les crimes graves tels que le viol. L'arrêt historique rendu par la Cour suprême dans l'affaire *DSD c. Commission de police de la ville de Melbourne* (2018) a confirmé que les défaillances systémiques en matière d'enquête constituent une violation de cet article, donnant lieu à l'octroi de dommages-intérêts aux victimes qui ont été laissées pour compte par une inaction répétée.⁶⁴ Une jurisprudence plus récente dans l'affaire *Chisfi Co»staAls ofi No»tha½;to»shi»s c. Woodcock* (2025) réaffirme que les forces de police peuvent être tenues responsables et condamnées à verser des dommages-intérêts lorsqu'elles manquent à leur obligation de protéger les individus contre un préjudice prévisible causé par un tiers, ce qui englobe des violations tant de l'article 7 que de l'article 8 relatifs au respect de la vie privée et familiale.⁶⁵ Ces recours fondés sur les droits de l'homme peuvent être introduits parallèlement à des actions en responsabilité pour négligence et ont donné lieu à l'octroi d'indemnités substantielles, tout en imposant simultanément des changements de politique au sein des institutions défaillantes.

D'autres voies juridiques découlent de la loi de 1988 sur l'enfance et de la loi 2004 sur l'enfance, qui imposent aux collectivités locales des obligations claires en matière de protection des enfants et de promotion de leur bien-être. Le non-respect de ces obligations, en particulier lorsque des enfants vulnérables placés en institution ont été victimes de manœuvres de séduction ou d'agressions de la part de personnes en situation de confiance, ouvre la voie à des actions civiles en dommages-intérêts. Les articles 16 à 19 de la loi de 2007 sur les infractions sexuelles (*Sexual Offences Act 2007*) créent des infractions pénales spécifiques pour les adultes occupant des postes de confiance qui se livrent à des activités sexuelles avec des enfants placés sous leur garde ou qui y incitent, mais ces mêmes faits engagent également la responsabilité civile pour manquement à une obligation légale. Les principes de responsabilité du fait d'autrui permettent aux demandeurs de tenir les autorités responsables des actes ou omissions de leurs

⁶⁴ Cour suprême du Royaume-Uni, COMMISSAIRE DE POLICE DE LA MÉTROPOLE c. DSD ET UN AUTRE, 7 juillet 2015.

⁶⁵ Cour suprême du Royaume-Uni, CHEF DE LA POLICE DU NORTHAMPTONSHIRE c. WOODCOCK, 4 juillet 2025.

employés, tels que les travailleurs sociaux, le personnel des maisons de retraite ou celui du NHS, qui ont soit commis des infractions, soit fermé les yeux. Lorsque des décisions politiques plus générales ont contribué au scandale, des procédures de contrôle juridictionnel restent disponibles pour contester les omissions illégales, offrant ainsi un moyen d'annuler les décisions et d'imposer la conduite d'enquêtes en bonne et due forme.

Les poursuites privées constituent le pendant pénal de ces recours civils et sont accessibles à toute personne ou organisation ayant un intérêt suffisant dans l'affaire.

L'ensemble des infractions commises par les auteurs peut faire l'objet de poursuites privées en vertu de la loi de 2007 sur les infractions sexuelles, y compris le viol en violation de l'article 1, le viol d'un enfant de moins de 17 ans en violation de l'article 5, les agressions avec pénétration visées à l'article 2, les agressions sexuelles visées à l'article 7, le fait d'amener ou d'inciter un enfant à se livrer à une activité sexuelle visé aux articles 8 et 10, l'organisation ou la facilitation de l'exploitation sexuelle d'enfants visée à l'article 50, le «grooming» visé à l'article 15, ainsi que les diverses infractions liées à la traite et à la prostitution visées aux articles 52 et 57 à 57A. La loi sur les crimes graves 2015 a élargi ces dispositions en remplaçant les références obsolètes à la prostitution enfantine par le concept plus large d'exploitation sexuelle d'un enfant, tandis que la loi sur l'esclavage moderne 2015 érige en infraction la traite à des fins sexuelles, passible d'une peine maximale d'emprisonnement à perpétuité. Les infractions liées aux images indécentes, celles consistant à provoquer ou à inciter à la prostitution à des fins lucratives, ainsi que les cas, plus rares mais avérés, de cruauté envers les animaux liés à ces infractions, peuvent également faire l'objet de poursuites.

Lorsque les autorités publiques ou leurs agents ont eux-mêmes commis des infractions, les poursuites privées sont tout aussi envisageables. Les fautes commises dans l'exercice de fonctions publiques, l'entrave à la justice et la complicité avec les auteurs principaux peuvent toutes être retenues à l'encontre de policiers, de conseillers municipaux, de travailleurs sociaux ou de personnel soignant ayant délibérément entravé les enquêtes ou protégé les auteurs. Les mêmes principes s'appliquent aux membres de la famille ou aux personnalités locales qui ont protégé des violeurs en intimidant les victimes, en dissimulant des preuves ou en apportant une aide active aux réseaux de traite. Des précédents tels que *l'affaire HM Advocats c. Colli's* (2016) illustrent le sérieux avec lequel les tribunaux considèrent l'abus de confiance dans les structures d'accueil, et les parties civiles peuvent réclamer les mêmes peines d'emprisonnement à perpétuité assorties de durées minimales prolongées que celles prononcées dans *l'affaire R c. Ka'a'a* (2017) pour la nature dépravée, brutale et

sadique des agissements du gang.⁶⁶

La procédure applicable aux poursuites privées est simple mais efficace. Une citation à comparaître ou un mandat est délivré par un tribunal de première instance sur présentation de preuves satisfaisant aux critères de preuve et d'intérêt public, après quoi l'affaire suit le cours normal de toute autre procédure pénale, le CPS conservant le pouvoir de prendre le relais pour la poursuivre ou y mettre fin. Ce mécanisme contourne les réticences institutionnelles, garantit que des affaires telles que celles impliquant des délinquants en fuite ou des membres de la famille sous protection soient portées devant les tribunaux, et crée un dossier public de l'infraction pouvant étayer des actions civiles parallèles. Conjointement, les actions civiles permettent d'obtenir une réparation financière et de faire rendre des comptes pour le préjudice subi, tandis que les poursuites privées aboutissent à des condamnations pénales, à de longues peines privatives de liberté et à la condamnation publique nécessaire pour démanteler les réseaux. Ensemble, elles forment une stratégie juridique complète capable de rendre justice là où les organismes publics ont historiquement échoué.

⁶⁶ Haute Cour de justice, [HER MAJESTY'S ADVOCATE c. GORDON COLLINS](#), 5 novembre 2016.

Prochaines étapes

- Publier l'intégralité des déclarations des témoins de cette enquête.
- Recueillir d'autres déclarations de témoins afin que davantage de victimes puissent raconter leur histoire.
- Dénoncer au Parlement les personnes reconnues coupables d'avoir facilité les agissements des gangs de violeurs.
- Poursuivre l'engagement de procédures civiles et de poursuites privées lorsque cela s'avère approprié.
- D'autres femmes se sont manifestées depuis la tenue de nos audiences officielles. Soyez assurés que nous avons l'intention de donner à notre enquête sur les gangs de violeurs une longue durée de vie, bien au-delà de la publication de ce rapport. Elle sera mise à jour au fur et à mesure que nous en apprendrons davantage sur ce fléau des plus horribles qui entache notre histoire nationale. Il s'agit de la phase initiale d'une mission plus vaste visant à garantir qu'aucune atrocité évitable de ce type ne puisse jamais se reproduire.

Message de conclusion de Rupert Lowe, député et président de l'enquête sur les gangs de violeurs

Je tiens à vous remercier d'avoir pris le temps de lire notre rapport. J'espère qu'il vous aura aidé, dans une certaine mesure, à comprendre l'horreur qui s'est déroulée dans presque toutes les villes britanniques au cours des 50 dernières années.

Participer à nos audiences et écouter les survivantes a été l'expérience la plus déchirante de ma vie. Il est impossible de comprendre comment un tel mal a pu se développer à une échelle aussi effroyable.

Cette enquête a été lancée parce que les autorités n'ont pas agi, que les responsables politiques n'ont pas agi, que la fonction publique n'a pas agi.

Tout le monde a failli à son devoir. Nous ne commettrons plus jamais cette même erreur.

Nous offrirons une tribune aux autres victimes pour qu'elles puissent raconter leur histoire à la nation ; je nommerai les auteurs de ces crimes en invoquant l'immunité parlementaire, et nous nous efforcerons de les envoyer en prison en collaboration avec les autorités compétentes. Si celles-ci ne prennent pas les mesures nécessaires, nous engagerons des poursuites civiles pour que justice soit enfin rendue.

L'objectif ultime de notre enquête est clair : mettre

les violeurs et leurs complices derrière les barreaux.

D'autres informations suivront très prochainement à ce sujet.

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à la lecture de ce rapport

historique. Rupert Lowe, député
Enquête sur les gangs de violeurs

Annexe I – Victime n'ayant pas comparu

Témoignage

« Felicity » (survivante)

« C'est la première fois que je raconte en détail ce qui m'est arrivé quand j'étais enfant. »

*« La première agression a eu lieu peu après mon huitième anniversaire. À cette occasion, il m'a demandé si je voulais l'accompagner dans la salle de bain. Nous sommes donc entrés dans une pièce à l'arrière, et il a fermé la porte derrière nous. Il avait fermé la porte derrière nous, bien que les portes fermées nous provoquaient toujours une certaine appréhension et de l'angoisse. Il s'est alors retrouvé dans une petite pièce, et il m'a demandé de lui passer ça. Quand j'ai voulu lui passer ça, il s'est précipité vers moi et a posé ses mains partout sur moi. Je n'ai
»*s/s/s/s*As» l'entendre dire quoi que ce soit au début. J'ai gelé sur place et je ne pouvais plus bouger. J'»*s/s/s/s*As» aussi eu très peur. J'»*s/s/s/s*As» également compris que j'allais me retrouver dans le pétrin. Il m'a dit que si j'en parlais à quelqu'un, on m'emmènerait. J'avais peur de rentrer chez moi par la suite. » « C'était le début de mes années en Australie, en tant qu'étudiant. C'était la première à m'avoir traité de cette manière. Il a alors commencé à m'envoyer vers d'autres , notamment en Asie, en dehors de la communauté locale. Par la suite, j'ai commencé à organiser des collectes avec un taxi ou une personne qui venait nous chercher régulièrement. »*

« Ces collectes avaient souvent lieu après l'école, lors des soirées paroissiales où j'étais censé assister à la messe, ainsi que lors de fêtes religieuses. »

« Je me suis également retrouvé dans des situations où j'étais amené à commettre des actes préjudiciables impliquant d'autres enfants. Cela me rendait souvent confus et me faisait douter de ce qui était « normal », tout en me causant de l'anxiété et de la peur à l'idée de me confier. »

« Cette approche était destinée à ceux qui « aimaient » et qui voulaient aimer. On m'a dit que c'était la « volonté de Dieu » et que je devrais « me rendre » à Isla. Cela était présenté comme de l'amour et de la bienveillance, mais cela fonctionnait comme une humiliation et un contrôle. »

« Cela ressemblait à ma période initiale de fréquentation d'une église chrétienne. Mon contact

avec lui et cette manière d'exprimer sa foi a été « satisfaite » et utilisée comme l'un des moyens pour gagner la confiance et légitimer ce qu'il disait. »

*« Je pense qu'il est temps que l'Asie donne un aperçu de l'île d'Isla½ Ay, l'une de ces îles asiatiques. »
;s » ;st » ato » s a » d Asi » g m'a dit de l'« issdsd » à lsa » » it, en tant que « ;a » t ofi ths « ; » sssu » s to
co » vs » t. »*

« Les deux mots «oo½» devaient être prononcés comme un «u» anglais. J'ai décidé de les écrire ainsi, car c'est le «oo½» que les filles utilisaient lorsqu'on leur disait d'avoir fait quelque chose de bien. Je pense que ce «oo½», je l'associe à des sons ressemblant à des miaulements, comme ceux des chats, dans tous les cas. Ainsi, nous avons des positions sur ce sujet et d'autres encore. Je rappelle également ces diverses utilisations d'Asig dans ce contexte, qui servaient à faire du mal aux âmes. Étant donné que ce « ooo » était « fi'ights'i'g », et qu'il était entendu qu'Asi'g considérait ces « ½sa'at » comme de graves « u'ish½s't ». Je ne comprends pas toujours pourquoi les « juifs » sont si maltraités.

« Je pense que l'un des pires cas de « wish-ists » dont j'ai été témoin concernait une jeune fille accusée d'avoir « volé » l'un de ces objets pour les catholiques. À ce moment-là, j'avais déjà renvoyé Aack, et Cha s'était levée pour nous rejoindre. Elle était en larmes, et nous avons tous pris place. Nous étions dans la salle de classe lorsque la jeune fille a été amenée. Elle a alors expliqué qu'elle en avait parlé aux catholiques et qu'elle avait décidé de nous donner une leçon. J'ai alors vu un homme asiatique utiliser le sac de la jeune fille alors qu'il était encore chaud. J'ai vu des ciseaux et des couteaux de ski utilisés sur le dos de la jeune fille. Cette histoire m'a semblé très inquiétante.

« Je pense que cette fille est morte. Je me souviens avoir vu ses yeux se perdre dans le lointain à ce moment-là. Je qualifierais ces yeux de « tristes », presque larmoyants dans l'ensemble. J'étais bouleversé.

« À ce moment-là, Aoth « Cha » et moi étions tous les deux en train de nous amuser au même moment. Toutes ces activités se sont terminées par des rires. J'étais avec « Cha » lorsqu'elle a commencé à avoir des convulsions. À ce moment-là, aucun de nous n'avait vraiment compris ce qui se passait. Je pensais qu'elle était en train de mourir. Ce que j'ai dit à « Cha » à la fin m'a permis de comprendre ce qui se passait lorsque j'ai décédé. J'ai vécu plusieurs crises cardiaques au cours de ma vie. »

*« Quand "Cha" est revenue à la maison, les autres filles étaient déjà là. J'ai demandé à l'une d'entre elles où elle était. Après avoir posé cette question, j'ai été prise d'une
« ;u»ish½s»t »oo½. » L'une de ces filles m'a dit qu'elle « sauverait » As en revenant. Elles*

ont ri et m'ont dit qu'ils l'avaient tué et que je le reverrais tel qu'il était. Cependant, l'un d'entre eux a également déclaré qu'il voulait l'emmener au Pakistan. »

« J'ai été témoin d'un grave incident de violence impliquant un ½a » que j'ai signalé aux agents de police. J'

« J'ai vu ses blessures et ses traces de sang. Une jeune fille a été abattue devant moi. Cette scène est bouleversante et m'a profondément marquée. »

« Au cours de cette période, j'ai été amené à constater que j'étais constamment sous l'emprise de ces

½s» i»volvsd. J'ai été confronté à des violences sexuelles et on m'a dit des choses telles que je pouvais, si je le souhaitais, et me mettre à rire. En raison de ces affirmations et de ces remarques que j'avais déjà entendues, j'ai rapidement compris que je serais tué si je révélais ce qui s'était passé ou ce dont j'avais été témoin. »

« À un moment donné pendant cette période, j'ai tenté de mettre fin à mes jours à l'aide d'un pistolet appartenant à l'un des individus impliqués. J'ai tenté de me tirer une balle en le pointant sur ma tête. J'avais

j'avais utilisé un pistolet à air comprimé, mais je ne savais pas m'en servir. J'ai appuyé sur la gâchette, mais le coup n'est pas parti. J'ai vu les adultes réagir avec une certaine colère. Je me souviens avoir dit que j'allais faire ce qu'on m'avait demandé et j'ai d'abord été effrayée. »

« On nous a mises dans un bus avec d'autres filles, en groupes de deux, on nous a fait descendre au milieu d'un champ et on nous a toutes emmenées, on nous a fait asseoir et on nous a expliqué ce qu'on allait faire. Quatre de ces filles ont été emmenées par un homme qui les a vendues. Elles ne parlaient pas anglais. »

« L'une d'entre elles a parlé au type qui allait les emmener, et il a dit quelque chose, puis il s'est tenu là, encore et encore, et il a regardé. Il s'est mis à genoux et nous a tous fait regarder. C'est ce qui nous a marqués. C'est pour ça que j'ai essayé de m'échapper de cette ville. Pour y parvenir, j'ai dû creuser mes propres tombes. C'est l'une des choses dont je me souviens très clairement. »

« Il parlait de vouloir faire du mal à son père. Il parlait de son idole, le père West, et de tout ce qu'il pouvait faire pour tourmenter, tuer et faire souffrir les enfants. Il en parlait en détail et je l'ai revu quand j'avais 27 ans. J'ai essayé de le comprendre à 27 ans, mais ça n'a pas vraiment marché. »

« Je me souviens de certaines occasions où il nous a fait faire des choses, comme des jeux de société et des jeux de cartes. Il

c'est ainsi qu'il s'exprimait. J'ai également observé qu'il m'imitait et me lançait des remarques sarcastiques tout en riant, comme s'il trouvait cela amusant. Son comportement était à la fois sadique et humiliant. »

*« Cette maison, comme les autres que j'avais eues auparavant, était habitée par des jeunes filles. Je
« Alors que j'étais encore une toute jeune fille, âgée d'environ cinq ou six ans, j'ai été amenée dans cette cuisine. J'ai également pu voir d'autres filles se glisser dans cette maison. »*

*« Ce garçon, que j'appelais « Raz », aimait observer les autres garçons faire de même. Pendant l'agression, je lui ai crié de s'arrêter. Je me souviens qu'il a finalement dit aux autres de s'arrêter et leur a demandé de sauver l'enfant. Cependant, lorsque les autres sont partis, « Raz » a
»a; et a pris les pièces lui-même. »*

« Je l'ai entendu dire que cette soirée était « spéciale », qu'il organisait quelque chose, et que j'avais été « invité » à cette soirée par ses associés. Au cours de cette soirée, de nombreuses agressions ont eu lieu. Je ne peux pas dire exactement combien il y en a eu. J'ai vu « Raz » assis dans le coin, observant pendant que les assaillants agissaient.

« À un moment donné pendant la nuit, j'ai été contraint de prendre des doses supplémentaires de médicaments. Je me sentais complètement désorienté, étourdi, nauséux et incapable de dormir correctement. Je me suis mis à chanter et à soupirer. Je me sentais d'abord physiquement lourd, comme si je ne pouvais plus contrôler mon corps. J'ai vomi tout seul à plusieurs reprises parce que j'étouffais, mais ces vomissements se sont poursuivis sans interruption.

« J'ai vu des brumes s'élever et se diriger vers la mer, tandis que les deux hommes étaient concentrés sur ce qu'ils observaient. J'ai lancé des cigarettes en direction de l'AaAy. Le vol était blanc, l'AaAy était couvert de taches noires. C'est ce qui a tué l'AaAy. Cet incident m'a causé une grande détresse et a été l'une des expériences les plus traumatisantes que j'aie jamais vécues. À ce moment-là, j'ai d'abord été socialement dépassé et, psychologiquement, j'ai nié ce que j'avais vécu.

*« J'ai commencé à ressentir des crises de panique, des flashbacks, de la dissociation, des tremblements, des palpitations et des troubles sociaux
. Ces périodes correspondaient à des moments où je bloquais des aspects significatifs de ce qui s'était passé afin de pouvoir faire face et survivre. J'ai également examiné des situations satisfaisantes que j'ai d'abord rejetées, écartées ou considérées comme si j'enquêtais sur des cas qui avaient un effet extrêmement néfaste sur ma confiance et mon estime de moi-même. »*

« Une partie significative de mon travail a finalement abouti à des listes répertoriées, analysées et validées. Ce travail m'a permis de comprendre que ce qui m'était arrivé n'était
» n'était pas de ma faute. Bien que je continue à examiner les aspects de cette affaire et les systèmes de soutien
» s'ai», j'ai «ov sx;s»is»cs fisvs» ight½a»ss a»d flashAacks a»d fissl ½o»s aAls pour parler s;sak
o;s»ly de ce qui s'est «ha;;s»sd. Je me rends également compte que j'ai beaucoup de mal à m'en
sortir, car je ne parviens pas à rester concentrée en permanence sur ces problèmes. »

« Claire » (Survivor)

« C'est toujours ce qui attire les filles, donc ça attire aussi les jeunes. Du coup, les filles se droguent à cause de ça, et beaucoup de ces filles traînent encore avec ce même ; c'est vraiment triste. »

« On était juste là, au milieu de tout ça : la drogue, les filles, faisant ce qu'on voulait. Les garçons venaient nous chercher à la sortie de l'école. On nous donnait de la coke à cette époque, parce qu'on allait tous à la clinique de santé sexuelle, donc c'était une sorte de récompense pour ça. Même Chris Fi, l'inspecteur de la police d' [REDACTED], était là. »

« Tinkerbell » (Survivante)

« Ces navires sont partis hier soir ; au milieu de la nuit, j'ai senti la tête de quelqu'un dans mon vagin. J'avais quatorze ans et demi. Ce soir-là, l'assistant social était un Écossais. Je lui ai raconté ce qui s'était passé. Il m'a emmenée au bureau, s'est assis avec moi et m'a fait boire un verre. Le lendemain, il était parti. Personne ne nous a suivis. Aucune mesure n'a été prise. Personne ne m'a demandé si j'allais bien. Il ne s'est rien passé. À part cela ;oi)t o»va»ds, j'ai d'abord «»safi» que j'étais chez moi. Cette affaire s'est étendue sur plusieurs occasions, la situation restant inchangée. J'ai des souvenirs très vifs de soirées passées dans cette maison, notamment des occasions où l'un de nos enfants était choisi pour rester et regarder un film avec le personnel tandis que les autres partaient à Asd. Je me souviens qu'Asd nous donnait un verre de limonade et que nous allions une idée de ce qui s'est passé par la suite. »

« Pendant cette période, mes études se sont effondrées. J'avais auparavant été un étudiant brillant, avec l'intention de devenir architecte. Cependant, j'ai commencé à douter et à me désengager. Pendant cette période, j'ai également constaté un chaos important, notamment des rumeurs selon lesquelles mes parents auraient fermé mon compte Aa»k en raison de ma situation.

Malgré cela, j'ai été contraint de « étudier » la maison. J'ai commencé par m'éloigner de la maison de cet enfant. Au début, je l'ai fait seul. Plus tard, les deux filles se sont jointes à moi dans cette maison que je connaissais déjà. Après leur avoir raconté ce qui s'était passé, nous avons continué à fumer tous ensemble. Il y avait de bons adultes parmi nous à ce moment-là. Parmi eux se trouvaient des Pakistanais et un Polonais, ainsi que son fils. Ce commerce était illicite : des boissons alcoolisées, de la nourriture et des cigarettes en échange de sexe.

« Lia » (Survivante)

*« J'ai acheté une maison en 2002 et j'ai été harcelé par des Australiens qui rôdaient autour de ma maison en taxi de la fin de l'année 2002 à la fin de l'année 2003. Après avoir commencé à avoir de graves
avec mon voisin en 2003, j'ai fait de nombreuses plaintes à son sujet auprès de la police en 2003, notamment sur ses actes de harcèlement, d'agression, d'attaques violentes presque tous les jours, de la part de lui ou d'autres personnes, ainsi que sur ses
les accusant à tort et affirmant constamment qu'il allait les tuer, ainsi que son fils âgé de 5 ans. Il a affirmé être le fils du chef des chiites de Bagdad et a eu deux attentats à la bombe avec deux cibles différentes.*

Responsable anonyme chargé du redressement provisoire (Lanceur d'alerte)

*« J'ai travaillé dans ce genre d'écoles depuis cinq ans. Je travaille dans ce type d'établissements depuis de nombreuses années. Vers 2013, j'ai été embauché dans un centre d'aide à l'enfance situé dans un quartier de Gatsat. Le Massachusetts a mis en place un programme d'aide d'urgence jusqu'en mars de l'année suivante. Mon objectif était d'évaluer ces services, d'analyser les cas, d'identifier les problèmes systémiques et de formuler des jugements professionnels sur la manière dont ces services répondaient aux
« besoins de l'enfant » ; c'est ce qui a été constaté. »*

*« D'emblée, il est apparu clairement que ces services ne répondaient pas aux besoins des enfants et des jeunes qui en dépendaient. Ces questions ont donné lieu à de longues discussions concernant le soutien aux victimes, les mesures de protection et les risques liés à l'adoption. Bien que ces problèmes aient été largement soulevés et fassent l'objet d'enquêtes officielles, aucun changement significatif n'a suivi.
D'après ce que j'ai observé, et d'après les statistiques de mes collègues, ces mêmes erreurs concernant les publicités d'Asi»g ont été corrigées. »*

« D'un point de vue officiel, ces défaillances ont directement conduit à la mise en danger des enfants et, dans certains cas, à la mort de ceux-ci. Les mesures de protection n'étaient pas efficaces, notamment en ce qui concerne l'exploitation sexuelle. Ces services n'ont pas pris les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des enfants. »

Médecin consultant anonyme (survivant et lanceur d'alerte)

« À travers mes cas médicaux, j'ai été témoin direct des effets dévastateurs des abus sexuels sur les enfants et les adultes de tous âges. Les abus sexuels détruisent des vies, souvent se manifestent dans les établissements de santé, non seulement par des révélations directes, mais aussi par des symptômes physiques, des troubles psychologiques et des états de choc qui révèlent ces abus inouïs. »

« C'est ce que j'ai appris, à un moment donné, au cours de ma formation médicale en ; des déviations officielles, on m'a appris à identifier les comportements agressifs en fonction des profils récemment décrits par le professeur Alexis Jay dans ½o»s »scs»tly »sfis»s»csd i» Cassy's 2025 audit ofi g»oo½i»g ga»gs. Aucun vs»s vs t»ai»sd o» ths Alsxis Jay Rs;o»t itsslfi.”

« Au cours de cette période, j'ai été envoyé à Gosses afin qu'il puisse apprendre les lois et la constitution dès son plus jeune âge. La religion a été utilisée comme un outil de contrôle. Une vision déformée du christianisme a été utilisée pour instiller la peur, la haine et l'hostilité, avec des récits de divisions religieuses, de mort et d'enfer s'il ne se convertissait pas. »

« Ces conditions ont entraîné une vague de viols, de meurtres et de suicides, une consommation d'alcool excessive, et ont isolé ces personnes presque totalement de la société pendant cinq ans, les privant ainsi d'éducation. Même la scolarité était étroitement contrôlée par des contrôles, des devoirs, l'identification des enseignants et des actes de violence envers les autres. »

« Jo'Jo » (parent d'une victime)

« C'est une vision très triste selon laquelle les enfants ne seraient sexuellement exploités que s'ils provenaient de milieux chaotiques, comme c'est le cas ici. Ce n'était pas le cas pour notre famille. Il n'y a pas d'exception. J'ai eu cinq enfants... Tous ont été bien élevés, ont de bons emplois et ont surmonté cela. Mes filles n'ont pas grandi dans un foyer

. »

« Les mères sont perturbées ; elles sont en détresse. On les trouverait dans nos placards ; dans cet cas, il est intoxiqué. C'est parce qu'on lui donne de l'alcool et des drogues. »

« Nous lui avons posé des questions sur ce soi-disant Aoyfi»is». Elle nous a dit qu'elle l'aimait. Quand nous lui avons demandé son âge, elle a répondu qu'elle pensait qu'il avait environ 25 ans. Elle a parlé de son intention de fonder une famille avec lui. C'était une jeune adolescente. Je ne comprenais pas comment une famille pouvait accepter qu'un homme d'origine asiatique ait une relation avec une enfant. »

« Je me souviendrai toujours du moment où Asi a dit aux agents de la police catholique que si elle pouvait revenir en arrière, elle dirait ce qu'elle a dit hier. Malgré ces propos, ils ne l'ont pas considérée comme une victime. Ils n'ont pas interrogé l'adulte avec lequel Asi'g avait été retrouvée, bien qu'elle n'ait eu que 13 ou 14 ans. »

« Lorsque notre fille avait 15 ans, des catholiques sont venus chez nous et nous ont dit qu'elle avait des relations

»a ; et qu'elle avait des amis asiatiques. C'étaient des Pakistanais. »

« Nous avons été amenés à l'emmener. Elle était dans un état critique et pouvait à peine marcher. Elle avait été aspergée d'une grande quantité d'alcool. Elle était ivre et avait des mots de « couvents » sur ses vêtements. Cela s'est passé dans un hôtel pendant l'Aïd. »

« Le personnel de cet hôtel avait vu ma fille se faire emmener par un groupe d'Asiatiques vers un autre hôtel. C'est le personnel de cet hôtel qui a contacté la police, qui nous a ensuite contactés. »

« Le statut de mes filles a été modifié, et l'affaire a été classée sans suite. Le jour du procès, on nous a dit que l'affaire avait été classée. On nous a simplement indiqué que l'plaignante avait un très bon avocat. Aucune indemnisation n'a été accordée. »

« Cela l'a anéantie. Elle a d'abord pensé qu'elle n'avait pas été entendue et qu'elle n'avait pas obtenu justice. Son état de santé s'est détérioré. »

« En 2022, ma fille a retrouvé ce corps sans vie dans son appartement. Elle avait 33 ans. Elle est morte elle aussi. »

« Je pense que cette situation, ainsi que les défaillances institutionnelles et l'effondrement de la justice ont directement contribué au décès de ma fille. »

« Phoebe » (survivante)

« Ces cinq dernières années, quelque chose nous a été enlevé, et beaucoup d'entre nous ;»s;a»sd fio» it, ss;scially ½s. Cela a représenté un énorme choc culturel de voir nos anciennes vies se désagréger progressivement, ;a»ticula»ly à cause de ce qui a dû être considéré comme un tss»ags».”

« C'est difficile pour mon père de mettre des mots sur l'impact que cela a eu sur lui, mais je sais que cela l'a profondément changé. Cela nous a tous changés. Même si nous avons appris à aimer et à
»construire nos vies, tout a pris une toute autre tournure à cause de ces mêmes circonstances. »

« Nous avons décidé de prendre ces questions au sérieux. Nous avons adopté cette loi pour nous protéger. Ce fut un véritable choc de découvrir que des preuves essentielles avaient été dissimulées à ceux à qui nous avons fait confiance. C'était de la « ██████████ Polics ».

« Ross » (parent de « Phoebe »)

« Ce qui est arrivé à ma fille « Phoebe » et les événements qui ont suivi, y compris les conclusions de l'enquête, les demandes d'accès aux dossiers, et les retards dans les réponses sans aucune enquête de notre part, ont eu un impact considérable sur nous et sur notre famille. »

« Ces situations nous ont affectés socialement, physiquement, émotionnellement et financièrement. Elles ont affecté nos relations, notre capacité à faire confiance, sur mon sommeil, sur mes envies de manger et sur ma façon de penser. Ces effets se sont poursuivis au cours des cinq dernières années et continuent encore aujourd'hui. »

« J'ai dû me concentrer sur la protection de « PhosAs », en m'efforçant de dire que ces jours-ci sont difficiles pour lui, tout en m'engageant pleinement à la même époque à mener à bien des enquêtes approfondies
et à rassembler des preuves pour comprendre comment nous en sommes arrivés là. »

« Tant “PhosAs” que moi-même souffrons d'une existence et d'une dissension. La santé de “PhosAs” a été gravement affectée par son diagnostic de s;ils;sy en 2024. »

« Si les autorités continuent à traiter ma fille et notre famille de cette manière, je les considère comme susceptibles de faire de même à d'autres. Ce qui est arrivé à « PhosAs » et ce

nous avons traversé au cours de ces dix dernières années restera gravé dans nos mémoires. »

« Celeste » (Survivante)

« J'ai été abordée par l'un de ces Slovaques et il m'a demandé de lui sucer la bite... ce que j'ai refusé. Il a alors commencé à enfoncer sa bite dans ma bouche. »

« J'ai été abordée par un homme grand et musclé qui tenait un verre à la main. Il m'a poussée par terre et m'a enlevé mes vêtements. Je me suis constamment débattue pendant qu'il me disait

. Je ne pouvais pas le repousser car il était bien trop fort pour moi. Il a terminé ce qu'il était en train de faire et s'est éloigné. »

« J'ai alors eu l'occasion de voir ce qui venait de se passer et je suis entré. Il s'est penché vers moi tout en mettant sa main sur mon épaule. J'ai été témoin de cette même scène à plusieurs reprises au cours d'une période de deux jours. Cela ressemblait d'abord à une mise en scène. Ils nous donnaient

nous faisaient des signes et nous observaient pendant que nous le faisons. À ce moment-là, je me demandais vraiment pourquoi ils agissaient ainsi ? »

« À la suite de ces événements, j'ai reçu une lettre de dédicace, qui était inefficace. J'ai également reçu une recommandation de la part d'Aiola ; cependant, cela n'a pas amélioré mon état. À ce moment-là, on m'a proposé un programme consistant en un soutien social et psychologique. Mes amis m'ont d'abord encouragé à assister à ces séances, mais je n'ai pas trouvé cela officiel.

« J'ai d'abord beaucoup souffert à cause de ce système. Aucun professionnel ne m'a proposé de soutien significatif pour discuter de mes problèmes sexuels à la suite de cet incident. Mon travail social se limitait uniquement à des visites mensuelles, et aucun soutien supplémentaire n'a été fourni. »

« De plus, ces dernières années, mes clients ont souvent été contraints de renoncer à des rendez-vous parce que leur dossier avait été classé sans suite en raison d'un manque de preuves. J'ai trouvé cela extrêmement difficile à comprendre, d'autant plus que j'avais identifié quatre personnes en lien avec ces infractions commises à mon encontre.

« Tout au long de mon adolescence, j'ai continué à lutter avec les aspects sociaux et psychologiques de ce qui s'était passé. J'ai trouvé extrêmement difficile de faire face à des situations quotidiennes que d'autres considèrent comme « normales ». Pourtant, à l'âge de 25 ans, je

continuais à souffrir de difficultés persistantes, notamment une aversion pour les odeurs, les bruits et les visages de certaines personnes, ce qu'Aigack attribue à ces troubles. »

« J'ai tenté de communiquer avec divers types de conseillers et de thérapeutes ; cependant, en raison de mon manque de confiance envers ;»les fonctionnaires, j'ai eu du mal à m'engager pleinement, et ces tentatives n'ont »pas été couronnées de succès.»

« Je tiens à souligner l'impact durable que ces événements ont eu sur ma vie. Bien que je comprenne que certains aspects de cette déclaration puissent sembler contredire les faits concrets de cet incident, j'estime qu'il est inacceptable d'en minimiser les conséquences durables. La question que j'ai soulevée est importante, et je constate également que les actions des fonctionnaires impliqués a rendu la situation si difficile qu'elle a dû être signalée à As. »

« Je constate que j'ai été le premier à aborder les questions de police et de services sociaux dans le comté de Rothshah, dans le sud du Kansas. J'ai été profondément affecté par cette situation et je continue à constater que de nombreux autres qui ont connu des situations similaires. »

Annexe II – Citations de survivants

Au cours des audiences, les survivantes ont apporté des témoignages éclairants et poignants. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de citations issues de l'enquête.

« [Ra;s ga»g ½s½As»] jouait un double rôle déroutant : il agressait les filles de ce groupe, mais agissait également comme un « protecteur ». Il portait des chemises, des chemises à col et des cravates, et se présentait comme un personnage en vue. Je lui faisais confiance. Plus tard ce soir-là, après que [»a;s ga»g ½s½As»] m'ait agressé, [»a;s ga»g ½s½As»] m'a trouvé, Aought m'a trouvé et m'a ramené chez lui. Je me suis évanoui et je lui ai dit de « ne pas parler de ses problèmes avec moi ».

« À cette occasion, j'ai visité ces lieux avec [mes amis]. On nous a donné des «Aottlss» de «sd vi»s. Après qu'Asi»g eut décidé de prendre six verres avec Astvss, 15 et 20 ½s», [½y fi»is»d], Asca½s a violé les règles en buvant cet alcool. J'ai pris ses chevaux pour éviter que ses chevaux ne boivent l'alcool qui s'y trouvait. Mes propres chevaux ont appelé les policiers, mais ceux-ci n'ont pas été en mesure de déterminer ce qui s'était passé.

« Une fois la soirée terminée, il a pris le temps d'aller voir les filles qui se tenaient là et a eu des relations sexuelles avec elles. Peu de temps après, tous les employés de la soirée ont été informés de l'incident. [Ra;s ga»g ½s½As»] a tenu ½s pendant qu'ils se battaient avec ½s, en riant tout au long de l'assaut. Finalement, dans ce cas, il a insulté ½s et l'a traité de « dogato»y ».

« a½ss, Ala½i »g ½s fio » ce qu'il avait fio »csd ½s i »to. »

« À cette occasion, j'ai voulu trouver [»a;s ga»g ½s½As»] et [»a;s ga»g ½s½As»], tous deux en sx avec ½s. En plongeant, j'ai trouvé mon chemin. À l'école, j'étais humilié et rabaissé. Je disais en privé à mes camarades de classe que je trouvais ça drôle, en faisant des blagues pour m'intégrer. Même si mes amis me prenaient au sérieux, je restais de bonne humeur. »

« Il s'agissait d'un logement attribué à [un groupe de jeunes] car il s'agissait d'un logement d'urgence, comme il l'a déclaré au conseil municipal, affirmant qu'il était sans domicile fixe. Cet appartement servait à accueillir des filles de six ans. On passait des nuits entières dans cet appartement, à boire de l'alcool et à jouer à un jeu appelé « les Aottls ». J'ai appris par Aslsvs que ce jeu était si

qu'il finissait toujours par se retrouver sur nous. Je me retrouvais souvent trempée et humiliée. À la fin de la soirée, les autres filles partaient chez elles, mais moi, je restais et j'étais soumise à des actes sexuels par ces types. Vers 5 h 30, on me laissait partir et je rentrais dans la maison en courant pour rejoindre ma mère. »

« Malgré tout cela, les autorités ont agi comme si j'étais responsable de ce qui s'était passé. J'ai d'abord constamment protesté, affirmant que les lois de l'État avaient été violées et qu'il existait un système qui ne permettait pas de les faire respecter. »

« C'était une femme avec qui j'avais eu deux enfants, qui m'a agressée physiquement et, oui, m'a cassé une dent, vous savez, m'a frappée à la tête, plein de choses horribles comme ça. J'ai prié pour qu'il s'en aille, parce que je pense qu'il a l'intention de venir chez moi. »

« C'était presque comme s'ils cherchaient juste des filles à amener à ces réunions violentes après que plusieurs d'entre eux soient rentrés chez eux. »

« J'ai entendu beaucoup d'histoires de familles de l'Ouest dont les enfants avaient des enfants assis et qui avaient déjà vécu cela auparavant. Les familles de l'Ouest qui avaient des enfants assis sont allés au [Moyen-Orient], ces enfants ont été emmenés. »

« C'étaient toutes ces filles blanches dans les maisons closes où j'allais. Et je me disais : « J'ai vu des filles enfermées... J'ai vu une fois à l'arrière d'un van et j'ai compté environ 15 ou 20 filles enfermées dans des cages pour chiens. On aurait dit qu'elles étaient sous l'emprise de la drogue. »

« Mais à cette époque, je crois que j'avais 15 ou 17 ans, on m'a dit de me rendre à ce centre de santé sexuelle, et après m'avoir examinée, on m'a diagnostiqué des ovaires polykystiques. Et ils m'ont dit que mes chances d'avoir un enfant étaient très, très, très faibles. À cause de ce que j'ai traversé. Ils ont dit : « À cause de la chlamydia, à cause de l'état de mes ovaires, et à cause de cette maladie inflammatoire de l'utérus, j'avais une très, très, très faible chance, en gros, de pouvoir porter un enfant. »

« [Je me sens] mal à l'idée que cela continue. Que personne ne fasse rien pour y remédier depuis plus de 20 ans. Nous avons toujours cette conversation. On essaie toujours de convaincre les gens d'en parler. »

« Ils aimaient prendre mes affaires, mes documents et ma carte d'identité, puis ils déposaient de fausses déclarations d'accident en mon nom. Je devais des vidéos médicales où je devais entrer et prétendre que j'avais une telle maladie, et ils me donnaient alors de l'argent pour ça. »

« J'ai reçu des Asati'gs tout ce temps-là pendant que j'étais [chez cet enfant], des tas et des tas d'Asati'gs, parce que je racontais ces histoires. J'étais en train de manger quand j'ai eu une crise, mes cheveux se sont dressés sur ma tête. Si ce n'était pas ça, c'était quelque chose de similaire. »

Membre de la commission d'enquête : *« Vous aviez 15 ans à ce moment-là ? »*

Une survivante d'un viol collectif : *« C'est lui. C'est lui qui m'a enlevé ma virginité. C'est lui qui m'a enlevé ma virginité. »*

Intervenant : *« Quel âge avait-il ? »*

Survivante : *« Environ 33 ans à l'époque. »*

*« J'ai subi des traitements discriminatoires et de l'hostilité de la part de mes collègues »
« pour des raisons de santé. On m'a déconseillé de fumer au travail et on m'a dit que cela pourrait entraîner des mesures disciplinaires, voire un licenciement. »*

« On m'a emmené chez une certaine Aath'oo½ Ay, cette fille qui avait acheté ½s ths»s a»d et à qui on avait dit de se raser. Elle m'a alors dit que c'était Asi»g qui avait été vendu à cette ½s» fio» ssx. Je ne savais pas que cet Asfio'shad existait. Je ne voulais pas y aller, mais j'ai été battue, maltraitée et chassée de chez moi. Je ne peux pas décrire en détail ce qui s'est passé dans cette maison. J'ai été sexuellement abusée et maltraitée par un homme adulte. Par la suite, on nous a fait porter des vêtements d'enfants, allant de la taille d'un petit enfant à celle d'un tout-petit.

Survivante d'un viol collectif : *« J'ai révélé sans détour au personnel de [cette maison d'accueil pour enfants] ce qui m'arrivait, y compris cette exploitation sexuelle, les viols, l'implication d'adultes, les échanges de drogue, ainsi que les cas de »a entraîné une perte de la vue grave et dangereuse. J'ai déclaré que j'avais été frappée et que j'avais d'abord été battue. On m'a dit, en substance, que cela ne constituait pas une agression, que j'avais plus de 18 ans et que ce qui s'était passé relevait d'un « choix ». La police n'ont pas été contactés à ce stade, et aucune mesure de répression n'a donc été prise.*

« Alors [on était en train de flirter], c'est genre : "Tu veux m'embrasser ?" Et j'ai répondu : "Ouais, pas
»Sally. Elle m'a dit : « D'accord, très bien, on peut y aller. » Et j'ai répondu : « D'accord. »
J'ai dit : « J'ai
mon moment. C'était la première chose qui m'est venue à l'esprit, je n'étais pas... Mais
c'était ma première excuse. Il a dit : « Oh, c'est bon, ça n'a pas d'importance. » Alors
j'ai dit : « Oh, oh, oh,
en le repoussant. Et il m'a tiré les jambes vers l'avant, si bien que j'étais presque
allongé, un peu affalé. Et il m'a repoussé. Et il m'a tiré les pieds vers le bas, s'est levé
pour
et m'a dit : « Et moi, je disais « oh », je donnais des coups de pied dans ce truc.
J'avais 12 ans. Ce type, juste pour que je puisse le dire clairement, a été emmené au
tribunal et arrêté. Il a été libéré sous caution et il s'est enfui. Il continue à arpenter
les rues. »

« Ils sifflaient devant la maison et un enfant s'est alors dirigé vers la porte
d'entrée [à quelques mètres de la maison de l'enfant]. »

Membre de la commission d'enquête : « Y avait-il d'autres objets avec lesquels ils
vous ont agressée ? » **Survivante d'un viol collectif :** « Des canettes de Coca-Cola. Des
bonbons, des bonbons au citron. Quelqu'un essayait de me jeter une canette de Coca-
Cola dessus. »

Membre de la commission d'enquête : « Pensez-vous qu'ils faisaient ces choses pour
obtenir une satisfaction sexuelle ? » **Survivante :** « C'est à peu près ça. Ils s'en fichent. Ils
se fichent de vous. En général, ils essaient de faire ces choses après avoir accompli l'acte
sexuel qu'ils voulaient faire. Une fois qu'ils ont fini, c'est tout. Ils peuvent alors vous faire
ce qu'ils veulent. C'est comme ça que ça se passe. »

« C'était la première fois que j'allais dans ce centre de santé sexuelle grâce à une
assistante sociale. Elle m'y a accompagnée et il s'est avéré que j'avais la chlamydia
dans la gorge et le vagin. Et j'avais aussi une gonorrhée à ce moment-là. À la même
occasion, on m'a également diagnostiqué des verons génitaux. Et il y a cinq mois, j'y
suis retournée. On m'a de nouveau diagnostiqué une chlamydia, une gonorrhée, mais
cette fois-ci, c'était également une infection inflammatoire cervicale. Aucun médecin
ne m'a jamais posé de questions à ce sujet. »

« C'était un groupe de ressortissants [pakistanaï], ils s'adressaient à ces enfants
comme s'ils avaient choisi cette situation. »

Membre de la commission d'enquête : « Qu'est-ce qui vous a choqué, que s'est-il passé ?
»

Survivante : « *Ces hommes [chez les enfants] emmenaient les enfants* »

vers les centres d'accueil, et nous mettaient des vêtements de seconde main. »

Membre de la commission : *« Vous dites donc que le personnel de ce foyer vous poussait à adopter ces tenues ? »*

Survivante : *« Oui, ça y ressemblait beaucoup, quelque chose comme ça se passait ; ils savaient où se trouvait l'enfant, ils traînaient tous autour des taxis Aack to Aack. »*

« Quais. Plein de trucs comme ça. Ils avaient l'habitude de me raconter des histoires sur les bons vieux temps et les mauvais vieux temps que j'ai, en quelque sorte, un peu oubliés. Et ils doivent prier pour chasser le Malin de nous. C'est pour ça qu'ils doivent nous parler et nous faire faire tout ça, pour chasser le Malin de nous. Je dois prier aussi, tu vois. Et c'était juste toutes sortes de trucs comme ça. Ces mots qu'ils te disent, tu es « parti », comme le blé et la paille. »

« Quand j'avais 15 ans, ils m'ont emmené à 8i»½i»gha½. Je suis entré dans cet Aath»oo½ dans l'appartement et il y avait une fille triste dans l'Aath. »

« On m'a dit : "Ay [les agents de la police] vont venir te chercher", elle a répondu : "So½ali est comme Aig", j'ai dit que j'allais m'asseoir et j'essayais de me concentrer. »

« Je me suis rendu dans cet appartement pour visiter une maison. J'ai été surpris de trouver un appartement qui semblait très calme, très serein. Des photos d'enfants, d'un enfant, d'une petite fille de la vallée, et six personnes assises dans le salon autour d'un canapé en train de discuter de quelque chose. »

« Je ne voulais pas le faire. Je venais de fumer une cigarette chez cette veuve, et l'un de ces hommes s'est approché de moi, a pris la gorge, à côté de ce veuf, en disant : « Oh, tu dois le faire, tu dois le faire. » Et je me suis dit : « Je vais me débarrasser de ce foutu veuf si je ne fais pas ce qu'on m'a dit. » Alors je l'ai fait. »

« On m'a déjà demandé d'aller chercher ½a»»isd chez tel ou tel au Pakistan pour ½õ»sy. Tu n'es pas obligé de vendre ; c'est comme ça si tu ne veux pas, ou si tu veux. C'est comme ça, tu peux, et des trucs comme ça. »

« Il sortit une cigarette de la poche de sa veste. »

chose qu'ils auraient fait. Ils étaient absolument innocents et ils ont été victimes de violences à notre rencontre. »

« C'était en fait une véritable agression sexuelle. Il a enfoncé ses ongles dans ma peau, et ça m'a fait comprendre que c'était une véritable agression de sa part. C'était juste un acte de contrôle et, en réalité, une forme de harcèlement sexuel envers des personnes clairement vulnérables, en leur montrant : « Je t'ai, je te veux. »

« À ce moment-là, elle était assise à côté de nous, juste à côté de nous dans cette galerie publique. Tout au long de cette scène, elle n'a cessé de parler, de raconter des mensonges, de proférer des mensonges éhontés. C'était une femme qui, j'imagine, a peut-être eu de la chance et qui s'est manifestement immiscée dans cette famille, en nous criant des insultes. Elle nous a dit que Dieu punirait ces témoins pour ce qu'ils nous avaient fait. »

« Les catholiques n'ont rien fait la dernière fois. Je leur ai dit que c'était pratiquement terminé. Et ils nous ont regardés d'un air méprisant et sont partis. Alors, je me suis dit... c'étaient des signes évidents qu'ils allaient faire quelque chose de différent, qu'ils allaient réellement nous soutenir. »

« Je veux que ces institutions disent : vous savez quoi, on lève les mains. On vous a écoutés et on est désolés. Je vous ai donné des jugements il y a longtemps, mais je les ai juste transmis à As

« examiné et approuvé », c'est tout ce que je veux. Quand on vous a dit depuis si longtemps que vous étiez un mensonger, vous avez dû l'admettre, je suppose. Je voulais juste te dire, tu sais quoi ? On t'a laissé tomber. On a failli à notre devoir de te protéger. Et on est désolés. Et on va s'en occuper. »

« Parmi les agressions qui ont réellement eu lieu, elle était dans cette maison et on l'y a poussée. Oui, un jeune homme de 24 ans qui a dit : "Viens dans cette pièce avec moi et couche avec moi." « Vas-y, fais-le donc. Et j'ai crié si fort que j'ai réveillé Aack, qui était à moitié endormi, et lui ai dit qu'elle était en train de me violer et que j'avais mal. »

« Les pires âmes qui existent dans cette situation, parmi ces états ; les responsables de ces innombrables problèmes, ainsi que les personnes qui occupaient ces postes au sein des autorités et qui avaient largement l'occasion d'agir à ce sujet, mais ont choisi de ne pas le faire. Et quand on fait cela à plusieurs reprises, cela aboutit à des situations comme celle-ci. Et c'est ainsi que cela s'est passé. Et c'est ainsi que la culture s'est développée, c'est ainsi qu'elle était autrefois, c'est ainsi qu'elle s'est maintenue, c'est ainsi qu'elle survit, et c'est ainsi qu'elle continuera. »

« Ça a commencé quand j'avais 13 ans [on m'a demandé : « Ay »] ; environ six, sept ou huit fois au cours de ces trois dernières années. »

Membre de la commission d'enquête : « *Le NHS a-t-il joué un rôle et vous a-t-il encouragée à en parler ?* »

Survivante d'un viol collectif : « *J'ai été diagnostiquée à l'âge de 13 ans avec une chlamydia, puis j'ai eu des problèmes gynécologiques, et j'ai eu une hystérectomie. Et tout cela s'est passé entre 13 et 15 ans. Donc, ils savaient que quelque chose se passait. Je suis allée voir ce médecin parce que je me disais : « Est-ce que vous pouvez me prescrire des médicaments pour soigner ça ? » Et le médecin m'a répondu : « Eh bien, je ne pense pas que ce soit une raison suffisante pour vous prescrire ces médicaments, vous êtes trop jeune. Le NHS est gratuit. »*

Survivante d'un viol collectif : « *[Ces gangs] sont intouchables. Ils le sont. Parce que personne ne veut admettre que c'est un problème. Parce qu'ils ne veulent pas être traités comme*

« Raciste. Et aussi parce que ça coûte cher ; et ils ne veulent pas que ça aille à Alov's. »

« Ils ont dit qu'ils voulaient ramener Aack pour régler cette affaire. Heureusement, je n'avais pas d'arme, sinon j'aurais pu me retrouver assis là ce soir. »

Membre de la commission d'enquête : « *Ce sont eux qui ont posé ces questions, pensez-vous qu'ils aient été honnêtes ?* »

Survivante d'un viol collectif : « *Ils sont coupables, à 100 %. Parce que ma sœur, quand elle avait 15 ans, elle sortait avec un type plus âgé. Elle avait un petit ami, et son père en faisait partie. Son père savait. Et il a fait renvoyer son fils et lui a dit qu'il n'avait pas le droit de fréquenter cette enfant. Ils s'occupent de ces affaires au sein de la communauté. »*

« Je vivais avec ma fiancée, et elle habitait dans un foyer pour enfants. Et ils venaient nous chercher dehors. Et ces foyers pour enfants dénonçaient les catholiques et leur racontaient manifestement tout ça. Et alors, ces catholiques sortaient, et ils nous traitaient de prostituées. Je ne pense pas que ces services, notamment les services sociaux, aient été la cause de tout ça. Je pense qu'ils avaient la même idée que la plupart des autres personnes, à savoir que nous étions des prostituées et que nous le méritions. Je ne pense pas qu'elles aient dit que c'était comme ça, que ça allait bien et tout. Elles nous ont poussées à le faire. C'était notre choix. »

« Ce n'était pas tout à fait ça. C'était aussi des violences. J'ai eu un sac sur la tête. J'ai été ligoté de telle sorte que j'étais littéralement recouvert, j'ai dû le jeter en Australie. C'est ce qu'on

étais en colère, quand on m'a drogué. J'ai eu un couteau sous la gorge parce qu'il fallait de « sortir » 10, 15 caisses pleines de « ça ». J'avais été malmené. Je ne pense pas que les « saliss », je pense qu'ils pensent que c'est « a;s », mais c'était tout aussi bien. J'avais été un peu bête et j'avais été enfermé dans une « oo½ ». Et j'avais été « Asats ». On m'avait dit que si je ne faisais pas ça, je
»ne rentrerais pas à la maison. C'était donc bien plus que ça, tout simplement. »

« J'étais Asats », Alack a»d Alus, « a;sd ». Pas seulement sexuellement « a;sd » avec ces corps
; mais aussi avec d'autres aspects de ma vie. C'était un incident – on m'a emmenée à l'hôpital. Ce n'est pas seulement une question de « scores médicaux ». J'ai été emmenée aux urgences parce que mon vagin avait été lacéré par des morceaux de verre. »

« Je veux juste que ça s'arrête et ne pas avoir à dire aux autres enfants et aux jeunes de passer à l'action et de faire quelque chose pour mettre fin à ces brimades. »

Membre de la commission d'enquête : « À quel point pensez-vous que cela a été difficile pour vous de
la période où vous aviez 18 ans ? »

Survivante d'un viol collectif : « Environ 100. »

Membre de la commission : « À quel âge aviez-vous 15 ans ? »
Survivante : « sah. »

Survivante d'un viol collectif : « Ça n'en finissait plus. Personne ne m'appelait. Tout le monde savait qui j'étais. Je ne pouvais pas marcher dans la rue sans qu'on
; en pleurant et en disant simplement : « Laisse-moi tranquille. »

Membre de la commission d'enquête : « Et qu'est-ce qui se serait passé si vous étiez montée dans une voiture ? »
Survivante : « Ils nous auraient simplement emmenées dans une maison où il y avait d'autres victimes, et c'est tout ce qui se serait passé. »

Membre de la commission : « Ils vous auraient... ? »

Survivant : « Oui. Ils ne nous emmenaient pas loin. C'était une routine quotidienne. C'était comme ça : on montait dans notre voiture, et là, on recevait un appel : « Vous devez partir et vous en aller. » Alors on sortait de cette voiture, on montait dans la sixième voiture, la
« sixième voiture », donc ça durait environ toute la nuit. »

Membre de la commission d'enquête : « Vous avez dit "environ 100 ½s". Qu'est-ce que cela signifie exactement ? »

Survivante d'un viol collectif : « Principalement des Pakistanais. »

Membre de la commission d'enquête : « *En quoi ces hommes étaient-ils différents des autres ?* »

Survivante : « Non. »

Membre de la commission : « Est-ce qu'ils vous parlaient de religion ? »

Survivante : *Ÿ* Oui. Plein de fois. Ils avaient l'habitude, genre, de me raconter des trucs sur les bons agss et les Aad agss que j'ai, genre, un peu oubliés. Et ils devaient prier pour chasser le Mal de moi. C'est pour ça qu'ils doivent prier et faire tout ça pour moi, pour chasser le Mal de moi. Je dois prier aussi, oui. Y
Et c'était juste toutes sortes de trucs comme ça. Ces mots qu'ils te disent, tu es « parti », comme le blé et la paille.

« Les taxis, ça marchait comme ça : une fille descendait, elle entrait dans le taxi, celui-là s'éloignait, fermait la porte, et l'autre taxi la rattrapait. Les filles, à moitié ivres, elles montent juste dans un taxi en pensant que c'est le même que celui qu'Asi a pris pour aller en cours

»a;sd. Et c'était une conversation, une bonne conversation entre tous ces chauffeurs, donc ils discutaient tous entre eux. Principalement des chauffeurs de taxi musulmans. »

« J'ai en fait été abordé par un type asiatique et j'étais entièrement couvert. Même si c'était un taxi. Ce taxi m'a conduit chez moi. J'étais entièrement couvert. »

« J'ai entendu la radio [des agents de police] et j'ai entendu ceux-ci dire qu'ils emmenaient [ma fille] à l'adresse des parents de Mohammed. Je leur ai demandé de ne pas l'emmener là-bas. Je leur ai dit : « Ce sont eux qui lui font ça. Vous ne pouvez pas l'emmener là-bas. Ils vont la tuer. » Parce que je savais exactement où ils allaient l'emmener. Et ils ne m'ont pas écouté. Ils les lui ont pris. Et comme je l'ai dit, elle était en colère à ce moment-là, « Ay, Moha½½sd ».

« Je fermais les yeux et cette scène se répétait encore et encore dans ma tête ; et tout ce que je pouvais

c'est juste de chanter ses chansons, tu vois, des trucs comme ça, genre « Sally », en essayant de se concentrer, pour y arriver. Et après qu'il l'ait fait, je me suis juste mise à pleurer tellement fort et à m'écrier sans arrêt. J'étais genre « Sally, Sally, je pleure sans arrêt. »

La mère d'une survivante d'un viol collectif : « On a dû « f'sAo½A-;»oofi » nos « Istts»Aox » parce qu'on avait « th»sats » pour avoir cette maison « Au»»t dov ». Elle a failli se faire trancher la gorge. J'ai failli me faire trancher la gorge. Ça dure depuis quatre ans, sans interruption, sans arrêt. »

Père d'une survivante d'un gang de violeurs : « Elle avait déjà été agressée à ce moment-là par un gang, et la plupart des membres de ce gang fréquentaient [son] école. »

Annexe III – Défaillances institutionnelles

Police et justice

Les forces de police de tout le pays ont ignoré les signalements répétés de viols, de séquestrations et d'exploitation. Les agents arrivaient souvent avec plusieurs heures de retard sur les lieux après des signalements d'enfants disparus, puis refusaient de recueillir les dépositions des victimes et classaient les affaires sans enquête. Les jeunes filles étaient souvent arrêtées pour ivresse et trouble à l'ordre public à la suite d'agressions commises par les membres de gangs. Les conditions de libération sous caution réduisaient au silence les lanceurs d'alerte, tandis que les auteurs connus ne faisaient l'objet d'aucune condition ni surveillance. Un système policier à deux vitesses fonctionnait au grand jour : les forces de police cédaient aux menaces de troubles émanant de certaines communautés, inventaient de fausses infractions à l'encontre des détracteurs et permettaient aux agents liés aux gangs de prendre leur retraite avec une pension.

Les éléments de preuve issus de la majorité des dépositions de témoins montrent que les forces de police d'Angleterre et d'Écosse avaient connaissance du démarchage sexuel organisé et des viols d'enfants, mais ont à maintes reprises manqué à leur devoir de protéger les victimes, d'enquêter sur les auteurs ou de donner suite à des renseignements clairs. Les agents décourageaient le signalement des faits, criminalisaient les victimes, détruisaient ou ignoraient les preuves, et laissaient les auteurs en liberté.

Il existe également des preuves troublantes indiquant que des policiers en service étaient des membres actifs de ces gangs de violeurs, tandis que d'autres se sont mis en quatre pour protéger ces gangs. Il ne s'agissait pas d'une erreur isolée. Ce phénomène était systémique au sein de multiples forces de police et a perduré pendant des décennies. Vous trouverez ci-dessous une fraction des incidents portés à la connaissance de la commission d'enquête.

Police des West Midlands

La police des West Midlands a manqué à ses obligations envers l'██████████. L'agent ██████████ a été directement impliqué aux premiers épisodes de disparition. Malgré des signalements graves indiquant qu'un enfant avait été enlevé par des garçons plus âgés, aucune déposition écrite n'a été recueillie auprès de la mère ou de l'enfant. L'affaire n'a jamais fait l'objet d'une enquête en bonne et due forme. Les agents se sont rendus sur les lieux lors des épisodes de disparition, mais ont mis entre deux et quatre heures à arriver. Leur intervention a été qualifiée de totalement insuffisante. La police a classé les dossiers sans prendre de

mesures de protection, même lorsque la mère a explicitement déclaré que son enfant était victime d'exploitation sexuelle.

Police du Grand Manchester (y compris Tameside)

La police du Grand Manchester a à plusieurs reprises manqué à ses devoirs envers [REDACTED]. L'agent [REDACTED] par la suite licencié, a assisté à une réunion interinstitutionnelle et a crié sur [REDACTED] de cesser de signaler la disparition de sa fille. Il l'a fait devant des professionnels. Les agents de l'équipe chargée des disparitions du domicile ont fréquemment omis de rappeler. Des images de vidéosurveillance ont montré des agents discutant de la possibilité de ne pas réveiller le père lorsqu'ils se sont rendus sur place à 7 heures du matin. La police n'a pas fait respecter les conditions de liberté sous caution d'un violeur connu qui a immédiatement appelé la fille d'[REDACTED] et l'a menacée de mort. Des complices de l'agresseur se sont rendus au domicile familial et la réaction de la police a été tardive et dédaigneuse.

[REDACTED] La fille a été laissée en compagnie de prédateurs à plusieurs reprises. La police a traité [REDACTED] comme s'il était le problème plutôt que comme un parent consciencieux essayant de protéger son enfant.

Police du West Yorkshire

La police du West Yorkshire a manqué à ses devoirs envers de multiples victimes [REDACTED]. Dans [REDACTED]. Dans cas, les forces de l'ordre ont classé sans suite un signalement précoce d'une agression sexuelle enregistrée sur une jeune fille de 17 ans, sans mener d'enquête sur la production ou la diffusion de matériel pédopornographique. Dans l'affaire [REDACTED], les agents allaient régulièrement chercher l'enfant dans des voitures où se trouvaient des hommes adultes, [REDACTED] ont vu ces derniers repartir sans leur poser de questions. Dans [REDACTED] autre affaire, les agents [REDACTED] et [REDACTED], entre autres, n'ont pas donné suite à de nombreux signalements de harcèlement, de menaces et de preuves concernant des réseaux de pédophiles. La police a à plusieurs reprises minimisé les révélations, perdu des preuves et traité les victimes comme des personnes peu fiables. Parmi les agents cités dans la déclaration de [REDACTED] figurent ceux qui ont ignoré des années de harcèlement et n'ont pas établi de liens entre les différentes affaires.

Police du South Yorkshire

La police du South Yorkshire a pris Tommy Robinson pour cible en menant des perquisitions à l'aube dans les domiciles de sa famille et en imposant des conditions de liberté sous caution. Robinson soupçonne encore aujourd'hui que la police a souvent synchronisé ses actions à son encontre pour perturber des manifestations légales. Un agent de la police du South Yorkshire, le policier Hassan Ali, est soupçonné d'avoir négocié un « accord de non-poursuite » avec Arshid Hussain, un pédophile. Selon les termes de cet accord, Hussain a remis

une mineure disparue à la police dans une station-service en échange de ne pas être arrêté ni poursuivi pour son enlèvement.⁶⁷ La police est régulièrement mise en cause dans les premières

⁶⁷ Voir « [Un conducteur pourrait être inculpé suite à la mort d'un agent de police dans un accident lié au scandale de prostitution infantile de Rotherham](#) », *The Yorkshire Post*, 10 mars 2016.

des gangs de violeurs, au moins depuis l'affaire de Sammy Woodhouse en 1999, mais n'ont toujours pas assuré leur protection. Les agents ont découragé le signalement des disparitions et ont protégé les auteurs.

Police du Merseyside

La police du Merseyside a laissé tomber la fille d'██████████ et sa famille. L'inspectrice ██████████ et l'agent de police ont dissuadé la victime de viol, âgée de 12 ans, de demander justice. Ils

ont invoqué les formalités administratives, les retards et le fait que « c'était sa parole contre la sienne » pour justifier de ne pas engager de poursuites. Rendre justice à une jeune fille de 12 ans victime de viol a été jugé trop compliqué. Cela a conduit sa fille à retirer sa plainte. La police n'a pas donné suite aux preuves vidéo d'agressions, de menaces et de harcèlement continu. Après le décès de sa fille, la famille a continué à subir des intimidations sans bénéficier d'une protection adéquate de la part de la police.

Police Scotland

La Police écossaise a failli à sa mission dans l'affaire d'██████████. L'inspectrice ██████████ a reçu de nombreuses

preuves numériques de la part d'un spécialiste civil montrant un homme se présentant comme un professeur de Coran et qui appâtait un enfant. ██████████ preuves, s'est exilé à l'étranger, puis est réapparu et a poursuivi ses activités alors qu'il faisait l'objet d'une enquête. La police souffre de défaillances systémiques en matière de données, ne dispose d'aucun indicateur spécifique pour l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre de réseaux organisés et enregistre de manière incohérente les données relatives à l'origine ethnique. Cela empêche de bien comprendre ces réseaux et de les démanteler.

La police métropolitaine

La police métropolitaine a manqué à ses obligations envers ██████████. Des agents se sont rendus à son domicile après qu'elle eut

signalement d'une agression sexuelle commise sous la contrainte et filmée sur une jeune fille de 17 ans, mais n'a pris aucune mesure supplémentaire et a classé l'affaire sans mener d'enquête sur l'enregistrement ni sur sa diffusion. La police aurait par la suite agressé ██████████ alors qu'elle était maîtrisée lors d'une arrestation.

Services du NHS

Le NHS, y compris ses équipes de santé mentale, ses cliniques de santé sexuelle, ses hôpitaux, ses médecins généralistes et ses services d'urgence, a à plusieurs reprises manqué à son devoir de protection envers des enfants qui présentaient des blessures physiques évidentes, des IST à répétition, des tentatives de suicide,

des automutilations et des révélations de viols. Le personnel a consigné les preuves, traité les

symptômes, puis a renvoyé les enfants entre les mains de leurs agresseurs sans déclencher de procédure de protection, sans les orienter vers des services spécialisés ni leur prodiguer de soins adaptés au traumatisme. Il ne s'agissait pas d'une négligence ponctuelle, mais d'une pratique systématique observée dans de nombreuses régions et au sein de multiples services.

Les hôpitaux ont constaté des blessures physiques compatibles avec des agressions sexuelles, mais n'ont pris aucune mesure de protection et ont renvoyé les enfants chez eux le soir même. Le TDAH, l'autisme et les addictions directement liés à l'exploitation ont fait l'objet d'un traitement limité aux symptômes, sans qu'aucun lien ne soit établi avec le « grooming ». Des sorties précipitées ont renvoyé des enfants traumatisés dans des environnements où les abus se poursuivaient. Les dommages physiques et psychologiques causés par des viols répétés n'ont pas été pris en charge, laissant les victimes sans soins médicaux ou psychiatriques coordonnés dans tout le pays.

Outre un manque chronique de curiosité professionnelle, les responsables du NHS ont également fait preuve d'un manque de coordination interinstitutionnelle et pluridisciplinaire. Au contraire, les services du NHS avaient tendance à fonctionner en silos au sein de leurs propres départements, de sorte que les services médicaux – services des urgences, cliniques de santé sexuelle, etc. – ont, dans de nombreux cas, omis de collaborer ou de partager des informations avec les services de santé mentale.

Services de santé sexuelle du NHS (West Yorkshire)

Les services de santé sexuelle du NHS ont pris en charge [REDACTED] pour plusieurs infections sexuellement transmissibles

, notamment la gonorrhée et la chlamydia, alors qu'elle n'avait que 17 ans. Les cliniques l'ont diagnostiquée et lui ont prescrit des médicaments, mais n'ont jamais déclenché de procédures de protection ni signalé qu'une mineure était violée à plusieurs reprises par des hommes adultes. Aucun signalement n'a été effectué auprès des services de protection de l'enfance. Le service a traité ces infections comme un problème médical plutôt que comme la preuve d'un viol organisé sur mineure.

Dr [REDACTED] (médecin généraliste, région de Telford)

Un médecin généraliste a examiné [REDACTED], qui présentait des signes évidents d'exploitation sexuelle

, notamment des blessures et des changements de comportement compatibles avec des viols répétés. Le Dr [REDACTED] n'a pas posé de questions relatives à la protection de l'enfant, n'a effectué aucun signalement et n'a pas protégé l'enfant malgré ces signaux

d'alerte évidents.

Professionnels de santé – médecins généralistes, chirurgiens [REDACTED] et spécialistes (équipes soignantes)

Les médecins généralistes, chirurgiens et spécialistes ont constaté à plusieurs reprises des signes physiques d'abus sexuels

subis par [REDACTED] dès sa petite enfance : éruptions cutanées génitales, troubles intestinaux, traitements invasifs, puis blessures graves résultant de violences extrêmes (viol anal, pénétration avec des objets, strangulation, morsures et coupures). Ces professionnels ont attribué ces blessures à des causes psychologiques, ont procédé à des examens invasifs répétés sans prendre de mesures de protection et ont manqué à leur devoir de la protéger.

Services hospitaliers et psychiatriques (plusieurs victimes, dont [REDACTED] et d'autres)

Dans plusieurs régions, le personnel hospitalier a autorisé la sortie d'enfants après des tentatives de suicide graves

, de surdoses et d'automutilations nécessitant des points de suture, sans évaluation des risques ni plan de protection. Dans le cas d' [REDACTED], la détention psychiatrique et l'hospitalisation ont eu lieu alors qu'elle était sous forte médication ; les interrogatoires de police se sont déroulés dans cet état, sans accompagnement post-traumatique. Des blessures physiques compatibles avec une agression sexuelle ont été constatées, mais aucune mesure de protection n'a été prise. Les enfants ont été renvoyés chez eux le soir même.

Services de santé mentale pour enfants et adolescents (CAMHS) et services de liaison (équipes de prise en charge d' [REDACTED]) [REDACTED]

Les professionnels des services de santé mentale pour enfants et adolescents (CAMHS) et les services associés ont présenté les révélations d' [REDACTED] concernant la traite organisée, le viol filmé, le chantage et la violence extrême (« salles rouges ») comme des problèmes de santé mentale plutôt que comme des actes de criminalité organisée. Ces révélations n'ont donné lieu à aucune mesure de protection ni à aucune enquête.

Services sociaux

Les foyers pour enfants sont devenus des plaques tournantes de la traite, où le personnel n'a pas empêché des hommes plus âgés

de venir chercher des filles la nuit. Les autorités locales renvoyaient souvent les enfants dans des foyers et des placements dangereux malgré des signalements répétés de démarchage à des fins sexuelles.

Les travailleurs sociaux ont écarté les inquiétudes des parents, ont retiré l'autorité parentale devant les enfants, ont classé les dossiers sans intervenir et considéraient que leur rôle consistait à se substituer aux parents eux-mêmes. Les enfants placés en prise en charge de longue durée ont été déplacés à plusieurs reprises

d'un placement à l'autre, ce qui les exposait à de nouveaux abus. Les enfants ne bénéficiaient d'aucun accompagnement à long terme pour faire face à leurs traumatismes après leur retrait de leur famille. L'État a systématiquement failli à ses obligations envers les plus vulnérables et a permis aux gangs d'opérer au sein même du système de protection de l'enfance.

Les services sociaux à travers toute l'Angleterre ont systématiquement favorisé le « grooming » organisé et le viol d'enfants. Les services de protection de l'enfance, les autorités locales, les familles d'accueil, les foyers pour enfants et les structures indépendantes ont, à maintes reprises, renvoyé des enfants vulnérables vers des situations à risque connues.

Des jeunes vulnérables qui avaient déjà été victimes de séduction prédatrice ont été placés dans des institutions connues pour être des repaires de gangs de violeurs. Il ne s'agissait pas d'une erreur isolée. C'était un problème et une pratique à l'échelle nationale qui ont perduré pendant des décennies.

Selon le Bureau national d'audit, le coût moyen de la prise en charge d'un enfant dans un foyer d'accueil s'élève à 718 000 livres sterling par an.⁶⁸ Envoyer un enfant à Eton coûte 67 000 livres sterling par an.

Les défaillances des services sociaux ne sont pas dues à un manque de ressources financières, mais sont entièrement liées à l'idéologie qui a imprégné notre culture, comme nous l'avons évoqué plus haut dans ce rapport.

██████████ Conseil municipal métropolitain

Un conseil d'arrondissement métropolitain a failli à ses obligations envers tous les enfants pris en charge dans ses

unités semi-autonomes. Un travailleur social lanceur d'alerte a officiellement dénoncé des abus financiers à l'encontre d'anciens jeunes pris en charge, un détournement de fonds publics, des sanctions illégales, des expulsions illégales, du racisme envers les enfants placés, ainsi que des défaillances systémiques dans la protection contre l'exploitation sexuelle et criminelle. Des cadres supérieurs ██████████ (responsable du service de sortie

de prise en charge) ██████████ (directeur par intérim des services sociaux pour

l'enfance et de l'aide précoce), ██████████ (directeur général), ██████████ (présidente) et

(responsable de la gouvernance d'entreprise) ont reconnu que ces préoccupations étaient

crédibles, mais n'ont mené aucune enquête en bonne et due forme. ██████████ (responsable de la lutte contre la fraude) et

██████████ (responsable de l'équipe de lutte contre la fraude) ont confirmé que

des documents avaient été détruits (des déchiqueteuses avaient été achetées

dans les établissements). Le conseil municipal a considéré que le signalement avait

été « examiné » sans l'avoir entendue et a exercé des représailles en

⁶⁸ Voir Bureau national d'audit, « [Le gouvernement doit renforcer sa surveillance pour remédier aux défaillances du marché dans le secteur de l'accueil résidentiel des enfants](#) », 1er septembre 2005.

une suspension et un isolement. Les enfants sont restés placés dans des structures non sûres et le niveau de risque s'est accru. Aucune mesure corrective n'a été prise.

Services de la protection de l'enfance de Tameside (Grand Manchester)

Les services de protection de l'enfance de Tameside ont sapé l'autorité parentale de Marlon et a mis sa fille en danger. Une assistante sociale a reconnu en privé des défaillances en matière de protection, mais le service a dit à la fille de Marlon qu'elle pouvait quitter le domicile familial et contacter les autorités si son père tentait de l'en empêcher. Le personnel d'Edge of Care l'a ramenée précisément à la ferme où elle avait été violée et où des preuves médico-légales avaient été détruites. Après qu'un violeur eut menacé de la tuer alors qu'il était en liberté sous caution, aucune mesure de protection n'a été mise en place. Dans le cas de la fille de Marlon, l'assistante sociale principale [REDACTED] a imposé des mesures de privation de liberté, restreint les contacts familiaux, ignoré les révélations et falsifié les dossiers. L'assistante sociale [REDACTED] a signé des rapports qui auraient été rédigés par [REDACTED]. L'assistante sociale [REDACTED] n'a pas signalé le viol de la fille de Marlon et, de manière incompréhensible, l'a renvoyée sur les lieux du crime. Le service a traité ce père protecteur comme s'il était le problème et a exposé l'enfant à de nouvelles tentatives de manipulation dans des structures d'accueil entièrement gérées par des hommes musulmans, où des abus racistes et extrémistes ont eu lieu.

[REDACTED] Les services sociaux

Les services sociaux de Wolverhampton ont failli à leur devoir envers [REDACTED] et sa fille. L'assistante sociale

[REDACTED] a reçu des signalements répétés concernant la présence d'hommes adultes auprès de l'enfant, mais n'a pris aucune mesure. Les services sociaux ont rejeté les demandes de relogement, ont minimisé les niveaux de risque et ont classé le dossier sans suite malgré des déclarations explicites indiquant que l'enfant était victime d'exploitation sexuelle. Les antécédents d'[REDACTED], elle-même victime de manipulation sexuelle durant son enfance, ont été utilisés pour la discréditer en tant que parent. Le NRM a par la suite reconnu l'enfant comme victime de traite sans en informer la mère.

[REDACTED] Conseil / [REDACTED] Services

[REDACTED] Mairie et [REDACTED] services sociaux ont retiré [REDACTED] et ses frères et sœurs d'une famille aimante pour les placer en foyer, où les abus ont été encore [REDACTED] pires. Un travailleur social a abusé sexuellement de la sœur d'[REDACTED], puis [REDACTED] l'a épousée. Ce travailleur social a été contraint de participer à une mise en [REDACTED] scène pour dissimuler les abus. La famille d'accueil a exploité [REDACTED] en la [REDACTED] faisant travailler et l'a isolée. La direction du foyer pour enfants (dont faisaient

partie [REDACTED] et le directeur [REDACTED])

a infligé des violences physiques et sexuelles aux enfants, les a remis à des chauffeurs de taxi à des fins d'exploitation à l'extérieur, et a dissimulé ces faits. Les dossiers ont été cachés pendant près de 40 ans.

L'opération Marmion a été étouffée au plus haut niveau et personne n'a été tenu pour responsable.

Les services sociaux

ont failli à leur devoir envers . Les services ont minimisé les révélations concernant

conversion forcée à l'islam, des mariages islamiques forcés, du contrôle coercitif et des menaces formulées en termes religieux visant à lui retirer son enfant. Ils ont traité les abus à motivation religieuse comme un problème « culturel » ou « relationnel » et ont pris des décisions qui ont entraîné une aliénation parentale.

Placement (Londres)

Le perso (un foyer pour enfants censé offrir un soutien important et équipé de caméras de surveillance)

ont écarté les révélations concernant la traite vers des hommes adultes dans des appartements de Hounslow, les qualifiant de « choix » plutôt que d'exploitation. Ils n'ont pas cru le témoignage d'une autre résidente faisant état d'un enlèvement et d'un viol. Les dossiers relatifs à ce placement ont disparu ou ont été détruits.

Les services sociaux Affaire (West Yorkshire)

Les services sociaux sav fréquentaient des hommes adultes d'origine sud-asiatique et qu'elle était victime de viols, mais ont considéré cela comme un « comportement à risque » ou un « choix de vie ». Ils se sont concentrés sur la contraception et les bilans de santé sexuelle plutôt que de reconnaître qu'il s'agissait d'un viol de mineure. Les placements en famille d'accueil n'ont pas réussi à la protéger et les abus se sont poursuivis.

Services sociaux à Affaire

, assistante sociale, n'a pas c ses révélations et son journal intime a étrangement

a disparu par la suite. La responsable des services sociaux a supervisé la gestion de l'affaire. De manière tout à fait incompréhensible, les services ont considéré la traite organisée, le chantage à l'aide d'une vidéo de viol et les « salles rouges » comme des actes consensuels.

Services sociaux de [REDACTED] Affaire (Telford)

L'assistante sociale [REDACTED] a mené une intervention inefficace malgré les signalements répétés

révélations concernant des viols collectifs organisés facilités par des taxis, des restaurants et des femmes

complices.

Les services sociaux dans l'affaire « [REDACTED] » (Sheffield)

Divers travailleurs sociaux et professionnels de la protection de l'enfance ont mis en œuvre des actions qui n'ont jamais permis de retirer [REDACTED] des maisons closes

[REDACTED] où des hommes musulmans kurdes irakiens la trafiquaient et la violaient. Ils avaient connaissance des risques mais n'ont pas agi de manière décisive.

Défaillances dans les foyers d'accueil généraux et les structures de prise en charge temporaire

et de nombreux autres cas montrent que des membres anonymes du personnel des foyers d'accueil et

des équipes chargées de la prise en charge marginale ont rencontré à plusieurs reprises des enfants disparus, intoxiqués et blessés en compagnie d'hommes adultes, mais n'ont pas signalé les viols, n'ont pas fait remonter les risques ni retiré les enfants de milieux d'exploitation connus. Les placements sont devenus des portes d'entrée vers de nouveaux abus.

Éducation

Partout en Grande-Bretagne, les écoles ont vu les gangs de violeurs opérer au grand jour et n'ont rien fait pour protéger les enfants dont elles avaient la charge. Les enseignants voyaient des hommes plus âgés venir chercher des filles aux portes de l'école, entendaient des récits directs d'actes sexuels dans les toilettes, constataient l'absentéisme, l'automutilation et des blessures visibles, et voyaient des enfants arriver à l'école avec des cadeaux, de la drogue ou des ecchymoses. Au lieu de déclencher des procédures de protection, ils ont exclu les victimes, ont traité l'exploitation comme des problèmes de comportement et ont permis aux auteurs de continuer à venir chercher des enfants dans l'enceinte de l'établissement.

Les autorités éducatives n'ont pas su relier les indices évidents de manipulation psychologique au crime organisé, ont ignoré les signalements des parents et ont placé les enfants exclus dans des environnements où opéraient ces bandes. Il ne s'agissait pas d'une simple négligence. C'était une complicité active qui livrait chaque jour des enfants à leurs violeurs.

[REDACTED] École, Telford

Le personnel [REDACTED] ont observé des hommes plus âgés venir chercher des filles aux portes de l'établissement et ont entendu

des révélations directes concernant des activités sexuelles dans les toilettes de l'école. Ils ont constaté des cas d'absentéisme et d'automutilation clairement liés à

l'exploitation. Les enseignants ont exclu les victimes pour des « perturbations mineures » au lieu de les protéger. Des signalements ont rarement été effectués et les enfants ont été traités comme s'ils avaient des problèmes de comportement plutôt que comme des victimes de

de viols collectifs organisés. Taylor et ses amies étaient ouvertement récupérées aux portes de l'école et emmenées vers des lieux d'abus tandis que le personnel restait les bras croisés.

Merseyside

Après qu'une élève autiste de 12 ans, la fille d' , eut révélé avoir été victime d'un viol oral,

le lycée n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'éloigner de l'auteur présumé. Les mesures de protection étaient purement symboliques et le garçon est resté à l'école. Sa fille a été victime de harcèlement incessant et d'agressions filmées liées à l'auteur présumé. L'établissement n'a pris aucune mesure efficace. La police avait déjà découragé l'ouverture d'une enquête pour viol et l'école a aggravé le préjudice en laissant l'enfant exposée. Sa fille est décédée d'une overdose après que le harcèlement et les intimidations se sont intensifiés.

Fille

Les établissements scolaires ont ignoré les ecchymoses visibles, les lèvres fendues et les yeux au beurre noir d'une élève d' , âgée de l'âge de 11 ans. Les enseignants l'ont qualifiée de « doit faire plus d'efforts » et de « ne s'intègre pas » sans poser de questions. Lorsqu'une image à caractère sexuel d' e, qu'elle avait été contrainte d'envoyer, a circulé dans plusieurs établissements scolaires, aucune mesure de protection n'a été prise. L'école a traité cette exploitation comme un problème de comportement plutôt que comme un abus organisé.

Délivrance des licences de taxi

Partout en Grande-Bretagne, les autorités chargées de délivrer les licences de taxi ont sciemment accordé, renouvelé et omis de révoquer les licences de véhicules et de chauffeurs qui constituaient l'épine dorsale du transport et des opérations des gangs de violeurs. Les auteurs utilisaient des taxis et des véhicules de location privés pour aller chercher des enfants à la sortie des écoles, dans des foyers d'accueil et dans la rue, les transporter d'une ville à l'autre pour les soumettre à des viols collectifs, leur fournir de la drogue et de l'alcool, puis les ramener blessés ou inconscients. Les organismes chargés de délivrer les licences disposaient de renseignements répétés établissant un lien entre des chauffeurs et des entreprises nommément cités et l'exploitation organisée, mais ils n'ont pris aucune mesure coercitive, ont ignoré les défaillances dans la vérification des antécédents et ont cédé face à des protestations organisées lorsque des mesures de sécurité élémentaires, telles que la vidéosurveillance, ont été proposées. Cet échec a constitué une facilitation active de la traite des enfants à l'échelle nationale.

 Les autorités chargées de délivrer les licences

Les autorités chargées de délivrer les licences ont failli à leur devoir envers [REDACTED], et des dizaines d'autres jeunes filles appartenant au même réseau. Les taxis et les véhicules de location privés constituaient le principal moyen utilisé pour aller chercher, transporter et exploiter des enfants à travers l'[REDACTED]. Des chauffeurs et des entreprises spécifiques ont été à plusieurs reprises mis en relation avec les gangs par le biais de témoignages de victimes, de renseignements policiers et d'observations directes. Les autorités chargées de délivrer les licences n'ont pris aucune mesure pour révoquer les licences ou renforcer les vérifications [REDACTED] d'antécédents, malgré des preuves évidentes d'une utilisation à des fins criminelles organisées. Lorsque des tentatives ont été faites pour installer des caméras de vidéosurveillance dans les taxis, le conseil municipal a été confronté à des manifestations organisées et a fait marche arrière. Il en a résulté une grande liberté de mouvement pour les auteurs de ces crimes et une absence totale de responsabilité de la part du régime d'octroi des licences.

[REDACTED] Système d'octroi de licences du conseil municipal

[REDACTED] Le système d'octroi de licences du conseil municipal a failli à sa mission d'[REDACTED], et chaque enfant remis au [REDACTED] foyer pour enfants. Le personnel sélectionnait ouvertement des enfants et les confiait directement à des chauffeurs de taxi à des fins d'exploitation sexuelle. Cette pratique s'est poursuivie pendant des années au vu et au su de l'autorité chargée de délivrer les licences. Le système d'octroi de licences mis en place par le conseil municipal a permis aux chauffeurs de taxi d'agir comme un prolongement direct du réseau d'abus au sein d'un foyer pour enfants.

[REDACTED] Elle occupait le poste de conseillère municipale d'[REDACTED], avec des responsabilités directes en matière de protection de l'enfance, d'octroi de licences et de sécurité communautaire. Elle a reçu un échange de messages WhatsApp concernant des victimes de gangs de violeurs. Elle a pris la décision délibérée de rendre public l'intégralité de cet échange. Cette divulgation a immédiatement déclenché une controverse politique, une couverture médiatique et des plaintes officielles, suivies de procédures disciplinaires à son encontre. [REDACTED] Elle a saisi cette occasion pour mettre en lumière des preuves d'activités de gangs [REDACTED] au sein de [REDACTED] et d'établir un lien direct entre la sécurité des passagers et des femmes dans les véhicules agréés et les risques d'exploitation. Ses actions ont révélé comment les autorités locales continuaient de traiter les graves préoccupations en matière de protection comme des problèmes politiques plutôt que comme des urgences liées à la protection de l'enfance. Cet incident a encore davantage ébranlé la confiance du public dans les

systèmes de protection d' [REDACTED] et a démontré que même les conseillers élus qui tentaient de tirer la sonnette d'alarme se heurtaient à une résistance institutionnelle au lieu de bénéficier d'un soutien.

Annexe IV – Liste des zones où des réseaux criminels sont ont opéré

Circonscriptions des collectivités locales (149)

Ville

d'Aberdeen

Angus

Antrim et Newtownabbey

Argyll et Bute

Ashford

Aylesbury Vale

Barking et Dagenham

Barnsley

Barrow-in-Furness Bassetlaw

Bexley

Birmingham

Blackburn avec Darwen

Blackpool

Bolton

Bournemouth

Bradford Brent

Bristol

Bromley

Broxbourne

Broxtowe

Burnley Bury

Calderdale

Cambridge

Camden

Canterbury

Carlisle Castle
Point
Chelmsford
Cherwell
Cheshire East
Cheshire Ouest et Chester
Chiltern
Christchurch
Ville d'Édimbourg Comté
de Durham Coventry
Craven,
Croydon,
Dacorum,
Dartford,
Derby,
Doncaster,
Dudley,
Ealing
Hertfordshire de l'Est
East Riding of Yorkshire
East Staffordshire Enfield
Forêt d'Epping,
Gateshead, ville
de Glasgow,
Greenwich,
Hackney
Hammersmith et Fulham
Haringey
Harlow,
Harrow,
Hastings,
Havering,
High Peak

Hillingdon,
Hounslow,
Hyndburn,
Ipswich
Île de Wight
Islington
Kingston-upon-Hull,
Kirklees
Lambeth,
Lancaster,
Leeds,
Leicester,
Lewisham,
Liverpool,
Luton,
Manchester,
Medway,
Merton
Middlesbrough, Milton
Keynes,
Monmouthshire,
Newcastle-upon-Tyne
Newcastle-under-Lyme
Newham
Lincolnshire du Nord
Tyneside du Nord
Northumberland
Norwich Nottingham
Oldham
Oxford,
Pembrokeshire,
Pendle,
Peterborough,
Plymouth

Poole,
Preston,
Reading,
Redbridge,
Redditch
Richmond-sur-Tamise
Rochdale
Rossendale,
Rotherham,
Sandwell,
Sefton,
Sheffield,
Shropshire,
Solihull
Ayrshire du Sud,
Derbyshire du
Sud, Somerset du
Sud, Southend-on-
Sea, Southwark
St. Helens,
Stockport,
Stoke-on-Trent,
Sutton,
Swansea,
Swindon,
Tameside
Telford et Wrekin
Thanet
Thurrock, Tower
Hamlets
Vale of White Horse,
Wakefield
Walsall, Waltham
Forest,
Wandsworth

Warrington,
Watford
West Berkshire
West Dunbartonshire
Westminster
Weymouth et Portland
Wigan
Wiltshire
Windsor et Maidenhead
Wirral
Wolverhampton
Worcester
Wychavon
Wycombe
Wyre Forest
York

Notre enquête a également mis en évidence d'autres preuves solides de l'existence de bandes de violeurs opérant à plus grande échelle dans les comtés suivants, bien qu'avec un degré de précision moindre.

Comtés (11)

Derbyshire,
Devon,
Dorset
Grand Manchester
Grand Londres
Lancashire Lincolnshire
Merseyside
Norfolk
Yorkshire
Warwickshire